

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Université MIRA Abderrahmane Bejaia

Faculté des Lettres et Sciences Humaines

École doctorale de français



Mémoire de Magistère

Intitulé :

« Analyse sociolinguistique des langues en usage dans le secteur public : cas du français »

En vue de l'obtention du diplôme de Magistère

Option : Sciences du langage

Présenté par :

M. BENNACER Mahmoud

Sous la direction du Docteur AREZKI Abdenour

Évalué par un jury composé de :

Président: Dr. BRAIK Saadane-MC- classeA-Université de Mostaganem.

Rapporteur : Dr. AREZKI Abdenour- MC-ClasseA-Université de Bejaia.

Examinatrice : Dr. YERMECHE Ouerdia-MC-classeA-ENS d'Alger.

Examineur : Dr. ZENATI Jamel-MC-classeA-Uuniversité d'Alger2.

2010

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Université MIRA Abderrahmane Bejaia

Faculté des Lettres et Sciences Humaines

École doctorale de français



Mémoire de Magistère

Intitulé :

« Analyse sociolinguistique des langues en usage dans le secteur public : cas du français »

En vue de l'obtention du diplôme de Magistère

Option : Sciences du langage

Présenté par :

M. BENNACER Mahmoud

Sous la direction du Docteur AREZKI Abdenour

Évalué par un jury composé de :

Président: Dr. BRAIK Saadane-MC- classeA-Université de Mostaganem.

Rapporteur : Dr. AREZKI Abdenour- MC-ClasseA-Université de Bejaia.

Examinatrice : Dr. YERMECHE Ouerdia-MC-classeA-ENS d'Alger.

Examineur : Dr. ZENATI Jamel-MC-classeA-Uuniversité d'Alger2.

2010

Résumé :

Dans ce présent travail de recherche, nous avons tenté d'évaluer et de saisir la situation des langues d'une façon générale et celle du français en particulier dans le secteur public essentiellement celui de la Jeunesse et des Sports de Bejaia à la lumière des textes de loi portant l'arabisation de l'administration. En effet, cette présente étude a montré que malgré la politique linguistique monolingue, instituée par l'État, l'ancrage du plurilinguisme, notamment le français dans le secteur public étudié, est une réalité incontestable. En analysant à la fois les pratiques linguistiques et les représentations sociolinguistiques des administrateurs, il nous est possible de confirmer le recours des administrateurs au français dont l'usage scriptural semble très présent à côté de l'arabe écrit. A travers cette contribution sociolinguistique, nous disons que le plurilinguisme, attesté dans le secteur public, ne peut être considéré que comme une richesse.

Mots-clés : Sociolinguistique, politique linguistique, secteur public, plurilinguisme, arabisation, statuts des langues, français.

الملخص:

في عمل البحث هذا لقد حاولنا من خلاله قياس و فهم وضعية اللغات بصفة عامة و اللغة الفرنسية بصفة خاصة واستعمالها في القطاع العمومي على وجه الخصوص قطاع الشباب و الرياضة لولاية بجاية على ضوء النصوص التشريعية المتضمنة القوانين الخاصة بالتعريب في الإدارة في الواقع، هذه الدراسة تبين انه رغم السياسة اللغوية الأحادية المنتهجة من طرف الدولة تظهر التعددية اللغوية اقتحامها القطاع العمومي لا سيما اللغة الفرنسية. و هي حقيقة لامناص منها. و بتحليلنا في آن واحد للممارسة اللغوية وتصورات علم لسانيات الاجتماع للداريين، يمكننا أن نؤكد بان رجوع هؤلاء إلى اللغة الفرنسية من خلال الاستعمال الكتابي لها تظهر حاضرة إلى جانب اللغة العربية. و من خلال هذه المساهمة لعلم لسانيات الاجتماع نقول إن تعدد اللغات في القطاع العمومي لهو مبرر للثراء اللغوي.

الكلمات المفتاحية: علم الاجتماع اللسانيات، السياسة اللغوية، القطاع العمومي، التعددية اللغوية، التعريب، مكانة اللغات، الفرنسية.

Abstract:

In this present research, we attempted to measure and understand the language situation in general and the French in particular public sector essentially that of youth and sport of Bejaia in the light of texts low on the arabization of the administration. Indeed, the present study showed that although monolingual language policy established by the state, the anchor of several languages including French public sector studied, is an undeniable reality. By analyzing both the linguistic practices and representations sociolinguistic administrators, we are able to confirm the use of French directors whose use scriptural seems very present next to the Arabic writing. And through this contribution sociolinguistics, we say that multilingualism justified in the public sector cannot be seen as a wealth.

Keywords: Sociolinguistic, language policy, public sector, multilingualism, arabization, status of languages, French.

REMERCIEMENTS

- *Je tiens à présenter mes vifs remerciements à Monsieur AREZKI Abdenour, mon promoteur, pour avoir accepté d'encadrer mon travail et pour m'avoir aidé avec ses conseils combien utiles.*
- *Je remercie vivement Mme Farida BOUALIT pour ses indéniables encouragements et contributions.*
- *Je remercie aussi les membres du jury qui ont accompli la dernière étape de mon travail.*
- *Je remercie également celle avec qui je partage ma vie qui m'a donné la motivation et l'audace au cours de ce modeste travail de recherche.*
- *Je n'oublierai pas également de remercier l'ensemble du personnel administratif de la Direction de la Jeunesse et des Sports de Bejaia qui m'a ouvert les portes afin de réaliser ce travail.*
- *Enfin, je remercie tous ceux qui m'ont prêté main forte avec leurs encouragements incessants dans la réalisation de ce modeste travail.*

DÉDICACES

Je dédie ce modeste travail :

A

- ✓ La mémoire de ma mère et de mon père.
- ✓ A mon épouse.
- ✓ A ma fille Maria.
- ✓ A ma grande famille.
- ✓ A tous(tes) mes amis(es).
- ✓ Je le dédie aussi à tous mes collègues de travail.

Table des matières

Introduction.....	9
1. Le préambule	10
2. Le questionnement et les hypothèses	13
3. La motivation du choix	14
4. La présentation du terrain d'enquête	15
5. Le corpus	15
6. Le plan de travail	16
 Chapitre I L'Algérie et le plurilinguisme.....	17
1. Les langues en présence en Algérie	18
1.1. L'arabe classique	20
1.2. L'arabe populaire.....	23
1.3. Tamazight	25
1.4. Le français	27
2. Le discours idéologico-constitutionnel sur les langues en Algérie.....	29
1.1. Les paramètres idéologiques	29
1.2. La politique linguistique en Algérie	30
3. L'enseignement des langues en Algérie	32
4. L'école et les langues maternelles	35
 Chapitre II Les repères théoriques et méthodologiques	39
1. Autour de la sociolinguistique	40
1.1. De la linguistique à la sociolinguistique	40
1.2. Les approches sociolinguistiques	42
1.3. Les faits sociolinguistiques	43
1.3.1. Le plurilinguisme et le multilinguisme	44
1.3.2. Le bilinguisme	45
1.3.3. La diglossie.....	46
1.4. Les sources de la variation des pratiques linguistiques.....	48
1.4.1. L'âge	49
1.4.2. Le sexe.....	49
1.4.3. Les classes sociales.....	50
1.4.4. Le facteur scolaire	51

1.5. Le discours épilinguistique et les représentations	51
1.6. Les différentes méthodologies d'enquête en sociolinguistique	54
1.7. La sociolinguistique de l'écrit	57
1.8. Conclusion	59
2. La présentation de l'enquête.....	60
2.1. La notion de secteur public.....	60
2.2. Le secteur de la jeunesse et des sports de Bejaia	61
2.3. Le Recueil des données	62
2.4. Les caractéristiques de l'enquête	64
2.5. Le questionnaire	66
2.6. Le dépouillement du questionnaire	69
Chapitre III Les pratiques linguistiques.....	71
1. Les pratiques linguistiques des administrateurs	73
1.1. Les pratiques langagières quotidiennes des administrateurs.....	73
1.2. Les pratiques langagières professionnelles des administrateurs.....	75
1.3. La pratique scripturale professionnelle des administrateurs.....	82
1.4. La pratique scripturale professionnelle du français.....	89
2. L'étude des variables sociales.....	96
2.1. L'impact de la variable sexe sur les pratiques linguistiques.....	97
2.1.1. Les pratiques langagières quotidiennes suivant la variable sexe.....	97
2.1.2. Les pratiques langagières professionnelles suivant la variable sexe.....	99
2.1.3. La pratique scripturale professionnelle suivant la variable sexe.....	106
2.2. L'impact du système éducatif sur les pratiques linguistiques.....	113
2.2.1. Les pratiques langagières quotidiennes en fonction de l'âge.....	113
2.2.2. Les pratiques langagières professionnelles en fonction de l'âge.....	115
2.2.3. La pratique scripturale professionnelle en fonction de l'âge.....	122
3. La synthèse générale sur les pratiques linguistiques	130
Chapitre IV Les représentations sociolinguistiques.....	134
1. Les représentations sociolinguistiques à l'égard de l'arabe classique.....	137
1.1. L'étude des variables sociales à l'égard de l'arabe classique.....	141
1.1.1 L'étude de la variable sexe à l'égard de l'arabe classique.....	141
1.1.2 L'étude de la variable âge à l'égard de l'arabe classique.....	144

2. Les représentations sociolinguistiques à l'égard de l'arabe populaire.....	148
2.1. L'étude des variables sociales à l'égard de l'arabe populaire.....	152
2.1.1. L'étude de la variable sexe à l'égard de l'arabe populaire.....	152
2.1.2. L'étude de la variable âge à l'égard de l'arabe populaire.....	155
3. Les représentations sociolinguistiques à l'égard du kabyle.....	159
3.1. L'étude des variables sociales à l'égard du kabyle.....	163
3.1.1. L'étude de la variable sexe à l'égard du kabyle.....	163
3.1.2. L'étude de la variable âge à l'égard du kabyle.....	167
4. Les représentations sociolinguistiques à l'égard du français.....	174
4.1. L'étude des variables sociales à l'égard du français.....	178
4.1.1. L'étude de la variable sexe à l'égard du français.....	178
4.1.2. L'étude de la variable âge à l'égard du français.....	182
5. La synthèse générale sur les représentations sociolinguistiques	186
Conclusion.....	190
Bibliographie	197
Annexes	

Introduction

1. Le préambule

Tous les chercheurs s'accordent à dire que la situation sociolinguistique de l'Algérie est plurilingue. En effet, réellement, l'Algérie se caractérise par l'existence de plusieurs langues ou plutôt variétés linguistiques qui entretiennent des relations mutuelles dans le même espace. L'arabe classique, l'arabe populaire, le berbère et le français constituent la richesse linguistique des locuteurs algériens. Malgré leur différence de statut d'où le phénomène de diglossie¹, ces variétés linguistiques ont investi presque tous les domaines de la vie.

De ce fait, eu égard à leur importance en tant que composantes culturelles et linguistiques de l'Algérie, toutes ces langues ont été l'objet d'études universitaires qui ont débouché sur des synthèses consistantes. Dans le contexte scolaire, notamment didactique, les analyses faites en faveur des langues en présence ont justifié également la présence du plurilinguisme qui caractérise notre pays dans le milieu scolaire. A cet égard, S. ASSELAH-RAHAL et Ph. BLANCHET ont montré que malgré la consécration de l'arabe scolaire par l'État comme la seule langue d'enseignement, il s'avère pertinemment que la pratique exclusive de l'arabe classique dans le milieu éducatif est une utopie. C'est pourquoi, il est important de dire, à ce titre, que le plurilinguisme a franchi toutes les portes pour être présent même à l'école².

En parlant essentiellement du français, la question de la place de cette langue en Algérie a intrigué plusieurs spécialistes en matière de langues par rapport à sa pratique, à son usage voire même à son statut. Ces paramètres demeurent aujourd'hui significativement intéressants dans la mesure où l'omniprésence du français dans les pratiques linguistiques des Algériens est une donnée notable. En ce sens, le français se trouve enraciné dans les différentes sphères sociales, il se fait une place considérable dans les pratiques langagières des Algériens. Parlé, mis en usage en symbiose avec les autres idiomes locaux à savoir l'arabe populaire et le berbère, le français occupe l'espace et l'univers linguistique des interlocuteurs arabophones et berbérophones.

¹Cette notion a été employée pour la première fois par J.A. PSYCHIARI (1928) pour désigner la situation sociolinguistique de la Grèce dont la caractérisation est la présence à la fois du grec écrit et parlé. J.A. FERGUSON(1959) a élargi le sens pour désigner le rapport entre deux variétés différentes l'une est dite haute, l'autre est basse.

²ASSELAH-RAHAL S. & BLANCHET PH., 2007, *Plurilinguisme et enseignement des langues en Algérie : Rôle du français en contexte didactique*, Collection, Proximités-Sciences Langage, Fernelmont, Editions Modulaires Européennes.

Cette langue que le colonisateur avait imposée à la société algérienne durant l'occupation française et que le peuple algérien avait côtoyée après l'indépendance, continue aujourd'hui à marquer l'imaginaire linguistique des Algériens. Les écrivains d'expression française de première génération ou d'aujourd'hui continuent à exprimer manifestement leur attachement à cette langue " La langue française est un butin de guerre pour les Algériens "³, " La langue française est mon exil "⁴. M. DIB, pour sa part, a exprimé son attachement en disant : " La langue française est à eux, elle leur appartient. Qu'importe, nous en avons chipé notre part et ils ne pourront plus nous l'enlever [...] Et si, parce que nous en mangeons aussi, de ce gâteau, nous lui apportons quelque chose de plus, lui donnions un autre goût ? Un goût qu'ils ne lui connaissent pas."⁵ Malgré son statut de langue étrangère en Algérie, la langue française est l'une des langues d'expression littéraire, à ce titre, grâce aux œuvres littéraires écrites depuis l'indépendance à ce jour et la place qu'elle occupe dans le domaine artistique et musical⁶ la place essentielle du français en Algérie se trouve concrétisée.

Par ailleurs, dans le domaine scolaire et universitaire le français tient également une place importante. Bien qu'il soit enseigné comme matière, du primaire au lycée et langue d'enseignement à l'Université notamment pour les filières techniques, le français se réserve une place remarquable dans ces milieux d'enseignement principalement en matière de pratiques langagières et scripturales. Dans ce sillage, K. AIT DAHMANE souligne : " Bien qu'il soit difficile de déterminer tous les facteurs qui favorisent l'enseignement / apprentissage de cette langue étrangère à l'université, tout semble indiquer qu'elle se trouve associée à la reconnaissance sociale ou à la constitution d'une identité professionnelle. C'est pour communiquer efficacement que les étudiants- possesseurs « d'espérances pratiques »- désirent apprendre le français qui joue un rôle capital dans l'accès au savoir qu'ils désignent souvent comme « Langue indispensable à la réussite professionnelle, au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication », « langue d'ouverture à la modernité », « langue nécessaire pour dialoguer et communiquer .» "⁷ De surcroît, il a été l'objet de plusieurs études

³ Kateb YACINE, auteur de " Nedjma", célèbre écrivain Algérien d'expression française.

⁴ Malek HADDAD, auteur de " Les Quai aux fleurs ne répond plus", écrivain Algérien d'expression française.

⁵ DIB M., 1993, « Écrivains : écrits vains », in *Ruptures*, N°6, du 16 au 22 février, p.30.

⁶ BOUMEDINI B., 2009, « Le français dans le raï, une réalité linguistique par rapport à un phénomène social », in *Synergie Algérie*, N° 4, p123-131.

⁷ AIT DAHMANE K., 2000, « Plurilinguisme et enseignement interculturel à l'Université, lieu de formation et d'interaction », in *Synergies Algérie* N°5, p155.

universitaires qui ont contribué à éclaircir son rôle et sa place dans le système éducatif algérien⁸.

En plus du domaine scolaire, le français a investi les autres secteurs, particulièrement, celui des médias lourds. Ce constat se confirme dans les différents titres de presse écrite francophone⁹ qui prouvent son existence au côté de la presse arabophone. Parler de la pratique médiatique du français nous amène également à évoquer les stations de chaîne de télévision et de radio¹⁰ qui lui assurent une présente place dans la société algérienne.

De cette réalité plurilingue en général et du français en particulier, nous nous sommes intéressé, une nouvelle fois, à la place du français dans le secteur public même si nous savons pertinemment qu'au niveau des textes officiels, la Constitution algérienne ne garantit aucune place voire aucun statut aux langues populaires et étrangères. En effet, seul l'arabe classique est admis comme langue nationale et officielle en vertu de l'article 3 de la Constitution qui stipule que " l'arabe est la langue nationale et officielle."¹¹ A ce sujet, il s'avère comme le souligne M. L. MAOUGAL : " Le plurilinguisme en Algérie est une des données les plus profondes de la réalité sociale",¹² car aux yeux des responsables politiques le plurilinguisme en Algérie n'a pas d'existence réelle.

C'est pourquoi, il serait évident de dire que l'exclusion affichée à l'égard des langues en présence exprimée dans les textes officiels et dans le discours juridico-constitutionnel sur les langues en Algérie nous présente un autre visage sociolinguistique de l'Algérie. Nous constatons, de ce fait, une importance capitale assignée à la langue arabe, au détriment des autres langues, au niveau du secteur public dont le rôle essentiel est de maintenir la légitimité de l'État. Et par voie de conséquence, cette exclusion linguistique a chassé toute utilisation de langue(s) autre que l'arabe écrit qui, lui seul à priori, est réservé à l'usage officiel.

⁸AREZKI A, Le rôle et la place du français dans le système éducatif algérien in <http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/23/AREZKI%20Abdenour.pdf>, article en ligne, consulté le 17/09/2009.

⁹Voir en annexe les titres de la presse francophone.

¹⁰Média francophone : Chaîne de télévision « Canal Algérie » et station de radio « Chaîne 3 ».

¹¹Voir en annexe les articles tirés de la Constitution algérienne.

¹²MAOUGAL M. L., 1997, « Le syndrome identitaire ou le subterfuge moderniste », In *Réflexions, Élités et questions identitaires*, Alger, Casbah éditions, N° 1, p. 68.

2. Les questionnements et hypothèses

Considérant le cadre sociolinguistique qui caractérise notre pays, d'une part son aspect plurilingue d'autre part la politique linguistique¹³ monolingue prônée par l'État depuis l'indépendance, il nous a semblé important de s'interroger, encore une fois, sur la situation de plurilinguisme dans le secteur public. Dans cette optique, il convient de souligner qu'un ensemble de questionnements importants gravitent autour de cette problématique, à savoir :

- Quelles sont réellement les langues en usage dans le secteur public ?
- Le français, langue étrangère en Algérie, est-il encore en usage dans le secteur public malgré les différents décrets généralisant l'utilisation de la langue arabe ?
- Et s'il demeure encore en usage, pourquoi ce recours à la langue française, langue étrangère en Algérie ?
- Quelles sont les représentations sociolinguistiques des administrateurs envers les langues en usage, notamment le français, dans le secteur public ?

Dans le but de mener à bien notre travail de recherche, nous avons formulé un ensemble d'hypothèses que nous essayerons de vérifier empiriquement. De cette mise au point, il s'ensuit que notre démarche analytique est inscrite spécifiquement dans la méthode dite « hypothético-déductive ». Elle consiste, comme le confirme Ph. BLANCHET : " à proposer au départ de la recherche, à titre d'hypothèse, une réponse à une question, et à valider ou invalider cette réponse en confrontant par expérimentation, en situation contrôlée, à des données sélectionnées."¹⁴ A ce sujet, nous avons tenté de proposer un ensemble d'hypothèses que nous avons formulées au cours de notre pré-enquête dont la présentation est comme suit :

- Les pratiques linguistiques sont guidées par les représentations sociolinguistiques que font les administrateurs à l'égard des langues en usage.
- Les deux systèmes éducatifs, mis en place par l'État Algérien, ont développé des pratiques linguistiques et des représentations sociolinguistiques différentes.
- Les variables sociales déterminent les pratiques linguistiques et les représentations des administrateurs.

¹³Cette notion a été définie, par CALVET L.-J., 1987, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Payot, pp.154-155, comme « l'ensemble des choix conscients effectués dans le domaine des rapports entre langue et vie sociale, particulièrement entre langue et vie nationale, et la planification linguistique comme la recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique »

¹⁴ BLANCHET Ph., 2000, *La linguistique de terrain. Méthode et théorie. Une approche ethno sociolinguistique*, Rennes, Presses Université de Rennes, p.29.

3. La motivation du choix

L'omniprésence du français, dans presque tous les domaines de la vie, a nourri notre intérêt avec lequel nous nous sommes posé la question sur sa situation dans le milieu du secteur public, car il nous semble que le français a investi les domaines où l'usage de l'arabe classique est imposé. A ce titre, en plus de la presse écrite en français, la parution du journal ministériel et les instructions officielles, relatives à l'obligation d'usage de la langue arabe, sont rédigés dans leur majorité en langue française. De surcroît, à maintes reprises, nous assistons aux allocutions du Président de la République ou des responsables politiques dont la langue d'usage est le français.

De plus, à plusieurs reprises, il nous a été possible de rencontrer des écrits, émanant des structures d'État dont la langue d'usage n'est absolument pas l'arabe. Il nous semble par ailleurs que nous sommes devant une situation particulièrement paradoxale, elle s'avère contradictoire dans la mesure où la réalité sociolinguistique ne reflète pas le texte juridique.

Par ailleurs, l'une des raisons essentielles qui a nourri notre choix pour ce thème de recherche est véritablement la situation linguistique qui caractérisait l'administration algérienne, car avant la mise en œuvre de l'arabisation totale, nul ne doute que le français a été l'unique vecteur des activités administratives. Le recours, aujourd'hui, au français langue étrangère, dans les institutions de l'État, a motivé notre intérêt pour lequel nous essayerons objectivement d'apporter les éclaircissements possibles. En outre, il est question de déterminer la place qu'occupe le français dans le milieu administratif car, officiellement, le statut réservé à cette langue est chargé d'ambiguïté.

Enfin, pour des raisons purement subjectives liées à mon statut professionnel, très attentif aux différentes situations que traverse le français en Algérie, le thème de recherche que nous avons entrepris nous paraît nouveau. Cela dit, les études scientifiques faites en faveur du français, au sein des structures de l'État, demeurent, nous semble-t-il, limitées. C'est pourquoi, nous sommes motivé par rapport à ce champ qui nous paraît vierge en matière de recherche scientifique.

4. La présentation du terrain d'enquête

Pour atteindre notre objectif principal, nous avons choisi de réaliser notre enquête sociolinguistique dans un organisme du secteur public. La structure étatique que nous avons sollicitée est la Direction de la Jeunesse et des Sports laquelle est rattachée à la circonscription administrative de la Wilaya de Bejaia. Notre choix, pour cette structure étatique, est dicté par ses particularités essentielles à savoir la diversité culturelle, régionale et générationnelle du personnel administratif et le contact permanent avec des jeunes de toutes catégories d'âge. De ces caractéristiques avantageuses, nous avons estimé favorable d'effectuer dans ce secteur public un travail de recherche en sociolinguistique.

En effet, la Direction de la Jeunesse et des Sports de Bejaia est composée de 51 administrateurs. Le fonctionnement administratif de cet organisme est régi par des textes¹⁵ émis par le Ministère de la Jeunesse et des Sports lequel est sa tutelle principale. Les prestations de services que le secteur de la Jeunesse et des Sports de Bejaia assure sont très variées. Toutes les actions entreprises par les fonctionnaires sont destinées au profit des jeunes et de la population de Bejaia.

5. Le corpus

En tenant compte de la nature de notre travail de recherche qui s'inscrit à priori dans le domaine de la sociolinguistique, il est nécessaire pour nous de concevoir un corpus qui nous permettra d'atteindre " L'analyse sociolinguistique des langues en usage " dans le secteur de la Jeunesse et des sports de Bejaia. Dans ce contexte, nous avons souhaité atteindre notre but en travaillant sur un questionnaire auto-administré soumis à un échantillon¹⁶ représentant l'ensemble du personnel de l'administration. Ce questionnaire a été élaboré en fonction des objectifs de notre problématique à savoir : la situation de plurilinguisme dans le milieu administratif. A cet égard, avec le questionnaire écrit¹⁷ que nous avons pu concevoir, nous avons prévu des questions qui se rapportent aux pratiques linguistiques et aux discours exprimés à l'égard des langues employées.

¹⁵ Voir en annexe la loi sur la généralisation de l'utilisation de la langue arabe dans tous les domaines de travail.

¹⁶ Cette notion désigne un ensemble d'individus tirés d'une population. Cet ensemble doit avoir un certains nombre de critères pour se garantir de l'homogénéité et de la représentativité de la réalité globale de ce groupe.

¹⁷ Voir en annexe les questionnaires soumis au personnel administratif.

En plus du questionnaire, nous avons tenté de collecter quelques écrits¹⁸ dont l'objectif fondamental est d'apporter un complément d'information en matière de pratique scripturale notamment le français. Dans un but méthodologique, nous avons recueilli ces documents en tenant compte des contextes d'emploi scriptural que nous avons suggérés dans le questionnaire.

6. Le plan de travail

Nous débuterons notre travail par la présentation de la situation des langues en Algérie. En effet, avec ce premier chapitre dont l'intitulé est "*L'Algérie et le plurilinguisme*", nous essayerons, de manière générale, de mettre en évidence l'état des langues en Algérie et le discours juridico-constitutionnel développé à l'égard des langues en présence sans pour autant négliger la vision de l'école algérienne par rapport la question des langues en Algérie.

Quant au deuxième chapitre que nous avons titré "*Les repères théoriques et méthodologiques*", il sera consacré à la fois à l'aspect théorique et méthodologique de notre travail. Après avoir émaillé la première partie des concepts-clés relatifs à la sociolinguistique qui constitue notre discipline de recherche, nous tenterons, dans la deuxième partie de ce chapitre, de mettre en relief la méthodologie d'enquête et les différentes étapes de notre enquête sociolinguistique.

Dans le troisième chapitre intitulé "*Les pratiques linguistiques*", nous essayerons de présenter les résultats que nous avons pu recueillir après l'analyse du questionnaire. En effet, nous y tenterons de mettre en exergue les pratiques linguistiques du public d'enquête que nous avons sollicité.

Le quatrième chapitre que nous avons titré "*Les représentations sociolinguistiques*", tentera de faire ressortir les domaines de référence exprimés par nos informateurs à l'égard des langues en présence dans le secteur de la Jeunesse et des Sports de Bejaia. Il sera également question de déceler la nature du discours épilinguistique développé en fonction des variables sociales prises en compte.

Enfin, nous essayerons de clore notre travail par la mise en relation des pratiques linguistiques et des domaines de référence dans le secteur étudié. En effet, l'ensemble du travail constituera une synthèse globale des résultats de l'enquête sociolinguistique.

¹⁸ Voir en annexe les écrits recueillis.

Chapitre I

L'Algérie et le plurilinguisme

1. Les langues en présence en Algérie

Ce présent chapitre, intitulé " *L'Algérie et le plurilinguisme*", constitue une présentation de la situation sociolinguistique en Algérie. En effet, nous avons remarqué qu'il est indispensable de lever le voile sur l'état et le statut officiel des langues en présence dans notre pays. Globalement, nous tenterons de décrire les langues en usage dans la société algérienne sans pour autant négliger l'impact de la politique linguistique mise en place par l'Etat. Notre principal et unique objectif est de rendre compte de la situation sociolinguistique qui caractérise l'Algérie. En effet, cette visée est dictée par les particularités linguistiques et spécifiques de notre pays.

Tout le monde s'accorde à dire que la langue, en tant qu'entité culturelle, joue un rôle essentiel dans la réussite de l'intégration de l'individu. En plus des autres moyens d'expression, il nous semble que la langue est le seul système qui permet à l'Homme de s'exprimer car tous les systèmes sémiologiques ou iconiques passent inéluctablement par la langue. Cet avantage a été souligné par M. BENRABAH: " La langue est le lieu où s'exprime et se construit le plus profond de la personnalité individuelle et collective. Elle est le lien entre passé et présent, individu et société, conscient et inconscient. Elle est le miroir de l'identité. Elle est l'une des lois qui structurent la personnalité."¹⁹ En ce sens, la langue, marqueur social par excellence, est considérée comme étant un des facteurs déterminants dans la construction de toute identité, qu'elle soit personnelle, collective, groupale, régionale ou même nationale. Dans cette optique, B. LAMIZET précise : " Notre langue structure notre identité, en ce qu'elle nous différencie de ceux qui parlent d'autres langues et en ce qu'elle spécifie notre mode d'appartenance (les langues sont propres aux pays auxquels nous appartenons) et de sociabilité (les langues sont faites aussi d'accents, d'idiolectes, de particularités sociales de langage et d'énonciation)."²⁰ En plus de l'entité ethnique et de la religion, la langue est l'un des éléments de la culture véhiculée, c'est elle comme système de représentation et moyen d'expression qui nous prête les formes et les images et qui nous permettent de réaliser des échanges emblématiques avec les autres et ainsi, de donner existence à l'espace de médiation entre les locuteurs.

¹⁹ BENRABAH M., 1999, *Langue et pouvoir en Algérie*, Paris, Éditions Séguiet, p.9.

²⁰ LAMIZET B., 2002, *Politique et identité*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p.12.

De cette brève introduction sur la fonction essentielle de la langue, la question linguistique en l'Algérie est singulière. De par son aspect plurilingue, la particularité sociolinguistique de notre pays est remarquable, car selon K. TALEB IBRAHIMI, l'Algérie se caractérise par l'existence de plusieurs langues et variétés linguistiques. Ce constat a été mis en évidence par de grands spécialistes en matière des langues : " L'Algérie se caractérise par une situation de quadrilinguïté sociale : arabe conventionnel / français / arabe algérien / tamazight. Les frontières entre ces différentes langues ne sont ni géographiquement ni linguistiquement établies."²¹ Cependant à cette mise au point sur ces langues, exprimée par M. BENRABAH, il s'avère, pertinemment, qu'elles ne sont pas employées dans le même espace voire dans les mêmes régions du pays. En fait, dans une sphère géographique, chaque région et peut-être même chaque recoin du pays adoptent non seulement une langue spécifique mais aussi un accent singulièrement différents des autres.

Par ailleurs, il est important de mentionner que ces langues, citées ci-dessus, présentent des rôles et des fonctions distinctives, en d'autres termes leur usage demeure tributaire des différentes situations qui pourraient se présenter. Dans l'ensemble, eu égard à leur statut, l'arabe classique et le français se réservent une place considérable. En ce sens, ils sont destinés à la fois à l'usage langagier et scriptural, quant aux langues populaires, elles sont présentes en pratiques langagières. Toujours dans cette optique, M. BENRABAH souligne qu'en Algérie : " La pratique, dictée par des besoins immédiats de communication, produit une situation de convivialité et de tolérance entre les langues en présence : arabe algérien, berbère et français. Dans les rues d'Oran, d'Alger ou d'ailleurs, l'Algérien utilise tantôt l'une, tantôt l'autre, tantôt un mélange des deux ou trois idiomes."²² En effet, il est éventuellement intéressant de rappeler que cette pratique des langues, soulignée par M. BENRABAH, pourrait se manifester sous formes d'alternance codique et/ou d'emprunts linguistiques et autres. Dans tout espace de contact de langues, la pratique exclusive d'une seule langue est probablement impossible. Ce qui nous amène en ce sens à dire que, dans toutes les situations linguistiques, caractérisées par la présence de plusieurs langues, la pratique pure d'une seule langue est quasiment utopique dans la mesure où les langues parlées subissent l'effet de contact linguistique d'où l'emploi de calques, d'interférence, etc.

²¹ SEBAA R., *Culture et plurilinguisme en Algérie* in <http://www.inst.at/trans/13Nr/sebaa13.htm>, article en ligne consulté le 20 janvier 2010.

²² BENRABAH M., *Langue et pouvoir en Algérie*, op. cit. p.117.

1.1. L'arabe classique

Les linguistes s'accordent à dire que la langue arabe appartient à la famille des langues chamito-sémitiques²³. Elle devient au VII^{ème} siècle la langue de la révélation du Coran, langue sacrée, langue de l'islam, bref instrument de la diffusion de la religion musulmane. Sa structure interne rappelle l'idée de la langue savante. A ce titre, A. MEILLET précise dans son ouvrage : " L'arabe classique qui est caractérisé par la régularité schématique de l'ensemble grammatical [...] les règles minutieuses d'une syntaxe abondante en distinction subtiles presque toutes inexistantes où se cumulent les vocabulaires particuliers des lieux et des époques et les trouvailles des auteurs stylistes, tout porte la marque d'une langue savante et non d'usage journalier. "²⁴ Cela dit, grâce à son système cohérent et codifié, l'arabe classique présente une syntaxe dont l'héritage liturgique et littéraire lui a donné une place considérable. De plus, il est souvent lié au texte sacré, à une littérature et à une culture dont la fonction lui assigne un grand prestige. Dans ce sillage J. FUCHA indique dans son étude sur l'évolution de l'arabe : " Il n'est, dans l'histoire de la langue arabe aucun événement qui ait exercé sa destinée plus durable que l'avènement de l'Islam. A cette époque, il y a plus de 1300 ans, alors que " le prophète " récitait devant ses compatriotes le Coran " en arabe clair ", il établissait entre sa langue et la nouvelle croyance un lien dont l'importance allait être lourde de conséquences pour l'avenir de cette langue."²⁵ C'est pourquoi, au niveau des représentations référentielles assignées à son égard, elle est souvent associée, nous semble-t-il, à la religion musulmane car elle est la langue du Coran. Cette caractérisation a été mise en exergue, notamment, par les écrivains contemporains tel que R. BOUDJEDRA qui affirme que " La langue arabe est une langue sacrée pour les Algériens, puisque langue du Texte c'est-à-dire du texte coranique."²⁶

Par ailleurs, il s'avère, néanmoins, qu'aux alentours du VIII^{ème} et XIV^{ème} siècle, la langue arabe se réservait une place considérable. Grâce aux savants Arabes, elle réussit à être promulguée la langue du savoir et de la science. Avec les différentes investigations en matière de recherches scientifiques, culturelles et philosophiques, dont l'apport a été remarquable en termes d'emprunts linguistiques, notamment pour le français,

²³ Cette famille englobe plusieurs langues telles que : l'akkadien, l'amorite, l'ougaritique, le cananéen, l'araméen, etc.

²⁴ MEILLET A., 1952, *Les langues du monde*, Paris, La Société Linguistique de Paris, p.20.

²⁵ FUCHA J., 1955, *Arabiyya, Recherches sur l'histoire de la langue et du style arabes*, Paris, Didier, p.2.

²⁶ BOUDJEDRA R., 1992, *Le FIS de la haine*, Paris, Denoël, p.28.

touchant entre autres la chimie, la botanique, la zoologie et les mathématiques, l'arabe acquiert le statut de langue de la science. Aujourd'hui, par contre, à cause de son instrumentalisation, nous paraît-il, il subit les rouages politiques et idéologiques.

Par ailleurs, le contact du monde arabo-musulman avec le monde occidental et les sciences a donné l'avantage à la langue arabe d'être en perpétuel changement lexical et morphologique. En effet, à partir du XIX^{ème} siècle, la révolution industrielle et technologique impose la flexibilité au niveau lexical et morphosyntaxique. La langue arabe écrite commençait à subir des évolutions sous l'influence de plusieurs facteurs tels la modernisation de la vie et le recours à l'emprunt du français ou de l'anglais. C'est pourquoi l'appellation de " l'arabe classique " prendra, par la suite, le qualificatif de l'arabe moderne, standard, médian et même intermédiaire.

En l'occurrence, depuis l'indépendance à ce jour, la langue arabe classique que nous appelons communément " l'arabe écrit " par opposition à l'arabe parlé, est reconnu par l'autorité algérienne. Cette variété a joué un grand rôle en Algérie, c'est elle qui est en usage dans les médias, le système éducatif et les institutions de l'État. En ce sens, il bénéficie de tous les avantages de l'État, car son statut est non seulement national mais aussi officiel. Il s'ensuit que l'arabe classique, qualifié de langue de l'État algérien, lui permet de justifier, avec ses entités arabo-musulmanes, le pouvoir symbolique. Dans ce contexte, G. GRANDGUILLAUME souligne : " L'articulation de la langue au pouvoir révèle bien qu'elle ne peut être réduite à sa seule fonction de communication mais qu'elle joue, par rapport aux individus et aux sociétés, un rôle de structuration interne, analogue à celui de la loi : comme celui-ci, elle transmet un cadre, une structure d'organisation, qui, en même temps qu'une contrainte externe, représente un repère d'identification, un système d'explication et d'intelligibilité."²⁷ Ainsi, eu égard à son statut, l'unique langue nationale et officielle, renforcé, par la suite, grâce aux différents décrets officiels, l'arabe classique est pratiqué dans tous les domaines dits formels tels : l'administration, la littérature, la presse écrite, la justice, l'école, etc.

Toutefois, cette reconnaissance de langue unique a mis à l'écart les langues vernaculaires et le français. Ce constat a été précisé par A. AREZKI : " En Algérie, les langues les plus parlées sont qualifiées de « dialectes » et l'arabe classique, qui n'est la

²⁷ GRANDGUILLAUME G., 1986, « Nouveaux enjeux culturels au Maghreb, L'arabisation au Maghreb : Itinéraires d'une recherche sur les effets sociaux des rôles des langues », Collection Études de l'Annuaire de l'Afrique du Nord, Paris, Edition du Centre National de la Recherche Scientifique, p.89

langue maternelle d'aucun Algérien, est consacré « langue ».²⁸ De cet éclaircissement, il nous semble que la terminologie spécifique employée pour désigner l'arabe classique en tant que « langue » par opposition à « dialecte » lui confie un statut élevé, voire différent du berbère ou de l'arabe parlé. En effet, cet emploi terminologique connote, nous semble-t-il, une minoration palpable dont le seul objectif est de promouvoir l'arabe classique au titre de langue " symbole ". Toujours dans ce parcours, T. DJAOUT, journaliste et écrivain Algérien d'expression française, souligne : " L'Algérie est un pays trilingue. Elle a la chance d'ouvrir sur le monde trois fenêtres au lieu d'une, de pouvoir s'alimenter à trois cultures au lieu d'une seule. Mais cette chance a été dès le départ confisquée."²⁹ En effet, à travers cette dévalorisation des langues parlées accentuées par l'idéologie dominante, le but principal, nous semble-t-il, est d'inculquer, dans l'esprit social, l'idée selon laquelle seule la langue officielle, même si elle " n'est la langue maternelle d'aucun Algérien", est capable d'assurer le développement scientifique. A ce titre, G. GRANDGUILLAUME souligne : " La langue arabe, dite classique ou littéraire, est la langue dans laquelle fut révélé le Coran [...] Elle n'est en tout cas jamais utilisée comme langue de communication spontanée et de l'usage quotidien."³⁰

De plus, le maintien de l'arabe classique en Algérie, notamment après 1962, est dû, à notre sens, à l'élite arabisante qui a eu une formation traditionnelle fondée sur la base des structures associatives, des zaouïas et des confréries musulmanes. La persuasion d'être liée à la civilisation arabo-musulmane a engendré, chez cette catégorie, à la fois un sentiment et une affirmation d'attachement à la langue de l'Islam comme le montre K. TALEB-IBRAHIMI : " Un groupe dont le sentiment d'appartenance à la civilisation arabo-islamique est très fort, nostalgique d'un passé glorieux et prestigieux, prônant le nécessaire retour aux sources originelles et aux valeurs premières de la cité musulmane, seul moyen de résistance à l'invasion culturelle de l'Occident et la dépersonnalisation qui en est le résultat et la conséquence."³¹ Cela dit, pour les partisans de l'arabisation, la promotion de l'arabe classique, au titre de langue de l'État algérien, pourrait préserver la personnalité nationale de l'Algérien. Elle bloquera toute forme d'assimilation à la culture de l'autre.

²⁸ AREZKI A., 2007, « Le désignant français : ethnique, nom de langue et de la culture en situation méliorative dans le parler kabyle », In André Tabouret Keller (éd), *Les enjeux de la dénomination des langues dans l'Algérie contemporaine, Nommer les langues, Multilinguismes et institution des langues*, Paris, L'Harmattan, p.146.

²⁹ DJAOUT T, 1993, « Des acquis ? », in *Ruptures*, du 20 au 26 avril, N°15, p.5.

³⁰ GRANDGUILLAUME. G, 1983, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Editions G.P Maisonneuve et Laros, P.7.

³¹ TALEB-IBRAHIMI K., *Les Algériens et leur(s) langue(s)*, op.cit., p.77.

1.2. L'arabe populaire

Contrairement à l'arabe classique, l'arabe populaire est la langue maternelle de plusieurs locuteurs algériens. A ce sujet, K. TALEB-IBRAHIMI souligne en effet : " En Algérie, l'arabe dialectal, langue maternelle de la plus grande partie de la population, constitue la langue de la première socialisation linguistique, de la communauté de base".³² En raison de la place qu'il occupe dans l'espace linguistique algérien, il est non seulement vernaculaire mais aussi véhiculaire³³ pour plusieurs locuteurs algériens notamment entre locuteurs berbérophones issus de régions différentes utilisant des variétés différentes de tamazight et entre locuteurs amazighophones et arabophones. Essentiellement oral, à ce titre, il sert aux relations familiales, informelles et commerçantes, langue de large communication.

Par ailleurs, même si le rapprochement est mis en évidence sous forme d'appellation « langue arabe » au niveau des textes officiels, son évocation « arabe » ne lui donne aucun statut de reconnaissance. En effet, malgré l'usage récurrent de l'expression « langue arabe » le discours des officiels ne lui accorde aucune existence officielle. Cette mise au point a été soulignée par F. CHERIGUN : " L'amalgame par l'absence de précision quand les textes officiels réfèrent à l' « arabe » fait que la majeure partie de la population qui peut paraître à première vue satisfaite de la mention de sa langue est en fait exclue dans et par le choix, l'orientation et la gestion politico-linguistiques qui demeurent exclusivement l'apanage de l'État."³⁴

Néanmoins, en dépit de sa marginalisation par le discours officiel, à cause de sa minoration en tant que « dialecte », l'arabe populaire remplit sa fonction formelle notamment après les événements de 1988, comme le précise K. AIT DAHMANE : " L'arabe algérien-langue maternelle de la grande majorité des locuteurs- est devenu depuis 1988 l'outil de communication même du pouvoir et des médias (T.V. et radios)"³⁵ Il est, à ce titre, la langue des discours politiques, il est employé notamment par les médias lourds tels la télévision, les chaînes de radio sans pour autant négliger son importance en matière

³² TALEB-IBRAHIMI K., *Les Algériens et leur(s) langue(s)*, op.cit, p.28.

³³ " Dans les régions où vivent plusieurs communautés linguistiques différentes, une des langues de la région peut être utilisée d'une manière privilégiée pour l'intercommunication", selon Le Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du langage, 1994, Paris, Larousse.

³⁴ CHERIGUEN F., 1997, « Politique Linguistique en Algérie », *Mots*, Volume 52, N°1 pp.62 – 73, article en ligne consulté le 14 février 2010, <http://www.persee.fr>.

³⁵ AIT DAHMANE K., 2007, « Enseignement/apprentissage des langues en Algérie entre représentations identitaires et enjeux de la mondialisation », in *Synergies Algérie* n°1, p.177.

de productions littéraires. Et comparativement à tamazight, l'arabe populaire a été, lui aussi, l'objet de revendication de la part de ses locuteurs. Cette revendication s'est manifestée dans les représentations théâtrales et les œuvres littéraires écrites dans cette langue. En effet, impulsé grâce à l'élite, tels Y. KATEB, A ALLOULA, etc. qui voulaient revaloriser le patrimoine culturel populaire, l'arabe « dialectal » connaît depuis plusieurs années une remise à l'honneur qui se traduit par une grande considération : recherches universitaires, organisation de séminaires sur son aspect structural, études sur les arts populaires en arabe populaire, etc. Pour ainsi dire que les locuteurs exclusifs de l'arabe populaire, longtemps stigmatisés voire ignorés par le discours officiels, retrouvent plus d'assurance et de fierté à parler leur langue.

En outre, notablement, l'arabe parlé, par opposition à l'arabe écrit, est vecteur d'une culture populaire très riche. Son apport est important dans toute la tradition orale qu'il véhicule, sous ses différentes formes d'expressions à savoir poésie, musique, contes etc. Ces expressions culturelles renforcent sa place au sein de la société algérienne. Dans ce sillage, K. TALEB-IBRAHIMI explique l'origine et la nature de cette culture mise en valeur par cette langue : " Expressions urbaines héritées des vieilles traditions andalouses et ottomanes (particulièrement à Alger, Tlemcen, Nédroma, Bejaia et Constantine) mais aussi et surtout, expressions rurales et bédouines , riches d'influences diverses et d'apports culturels différents berbères, arabes mais aussi africaines sub-sahariennes avec d'étonnantes similitudes avec certaines expressions de la péninsule arabique et participant également au même espace culturel que tous les autres pays méditerranéens".³⁶

En outre, il est important de souligner que l'arabe populaire se distingue par quelques aspects de l'arabe classique. Avec ses variantes lexicales et sémantiques voire phonétiques, il diffère, lui aussi, d'une région à une autre voire même au sein de la même région. De plus, même si nous avons tendance à segmenter en termes de région la pratique de l'arabe populaire, il nous semble qu'il en est impossible, car toutes les sphères régionales ont été touchées par d'autres langues à savoir le berbère et/ou le français. En ce sens, il s'agit pour nous de dire que l'arabe « dialectal » est la seule langue que manipule tout locuteur algérien; cela dit, à notre sens, l'arabe populaire est la langue commune des Algériens.

³⁶ TALEB-IBRAHIMI K, *Les Algériens et leur(s) langue(s)*, op.cit., p.29.

1.3. Tamazight

Malgré les différentes invasions et de multiples civilisations (phénicienne, carthaginoise, byzantine, romaine, arabe, espagnole, turque et française) que le Maghreb a connues, le parler berbère paraît résistant, il a pu, à ce titre, se préserver. Plusieurs linguistes s'interrogent sur les facteurs essentiels de son maintien. S. CHAKER, pour sa part, explique les multiples raisons qui ont contribué à sa persistance face à l'arabisation du Maghreb : " Mais les causes sont multiples et entrecroisées [...] on évoquera :

– **La géographie** : notamment l'isolement dans les zones de montagne, par opposition aux régions de plaines et de hautes plaines présahariennes très tôt arabisées parce qu'elles permettaient la circulation et l'installation aisées des populations arabophones venues d'Orient et des agents des pouvoirs urbains arabophones.

– **La démographie** : la berbérophonie s'est généralement bien maintenue dans des régions de fort peuplement, où l'occupation humaine était déjà suffisamment dense et ne permettait que difficilement l'intrusion d'éléments extérieurs. Alors que l'arabisation se développe surtout dans les zones à occupation humaine plus clairsemée (régions d'élevage pastoral, nomade ou semi-nomade, ou même sédentaire).

– **Le système de production et d'appropriation des sols** : la berbérophonie paraît, [...] à fort ancrage terrien, à appropriation individuelle ancienne des terres. [...] La collectivité [...] est plus économique et topographique que généalogique. Tandis que les zones d'arabisation ancienne et large sont plutôt des régions de nomadisme ou de semi-nomadisme, des sociétés "agro-pastorales" où les liens du sang comptaient plus que le lien à la terre. [...]

– **La structure sociale** : la segmentarité généralisée des sociétés berbères anciennes a pu constituer un puissant moyen de défense contre l'intrusion extérieure; [...]

– **Le politique** : la majeure partie des zones berbérophones correspond à des régions qui entretiennent, depuis au moins la fin du Moyen Âge, des rapports conflictuels avec les divers pouvoirs centraux [...].

– **La survie du punique** : langue sémitique, étroitement apparentée à l'arabe [...] ³⁷

A ce sujet, tamazight, qui appartient au groupe linguistique chamito-sémitique, est la langue des Amazighes. Comme l'arabe populaire algérien, il est aussi la langue maternelle de plusieurs locuteurs. Il fonctionne comme langue véhiculaire dans l'espace berbérophone. Après 1962, sa fonction demeurerait très limitée dans la mesure où il était

³⁷CHAKER S., 1989, "Arabisation", in *Encyclopédie Berbère*, Tome VI, pp.1-3.

uniquement employé dans les communications informelles. Objet de revendication de la part de ses locuteurs depuis l'indépendance, par conséquent, en 2002 tamazight bénéficie d'une reconnaissance constitutionnelle dont le statut est de langue nationale.³⁸ Avec cette reconnaissance, il parvient à gagner le droit d'exister. Il investit, de plus en plus, l'espace politique, notamment les allocutions officielles, voire même le champ culturel et médiatique à savoir la radio et la télévision.³⁹ Il réussit, par ailleurs, à avoir une place dans le cycle secondaire et universitaire. Et contrairement à l'arabe classique, l'enseignement de tamazight est conçu uniquement en tant que matière ; à l'Université, il est sanctionné par l'obtention de licence en langue. C'est pourquoi, aux yeux de quelques locuteurs berbérophones la reconnaissance de tamazight par l'État algérien, n'a pas été accompagnée par sa mise en valeur en tant que langue des sciences " aucune mesure n'a été prise pour sa valorisation comme si la décision elle-même était la finalité."⁴⁰

Pareillement à l'arabe populaire, tamazight est une langue polynomique. En Algérie, elle se présente en plusieurs variétés ni standardisés ni codifiés dont les principaux sont :

- **Kabyle :** Parlé au nord centre de l'Algérie, le kabyle est pratiqué précisément en Haute et Basse Kabylie. S. CHAKER affirme que cette variété est le parler " de deux tiers de la population berbérophone."⁴¹ Objet de revendication culturelle et identitaire qui émanait de ses locuteurs, cette variété de tamazight a, par ailleurs, été depuis longtemps en contact permanent avec les autres langues en présence, en l'occurrence l'arabe et par la suite le français qui lui ont cédé plusieurs de ses mots en tant emprunts linguistiques. En effet, l'aspect linguistique du kabyle, notamment lexical, est chargé de mots d'origine arabe et française dont la forme phonétique est, souvent, construite selon le modèle du parler kabyle.
- **Chaoui :** Cette variété est utilisée par les habitants de l'Aurès situé dans la partie orientale de l'Algérie. Différent du kabyle, cette variété manifeste un aspect phonétique très particulier. Le locuteur chaoui utilise en association à sa langue native l'arabe populaire qui lui sert de " passe partout " c'est-à-dire de langue véhiculaire, il est très souvent au contact permanent de l'arabe populaire.
- **M'Zab :** Employée par les mozabites relatifs aux habitants de Ghardaïa, cette variété se distingue entièrement des autres.
- **Targui :** Variété du sud du pays, elle couvre notamment le centre du Sahara.

³⁸Le 8 Avril 2002, le parlement algérien reconnaît le tamazight « comme langue nationale à côté de l'arabe ».

³⁹Tamazight bénéficie de stations de radio et de télévision (Radio Soummam / Chaîne 2 /TV4).

⁴⁰Lettre ouverte du MCB au président de la république, Liberté, n° 3228, 15 mars 2003.

⁴¹CHAKER S., 1989, *Manuel de Linguistique berbère*, Alger, Bouchène, p.14.

1.4. Le français

Historiquement, le français s'est installé en Algérie aux alentours de 1830 au cours de la conquête française sur l'Algérie. Son statut devient, en Algérie, privilégié par rapports aux autres langues en présence notamment l'arabe classique, l'arabe populaire et tamazight. Imposé dans l'administration française, le français incarne pour le colon la civilisation et le développement. Son enseignement, en Algérie, est assuré afin de renforcer la domination coloniale et d'affaiblir la langue et la culture locale. C'est pourquoi, elle a marqué l'inconscient de multiples générations d'Algériens.

Après l'indépendance, au cours des premières années à l'aide de la langue française, l'État algérien installe ses institutions et ses référents identitaires et culturels. Cette considération pour le français, est incontestablement remarquable au niveau des textes officiels et la gestion administrative qui sont faits en quasi-totalité en cette langue. Avec sa diffusion, comme langue d'enseignement dans tous paliers, le français se consolide et se fait une place par l'élite francisante comme le précise K TALEB-IBRAHIMI : " Acculturée au modèle culturel véhiculé par la langue française, puisant ses références dans l'univers symbolique occidental et qui pense que le meilleur moyen, pour y accéder, reste le français, langue moderne vivante, langue de l'ouverture."⁴² A force que l'arabe classique s'installe comme langue officielle, le français s'en trouve en rapport conflictuel.

Par ailleurs, il est fondamental de souligner qu'aujourd'hui en matière d'enseignement, le français est enseigné en tant que langue étrangère. Le volume horaire accordé à l'arabe, langue d'enseignement, est supérieur à celui du français soit une moyenne de 3 heures par semaines. Ce qui laisse dire que le discours officiel ne lui accorde aucune utilité nationale. Cependant, il est significatif de dire, par ailleurs, que le français en dépit de son statut officiel langue étrangère en Algérie, il demeure convoité par les responsables politiques, car ces derniers savent pertinemment que l'arabe écrit ne pourra pas assurer complètement la fonction qu'on lui accorde. En ce sens, les textes officiels insistent sur l'utilité des langues étrangères à ce sujet : " Veiller à ce que le citoyen puisse maîtriser la langue nationale qui garde priorité et primauté, en même temps qu'il acquiert l'usage d'autres langues."⁴³ Pratiquement, le français se réserve une place en Algérie et il est toujours au contact permanent des langues algériennes. Conséquence linguistique due à

⁴² TALEB IBRAHIMI K., *Les Algériens et leur(s) langue(s)*, op. cit., p.76.

⁴³ Charte 1986, p51.

l'occupation française, ce qui n'est pas le cas pour l'espagnol ou le turc, le français reste convoité par les Algériens.

Aujourd'hui, il est important de dire qu'il est omniprésent et très utilisé dans plusieurs domaines de la vie. Cette pratique linguistique du français en Algérie, explique F. CHERIGUEN, est le fruit de son enseignement : " La scolarisation massive en Algérie a permis une plus grande généralisation de la langue française. Les médias, la presse orale et surtout écrite ont aussi apporté une contribution importante à la diffusion du français dans le pays. La quasi-totalité de la population née à partir de 1962 a bénéficié d'un enseignement en français, puis progressivement, d'un enseignement de français." ⁴⁴

Néanmoins, les textes officiels ne lui accordent aucune désignation précise, il est toujours indiqué sous le qualificatif de langue étrangère, à ce titre, il n'a aucune existence officielle en Algérie. Ce constat a été mis en exergue par F. CHERIGUEN dans son ouvrage : " Bien que reléguée au rang de langue étrangère, les textes ne lui accordent pas une mention implicite dans les chartes (même si le terme n'est jamais cité). Elles évitent soigneusement d'employer « langue française » or dans la réalité elle peut prétendre à une co-officialité : dans la mesure où elle est utilisée à titre officiel (prise de parole du Président de la République et des responsables politiques, parution du journal officiel et de la presse dans cette langue."⁴⁵ Notamment, comme le confirme A. AREZKI : " Le discours dominant a stigmatisé le français comme langue du colonisateur et d'aliénation culturelle, paradoxalement il n'a pas engendré une attitude de rejet de cette langue par les Algériens."⁴⁶

Cependant, toutes les études ont montré clairement qu'à l'exception du français, aucune autre langue n'est employée par les locuteurs algériens dans leur quotidien. Ces langues, telles que l'allemand, l'espagnole, l'italien n'ont d'existence qu'à l'école, précisément à partir de la deuxième année secondaire pour la filière (Langues Étrangères). C'est pourquoi, leur statut demeure jusqu'à présent indéfini. Enseigné à partir de la première année moyenne et grâce à sa place à l'échelle mondiale, l'anglais bénéficie, en matière d'enseignement au statut de deuxième langue étrangère. Cela dit, malgré leur prise

⁴⁴CHERIGUEN F, *Politique Linguistique en Algérie, op. cit.*, p.66.

⁴⁵CHERIGUEN F., *Ibid.*, p.66.

⁴⁶ AREZKI A., 2010, « La planification linguistique en Algérie ou l'effet de Boomerang sur les représentations sociolinguistiques », in *Revue du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique*, N°25, Le français en Afrique, Institut de Linguistique Française- CNRS UMR 6039-NICE p.166.

en charge à l'université, en matière d'enseignement pour l'obtention de la licence, ces langues demeurent, nous semble-t-il, inexistantes dans l'espace linguistique algérien.

2. Le discours idéologico-constitutionnel sur les langues en Algérie

2.1. Les paramètres idéologiques

Pour analyser la politique linguistique instaurée en l'Algérie depuis son indépendance, il est important de faire un bref rappel de la situation sociolinguistique de l'Algérie avant l'occupation française. Tout le monde admet que l'arabe classique, cultivé dans les mosquées, occupait une place significative à cette période⁴⁷. Un attachement particulier entre le peuple algérien et la langue du Coran est remarquable. Enseigné dans les lieux de prière et langue des actes juridiques et des contrats, pendant cette période, l'arabe écrit est pris en charge par des associations qui collectaient des fonds afin de lui garantir son existence. Remplacé par la langue française, durant l'occupation française, l'arabe écrit se trouvait chassé de l'espace linguistique algérien. Toutes les composantes qui assuraient son maintien et sa persistance ont été fragilisées. Ce dessein colonial se prolongeait jusqu'à l'indépendance malgré la volonté ambiguë affichée de la part de la France de promouvoir cette langue, par conséquent, elle y demeurerait toujours sans statut et sans reconnaissance officielle.

Après l'indépendance, l'Algérie renoue avec son passé linguistique et ses considérations religieuses. Dans ce sillage, il est impérativement nécessaire de mettre en lumière le discours idéologique, relatif à l'identité algérienne, prôné par le système en place. L'objectif principal de ce discours est d'instaurer les bases fondamentales et identitaires de la nation algérienne. Dans cette acception, A. AREZKI écrit : " Le discours identitaire idéologique ne regarde le réel que pour lui enjoindre de se conformer au réel fantasmé. Il masque une réalité en la travestissant et tend à enfermer la société dans une perception imaginaire de son passé et de son identité."⁴⁸ Il est, par conséquent, important de souligner que l'Algérie, après son indépendance, s'est vue mise dans un cadre identitaire spécifique par le biais des différents discours véhiculés par les responsables de l'époque. En effet, l'évidence d'appartenir à la nation arabe semble affichée, toutes les intentions afin de montrer le rapprochement avec les pays arabes s'avèrent dès le départ proclamer : " Nous sommes des Arabes, des Arabes, dix millions d'Arabes⁴. [...] il n'y a

⁴⁷AGERON R., 1968, *Les Algériens musulmans et la France : 1871-1919*, Paris, PUF, p.317-319.

⁴⁸AREZKI A, « *Le désignant français : ethnique, nom de langue et de culture* », *op.cit.*, p146.

d'avenir pour ce pays que dans l'arabisme."⁴⁹ De ce fait, il nous semble, peut-être clair, que les balises identitaires, religieuses voire linguistiques de l'État algérien sont d'emblée définies. Ces paramètres se dessinent dans les différentes chartes que l'Algérie a connues " L'Algérie est un pays arabo-musulman [...]. L'essence arabo-musulmane de la nation algérienne a constitué un rempart solide contre sa destruction par le colonialisme. Cependant, cette définition exclut toute référence à des critères ethniques et s'oppose à toute sous-estimation de l'apport antérieur à la pénétration arabe."⁵⁰ Cette considération idéologique, affichée par les responsables, se trouve reprise dans les autres chartes à savoir celle de 1976 " Le peuple algérien se rattache à la patrie arabe dont il est un élément indissociable. [...] se sont ajoutés progressivement à partir du 7^e siècle, les autres éléments constitutifs de la nation algérienne, à savoir son unité culturelle, linguistique et spirituelle [...] l'islam et la culture arabe étaient un cadre à la fois universel et national [...]. Désormais, c'est dans ce double cadre [...] que va se déterminer le choix de notre peuple et se dérouler son évolution."⁵¹

2.2. La politique linguistique en Algérie

De cette visée idéologique, prônée par les dirigeants après l'indépendance, une politique linguistique s'est progressivement installée en l'Algérie. Sa mise à l'épreuve s'est concrétisée réellement dans le troisième article de la constitution de 1976 " L'arabe est la langue nationale et officielle. L'État œuvre à généraliser l'utilisation de la langue nationale au plan officiel."⁵² Ce dessein idéologico-constitutionnel, à l'égard de la politique linguistique en Algérie, trouve ses origines, nous semble-t-il, dans le projet jacobin que la France avait soutenu " En 1539 par François 1^{er}, imposait l'usage du français dans tous les actes administratifs [...] la France jacobine [...] renforce la centralisation administrative, tolérant de moins en moins l'usage des dialectes et autres parlers régionaux."⁵³ Dans ce sillage, la politique linguistique, mise en œuvre par l'État, place l'arabe classique comme unique langue pouvant garantir la cohésion au sein de la société algérienne. De plus, le privilège accordé à cette langue est explicitement palpable dans les différents textes officiels tels que les décrets stipulant l'arabisation de l'administration du 22 mai 1964⁵⁴, les ordonnances n° 66-154 et n°66-155 du 8 juin 1966

⁴⁹ Allocution radiotélévisée de Ben Bella, le 5 juillet 1963.

⁵⁰ Charte d'Alger, 1964, chapitre III / 1, p. 35.

⁵¹ Charte nationale, 1976, titre premier, 83.

⁵² Constitution de 1976.

⁵³ COSTER M., 2007, *Les enjeux des conflits linguistiques*, Paris, Edition L'Harmattan, p.73.

⁵⁴ En juin 1964, parution du premier numéro du Journal Officiel en langues arabe.

qui obligent l'usage de l'arabe dans la justice, l'ordonnance du 26 avril 1968⁵⁵ et son extension 75-2 du 20 janvier 1971 qui oblige la compétence linguistique en arabe pour les fonctionnaires, la circulaire du Ministère de l'Intérieur de juillet 1976 sur l'affichage en arabe. Et enfin, la loi, la plus remarquable, est celle de 1991 n°05-91 du 16 janvier 1991⁵⁶, modifiée et complétée par celle du 22 décembre 1996 sous le n° 96-30, portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe.⁵⁷

Comme il a été remarqué au niveau des textes officiels, obligeant l'usage de l'arabe dans l'administration, ces textes ne ciblent en aucun cas l'usage de tamazight ou/et l'arabe populaire algérien. Implicitement, ces textes visent, nous semble-t-il, le français, car dans le secteur public, la concurrence est remarquable entre l'arabe classique et le français. L'arabe algérien et tamazight n'ont pas de reconnaissance officielle, ils ne sont ni standardisés ni normalisés. De plus, les textes officiels interdisant l'usage des autres langues sont faits, dans leur majorité en français. Dans ce sillage, R. SEBAA souligne : " La forme la plus caricaturale de cette hiérarchie, que nous avons désignée dans un ouvrage précédent par la " hiérarchie des ciseaux ", c'est-à-dire où l'usage est inversement proportionnel au statut, demeure incontestablement celle contenue dans les textes et les instructions officielles relatifs à l'obligation d'usage de la langue arabe, rédigés dans leur quasi-totalité en langue française."⁵⁸

Nous tenons à préciser, par ailleurs, que cette présente loi qui oblige l'usage de l'arabe écrit dans le milieu administratif est destinée aux différents secteurs à la fois public et privé. Cette obligation est accompagnée d'un caractère « violent » et « répressif » affiché par la dite-loi en évoquant la procédure pénale qui en découle et ce pour ceux qui ne la respectent pas. Nous présentons, à titre d'exemple, quelques articles qui précisent qui : " Article 32 : Quiconque signe un document rédigé dans une autre langue que la langue arabe, lors de l'exercice de ses fonctions officielles, est passible d'une amende de 1000 Da à 5000 Da ; Article 33 : Les responsables des entreprises privées, les commerçants et les artisans qui contreviennent aux dispositions de la présente loi sont passibles d'une amende de 1000 Da à 5000 Da, en cas de récidive, il est procédé à la

⁵⁵ Journal Officiel, 3 Mai 1968.

⁵⁶ Il est à noter que cette présente loi a été annulée en 1992 par Mohamed BOUDIAF, il pensait que les conditions n'étaient pas propices à cette époque.

⁵⁷ Voir en annexe le journal officiel N°3 du mercredi 16 Janvier 1991 sur la Loi portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe.

⁵⁸ SEBAA R., 2002, *L'Algérie et la langue française, l'altérité partagée*, Oran, Editions Dar el Gharb, p.85-86.

fermeture temporaire ou définitive de l'entreprise."⁵⁹ Une question pertinente nous vient à l'esprit. Pourquoi ce recours à la répression afin de mettre en application ladite loi ?

3. L'enseignement des langues en Algérie

La visée des concepteurs du système éducatif, en Algérie, ne s'écarte pas de la politique linguistique instaurée depuis le premier jour de l'indépendance. En ce sens, l'école, fondée par ses concepteurs, devrait construire l'idéal souhaité, l'école en Algérie a été " le Cheval de Troie " de cette dernière. De cette perceptive, A. AREZKI affirme : " L'école apparaît en effet, comme le lieu où se fonde et se transmet l'image de la société globale."⁶⁰ En effet, cette mise en relation a été faite par le biais des programmes scolaires accordant une importance capitale à l'enseignement de la langue arabe.

Historiquement, il est important de signaler que le système éducatif algérien a connu deux périodes remarquables. La première période débute à partir de l'indépendance de l'Algérie en 1962 jusqu'à 1976. Au cours de cette période, le système adopté était calqué sur le modèle français. La caractéristique essentielle de ce système éducatif était d'accorder une grande importance à la langue française comme langue d'enseignement dans tous les paliers. Le français, à cette période, servait de vecteur essentiel à toutes les filières, toutes les matières étaient assurées dans cette langue. Puis, en raison des inconvénients assignés à ce système, jugé insatisfait et déficient, une nouvelle réforme du système éducatif voit le jour à partir de 1976, se caractérisant par la mise en œuvre de " l'École fondamentale polytechnique "⁶¹ dont le français connaît une mutation en termes de statut : langue d'enseignement, il passe au statut de langue étrangère. En ce sens, progressivement, l'arabe classique que nous appelons « arabe écrit » se voit octroyer des privilèges importants. En plus de sa place en tant que langue à enseigner, il devient langue d'enseignement dans tous les cycles. Dans ce contexte, la politique d'arabisation a accordé à la langue arabe une place immense à savoir langue des matières. Quant à la langue française, depuis cette date en matière d'enseignement, son statut est relégué au second plan, elle est seulement enseignée en tant que langue étrangère.

⁵⁹Voir en annexe le journal officiel N°3 du mercredi 16 Janvier 1991 sur la Loi portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe, p.41.

⁶⁰AREZKI A., *La planification linguistique en Algérie ou l'effet de Boomerang sur les représentations sociolinguistiques*, op. cit., p165.

⁶¹Voir en annexe extraits des textes législatifs, Loi et Ordonnance n°76-35 du 16 Avril portant organisation de l'éducation et de la formation.

De plus, comparativement au français l'enseignement de l'anglais, dont le statut est aussi de langue étrangère, a été accompagné par la prise en compte de l'aspect culturel de la langue. En effet, les programmes élaborés mettent en évidence le rapprochement entre la langue anglaise et l'environnement culturel qu'elle véhicule. A titre d'exemple, les manuels scolaires intitulés : " Rachid in England ", " Andy in Algérie " justifient la connaissance de la culture de l'autre. Alors que l'enseignement du français, comme langue étrangère, est " décontextualisé." Cela dit, jusqu'à aujourd'hui, aucune entité culturelle n'est présente, les livres et les manuels scolaires élaborés sont dépourvus de références culturelles. Il nous semble, à ce titre, que ces choix pédagogiques sont dus principalement à l'assimilation du français au colonialisme français d'une part et à la crainte d'acculturation d'autre part.

Par ailleurs, dans le but de voir le nombre d'heures affectées à chaque langue (l'arabe et le français), nous avons pensé présenter les indices comme suit :

Volume horaire hebdomadaire dans l'ensemble des cycles ⁶²				
Cycles	Niveau scolaire	Volume horaire total	français	arabe
Cycle moyen	5 ^{ème} AF	26h	5h30	21h
	6 ^{ème} AF	26h	5h30	21h
	7 ^{ème} AF	30h	6h	24h
	8 ^{ème} AF	30h	5h	24h
	9 ^{ème} AF	30h	5h	24h
Cycle secondaire	1 ^{ère} AS Sciences	32h	3h	26h
	1 ^{ère} AS Lettres	31h	4h	21h
	2 ^{ème} AS Sciences	33h	3h	27h
	2 ^{ème} AS Maths	33h	3h	27h
	2 ^{ème} AS Lettres	29h	4h	22h
	2 ^{ème} AS Langues	31h	5h	19h
	3 ^{ème} AS Sciences	31h	3h	25h
	3 ^{ème} AS Maths	31h	3h	25h
	3 ^{ème} AS Lettres	28h	4h	22h
	3 ^{ème} AS Langues	29h	4h	17h

⁶²Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Alger site web : <http://www.meducation.edu.dz/men/>

En outre le tableau suivant résume le nombre d'heures affectées à chaque langue au niveau de l'enseignement supérieur :

Volume horaire hebdomadaire dans l'enseignement supérieur⁶³		
Filières	arabe	français
Sciences humaines et sociales	25h	4h
Sciences (filières techniques)	25h	4h
Sciences médicales	2h	30H

En guise de synthèse, avec le système éducatif que l'État algérien a mis en œuvre depuis 1976, la langue française est réduite à une simple matière. Enseignée en tant que langue étrangère, à partir de la quatrième année primaire. Cela dit, la seule langue d'enseignement au niveau de tous les paliers est l'arabe littéraire. Ainsi, la valorisation de cette langue, en matière d'enseignement, a engendré une disproportion relative à l'effectif de l'enseignement. Le tableau suivant donne une idée de cette évolution en ce qui concerne le nombre de maîtres dans l'enseignement primaire⁶⁴ :

Années	Total d'enseignants	De langue arabe	De langue française
1962-1963	12696	3342	9354
1972-1973	47459	31437	16022
1982-1983	99648	76982	22666
1992-1993	153479	134359	19120
2001-2002	169993	147570	22423

Par ailleurs, comme toutes les réformes mises en place par l'État algérien, en matière d'enseignement, la décision prise durant la rentrée scolaire 1995/1996 nous semble particulière dans la mesure où l'anglais se voit octroyer la place que le français occupait. En effet, la réforme consistait à substituer la langue anglaise à la langue française dès la quatrième année primaire. Sans prendre en considération les paramètres sociolinguistiques de la société algérienne, l'anglais devient première langue étrangère au primaire. Il nous semble que l'objectif était d'écarter, par voie de concurrence, la langue française.

Cependant, en prêtant le choix de son enseignement aux parents, les résultats ont confirmé le maintien du français. A ce sujet, les données statistiques de 1997 avancées par

⁶³ Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Alger site web : <http://www.mesrs.dz>

⁶⁴ Source : Ministère de l'Éducation nationale, Alger. Site web: <http://www.meducation.edu.dz/men/>

le Ministère de l'éducation Nationale sur le nombre des élèves, au niveau national, ayant choisi l'anglais à la place du français mettent en exergue l'échec total de la réforme. Le tableau ci-dessous présente de manière précise cet état de fait :

	Cycle fondamental⁶⁵		
Nombre d'élèves inscrits en 1997	4 617 728		
Niveaux	4 ^{ème} année fondamentale	5 ^{ème} année fondamentale	6 ^{ème} année fondamentale
Nombre d'élèves ayant choisi l'anglais	24 213 soit 0,52%	25 401 soit 0,55%	9393 soit 0,20%
Nombre total	59007 soit 1,28%		
Nombre d'élèves ayant choisi le français	4558721 soit 98,72%		

4. L'école et les langues maternelles

Comparativement à la langue française, en matière d'enseignement, les langues maternelles, représentées par l'arabe populaire et les variétés du berbère, subissent un sort particulier à l'école. Même si le berbère est aujourd'hui accepté d'être enseigné, en tant que matière dans quelques régions seulement, nous ne nous empêchons pas de dire que les langues maternelles sont interdites dans le milieu scolaire. De ce fait, toute tentative de traduction est quasiment proscrite et l'usage même de l'arabe populaire, qui est proche de l'arabe classique, est totalement prohibé. En plus de la pratique exclusive de l'arabe classique, l'objectif essentiel pour les officiels était de purifier la langue de l'enfant jugée, à priori, incorrecte. A ce titre, le guide du maître, élaboré par le Ministère de l'Éducation, insiste sur cet aspect : " Fautive, déviante et déficiente, d'expurger, corriger les expressions que les enfants ont acquis avant leur arrivée à l'école [...] Notre travail sera double, nous corrigeons par le biais de cet enfant la langue de sa famille [...] Cela ne sera possible que lorsqu'on abolira l'écart entre la langue écrite grammaticale et la langue orale anarchique [...] Nous nous exprimerons par écrit, comme nous parlerons oralement, et nous parlerons oralement comme nous écrirons."⁶⁶

Par ailleurs, à cet aspect linguistique dévalorisant, assigné aux langues maternelles, s'ajoute également celui lié à la culture qu'elles véhiculent dont la qualification est dérisoire. Pour les détracteurs, la culture populaire est vide de sens, elle

⁶⁵Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Alger site web : <http://www.meducation.edu.dz/men/>.

⁶⁶Guide du maître du premier palier de " L'École Fondamentale ", Année 1980-1981, Alger, Institut Pédagogique National, p.5.

doit-être anéantie pour laisser place à la culture diffusée par l'arabe classique. A cet égard, H. DJAMIL a manifesté, à l'époque, sa colère en soulignant, dans *Algérie-Actualité* : " Pour préserver l'idée d'une culture noble, pure et seule digne de représenter le peuple algérien, des formes d'expression populaires ont été tuées, sous prétexte qu'elles étaient de la sous-culture vulgaire, décadente et subversive. Dans ce cas, que fallait-il faire des centaines, des milliers, des millions, d'Algériens qui l'appréciaient et la véhiculaient clandestinement ? Les rééduquer ? Il devait être clair que la culture n'est pas la propriété de personne. Chacun s'exprime selon ce qu'il est. La culture n'est que la combinaison de toutes les manifestations. Les individus, les mentalités évoluent, la culture ne fait que suivre [...] Ceci pour pouvoir affirmer en toute sérénité qu'il est nécessaire sinon vital (pour l'Algérie) de permettre et même d'encourager les Algériens à s'exprimer comme ils le désirent. Notre culture est menacée, certes, mais contrairement à ce que l'on serait tenté de penser, la menace est totalement interne."⁶⁷ Cela dit, toute tentative de promotion de la culture populaire, dont l'existence est assignée aux langues maternelles, est perçue par les officiels, comme une sorte de menace pour l'arabe classique avec lequel l'État tente d'installer voir d'imposer à la fois la pratique exclusive de cette langue et la mise en place de la culture arabo-musulmane.

Il ressort que le but principal, par rapport à ce choix, est d'anéantir les langues parlées au profit de la langue arabe classique qui n'est la langue maternelle et d'usage quotidien d'aucun Algérien. De ce fait, l'enseignement monolingue, impulsé par l'État à travers son projet éducatif, a octroyé à la langue d'enseignement une fonction particulière. En effet, la place assignée à cette langue vise non seulement la pratique exclusive de l'arabe scolaire mais aussi la stigmatisation des langues maternelles et leur extinction. Cette visée, tant attendue par l'école, tire, nous semble-t-il, ses sources du discours officiel sur les langues qui continue à donner une importance capitale à l'arabe classique au détriment des langues en présence. Même si tous les pédagogues s'accordent à dire qu'aujourd'hui il est incontestablement important d'enseigner les langues maternelles l'État algérien, notamment l'institution scolaire, semble désintéressée de ce projet pédagogique.

⁶⁷DJAMIL H., 1987, *Algérie-Actualité*, in Hebdomadaire du 12 novembre, Alger, N° 1159.

Dans cette perspective à la fois pédagogique et didactique relative à l'enseignement des langues maternelles, il est, à notre sens, utile voire indispensable de garantir, dans le milieu scolaire, une place capitale à la première langue de l'enfant. A ce titre : " L'UNESCO recommande depuis toujours que les langues natives soient les langues de l'école au moins les quatre premières années de la scolarisation. Une fois la personnalité de l'enfant assise et consolidée, les contacts de langues ne représentent pas de danger d'aliénation."⁶⁸ G. DORIAN soutient, lui aussi, l'idée selon laquelle l'enseignement des langues maternelles est un acte qui assure à l'enfant une base solide en matière d'intégration culturelle, à ce sujet, il admet que " L'enseignement de la langue maternelle et le multilinguisme sont des points cardinaux d'un développement durable qui assure l'ancrage de chacun dans sa culture d'origine et la possibilité pour tous de s'ouvrir aux autres et de tirer les bénéfices d'un monde en interaction croissante."⁶⁹

De ce fait, l'école algérienne, à présent, continue à dévaloriser voire même à nier le rôle essentiel de ces langues. Cette situation a été analysée et dénoncée par plusieurs intellectuels algériens : " La manifestation la plus évidente de cette rupture sociolinguistique consiste en la négation têtue et entêtée du vécu et des acquis langagiers de l'enfant dans sa période préscolaire, négation qui apparaît très clairement dans l'exposé des objectifs de l'école algérienne en matière de langage [...] mais surtout les incidences effarantes et inquiétantes dans l'appauvrissement des capacités linguistiques des élèves en tant qu'apprenants – au cours de leur cursus scolaire – mais aussi en tant que locuteurs-acteurs sociaux.»⁷⁰ Ainsi, les études, faites en faveur des langues maternelles, ont montré combien il est fondamental voire essentiel que ces langues, source incontestable de l'affirmation et de la construction de l'identité culturelle et sociale, soient reconnues par l'État. En effet, sur le plan didactique et pédagogique, leur usage à l'école est capital afin que l'apprenant ne ressente pas l'univers scolaire comme un espace étranger à sa vie quotidienne. Elles constituent, par ailleurs pour l'enfant apprenant, la première expression linguistique et culturelle de la formation initiale dont la teneur constitue un substrat essentiel à sa formation future.

⁶⁸ AIT DAHMANE K., *Enseignement/apprentissage des langues en Algérie entre représentations identitaires et enjeux de la mondialisation*, op, cit, p.179.

⁶⁹ DORLIAN G., 2008. *Francophonie : conflit ou complémentarité identitaire ?* Volumes1 & 2, Liban, Lézard Sarl, p.5.

⁷⁰ BOUDALIA-GREFFOU M., 1993, « Pédagogie maternelle et didactique des langues étrangères », in revue NAQD, *Culture et système éducatif*, N°5, Alger, p.66.

En guise de conclusion à cette présentation, le parcours ci-dessus avec lequel nous avons tenté de mettre en exergue la situation sociolinguistique en Algérie, nous a permis de faire la lumière sur l'état des langues dans notre pays. En effet, nous avons pu remarquer, à travers le discours officiel sur les langues mis en œuvre par les institutions de l'État, les différentes réformes accomplies, à titre d'exemple la réforme du système éducatif et la constitutionnalisation du berbère que la situation des langues en Algérie est à la fois en état d'inégalité et d'instabilité. En effet, depuis l'indépendance à ce jour, l'État tente tant bien que mal d'émettre des thèses à l'égard des langues dont le but principal est de maintenir le statu quo à savoir la reconnaissance exclusive du monolinguisme. À ce sujet, le tableau ci-dessous synthétise, nous semble-t-il, les politiques mises en œuvre à l'égard des langues en présence :

Les langues	Les actes mis en œuvre	Les prétextes avancés
L'arabe classique	• Son imposition comme langue nationale et officielle ; • Seule langue d'enseignement ; • Encouragement et développement de la langue scolaire ; • Langue de l'État algérien.	• Langue de l'identité algérienne ; • Langue de l'islam ; • Constante nationale ; • Véhiculant la culture savante ; • Langue de l'union ; • Langue du monde arabe.
Les langues populaires	• Langues ignorées ; • Qualifiées de dialectes ; • Stigmatisation des parlers populaires ; • Inexistantes pour l'État ; • Langues vernaculaires.	• Langues dépourvues d'organisation syntaxique ; • Véhiculant uniquement la culture populaire ; • Elles peuvent engendrer l'instabilité.
Les langues étrangères	• Leur statut, langues étrangères ; • Enseignées en tant que matières seulement ; • Substituer le français par l'anglais ; • Leur interdiction dans l'espace administratif et privé.	• Elles sont étrangères à notre société ; • Langues de la technologie ; • Langues d'ouverture uniquement ; • Langues de la culture colonisatrice ; • Véhiculant la culture étrangère.

Chapitre II

Les repères théoriques et méthodologiques

Après avoir présenté la situation des langues en Algérie, nous tenterons dans ce présent chapitre, eu égard au champ de recherche dans lequel se situe notre domaine qui est celui de la sociolinguistique, de mettre l'accent sur le domaine de la sociolinguistique. Dans cette optique, il s'agira dans la première partie de ce chapitre intitulée " *Autour de la sociolinguistique* " de faire une esquisse sur le champ de la sociolinguistique dont l'apport a été remarquable. Cette entreprise, que nous estimons utile, nous permettra également de mettre à l'écart toute incertitude sémantique que comptent certains concepts qui paraissent renvoyer à la même acception.

Il sera question, par ailleurs, dans la deuxième partie de ce présent chapitre titrée " *Présentation de l'enquête* ", de mettre la lumière sur la démarche empruntée pour la réalisation effective de l'enquête sociolinguistique que nous avons menée au sein de la Direction de la Jeunesse et des sports de Bejaia. Il sera également question de mettre en exergue la présentation du questionnaire que nous avons élaboré et administré afin d'atteindre notre objectif principal. En effet, cette opération sera précédée, inévitablement, par la mise au point de la notion de " secteur public " qui est mise en évidence dans l'intitulé de notre sujet de recherche. Dans cette optique, nous entreprendrons d'examiner cette notion qui fera l'objet d'éclaircissement et d'explication des différentes dimensions qu'elle recouvre. Cela nous conduira à faire la lumière sur l'organisme public que nous avons sollicité sans pour autant négliger la description des différentes étapes de notre enquête sociolinguistique.

1. Autour de la sociolinguistique

1.1. De la linguistique à la sociolinguistique

La linguistique, qui se veut à la fois descriptive et scientifique, tire ses racines d'existence des travaux de Ferdinand de Saussure. La visée principale de la linguistique est de s'occuper du langage humain. Cette discipline a vu le jour en 1916 avec la publication de " Cours de linguistique générale " Cet ouvrage a véritablement révolutionné le domaine des langues car antérieurement à cette discipline, les travaux étaient purement normatifs. Cependant, malgré l'évocation du caractère social de la langue par Ferdinand de SAUSSURE " La langue est une institution sociale "⁷¹, ce linguiste ne s'inquiète que des constructions internes de la langue. Sa seule préoccupation demeure les différents aspects de la langue à savoir phonétique, syntaxique, lexicologique et sémantique et sans

⁷¹SAUSSURE F., 1994, *Cours de linguistique générale*, Alger, ENAG, p 32.

pour autant prendre en considérations les facteurs externes à la langue tels : les conditions individuelles et situationnelles. Bref, Ferdinand de SAUSSURE, nous semble-t-il, cherche à mettre au point un modèle abstrait de la langue.

En effet, avec le " Cours de linguistique générale ", œuvre posthume, publiée grâce à ses disciples, Ferdinand de SAUSSURE, avec écrits, établit concrètement les bases essentielles de la linguistique moderne. Ce succès inespéré se trouve retouché par les travaux d'Antoine MEILLET qui propose une autre vision sur la langue et le langage. Cette présente citation met en exergue sa pensée à propos du domaine de la langue : " Lorsque SAUSSURE oppose linguistique interne et linguistique externe, MEILLET les associe, lorsque SAUSSURE distingue entre approche synchronique et approche diachronique, A. MEILLET cherche à expliquer la structure par l'histoire. Face à la précision avec laquelle MEILLET définissait la notion de fait social, les passages dans lesquels Saussure déclare que la langue « est la partie sociale du langage » ou que « la langue est une institution sociale » frappent par leur flou théorique."⁷²

Influencé par la vision sociologique d'E. DURKHEIM, ce comparatiste Français soutient l'idée selon laquelle le changement linguistique ne peut en aucun cas être écarté des conditions extérieures, ses convictions ont été formulées dans son ouvrage "Comment les mots changent de sens." Cependant, il est important de souligner qu'Antoine MEILLET se contentait d'évoquer, comme son prédécesseur, l'aspect social de la langue sans mettre en valeur la réciprocité et la complémentarité entre le fait linguistique et le fait social sur lequel l'auteur insistait toujours, il se confortait en disant que la linguistique est une science sociale.

Cette polémique, au sujet du fait social de la langue, a engendré un vif débat qui a favorisé l'apparition de positions fermes par rapport au caractère social de la langue. Ce qui a donné naissance à la sociolinguistique au sens propre du terme et qui a mis dans ses différentes investigations le lien inévitable entre la langue et la société. Cette discipline, avec ses différentes approches, a nourri plusieurs travaux, notamment en matière de théories sociolinguistiques, qui ont été faits par des sociolinguistes éminents à savoir J. FISHMAN, E. GOFFMAN, B. BERNSTEIN, W. LABOV, J. GUMPERS, Ch. FERGUSON, etc. De ce fait, eu égard à la place reconnue et accordée à la sociolinguistique dans ce travail de recherche, il est nécessaire d'en présenter

⁷²Langage & société, 1999, n° 88-juin (revue trimestrielle), pp.29-30.

succinctement quelques définitions qui tenteront d'esquisser le domaine exact de la sociolinguistique.

Pour C. BAYLON, le champ de la sociolinguistique est vaste dans la mesure où cette science touche à la fois la langue et le social. Cette affirmation se confirme dans cette citation tirée de son ouvrage : " La sociolinguistique a affaire à des phénomènes très variés : les fonctions et les usages du langage dans la société, la maîtrise de la langue, l'analyse du discours, les jugements que les communautés linguistiques portent sur leur(s) langue(s), la planification et la standardisation linguistique [...] Elle s'est donnée primitivement pour tâche de décrire les différentes variétés qui coexistent au sein d'une communauté linguistique en les mettant en rapport avec les structures sociales."⁷³ Cette présente citation esquisse, d'ailleurs, les points essentiels de notre thème de recherche qui s'avère, à priori, pris en charge par la sociolinguistique.

Par ailleurs, nous remarquons l'interdisciplinarité qui caractérise la sociolinguistique. En d'autres termes, elle fait appel à plusieurs disciplines afin de nous garantir une explication rigoureuse des faits linguistiques. Cette affirmation se trouve palpable dans cette présente citation : " En première approximation, il faut reconnaître que le territoire du sociolinguiste au sein de la « linguistique conçue comme ensemble disciplinaire » est un territoire perméable aux ensembles disciplines connexes : anthropologie, psychologie, philosophie, ethnologie, sociologie, histoire[...] Perméable également aux autres linguistiques : sémiotique et linguistique, textuelle [...], pragmatique linguistique, et analyse conversationnelle [...], psycholinguistique [...] ethnolinguistique[...] et dialectologie."⁷⁴ Ainsi, l'interdisciplinarité se confirme en raison de l'objet d'étude de la sociolinguistique à savoir la langue et le social.

1.2. Les approches sociolinguistiques

Nous avons remarqué dans cette présentation que la sociolinguistique, avec ses objectifs incontestablement différents de la linguistique de Ferdinand DE SAUSSURE, que la réciprocité entre les deux faits (linguistique et social) demeure obligatoire. Cette réciprocité demeure significative dans la mesure où pour un besoin disciplinaire, la langue appelle le social et le social appelle la langue autrement dit un rapport d'interdépendance s'impose. Cette interdépendance s'avère présente en sociolinguistique quand nous parlons des deux approches que nous pouvons aussi nommer les niveaux

⁷³ BAYLON C., 1991, *Sociolinguistique, Société, langue et discours*, Paris, Nathan, p.35.

⁷⁴ BOYER H., 1996, *sociolinguistique, territoire et objets*, Lausanne, Delachaux et Nestlé, p.10.

d'analyse en sociolinguistique à savoir l'approche macro sociolinguistique et l'approche micro sociolinguistique. Ces deux méthodes que nous estimons, à priori, complémentaires façonnent les problématiques sociolinguistiques.

Qualifiée de " démarche synthétique globalisante "⁷⁵, la macro sociolinguistique tire ses soubassements des travaux de W. LABOV sur les récurrences de variables linguistiques en rapport avec les variables sociales. Le sujet parlant est considéré comme un type concret en situation de communication, " locuteur collectif " selon J. FISHMAN, cette présente méthode est qualifiée d'analyse quantitative, car c'est le nombre de récurrences qui nous permettra de tirer les résultats et ce, en fonction de l'enquête de terrain choisie.

Quant à l'approche micro sociolinguistique, elle est désignée comme une "démarche analytique individualisante"⁷⁶, elle met l'accent sur l'individu en tant que sujet abstrait, c'est-à-dire " locuteur idéal " selon l'expression de J. FISHMAN. Elle tire ses fondements de l'ethnographie de communication qui s'intéresse à la conversation et aux pratiques langagières au sein d'un groupe, de personnes âgées ou de familles. Elle prend en considération le type et la nature de la conversation que nous pourrions collecter à partir des enquêtes de terrain de types divers. Comme la micro sociolinguistique prône le type de la conversation et la nature de l'usage, l'analyse qualitative s'avère pertinente. Elle permet à la sociolinguistique d'approcher les faits langagiers d'une façon minutieuse.

1.3. Les faits sociolinguistiques

Nous avons tenté, à travers cette précédente esquisse, de présenter l'objet d'étude de la sociolinguistique. Cette science a fait un chemin bouleversant depuis qu'elle est apparue. Son rôle demeure important, car elle rend compte à la fois des changements sociaux et linguistiques. Elle a souvent élargi son champs de recherche afin d'apporter des résultats rigoureux aux problématiques sociolinguistiques à laquelle la société est confrontées.

Dans ce sillage, plusieurs faits sociolinguistiques ont fait l'apparition et qui sont le résultat de la présence de deux ou de plusieurs langues chez un individu ou dans une seule société. Ce cadre sociolinguistique est le produit de contact des langues que WEINREICH a mis en évidence dans ses écrits. Dans son ouvrage, il souligne que " Le contact des

⁷⁵MAOUGAL M., 2000, *Langage et langues entre tradition et modernité*, Paris, Marinoor, p. 103.

⁷⁶MAOUGAL M., *ibid.* p.103.

langues inclut toute situation dans laquelle une présence simultanée de deux langues affecte le comportement langagier d'un individu. Le concept de contact des langues réfère au fonctionnement psycholinguistique de l'individu qui maîtrise plus d'une langue, donc de l'individu bilingue."⁷⁷ En ce sens, selon le point de vue de WEINREICH, l'individu est toujours soumis à des situations qui lui offrent plus d'une langue. Il s'ensuit que le contact de langues influe à la fois sur les pratiques linguistiques et la situation psycholinguistique du locuteur qui dispose de plus d'un système linguistique.

1.3.1. Le plurilinguisme et le multilinguisme

Comme notre analyse sociolinguistique porte sur les langues en usage dans le secteur de la jeunesse et des sports de Bejaia, il nous semble important de lever les nuances et les ambiguïtés sémantiques qui pourraient surgir pour les deux concepts. Pour la sociolinguistique, ces deux notions sont employées pour décrire une situation sociolinguistique spécifiée par la coexistence de deux ou de plusieurs langues.

Selon C. TRUCHOT, le plurilinguisme désigne précisément la coexistence des langues et la pluralité linguistique des communautés dans un espace géographique alors que le multilinguisme est une caractéristique de l'individu qui dispose de la compétence de manier de multiples langues. De cette mise au point, il s'avère que le concept du plurilinguisme est réservé au caractère social, tandis que le multilinguisme est une entité liée directement à l'individu.

Pour R. CHAUDENSON, le plurilinguisme se définit par " la coexistence de plusieurs langues au sein d'un même État"⁷⁸ alors que le multilinguisme est désigné ainsi : " La présence, dans le continent ou dans une de ses régions, de plusieurs langues dont les aires d'usage dépassent les frontières nationales."⁷⁹ A ce titre, il suggère ce modèle dans le but de rendre compte de la situation sociolinguistique afro-subsaharienne. Selon sa vision, le plurilinguisme correspond aux situations nationales, alors que le multilinguisme est caractéristique des situations supranationales et il s'avère, en ce sens, que les langues sont moins nombreuses dans les situations de plurilinguisme.

⁷⁷HAMERS J. F., 1997, « Contact de langues », in Moreau. M-L (éd), *Sociolinguistique concepts de base*, Liège, Mardaga, p.94.

⁷⁸CHAUDENSON R., 1991, « Plurilinguisme et développement en Afrique subsaharienne francophone : les problèmes de communication », in *Cahiers des sciences humaines*, N°27, p.305.

⁷⁹ CHAUDENSON R, *idem*, p.313.

1.3.2. Le bilinguisme

Compte tenu de notre milieu d'investigation supposé plurilingue où cohabitent plusieurs langues, qui sont l'arabe classique et populaire, le kabyle, le français, il devient indispensable de faire la lumière sur le concept de bilinguisme.

A priori, il est important de souligner que le phénomène de bilinguisme touche aussi bien l'individu que la société. Nous parlons de bilinguisme du moment où il y'aura possibilité de pouvoir s'exprimer et de penser sans difficulté en deux langues. Par rapport à cette mise au point, le structuraliste américain L. BLOOMFIELD précise que le bilinguisme se définit par " La compétence de locuteur natif dans deux langues". Toutefois, certains linguistes affirment que le bilinguisme parfait n'existe pas dans la mesure où l'essentiel est d'avoir l'une de ces trois compétences à savoir comprendre, parler et écrire dans une langue seconde. Ce point de vue semble présent dans cette citation : " Nous ne considérons pas le bilinguisme comme une maîtrise parfaite et égale de deux langues, mais comme la faculté de recourir à deux ou plusieurs langues dans des circonstances variables et selon des modalités diverses."⁸⁰ A. MARTINET conteste, lui aussi, l'idée de la maîtrise parfaite de deux langues. A ce sujet, il note : " [...] Il est nécessaire de redéfinir le terme de bilinguisme (emploi récurrent de deux idiomes par un même individu ou à l'intérieur d'une même communauté) ne serait-ce que pour exclure l'implication très répandue qu'il n'y a bilinguisme que dans le cas d'une maîtrise parfaite et identique de deux langues en cause."⁸¹

Dans cette visée explicative, nous tenons à préciser, pour notre part, que ce qui définit peut-être le bilinguisme c'est la manière dont les deux langues sont acquises. Il nous semble, à cet effet, important de dire que la langue maternelle, sinon la première, est acquise naturellement dans le milieu familial alors que la seconde est le produit de sa scolarisation. En ce sens, eu égard à la structure administrative que nous avons sollicité, située dans une région kabylophone, il nous paraît très net que le kabyle est leur première langue acquise, éventuellement l'arabe populaire, suivi ensuite par l'arabe écrit et le français acquis, nous semble-t-il, dans le milieu scolaire.

⁸⁰ LUDI G. & PY B., 1986, *Être bilingue*, Berne, Lang, p.13.

⁸¹ MARTINET A., 1982, Bilinguisme et diglossie, in, *La Linguistique*, Vol.18- 01, p.5.

Par ailleurs, il en ressort que le concept de bilinguisme est chargé d'ambiguïté sémantique qui est à l'origine de la différence des approches. Il nous semble que la confusion est située dans le discours même développé à l'égard du bilinguisme qui est considéré comme un phénomène typiquement linguistique. En revanche, ce terme recouvre de multiples entités à la fois politiques, économiques, culturelles, sociales et autres. Ce sont ces composantes qui déterminent, précisément, chaque situation sociolinguistique de bilinguisme. TABOURET-KELLER indique, pour sa part, que le phénomène de bilinguisme se définit ainsi : " Par leur généralité les notions de bilinguisme (ou de plurilinguisme) englobent toutes les situations qui entraînent la nécessité de l'usage parlé et, dans certains cas, écrit de deux ou plusieurs langues par un même individu ou par un groupe. « Langue » est pris ici dans un sens plus général et peut correspondre à ce qu'on désigne communément comme un dialecte ou un patois."⁸² De cette citation, il résulte qu'en plus de la spécificité linguistique que caractérisent les faits linguistiques, il en découle d'autres qui sont d'ordres psychologiques et sociologiques.

1.3.3. La diglossie

C'est un concept qui a été créé pour rendre compte d'une situation sociolinguistique dont la spécificité est la présence de deux langues parlées dans des conditions très particulières d'où la pratique différente des langues ou des variétés. Il en ressort que les fonctions assignées aux langues en usage sont distinctivement différentes et ce suivant les représentations sociolinguistiques à la fois d'usage et de référence et en fonction aussi de leurs statuts social et politique.

De façon précise, la diglossie est une situation de conflit linguistique qui se manifeste à travers les pratiques langagières. En ce sens, H. BOYER précise dans son ouvrage que Ferguson " Fait la différence entre la variété haute (H) et une ou plusieurs variétés basses (L) d'une seule langue ou de deux langues génétiquement étroitement apparentées, et qui remplissent des fonctions différentes dans leurs sociétés respectives : H est réservée aux situations formelles et jouit d'un prestige plus élevé. Sa grammaire est plus complexe, en général H seule dispose d'une codification linguistique (normativisation) élaborée."⁸³ L-J. CALVET indique, lui aussi, dans son ouvrage intitulé " *La sociolinguistique* " que Ferguson définit la diglossie comme : " La coexistence dans une

⁸²BAYLON C., 1996, *Sociolinguistique, société, langue et discours*, Paris, Collection Nathan Université, p.146.

⁸³BOYER H., *op. cit.*, p.118.

même communauté de deux formes linguistiques qu'il baptise "variété basse" et « variété haute »"⁸⁴. En outre, selon L-J. CALVET, la diglossie est " Une situation linguistique relativement stable dans laquelle, outre les formes dialectales de la langues (qui peuvent inclure un standard ou des standards régionaux), existe une variété superposée très divergente, hautement codifiée (souvent grammaticalement très complexe), véhiculant un ensemble de littérature écrite vaste et respectée [...], surtout étudiée dans l'éducation formelle, utilisée à l'écrit ou dans un oral formel mais n'est utilisée pour la conversation ordinaire dans aucune partie de la communauté."⁸⁵ En guise de récapitulation, il nous semble important de dire que le modèle diglossique présenté par Ferguson est restreint seulement aux variétés, en plus de son caractère de stabilité, il est parfaitement accepté par les usagers.

J. FISCHMAN élargit le modèle diglossique proposé par Ferguson. Il précise qu'il peut y'avoir de diglossie non seulement entre deux variétés, génétiquement apparentées, mais aussi entre deux langues dont l'origine est différente. Il affirme que cette situation sociolinguistique est le résultat des périodes coloniales qui ont mis en opposition la langue de la colonisation et les langues des autochtones. En ce sens, plusieurs pays anciennement colonisés sont confrontés, après leur indépendance et même jusqu'à aujourd'hui, à ce type de situation dans la mesure où la langue dominante se réserve une place considérable et fait face aux langues nationales. Toujours dans ce parcours, L-J. CALVET précise que la conception de FISCHMAN " Distingue d'abord entre le bilinguisme, fait individuel, qui relève de la psycholinguistique, et la diglossie, phénomène social."⁸⁶

Quant à la conception catalane et occitane, la diglossie ne constitue absolument pas un état d'équilibre ou de stabilité linguistique. Cela dit, selon les mots de Henri BOYER, elle est : " Comme distribution équilibrée et stable des fonctions de deux langues (ou deux variétés) mais comme la domination d'une langue [...] sur une autre [...] une langue en position de force, pour diverses raisons de nature politique, démographique, économique, essentiellement pour les mêmes raisons."⁸⁷ Il en résulte que la diglossie est perçue comme un conflit évolutif. Cela dit, le rapport entre les langues est un rapport de force continuuel entre la langue dominante et la langue dominée. Cette relation pourrait éventuellement être renversée dans la mesure où, selon cette école, la pratique sociale d'une langue achemine avec elle des représentations de référence associées à cette langue

⁸⁴CALVET L.J, 2002, *La sociolinguistique*, Paris, PUF, p.42.

⁸⁵CALVET L.J, *ibid*, p.43.

⁸⁶CALVET L.J, *ibid*,p.43.

⁸⁷BOYER H., 2001, *Introduction à la sociolinguistique*, Paris, Dunod, p.47.

dont l'apport pourrait être important voire agissant en termes de pratiques linguistiques. Dans cette conception sociolinguistique, H. BOYER précise que " Les usages et les pratiques sont habités par des représentations sociolinguistiques, des images (souvent stéréotypées), des attitudes et qu'ils reposent sur des valeurs (en vigueur sur le marché des langues en présence). [...] plus généralement, ce sont des représentations contraires à la langue dominée et donc favorables à la situation de domination qui vont œuvrer."⁸⁸

De cet éclaircissement, il s'avère que ce modèle diglossique dont le caractère est conflictuel, se singularise par son aspect diachronique. En ce sens, la dynamique conflictuelle des langues et le renversement des rôles joués par les langues sont observables dans le temps. Ils sont, à ce titre, palpables sur plusieurs périodes voire siècles.

1.4. Les sources de la variation des pratiques linguistiques

Comme il a été souligné, la sociolinguistique se distingue de la linguistique par son souci d'associer l'explication du fait linguistique au fait social. Dans cette optique, nous sommes appelé à remettre en question le schéma de la communication de R. Jakobson, linguiste structuraliste, qui refuse d'admettre le rôle essentiel des facteurs externes à la langue. Même s'ils ne sont pas intégrés dans la langue, tous les paramètres d'identification sociale jouent des rôles essentiels dans toute communication. Ce qui nous pousse certainement à dire que, dans la même langue, la manière de parler entre un ingénieur et un ouvrier semble différente et la dissemblance sensible entre le discours d'un citadin et celui d'un villageois paraît distinct. Ce qui pourrait nous conduire à dire que l'hétérogénéité linguistique, au sein de la même langue, tire ses sources des éléments externes à la langue.

Pour notre perceptive de recherche, étant donné que le public que nous avons choisi se caractérisant par des variables sociales supposées différentes, ces éléments extralinguistiques contribuent conjointement à déterminer et à spécifier le(s) langue(s) en usage dans le secteur de la Jeunesse et des Sports de Bejaia. Nous sommes convaincu, de ce fait, que le fait linguistique, objet d'étude dans ce présent travail, ne peut être dissocié du fait social. Ce qui nous conduit à dire que les variables sociales pourraient déterminer la pratique des langues. En effet, ce sont elles qui régulent les pratiques sociales de manière générale et la pratique des langues de façon particulière.

⁸⁸BOYER H., *Introduction à la sociolinguistique*, op, cit , p.54

Dans ce parcours, la sociolinguistique a mis en exergue ce que nous appelons la diversité linguistique et la diversité sociale. Cette mise en évidence a été faite dans le but de favoriser le rapport entre langue et société. En ce sens, les sociolinguistes s'accordent à dire que les variables extralinguistiques contribuent à élucider la source de la variation des pratiques linguistique au sein d'une communauté ou d'un groupe social donné. Ce rapprochement en termes de pratiques des langues, selon les communautés linguistiques, conduit à identifier plusieurs sources des variations linguistiques.

1.4.1. L'âge

Comme la sociologie, la variable âge contribue facilement en termes d'analyse quantitative à enrichir le champ de la sociolinguistique. En effet, elle est facilement repérable et quantifiable. Elle joue un rôle important dans la différenciation sociolinguistique, car l'appartenance à une certaine génération d'usagers de la langue est un facteur essentiel dans la différenciation des pratiques linguistiques. En ce sens, P. THIBAUT définit la variable âge comme : " La différenciation sociolinguistique selon l'âge des locuteurs est l'une des clés maîtresses pour la compréhension de la dynamique des communautés linguistiques."⁸⁹

En effet, une simple remarque du rôle essentiel du facteur « âge » nous permettra de saisir sa place en matière de distinction linguistiques entre deux catégories d'âge. A titre d'exemple, le choix du verlan en France, par les jeunes de banlieues, est une façon de se distinguer des autres locuteurs que ce soit jeunes ou adultes.

1.4.2. Le sexe

A l'instar de la sociologie, la sociolinguistique, elle aussi, a mis l'accent sur le rôle de la variable sexe en matière de variation des pratiques linguistiques. A ce titre, plusieurs travaux ont démontré qu'il existe une différenciation précise entre les pratiques langagières des femmes et celles des hommes. Les femmes paraissent moins attentives devant le changement linguistique et préfèrent plus des pratiques plus normées, contrairement aux hommes qui épousent des formes linguistiques plus dévalorisées. Dans les échanges linguistiques, le choix de tel ou tel registre et de telle ou telle langue pourrait influencer la dynamique de la communauté linguistique et les pratiques linguistiques des femmes

⁸⁹ THIBAUT P., 1997, « Age », in Moreau. M-L (éd), *Sociolinguistique concepts de base*, Liège, Mardaga, p.20.

aident à la généralisation de(s) norme(s) linguistique(s), dans ce sens, C. BAYLON révèle que " Les jeunes générations n'ont pas pu apprendre leur langue "maternelle" étant donné que les mères, qui transmettent aux jeunes enfants tout le système sémiotique d'une communauté, ont été les premières à l'abandonner."⁹⁰

A cette mise au point sur la forme linguistique s'ajoute celle liée au prestige. En effet, les femmes favorisent des pratiques linguistiques qui leurs permettent de se valoir en tant qu'individu à part entière. De ce fait, il nous semble que cette attitude est due probablement à son statut inférieur voire à sa place par rapport à l'homme. Cette valeur de prestige attribuée à une langue ou à une variété linguistique compense sa fonction sociale.

1.4.3. Les classes sociales

Certains sociolinguistes s'accordent à dire que le facteur « classes sociales » détermine, lui aussi, la pratique linguistique. Cela dit, qu'entre deux classes différentes à savoir riche et pauvre, le choix de langue ne serait peut-être pas identique. En raison de son statut par rapport aux autres, la langue peut-être employée par un locuteur pour se différencier en terme de classe sociale. L'exemple de la pratique du français en Égypte confirme exactement le rôle de la variable sociale dans le choix de cette langue.

Par ailleurs, au niveau d'une seule langue, les différents travaux réalisés et enquêtes menées sur l'origine sociale des individus nous renseignent que leurs pratiques linguistiques déterminent leur classes sociales, à tel point que nous pourrions à partir de leur langage déterminer leur position sociale. Dans ce sillage, la citation suivante précise l'apport de l'origine sociale : " D'une façon générale, la sociolinguistique étudie l'influence des facteurs sociaux sur le comportement linguistique. D'une part, un même individu parle différemment dans des contextes sociaux différents, d'autre part, sa façon de parler et son répertoire linguistique révèlent son origine sociale, nationale, régionale, religieuse, etc."⁹¹ Pour B. BERNSTEIN, W. LABOV et encore P. BOURDIEU, ces chercheurs, avec leurs contributions scientifiques, ont contribué à mettre en exergue cette réflexion, en soulignant que les locuteurs de la petite bourgeoisie se différencient des locuteurs issus de la classe moyenne et de la grande bourgeoisie par leur attachement à des formes dites correctes. Dans ce parcours, BACHMANN indique que " Les capacités linguistiques d'un individu

⁹⁰ BAYLON C., *Sociolinguistique, société, langue et discours*, op. cit. p.177.

⁹¹ Dictionnaire Universel Francophone in <http://www.francophonie.hachette livre.fr/>

cgi Bin /sgmlex 2? S.SCIP.SL0317100.

dépendent directement de son expérience psychologique et sociale. Comme les individus occupent des positions sociales inégales, ils acquièrent des expériences différentes de même qu'ils maîtrisent des codes sociolinguistiques divers"⁹²

1.4.4. Le facteur scolaire

L'école, pour sa part, est un facteur de distinction des pratiques linguistiques et des représentations sociolinguistiques. En plus, de l'emploi normé de la langue enseignée, l'école construit chez l'apprenant des représentations et des attitudes positives et/ou négatives. L'école joue donc un rôle de premier plan où se concrétisent des attitudes et des comportements langagiers souvent rattachés au choix de langue et/ou à la variante qui sera enseignée. En effet, pour l'apprenant, la langue exclue de l'enseignement est associée à des images de stigmatisation alors que la langue enseignée et/ou d'enseignement, pour lui, est symbole de valorisation. Pour ainsi dire que toutes ces attitudes linguistiques sont le produit de la scolarisation. A titre d'observation, nous constatons que la langue de scolarisation plus elle est dominante par rapport aux autres langues la conséquence serait, peut-être, l'adoption des attitudes inégalitaires vis-à-vis des autres langues en présence, d'où une supériorité intellectuelle et de valorisation sociale de la langue dominante.

1.5. Le discours épilinguistique et les représentations

En plus, des pratiques linguistiques qui semblent tributaires des variables sociales, la sociolinguistique a investi dans son champs de recherche d'autres concepts-clés que nous pouvons énumérer, tels : " l'imaginaire linguistique, les représentations sociolinguistiques, les attitudes." En effet, aux yeux des sociolinguistes, les représentations sociolinguistiques influent sur les comportements langagiers du sujet parlant. Cela dit, les pratiques linguistiques pourraient être guidées par les représentations que se font les locuteurs de leurs langues.

Ces notions-clefs, que nous pouvons globaliser en terme de « discours épilinguistique », ont largement contribué à donner à l'étude de la langue une dimension élargie et significative. Elles mettent en exergue le lien du locuteur à sa propre langue. Concrétisé en termes de « représentations sociolinguistiques », ce lien réciproque entre le locuteur et le fait linguistique détermine la nature du rapport que les sujets ont des langues ou de leur(s) langue(s). Précisément, le concept « des représentations » est nomade, à ce

⁹²BACHMANN C, 1981, *Langage et communication sociale*, Paris, Hatier-Crédif, p.93.

titre, il tire ses origines des représentations sociales que les sciences sociales, notamment la sociologie et la psychologie, ont mises en application dans leurs différents domaines d'investigation. Dans ce parcours, A. AREZKI souligne le rôle essentiel des représentations : " Nous vivons que dans et par les représentations des objets qui nous entourent. Les événements sociaux, les idées, les théories n'existent qu'en fonction des représentations que nous nous en faisons."⁹³ De cette mise au point, il s'avère que la notion de « représentations » recouvre des vérités importantes, c'est elle qui construit l'univers. De plus, il n'est pas insignifiant de dire que la langue, en tant qu'entité culturelle, construit, elle aussi, sa propre culture dont elle est le reflet référentiel à l'égard des locuteurs de cette langue " En prenant en considération le fait que la langue est vectrice d'une culture, il résulte que la diversité des cultures procède en grande partie de la diversité des langues, car chaque langue contribue à la formation d'une vision du monde. Pour cela, la langue, la culture et l'identité sont trois éléments qui ne sauraient se séparer. En outre, le fondement de l'identité trouve son origine dans la langue et les représentations"⁹⁴

De ce fait, eu égard à son importance, le concept de « représentation » que nous employons en science sociales, se déplace d'une science à une autre. A cet égard, la langue, qui est à la fois un fait social et véhicule des faits sociaux, est elle-même objet de jugements et de représentations. La sociolinguistique, en l'occurrence en tant que discipline autonome, a utilisé le concept de "représentation" pour désigner le discours du locuteur sur sa langue ou sur les langues. La visée essentielle des représentations sociolinguistiques est de faire ressortir le type de discours épilinguistique que les usagers développent à l'égard des langues en présence ou de leur(s) usage(s) linguistique(s) de(s) langue(s) " Vouloir intégrer une étude des représentations à un examen du corpus n'est pas un caprice méthodologique, C'est le résultat de la prise en compte des relations existant entre pratiques et représentations : cette relation n'est pas à sens unique, les représentations étant conçues comme le reflet des pratiques. Il y a au contraire détermination réciproque par action en retour des représentations sur les pratiques. La relation entre les deux termes est dialectique, ils se déterminent mutuellement : les représentations, nées des pratiques, les informent en retour et les orientent, puis elles évoluent en conséquence et ainsi de suite."⁹⁵ Dans cette optique, la

⁹³AREZKI A., 2007, « *Le désignant français : ethnique, nom de langue et de culture* », *op. cit.*, p.145.

⁹⁴LADMIRAJ.-R., LIPIANSLD E.M., 1989, *La communication interculturelle*, Paris, Armand Colin, p.95.

⁹⁵DUMONT P. & MAURER B., 1995, *Sociolinguistique du français en Afrique francophone*, Paris, EDICEF/AUPELF, p.102.

sociolinguistique a présenté ses différents arguments que nous estimons pertinents, avancés par rapport à l'utilisation de cette notion. Nous citerons la relation de dépendance qui lie les représentations des langues aux pratiques des mêmes langues, c'est-à-dire le recours à l'usage d'une langue est le fruit de la perception que les locuteurs ont de la langue en usage.

Dans ce parcours, H. BOYER affirme dans son ouvrage que " La sociolinguistique est inséparablement une linguistique des usages sociaux de la/des langue(s) et des représentations de (cette/ces) langue(s) et de ses/leurs usages sociaux, qui repère à la fois consensus et conflit(s) et tente donc d'analyser des dynamiques linguistiques et sociales."⁹⁶ Dans un autre ouvrage, H. BOYER met en exergue les notions de « représentations et d'imaginaire linguistique » qui sont en rapport direct avec le discours épilinguistique " La notion de représentation et d'imaginaire langagier désigne l'ensemble des images, d'esthétique, de sentiment normatif ou plus largement métalinguistique. Elles permettent de sortir de l'opposition radicale entre le " réel", les faits objectifs dégagés par la description linguistique, et " l'idéologie ", les considérations normatives comme représentations fausses, représentations-écrans."⁹⁷

L-J. CALVET, pour sa part, distingue deux types de fondements : en premier lieu les pratiques linguistiques, en second lieu les représentations sociolinguistiques. En effet, pour lui, les pratiques prennent en charge le contenu linguistique ou encore la manière dont elle est employée en fonction des différentes situations de communication. Dans ce parcours il précise : " Parler une langue indique toujours, outre ce que je suis en train de dire dans cette langue, quelque chose d'autre. Lorsque dans la situation en question j'ai le choix entre plusieurs langues, mon choix sera perçu en même temps que mon message : disons que la forme que je profère dénote ce que je dis, le message, est sur un autre plan connote. Connote quoi ?"⁹⁸ En revanche, les représentations concernent la manière dont les usagers perçoivent la pratique et leurs attitudes à l'égard des autres pratiques et aux autres langues en présence dans la sphère linguistique. Ainsi L-J. CALVET souligne : " Les représentations déterminent :

- Des jugements sur les langues et les façons de les parler ; jugements qui souvent se répandent sous formes de stéréotypes.

⁹⁶BOYER H., 1990, « matériaux pour une approche des représentations sociolinguistique », in *Langue française*, n°85, p.104.

⁹⁷BOYER H., op, cit., p.79.

⁹⁸CALVET L-J., 1987, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Payot, p.90.

- Des attitudes face aux langues, aux accents, c'est-à-dire en fait face aux locuteurs que les stéréotypes discriminent.
- Des conduites linguistiques tendant à mettre la langue du locuteur en accord avec ses jugements et ses attitudes. C'est ainsi que les représentations agissent sur les pratiques, changeant la « langue ».⁹⁹

Pour rendre compte de notre sujet de recherche et vu les différenciations sociales qui caractérisent nos enquêtés, il nous a semblé important de faire la lumière sur l'imaginaire linguistique et le discours épilinguistique que les enquêtés développent. Grâce aux questions ouvertes, dont l'objectif visé reste la nature des considérations sociolinguistiques des administrateurs par rapport au(x) langue(s) en usage(s) dans le secteur à étudier, d'une part nous tenterons de déceler la nature du discours épilinguistique et les représentations sociolinguistiques des enquêtés, ce qui nous conduira d'autre part à expliquer le choix linguistique des administrateurs dans le secteur de la jeunesse et des sports de Bejaia. Malgré les difficultés à lesquelles nous sommes confronté afin d'atteindre les représentations sociolinguistiques des officiels à base de questionnaire, ce qui n'était pas le cas avec les administrateurs du secteur choisi, cette perspective s'est concrétisée grâce aux textes de loi, journaux officiels que nous avons pu collecter, avec lesquels nous avons tenté d'apporter des explications relatives au discours épilinguistique des officiels.

1.6. Les différentes méthodologies d'enquête en sociolinguistique

Ce qui caractérise, en effet, la sociolinguistique est certainement son aspect à la fois social et linguistique. Cette spécificité méthodologique lui donne un caractère tout à fait différent de la linguistique. En ce sens, l'exemple des enquêtes menées par W. LABOV dans les magasins de New York, sont une preuve tangible des observations de terrain qui ont eu raison de la naissance d'un courant dit variationniste, qui se positionnait face à l'école structuraliste dont le seul objectif dans toute étude est la langue. Ce qui caractérise les sciences sociales, notamment la sociolinguistique, c'est certainement l'existence de « La notion de terrain », dont la fonction essentielle a été mise en évidence par les sociolinguistes et les chercheurs en sciences du langage. J. BOUTET, pour sa part, a tenté de présenter les avantages dans son travail d'investigation : " La sociolinguistique peut être considérée comme une forme de linguistique de terrain. Elle ne peut s'exercer sans avoir

⁹⁹CALVET L-J, 1999, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Edition Plon, p.158.

recours à des observations de situations sociales effectives, quelle qu'en soit la nature ; espace public, famille, réunions associatives, situation de travail, écoles, etc. Les données sont recueillies dans des situations sociales réelles."¹⁰⁰

Certainement, dans ce contexte, nous nous interrogeons sur la manière d'analyser les pratiques linguistiques des locuteurs. Effectivement, la sociolinguistique s'est faite une méthodologie bien claire. Pour atteindre les pratiques langagières et les représentations en analyse sociolinguistique, nous devons employer la technique d'enquête qui nous permettra de recueillir des données sociolinguistiques. Inspirée de la sociologie, la méthodologie d'enquête obéit à des règles dont la fonction est de garantir la rigueur scientifique. Il s'ensuit que l'objectif essentiel de cette technique est de rendre compte des usages linguistiques ou des pratiques linguistiques, mais cette description est soumise aux facteurs extralinguistiques à savoir : âge, sexe, situation professionnelle, lieu de résidence, niveau d'étude, etc. En plus des pratiques, les représentations sociolinguistiques peuvent être l'objet d'analyse dont l'objectif principal est de saisir le discours épilinguistique développé à l'égard des variétés et des langues en présence.

A ce titre, afin d'atteindre les résultats souhaités en sociolinguistique, plusieurs techniques sont employées dont les principales sont présentées comme suit :

- L'observation directe consiste à effectuer l'enquête par enregistrement à micro caché. Sans prévenir les enquêtés dans le but d'obtenir des pratiques linguistiques spontanées et d'éviter que les locuteurs se surveillent. Le travail consiste à collecter des productions linguistiques au moment où elles sont produites. En effet, hormis sa pratique contraignante en espace privé, cette méthode est très avantageuse en situation de communication informelle, elle nous permet d'atteindre l'aspect interne de la langue. Néanmoins, il est à signaler que l'objectivité n'est pas garantie totalement puisque la présence de l'enquêteur est déjà un facteur de perturbation.
- Comme la précédente dont la fonction est de recueillir les pratiques langagières, l'observation indirecte consiste en premier lieu à solliciter l'autorisation des informateurs, ensuite à enregistrer à l'aide du micro. Dans ce présent cas, il nous semble que la spontanéité est moins présente. Son efficacité s'avère importante en

¹⁰⁰ PIEROZAK I., 2007, « Prendre internet pour terrain », in *GLOTTOPOL : revue sociolinguistique en ligne*, n°10, juillet, p.569.

situation de groupe, car en discutant les locuteurs ne se rendent pas compte, plus ou moins, de la présence de l'enquêteur. L'élément commun entre les deux techniques réside dans la manière de traiter les données recueillies. Cependant, toutes font appel aux deux types d'analyse à la fois quantitative et qualitative.

- L'observation participante, comme son nom l'indique, est une technique d'enquête sociolinguistique, employée en ethnologie et ethnographie de la communication. Elle consiste à se mettre, pour le chercheur, dans le bain des interactions d'un groupe de personnes. À ce titre, il est acteur dans la communication, il participe, lui aussi dans la réalisation du discours à analyser. Pour se faire, l'enquêteur doit investir à la fois sa volonté et son engagement personnel pour qu'il soit admis dans l'espace de communication. L'objectif essentiel est de rendre compte des pratiques linguistiques effectives.
- L'enquête par entretien constitue, elle aussi, une technique incontournable pour la sociolinguistique. Elle nous permet de traiter les pratiques linguistiques et les représentations selon un corpus verbal ou de la production discursive que nous récoltons par la multiplication des interactions verbales avec les informateurs, sur cet aspect, J. BRES indique que : "l'entretien apparaît donc comme un merveilleux outil de recueil des données : sa médiation permettrait d'atteindre la parole des informateurs"¹⁰¹ ainsi que " L'entretien n'est pas la voie royale d'accès à la parole des locuteurs mais un moyen commode de provoquer sa production - et donc sa récolte - dans un cadre particulier : l'interaction de l'interview."¹⁰² Sur ce sujet, nous avons pu relever deux types dont la démarche et l'administration des questions sont différentes :
 - ✓ L'entretien dirigé ou "directif" consiste à interroger les informateurs d'une manière un peu "rigide" à l'aide d'un ensemble de questions fermées où les réponses attendues sont très limitées. Pour cette visée, l'enquêteur doit élaborer un questionnaire dont la précision est de rigueur.
 - ✓ Pour l'entretien libre, comme son nom l'indique, Il s'agit de laisser parler l'informateur après avoir lancé un thème ou un domaine précis. La fonction essentielle de l'enquêteur, dans ce type d'enquête, est de veiller et d'intervenir pour maintenir la discussion sur le thème proposé sans pour autant afficher les marques

¹⁰¹BRES J., 1999, « L'entretien et ses techniques », in Calvet. J-L et Dumont. P (éd), *L'enquête sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan, p. 62.

¹⁰²BRES J, *ibid.* p.75.

de subjectivité à l'égard du sujet. Pour les deux modèles, le traitement est plus ou moins quantitatif et qualitatif.

- Enfin, pour le modèle du questionnaire, il tire ses racines, spécialement, de la sociologie. Il constitue un moyen efficace avec lequel le sociolinguiste " se propose d'élucider et de confirmer la validité des hypothèses postulées dans la phase préliminaire de sa recherche."¹⁰³ La technique de questionnaire consiste à élaborer des questions sous forme de papier écrit dont le mode d'administration est différent si nous faisons la lecture ou non. En ce sens, avec la présence de l'enquêté, en faisant la lecture des questions, l'informateur se voit gêné dans la mesure où les réponses proposées sont une forme d'identification affichée alors que le questionnaire auto-administré garantit aux informateurs l'anonymat, ils sont également loin de toute influence. En effet, A. BOUKOUS, pour sa part, souligne l'aspect avantageux du questionnaire, il précise qu'il " Occupe une position de choix parmi les instruments de recherche mis à contribution par le sociolinguiste, car il permet d'obtenir des données recueillies de façon systématique et se prêtant à une analyse quantitative."¹⁰⁴ Toutefois, la technique du questionnaire, par ailleurs, obéit à l'analyse à la fois quantitative et qualitative dans la mesure où, en fonction de l'objet d'étude, les résultats obtenus en termes de quantités peuvent être analysés suivant l'approche qualitative.

1.7. La sociolinguistique de l'écrit

Eu égard aux spécificités de notre public d'enquête qui se caractérise par sa pratique scripturale permanente, nous avons jugé important de présenter une esquisse sur les spécificités de l'écrit. En effet, l'écriture constitue le point de rencontre entre deux types de langage, à ce titre nous soulignons le langage phonique et le langage de traces. Par ailleurs, dans son ouvrage M. DABENE définit l'écrit comme suit : " On peut définir l'écrit comme un continuum, généré par des pratiques sociales différenciées."¹⁰⁵ Cela dit, comme la pratique linguistique orale, l'écrit est le fruit des pratiques sociales, en lui même, il est aussi une pratique sociale dans la mesure où l'acte d'écrire cible en premier lieu les groupes sociaux. De cet éclaircissement, il ressort nettement que la sociolinguistique sur l'écrit en tant qu'objet d'étude serait possible dans la mesure où l'écrit lui même relève en

¹⁰³ BOUKOUS A., 1999, « Le questionnaire », in Calvet J-L et Dumont P (éd) *L'enquête sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan, p.15.

¹⁰⁴ BOUKOUS A., *Idem*, p.15.

¹⁰⁵ DABENE M., 1991, « La notion d'écrit ou le continuum scriptural », *Le français aujourd'hui*, n° 93.

premier lieu du fait linguistique, en second lieu il est fondé sur des variables sociales à savoir le sexe, l'âge, l'appartenance géographique, etc.

Par ailleurs, il est fondamental de souligner que l'écrit pourrait être défini confusément avec la notion d'écriture dont la caractéristique est de couvrir le champ de la pratique scripturale. Toutefois, ce qui nous paraît évident c'est que l'écrit ne peut être qu'un produit de l'écriture, réalisé par un outillage qui permet l'inscription en graphies, à ce titre MILLET considère que " La première évidence, qu'il faut peut-être néanmoins redire, est que l'écrit est le produit d'un outillage constitué de l'instrument (style, crayon, clavier...) et du support (tablettes, papier, écrans...) qui permettent l'inscription, c'est-à-dire une extériorisation spatiale du linguistique."¹⁰⁶

Dans ce contexte, il nous semble que le type d'écrit avec lequel nous sommes confronté est, en l'occurrence, celui des documents administratifs qui présentent en eux mêmes des caractéristiques particulières. Leurs spécificités semblent claires dans la mesure où ils obéissent probablement à un type d'écrit dont la fonction est de concrétiser le travail administratif. La visée explicative est de décrire les particularités de ces textes dans leur aspect linguistique et textuel, autant qu'ils se singularisent comme objet de discours. Dans ce sillage, nous avons tenté de saisir en termes de définition le discours épistolaire employé dans le milieu administratif.

En ce sens, nous relevons trois types de discours dominants que K. COLLETTE présente comme suit :

- "Le discours législatif est directement issu des textes de loi, de la réglementation ; il est repérable dans les courriers par sa formulation identique aux textes sources ;
- le discours réglementaire, conforme aux textes de lois, aux pratiques générales ; il exprime la réglementation d'une manière plus ou moins adaptée à la situation de communication dans laquelle il prend place, il reformule les décrets, les lois et les règlements ;
- le discours officiel se caractérise par rapport à sa fonction sémantique davantage qu'au regard de son discours source qui est nécessairement réglementaire ; il apporte une

¹⁰⁶MILLET A., 1994, « Approches sociolinguistiques de l'écrit : questions et discussions », in Liaison-Heso, n° 23-24.

valeur supplémentaire au discours réglementaire grâce à une opération méta-discursive qui consiste à le qualifier “d’officiel.”¹⁰⁷

Enfin, il nous semble important de dire qu’en raison de la variation de l’écrit en fonction des contextes et des facteurs extralinguistiques, l’analyse sociolinguistique de l’écrit doit prendre en charge cette oscillation scripturale avec laquelle elle tentera d’apporter des éléments d’analyse et d’explication.

1.8. Conclusion

En guise de conclusion à cette présente partie, il s’ensuit que le domaine de la sociolinguistique, en tant que discipline autonome, est très vaste dans la mesure où, contrairement à la linguistique, la sociolinguistique touche aux pratiques linguistiques ancrées dans la société. Elle mobilise, à ce titre, des concepts-clé très particuliers dont les acceptions garantissent soigneusement la subtilité sémantique. Et dans plusieurs situations d’investigation, dont les objectifs sont divers, la sociolinguistique fait appel, quelque fois, à plusieurs techniques d’enquête dans le but d’éclaircir à la fois le fait linguistique et le fait social. Cette visée, tant attendue par les sciences sociales en général et de la sociolinguistique en particulier, a eu un écho considérable, en matière de travaux scientifiques, de la part des chercheurs.

En ce qui concerne notre travail de recherche, dont le thème est celui de la pratique linguistique dans le milieu du secteur public, nous avons pris appui d’une part, sur l’apport des différentes contributions scientifiques faites, à cet égard, sur les pratiques et les représentations sociolinguistiques. D’autre part, il nous a semblé nécessaire de nous intéresser aux facteurs extralinguistiques, que nous pouvons désigner sous le concept de variables sociales, dont la fonction nous paraît capitale.

¹⁰⁷COLLETTE K., 2004, « Analyse de la relation épistolaire entre l’administration publique et les usagers ». Thèse de doctorat, sciences du langage, Université de Besançon, France.

2. Présentation de l'enquête

2.1. La notion de secteur public

Le secteur public, appelé communément le service public, est une notion significative dans la mesure où elle recouvre des rapprochements avec les institutions de l'État. Différent singulièrement du secteur privé, qui ne se soucie que de ses propres intérêts, le secteur public travaille au service des collectivités et des usagers. Ses fonctions sont d'ordre public et général.

C'est une composante à la fois sociale et institutionnelle. Sociale, il offre à la société des services et des prestations divers ; institutionnelle, dans la mesure où il englobe toutes les différentes activités et structures soumises et placées sous l'égide de l'État. Le secteur public se présente en deux catégories différentes à savoir le secteur économique et le secteur administratif. Le premier prend en charge l'activité économique qui se résume en quelques domaines tels que les unités de production et de commercialisation, le secteur bancaire etc. Le second se distingue par ses activités administratives qu'il assure par le biais des instances de l'État.

Parler du secteur public, notamment administratif, sous-entend l'évocation à la fois comme le souligne Jacques CHEVALLIER de trois types de significations : « institutionnelle, juridique et idéologique »¹⁰⁸ que nous pouvons expliquer comme suit :

- Institutionnelle, le secteur public représente les institutions de l'État qui lui assurent une place considérable et solide ;
- Juridique, ces institutions sont régies par des lois et des instructions ministérielles qui mettent en évidence la puissance de l'État ;
- Enfin, idéologique dans le sens symbolique et mythique du terme, il tente de réaliser l'idéal politique de l'État sous formes de projets de société.

Il est peut-être évident de souligner que ces trois significations se mêlent et interfèrent réciproquement. Ce constat a été mis en relief par J. CHEVALLIER dans son ouvrage : " La réalité du fonctionnement concret des services publics tend à être occultée par l'écran du mythe [...] Quant au régime juridique, il contribue à consolider le mythe et à cristalliser la réalité. L'appui du mythe est indispensable pour légitimer la gestion

¹⁰⁸CHEVALLIER J., 1987, *Le service public*, Collection: Que sais-je ?, Edition PUF, p.3.

publique et justifier le particularisme de son statut ; mais à l'inverse la croyance en la légitimité de l'intervention étatique s'ancre dans le réel et dépend des vertus de la dogmatique juridique."¹⁰⁹ Dans ce sillage nous disons simplement que le secteur public est le lieu où se mélangent de façon inséparable l'idéologie et le réel par le biais de textes officiels et de droits administratifs.

Dans cette optique, parmi les diverses ambitions mises en œuvre par l'État algérien sous forme de politique étatique, nous citons celle relative à la politique linguistique imposée dans le milieu administratif par le biais de textes de lois et de décrets. Cette initiative illustre clairement la volonté de l'État de mettre en exergue les fondements relatifs à la communication administrative. Mythe selon Jacques CHEVALLIER, simplement idéal linguistique pour l'État algérien que nous pouvons intégrer dans le projet de société. Ces textes juridiques annoncent explicitement l'importance accordée à l'usage exclusif de l'arabe au niveau de toutes les institutions administratives.

2.2. Le Secteur de la Jeunesse et des Sports de Bejaia

Dans le but de procéder à l'analyse sociolinguistique du secteur public, nous avons mis l'accent sur la Direction de la Jeunesse et des Sports de Bejaia. Rattachée au Ministère de la Jeunesse et des Sports « la DJS ¹¹⁰ », comme nous avons l'habitude de l'entendre, est un organisme à caractère administratif, son fonctionnement dépend de quatre services essentiels qui assurent des prestations et des services au profit des jeunes. Globalement, il a pour rôles essentiels d'animer, de développer et de suivre la mise en œuvre des programmes socio-éducatifs, d'information, de communication, de loisirs, d'échanges de jeunes et d'écoute des jeunes. Comme tous les services administratifs, la DJS de Bejaia œuvre continuellement afin de mettre en place les programmes de l'État. Grâce aux instructions et aux textes officiels envoyés par les différents Ministères, toutes les intentions sociopolitiques se trouvent mises en pratique. Ces desseins se voient concrétisés dans le but de légitimer la puissance de l'État algérien. L'exemple de l'usage de l'arabe dans le milieu administratif illustre manifestement cette pertinence.

Sollicité par la jeunesse et les personnes adultes, le service administratif que nous avons demandé, accueille des personnes de classes et de niveaux différents. Les besoins offerts, à la faveur des adhérents sportifs, créent une atmosphère d'interactions linguistiques entre les administrateurs eux-mêmes ou les administrateurs et les administrés.

¹⁰⁹ CHEVALLIER Jacques, *Le service public*, Col : Que sais-je ?, Edition PUF, 1987, p.4.

¹¹⁰ DJS : La Direction de la Jeunesse et des Sports.

Réalisées par voie d’affichage, remise de documents ou communication verbale, les prestations offertes génèrent des situations de contacts linguistiques. Étant un organisme de réception des jeunes, à priori, il comprend un nombre très important de fonctionnaires issus de régions et de recoins différents. D’emblée, cette diversité géographique favorise, avec leurs variables sociales supposons très distinctes, une pratique linguistique diversifiée, accompagnée de représentations sociolinguistiques variées. Cette différence sociolinguistique encourage l’apparition d’un climat d’interaction linguistique entre langue(s) étrangère(s) et locales.

2.3. Le recueil des données

A l’instar des autres disciplines scientifiques, qui se basent sur l’enquête de terrain telles la sociologie et la psychologie, la sociolinguistique s’en caractérise elle aussi. Cette spécificité a été soulignée par J-M. MARCONOT : " L’enquête de terrain est l’élément différentiel entre une linguistique et une sociolinguistique."¹¹¹ Afin d’atteindre notre objectif principal, nous avons préconisé la technique du questionnaire qu’est un outil méthodologique comportant un ensemble de questions qui s’enchaînent d’une manière structurée. Malgré les différentes difficultés que nous avons rencontrées au cours de la pré-enquête et de l’enquête finale, nous avons pu réaliser notre objectif.

En plus de l’enquête dont le déroulement est exposé dans les pages suivantes, nous avons aussi sollicité le responsable de l’organisme pour des écrits et des documents administratifs. Notre visée principale est de saisir précisément les langues en usage en pratique scripturale et de comprendre exactement les caractéristiques générales des écrits¹¹² utilisés dans le secteur de la jeunesse et des sports de Bejaia. Pour ce faire, nous avons recueilli ces écrits en prenant en considération les contextes linguistiques que nous avons supposés dans notre questionnaire. Autrement dit, notre travail de collecte de documents a été fait en fonction des situations linguistiques suggérées.

Eu égard à la nature de la structure publique que nous avons choisie (organisme d’État), nous étions obligé de solliciter le responsable de la direction pour une autorisation afin de pouvoir effectuer notre enquête de terrain dans de bonnes conditions. Effectivement, après une semaine d’attente, nous avons pu avoir cette Autorisation¹¹³

¹¹¹ MARCONOT J-M., *La méthodologie de l’enquête sociolinguistique*, dans Lengas, n° 13, Montpellier,

¹¹² Voir en annexe les écrits recueillis.

¹¹³ Voir en annexe la demande adressée au responsable de la Direction, et l’autorisation signée, accordée et écrite en langue arabe par le premier responsable du secteur.

Dans le but de prendre au sérieux notre travail de recherche, nous avons pris la décision de réaliser nous même l'enquête. Notre investigation effectuée au sein de la Direction de la Jeunesse et des Sports de Bejaia, a pour objectif principal « l'analyse sociolinguistique des langues en usage ». Elle nous permettra de voir empiriquement les langues employées dans ce secteur en différentes situations. Dans cette perspective, compte tenu des particularités sociales de chaque administrateur nous avons ciblé essentiellement l'ensemble du personnel administratif travaillant au sein de l'organisme. Les enquêtes effectuées ont été réalisées auprès d'un échantillon représentatif. Il a été constitué sans distinction de sexe, d'appartenance sociale et même sans tenir compte de la séparation entre les anciens et les nouveaux administrateurs. Les enquêtés ont été choisis au hasard, c'est-à-dire, sans aucune préférence de tel type de locuteurs par rapport à tel autre type.

Dans ce contexte, il est fondamental de souligner que la technique d'enquête que nous avons choisie est de type : questionnaire auto-administré. Ce choix est dicté par ses avantages que nous estimons considérables à savoir :

- Avec le questionnaire écrit auto-administré, nous jugeons possible de garantir aux enquêtés l'anonymat et d'écarter toute tentative d'influence qui pourrait surgir au moment du remplissage ;
- L'avantage incontestable que présente également le questionnaire écrit est la possibilité de soumettre les informateurs, précisément, au même régime d'enquête ;
- De plus, compte tenu du caractère de notre sujet de recherche, nous supposons que ce dernier relève du « tabou linguistique » car le secteur public concrétise la politique linguistique instaurée par l'État. De ce fait, la technique d'enquête choisie pourrait offrir aux informateurs la possibilité de s'exprimer librement sans aucune restriction ;
- Enfin, l'avantage que nous estimons valable est que le public visé dispose de la compétence linguistique de l'écrit mise en œuvre dans le milieu professionnel, cet avantage nous permettra de collecter des données considérables. De plus, avec le questionnaire écrit, l'enquêté dispose d'un temps de réflexion important ce qui nous permettra aussi d'avoir des réponses approfondies.

2.4. Les caractéristiques de l'enquête

L'enquête sociolinguistique que nous avons voulue réaliser a épuisé exactement 60 jours. Effectuée en période bloquée, l'investigation s'est faite entre le mois de Février et de Mars 2010 dont le déroulement a été de trois phases distinctes. En effet, les deux premières nous en ont donnés la possibilité de connaître l'organisme étatique que nous avons sollicité et d'élaborer les premiers questionnaires introductifs. Pour la dernière étape, elle représente la phase finale de notre investigation.

Au cours de notre première visite, avec l'aide des fonctionnaires, nous avons pu avoir quelques moments de communication avec lesquels nous avons expliqué notre objectif principal. De plus, notre présence était un avantage afin d'inventorier le nombre exact d'administrateurs travaillant dans le secteur de la jeunesse et des sports de Bejaïa. Donc, avec ce premier contact physique, avec le personnel administratif, nous avons pu mettre les premiers signes de notre enquête sociolinguistique.

Pour la phase suivante, une seule pré-enquête a été menée. En distribuant notre questionnaire de version provisoire¹¹⁴ à un échantillon de 30 personnes, après l'analyse, nous nous sommes rendu compte qu'il était impératif d'effectuer les rectifications nécessaires. Cette opération nous a permis aussi de puiser quelques résultats qui nous serviront de balises pour l'enquête finale :

- Les enquêtés épuisent beaucoup de temps, plus d'une heure, pour finaliser le remplissage du questionnaire. Ce qui nous a poussé à réduire voire même à jumeler quelques questions ;
- Comme le secteur choisi dispose de services divers, il nous est obligé de nous déplacer dans les différents services afin que l'opération touche l'ensemble des administrateurs du secteur de la jeunesse et des sports de Bejaïa. Cet inconvénient a été résolu en regroupant les administrateurs d'un seul service sur le même lieu ;
- Nous avons remarqué des problèmes liés à la pratique linguistique du français pour quelques enquêtés, ce qui nous a poussé à expliquer quelques questions du questionnaire malgré leur clarté ;
- Nous avons constaté, au moment de la récupération des formulaires, que la plupart des informateurs ne termine pas leurs questionnaires. Ce qui nous a poussé à les solliciter à chaque fois à compléter les questionnaires inachevés.

¹¹⁴ Voir en annexe la première version du questionnaire.

Par ailleurs, au cours de notre pré-enquête, après avoir procédé à l'analyse de notre questionnaire, nous avons pu relever plusieurs lacunes et anomalies que nous avons jugées importantes de rectifier. A ce titre, nous pouvons présenter nos constatations comme suit :

- D'emblée notre première investigation, grâce aux déclarations, nous a mis en lumière les langues en présence dans le secteur de la jeunesse et des sports de Bejaia. Cette mise au point sur les langues nous a poussé à mettre à l'écart les langues non employées. En ce sens, il s'agit des caractéristiques linguistiques de la région de Bejaia.
- Par rapport aux pratiques langagières, nos enquêtés ont éprouvé des difficultés par rapport à la pratique de l'arabe. En d'autres termes, aucune distinction n'a été faite entre l'arabe populaire et l'arabe classique. Cet amalgame est dû à la question que nous avons posée, sans prendre en considération les réponses supposées de nos enquêtés ;
- Au niveau des pratiques linguistiques, l'analyse des questionnaires remis nous a révélé l'impossibilité d'atteindre la fréquence d'emploi des langues par nos informateurs. Avec les enquêtes précédentes nous avons oublié de cibler la fréquence d'emploi de(s) langue(s) dans le service de la DJS de Bejaia ;
- De plus, au cours de l'analyse, nous avons remarqué un problème lié à la pratique scripturale. Dans l'ensemble, les enquêtés n'osent pas répondre à la question « pourquoi » mise après chaque question.
- Enfin, au niveau des représentations nous nous sommes rendu compte que l'analyse des réponses de la question relative aux représentations nous a posée un grand problème. A ce titre, les résultats obtenus étaient très réduits, chaque thème avait un pourcentage insignifiant. Par ailleurs, nous avons remarqué également que nous avons négligé l'arabe populaire et le kabyle par rapport au thème des représentations à l'égard de ces deux langues. C'est pourquoi, avec ces insuffisances, nous avons été obligé de procéder à une dernière enquête.

Avec la version définitive¹¹⁵ que nous avons élaborée, par la suite grâce aux enquêtes précédentes, nous avons procédé à l'enquête finale. Cette opération nous était très facile car les enquêtes antérieures nous ont élucidé notre parcours de recherche. Et sur les lieux de l'enquête, afin de reprendre le même contact avec nos informateurs, nous

¹¹⁵ Voir en annexe un exemplaire de questionnaire.

avons avancé le prétexte que cette présente opération n'est en aucun cas la rectification, il s'agit tout simplement d'un complément d'enquête de la précédente. Pour l'enquête définitive, sur 51 questionnaires¹¹⁶ distribués à l'ensemble des administrateurs, nous avons pu récupérer 49. Après la vérification, nous les avons considérés systématiquement acceptables pour l'analyse. Ce qui donne un pourcentage de 96,07% de questionnaires.

2.5. Le questionnaire

Nous avons pensé au préalable à lancer cette opération d'enquête sur Internet afin de faciliter le travail aux administrateurs. Malheureusement, après vérification, nous avons pu remarquer que la DJS de Bejaïa ne dispose pas d'équipement ni d'outil informatique. Ce qui nous a poussé à changer carrément notre façon de procéder. C'est pourquoi, le questionnaire final que nous avons mis à la disposition des administrateurs est dans une version forme papier. Dans le but de gagner du temps, nous avons préféré le distribuer directement sans recourir à la voie postale.

Pour ne pas ennuyer les enquêtés et dans le but de cibler juste les questions clefs, nous avons réduit le nombre de pages et de questions respectivement à 4 et à 22 seulement. Ce choix est fait en vue de rendre le travail accessible aux enquêtés. Nous avons choisi de ne pas séparer le formulaire en parties distinctes afin que nos informateurs ne reconnaissent pas la structure interne du questionnaire. Mais, implicitement, le formulaire est réparti en trois parties essentielles :

Parties principales	Numéros de questions
Identification sociale des enquêtés.	De la première question à la cinquième.
Langue(s) en usage quotidien.	La sixième question.
Langue(s) en usage en rapport à l'activité administrative.	De la septième à la dix-huitième question.
Représentation sociolinguistiques des administrateurs.	De la dix-neuvième à la vingt-deuxième question.

¹¹⁶ "51 questionnaires" constituent le nombre total de personnel administratif exerçant dans la DJS de Bejaia.

Sur le plan formel, nous avons essayé de concevoir notre questionnaire de telle sorte qu'il possède tous les éléments nécessaires dont les objectifs sont importants. Le tableau ci-dessous met en évidence les paramètres essentiels du questionnaire :

Indices	Explications
Émetteur	Sans mettre l'émetteur du questionnaire implicitement nous avons employé l'expression « travail de recherche universitaire » pour dire que l'émetteur est « l'Université »
Titre	Au début, nous avons mis le titre suivant : « Questionnaire sociolinguistique » nous nous sommes rendu compte que la présence du titre peut influencer l'enquêté.
- Une incitation à remplir le questionnaire ; - Des consignes de remplissage.	Avec cette expression « merci de répondre complètement aux questions suivantes », nous avons mis en exergue à la fois l'incitation et la consigne de remplissage.
Partie identification de la personne interrogée.	Les cinq premières questions consistent à préciser l'identification sociale de chaque enquêté.
Corps du questionnaire.	- Langues en usage dans le secteur public(DJSB) et représentations sociolinguistiques sur les langues en usage.
Remerciements	- Nous avons pris en considération l'initiative de l'enquêté, nous avons débuté notre questionnaire par un remerciement et nous l'avons terminé par l'expression : nous vous remercions pour votre contribution.

Globalement, notre questionnaire a été élaboré de telle sorte qu'il réponde à la thématique de notre sujet de recherche à savoir « analyse sociolinguistique des langues en usage dans le milieu administratif ». Cependant, nous avons jugé utile de poser quelques questions relatives aux langues en usage dans l'espace public. L'objectif principal de cette partie est de saisir si réellement le transfert de langues existe chez le personnel du secteur de la Jeunesse et des Sports de Bejaïa ?

A ce sujet, le tableau ci-après illustre les différentes situations mises en exergue afin d'atteindre la pratique linguistique et les représentations sociolinguistiques à l'égard des langues en usage :

Parties	Thèmes abordés	Buts
Identification sociale	- Sexe - Age - Lieu de naissance - Lieu de résidence - Niveau scolaire	Ces variables sociales pourraient être la source de la variation linguistique au sein du secteur de la jeunesse et des sports de Bejaia.
Langue(s) en usage dans la rue.	• Pratique linguistique quotidienne.	Notre but est de vérifier le transfert d'usage de (s) langue(s) du milieu public à celui du professionnel.
Langue(s) en usage en rapport à l'activité administrative.	• Pratiques langagières : - Avec le directeur - Avec le collègue - Avec le public - En réunion de travail	Notre but essentiel est d'atteindre la fréquence d'usage de langue(s). Cette perceptive a été mise en lumière grâce à la mention (toujours, parfois, jamais). Les déclarations de nos enquêtes nous permettront peut-être de voir la pratique (orale et scripturale) en différentes situations de travail administratif. Cette diversité situationnelle d'usage de langue(s) nous donnera la possibilité de saisir le rôle du statut social des locuteurs dans le contexte de la pratique linguistique professionnelle.
	• Pratiques scripturales : - Avec le Ministère - Du Ministère - Avec le directeur - Avec les collègues - Avec le public - Du public - Affichage adressé au personnel - Affichage adressé au public	
Représentations sociolinguistiques	• Représentations liées à : - arabe classique - arabe populaire - kabyle - français	Avec cette partie, nous viserons le discours épilinguistique et l'imaginaire linguistique de nos enquêtés vis-à-vis des langues en usage.

Les questions choisies sont de type semi fermé et ouvert. Les semi fermées donnent la possibilité aux enquêtés de différencier leurs contributions avec l'option " autres". Quant aux questions ouvertes, elles sont un espace de libres réponses qui leurs donnent la chance de révéler leurs opinions. Enfin, sans que les enquêtés ne soient informés, le questionnaire obéit à des formes de questions que nous pouvons présenter comme suit :

Parties principales	Types de questions
Langue(s) en usage par nos enquêtés	Nos questions sont de type fermé et de choix multiples. Nous avons proposé plusieurs réponses.
Représentations sociolinguistiques des administrateurs.	Nous avons soumis nos questions sous forme de possibilités de réponse. Le but est de saisir l'échelle de valeur : donner un ordre de préférence en classant les domaines de référence proposés.

2.6. Le dépouillement du questionnaire

Une fois nos questionnaires récupérés (la tâche nous a pris presque une semaine), nous avons procédé directement au dépouillement. Cette opération a été lancée par le comptage direct des réponses données par nos enquêtés. Et comme notre échantillon est réduit, nous avons effectué le traitement des données manuellement sans recourir à l'outil informatique. Dans ce cas de figure, nous avons utilisé des grilles de dépouillement qui nous permettaient d'effectuer un comptage des réponses sans erreurs.

Le traitement des données recueillies a été réalisé en faisant appel à deux techniques :

- Tri à plat qui consiste à compter des réponses pour chaque question. Notre but, par rapport à cette technique, est l'exploitation d'un seul critère lié à la fréquence des langues en usage et en rapport aux représentations sociolinguistiques;
- Tri croisé qui consiste à compter les réponses en les combinant sur plusieurs critères. Cette technique a été mise en œuvre afin de confronter les variables mises en évidence en relation avec les langues en usage et la nature du discours épilinguistique.

Enfin, pour un besoin méthodologique, nous avons mis en évidence l'enquête par sa mise en présentation. De ce fait, tous les paramètres expliqués ont été choisis en fonction de la problématique de notre travail de recherche. Nous avons jugé utile de faire la présentation de notre analyse méthodologique qui s'avère indispensable dans la mesure où elle met en rapport la discipline choisie et le corpus collecté à base du questionnaire dont nous avons expliqué précédemment la nature et les objectifs. Dans cette optique, notre démarche analytique se basera sur la démarche statistique portant sur trois axes à savoir : la quantification, l'analyse et l'interprétation. Ces trois articulations sont intimement liées entre elles. La quantification représente la phase de la scientificité, la suivante est l'application des particularités de chaque situation de pratiques linguistiques alors que la dernière constitue l'étape des conclusions scientifiques de l'analyse statistique.

Par ailleurs, étant donné que notre regard est porté sur les langues en usage et les représentations sociolinguistiques des administrateurs du secteur de la jeunesse et des sports de Bejaia, nous avons trouvé important de mettre l'accent sur l'approche quantitative. En d'autres termes, les résultats que nous obtiendrons seront tirés à partir des récurrences d'usage des langues en présence dans le secteur étudié. L'objectif principal de cette approche consisterait à quantifier les fréquences d'utilisation des langues par les usagers du secteur. Cet usage qui pourrait être le fruit des représentations sociolinguistiques que font les administrateurs à l'égard des langues en présence.

Quant à l'approche qualitative que nous jugeons aussi incontournable dans cette présente analyse, son apport est essentiel, car elle prendra en charge la qualité du discours épilinguistique développé par les enquêtés. Son importance estimée capitale, elle révèle le caractère des représentations que les locuteurs font des langues en usage dans le secteur de la jeunesse et des sports de Bejaia. En d'autres termes, elle nous dévoile l'aspect valorisant et l'aspect dévalorisant à l'égard des langues en usage notamment le français.

Chapitre III

Les pratiques linguistiques

Dans ce troisième chapitre, après avoir recueilli les questionnaires, nous avons procédé directement à leur dépouillement. Cette tâche consiste, en premier lieu, à dégager des tableaux qui mettront en évidence les caractéristiques sociales de chaque enquêté¹¹⁷. Ensuite, suivi du découpage individuel et spécifique, cette opération nous a permis également de répertorier le nombre exact d'enquêtés en fonction des variables sociales que caractérisent nos informateurs. Effectivement, après les différentes investigations, nous avons pu relever deux variables sociales, dont la fonction est primordiale, avec lesquelles nous avons pu avoir de résultats pertinents. Comme nous l'avons expliqué dans le premier chapitre, notre analyse s'appuie sur les deux approches quantitative et qualitative.

Grâce à l'enquête finale que nous avons menée au sein de la Direction de la Jeunesse et des Sports, nous avons pu répertorier les quatre langues employées par nos informateurs. À ce titre, l'arabe classique, l'arabe populaire, le kabyle et le français y constituent les seules langues en usage. Ainsi, en ce qui concerne notre analyse sociolinguistique, notre objectif, à travers ce chapitre, est de rendre compte de la pratique effective des langues par les administrateurs du secteur public. Il sera question précisément d'appréhender les pratiques langagières et scripturales du secteur de la Jeunesse et des sports de Bejaia.

En plus des pratiques linguistiques professionnelles des administrateurs, nous avons voulu atteindre les pratiques langagières quotidiennes de nos enquêtés. En effet, nous supposons qu'avec la question que nous avons posée, nous pourrions effectuer un parallèle entre leurs pratiques linguistiques quotidiennes et celles professionnelles.

Il est à préciser, également, que les résultats que nous allons développer ont été recueillis à partir des déclarations émanant de nos enquêtés. De ce point de vue, c'est ce qu'ils affirment parler en différentes situations qui nous a intéressé. Néanmoins, dans cette entreprise, il ne s'agira pas d'analyser le contenu ou la manière dont les langues sont utilisées par les usagers, notre objectif essentiel est de saisir en termes de fréquences les langues employées dans le secteur de la Jeunesse et des Sports de Bejaia.

¹¹⁷ Voir en annexe le tableau récapitulatif sur l'ensemble des enquêtés.

Les pratiques linguistiques des administrateurs

1.1. Les pratiques langagières quotidiennes des administrateurs

En introduisant la question suivante « *Quelles langues utilisez-vous dans la rue ?* », notre but est de rendre compte des langues en usage en dehors du cadre professionnel. La question posée, en rapport à ce contexte, nous permettra de saisir d'une part la pratique linguistique quotidienne, d'autre part, de comprendre la dynamique des langues employées dans la mesure où le milieu quotidien oblige l'emploi de plusieurs langues et ce en fonction de différents contextes linguistiques. À ce titre, le tableau suivant présente en pourcentages les différentes langues en usage :

Contexte	Langues	Fréquences		
		Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans la rue	arabe populaire	5	25	19
		10,20%	51,02%	38,77%
	arabe classique	0	7	42
		00%	14,28	85,71%
	kabyle	43	3	3
		87,75%	6,12%	6,12%
	français	9	33	7
		18,36%	67,34%	14,28%

Tableau 1 : Pratiques langagières quotidiennes des administrateurs

A première vue, il nous semble que la question que nous avons posée nous a donné des résultats pertinents, car nous remarquons notablement la pratique régulière du kabyle employé par 43 de nos enquêtés soit 87,75%. Avec la question complémentaire " pourquoi ? " que nous avons posée en pré-enquête, la plupart affirme que le kabyle est leur langue maternelle, c'est la première langue acquise, ce qui nous a permis d'avoir leur appartenance linguistique, c'est-à-dire révélateur de leur origine ethnique, kabyle.

En outre, par rapport à ce contexte, le français détient la deuxième place en pratique régulière et la première place en usage occasionnel soit 67,34%. Ce pourcentage confirme la thèse avancée selon laquelle le français occupe une place remarquable en Algérie. Quant à l'arabe populaire, en pratique occasionnelle il enregistre un taux de 51,02%. De plus, il nous paraît important de souligner la présence de l'arabe populaire dont la place semble considérable dans la région de la Kabylie. Visiblement, hormis le faible pourcentage de 14,28% en pratique occasionnelle, l'arabe classique n'enregistre

aucun pourcentage en fréquence « toujours », de surcroît, 85,71% de nos informateurs déclarent ne pas l'employer dans la rue.

Après avoir regroupé les deux fréquences « toujours » et « parfois », nous avons obtenu les résultats suivants :

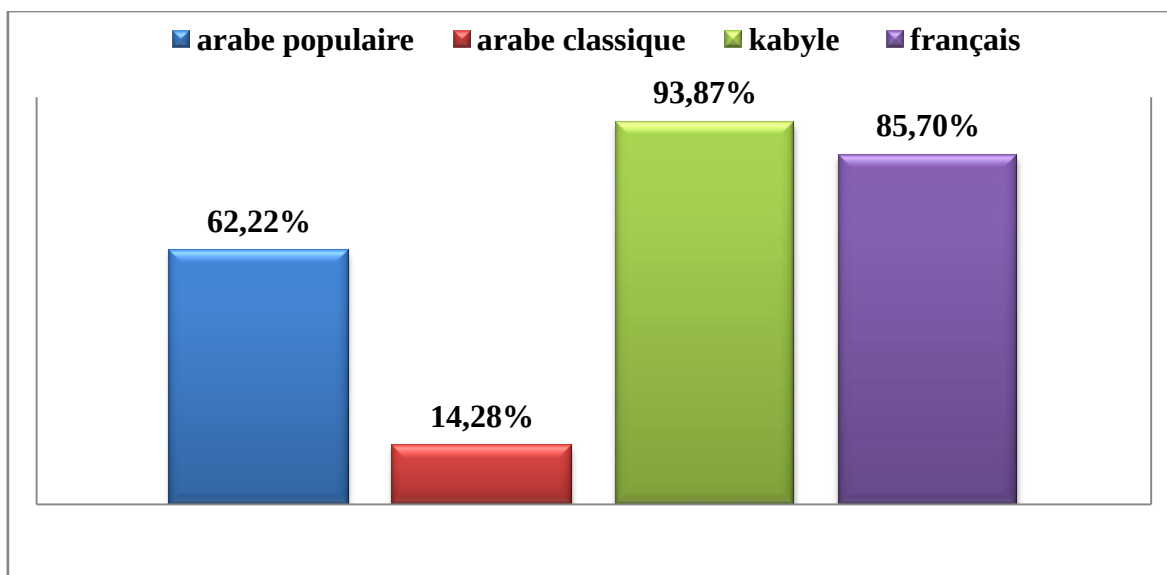


Figure 1 : Résultat global des pratiques langagières quotidiennes des administrateurs

Cette représentation graphique met en évidence les langues les plus utilisées par nos enquêtés dans la rue. A première vue, les langues les plus employées, à des taux différents, sont le kabyle, le français et l'arabe populaire. Nous remarquons, à ce titre, leur taux qui dépasse les 50%. En ce sens, le kabyle détient le pourcentage le plus élevé soit 93,87%, talonné de près par l'usage du français avec un indice de 85,70%, enfin l'arabe populaire avec un taux de 62,22%. Avec cette précision, nous déduisons qu'en plus des langues populaires, le français tient une place importante dans la vie quotidienne de nos enquêtés.

Par ailleurs, vu ces résultats, nous tenons à souligner que l'usage de l'arabe classique demeure insignifiant, son taux est très faible comparativement à d'autres langues. De cette description, il résulte que toute la politique linguistique mise en faveur de l'arabe classique, par le biais de l'école, n'a pas produit les résultats souhaités, chez les fonctionnaires du secteur public, à savoir la pratique quotidienne de cette langue. Et même si notre échantillon ne peut pas être représentatif, ces résultats donnent des indices sur la pratique de l'arabe classique dans la rue. En outre, nous remarquons la double situation diglossique qui se manifeste en (kabyle /français) et (arabe populaire/ français).

1.2. Les pratiques langagières professionnelles des administrateurs

A la question que nous avons introduite " *Quelle(s) langue(s) utilisez-vous avec votre directeur ?*", notre objectif est de saisir la pratique langagière avec le responsable de la Direction de la Jeunesse et des Sports de Bejaia. Nous avons supposé que ce dernier pourrait peut-être, eu égard à son statut de premier responsable, avoir une influence sur les pratiques linguistiques du personnel. En d'autres termes, leur responsable pourrait imposer l'usage de l'arabe classique en pratique langagière. Le tableau suivant présente les différentes déclarations émises par nos enquêtés:

Contexte	Langues	Fréquences		
		Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage avec le directeur	arabe populaire	18	13	18
		36,73%	26,53%	36,73%
	arabe classique	7	14	28
		14,28%	28,57%	57,14%
	kabyle	13	9	27
		25,53%	18,36%	55,10%
	français	16	14	19
		32,65%	28,57%	38,77%

Tableau 2 : Pratiques langagières avec le directeur.

En effet, la lecture attentive de ce présent tableau nous a illustré clairement les indices de pratique des langues avec le premier responsable. En effet, nous avons constaté l'usage régulier de l'arabe populaire avec un indice de 36,73%, puis talonné de près par la pratique régulière du français avec un taux de 32,65%. Cela dit, le présent tableau met en évidence l'emploi presque de toutes les langues avec un pourcentage élevé pour l'arabe populaire, le français et le kabyle. Pour la fréquence « toujours » respectivement ces trois langues ont atteint les taux suivants : 36,73%, 32,65% et 25,53%.

Il importe, donc, de dire que, dans ce présent contexte, l'arabe populaire et le français semblent très employés par nos informateurs. Quant à l'arabe classique, le pourcentage enregistré en pratique occasionnelle soit 28,57 semble le seul indice qui lui donne d'existence. En ce sens, 57,14% des enquêtés affirment de ne pas l'avoir employé avec la directeur. De cette mise au point, il s'avère que ce présent contexte éclaire nous semble-t-il, une situation diglossique apparente qui se manifeste en (arabe populaire/ français). L'usage régulier de ces deux langues, dont les indices sont supérieurs aux autres langues, témoigne de l'aspect diglossique du secteur de la jeunesse et des sports de Bejaia.

Toujours en rapport avec l'activité administrative, nous avons posé la question suivante " *Quelle(s) langue(s) utilisez-vous avec vos collègues de travail ?* ", dans le but de saisir la pratique langagière entre les administrateurs. Suivant les résultats obtenus, le secteur de la Jeunesse et des sports de Bejaia présente des locuteurs issus de régions diverses, de sexes différents et avec des niveaux d'étude variés. Ce troisième tableau présente les indices de la pratique langagière entre collègues de travail :

Contexte	Langues	Fréquences		
		Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage avec les collègues	arabe populaire	6 12,24%	17 34,69%	26 53,06%
	arabe classique	0 00%	8 16,32%	41 83,67%
	kabyle	43 87,75%	4 8,16%	02 4,08%
	français	15 30,61%	26 53,06%	8 16,32%

Tableau 3 : Pratiques langagières avec les collègues de travail

Après la lecture attentive des résultats obtenus, nous avons pu constater le retour en force du kabyle employé régulièrement par nos enquêtés avec un indice de 87,75%. Cela dit, comparativement aux autres langues, le kabyle détient l'indice le plus important. Ce qui nous pousse à dire qu'en raison de la place qu'il occupe dans la région, le kabyle tient une place importante dans le milieu administratif. Il tente, à ce titre, de remplir la fonction de l'arabe classique dont le statut est très important.

En outre, dans ce sillage, le français aussi se réserve une place estimée à 30,61%, c'est-à-dire presque un quart de nos enquêtés emploie " toujours " le français avec leurs collègues de travail. Par ailleurs, hormis 16,32% qui emploient occasionnellement l'arabe classique aucun ne déclare l'employer d'une façon régulière. En guise de constatation, il s'avère que les pratiques langagières employées entre les collègues de travail, au moment de l'activité administrative, sont chargées, elles aussi, de modèle diglossique. Nous relevons, à ce sujet, l'usage des deux langues à savoir le kabyle et le français dont les fonctions sociales, à notre sens, sont importantes.

Par ailleurs, étant un secteur qui reçoit chaque jour un public, nous avons mis l'accent sur ce contexte afin de comprendre en termes de fréquences les langues qui permettent à nos enquêtés de communiquer avec le public. Après avoir analysé la question que nous avons introduite à savoir "*Quelle(s) langue(s) utilisez-vous avec le public ?*", nous avons pu avoir les résultats suivants que nous présentons comme suit:

Contexte	Langues	Fréquences		
		Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage avec le public	arabe	6	26	17
	populaire	12,24%	53,06%	34,69%
	arabe	0	6	43
	classique	00%	12,24%	87,75%
	kabyle	39	8	2
		79,59%	16,32%	4,08%
	français	11	32	6
		22,44%	65,30%	12,24%

Tableau 4 : Pratiques langagières avec le public

Le tableau ci-dessus traduit d'une manière précise la pratique des langues avec le public. En effet, le kabyle détient en usage régulier la première place avec un taux de 79,59% puis suivi inférieurement par l'usage occasionnel des autres langues à savoir le français estimé à 65,30% et de l'arabe populaire évalué à 53,06%. De cette lecture, nous déduisons l'usage des trois langues qui remplissent leurs fonctions dans le secteur public notamment en présence du public. A ce titre, il nous semble que le recours à plusieurs langues, dans ce contexte, semble imposé.

En ce qui concerne l'arabe classique, il enregistre, quant à lui, un taux très faible soit 12,24% en usage occasionnel, d'autant plus que 87,75% de nos informateurs affirment ne pas employer cette langue avec le public. Cela dit, jusqu'à maintenant, l'arabe classique, imposé dans l'administration par son enseignement intensif et l'introduction de textes officiels, n'arrive pas à s'imposer en tant que langue unique et exclusive dans le milieu de l'administration.

Enfin, avec la question que nous avons posée " *Quelle(s) langue(s) utilisez-vous en réunion de travail ?*", notre objectif est de rendre compte de la réalité sociolinguistique en situation de réunion, car nous savons pertinemment que le texte législatif sur la pratique des langues impose l'usage de l'arabe classique en réunion de travail. De ce fait, les résultats obtenus confirment si la réalité linguistique reflète les textes officiels. Ce cinquième tableau résume les langues employées en réunion de travail :

Contexte	Langues	Fréquences		
		Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage en réunion de travail.	arabe populaire	8	19	22
		16,32%	33,77%	44,89%
	arabe classique	5	17	27
		10,20%	34,69%	55,10%
	kabyle	14	18	17
		28,57%	36,73%	34,69%
	français	31	14	4
		63,26%	28,57%	8,16%

Tableau 5 : Pratiques langagières en réunion de travail

La première constatation que nous pouvons relever est la faible pratique de l'arabe classique. A ce titre, avec un pourcentage de 10,20% en usage régulier, la langue nationale et officielle semble concurrencée par l'emploi des autres langues. De surcroît 55,10% des enquêtés déclarent ne pas l'employer en réunion de travail. Cette absence, de l'arabe classique, se trouve occupée par la pratique des autres langues à savoir le français qui détient la première place soit 63,26%, suivi du kabyle estimé à 28,57% puis talonné de près par l'usage de l'arabe populaire avec un indice de 16,32% en usage régulier. Suivant les déclarations de nos informateurs, le français, langue étrangère, est la langue la plus employée dans les réunions travail.

D'un autre point de vue, il semble que la pratique du français, affirmée par nos informateurs, est mise au contact du kabyle, de l'arabe classique et de l'arabe populaire puisque respectivement ces langues enregistrent, en usage occasionnel, des taux de 36,73%, 34,69% et 33,77%. À ce titre, l'emploi confirmé du français dans les réunions de travail au sein du secteur de la Jeunesse et des Sports de Bejaia, à travers des indices, révèle, nous semble-t-il, une situation particulière dans la mesure où l'arabe classique, seule langue reconnue par l'État Algérien, est incapable de s'imposer en tant que langue d'usage unique.

Dans le but d'avoir les pourcentages exacts par rapport aux pratiques langagières dans les différentes situations, nous avons estimé important de rassembler les deux fréquences « toujours » et « parfois ». Après le regroupement nous avons obtenu les résultats suivants :

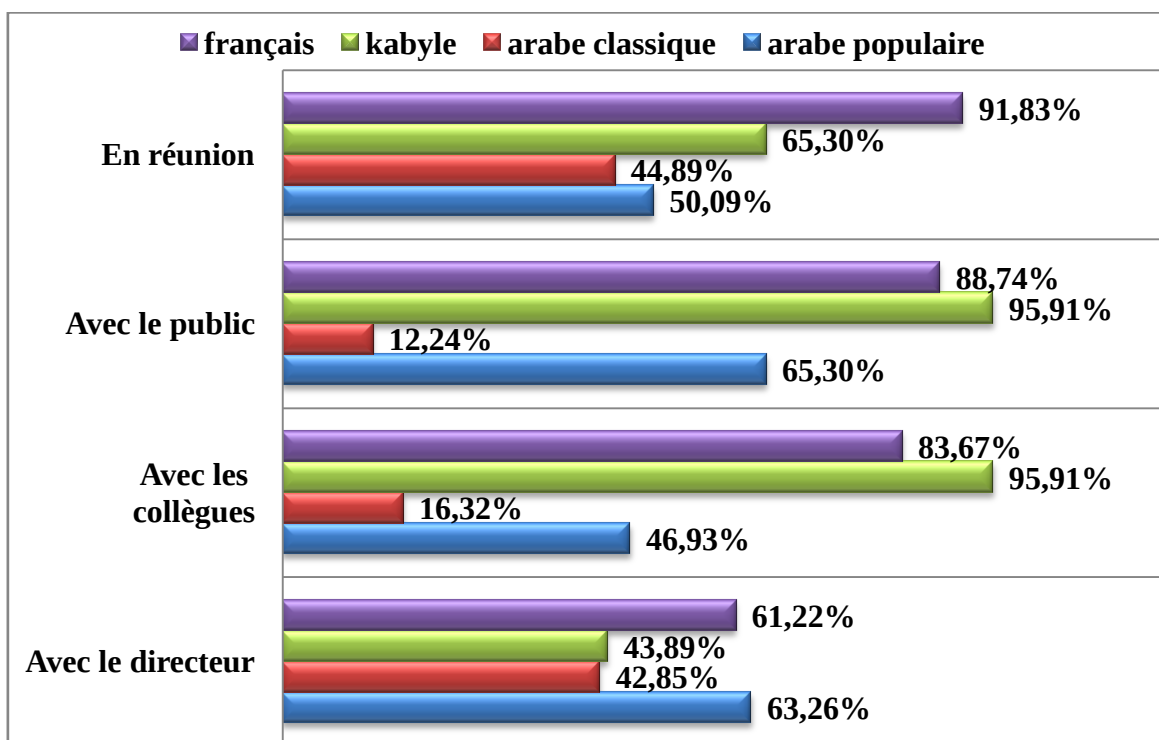


Figure 2 : Pratiques langagières en différentes situations

A première vue, il nous paraît important de souligner que la fréquence d'utilisation des langues diffère d'un contexte à un autre. Et précisément, puisque les taux de la pratique du français varient entre 61,22% et 91,83%, il nous semble qu'il est très employé dans les différents contextes suggérés. Toutefois, suivant ce taux de 42,89%, sa pratique semble insignifiante avec le Directeur. Ensuite, il est talonné et concurrencé par la pratique du kabyle dont les taux sont entre 43,89% et 95,91%, puis suivi presque de près par l'arabe populaire qui enregistre des indices entre 46,93% à 50,09%. En ce sens, dans les autres situations, il nous semble qu'il est, lui aussi, pratiqué fréquemment par nos enquêtés dont les indices sont supérieurs à 50%.

Pour l'arabe classique, sa pratique paraît insignifiante comparativement aux autres langues. Dans les différentes situations que nous avons suggérées ses taux ne dépassent pas les 50%. Et même si nous avons suggéré le contexte avec le premier responsable du secteur, il nous semble que l'arabe classique ne fait pas partie de l'univers linguistique de nos informateurs.

Afin de saisir, de manière précise, les langues les plus employées en pratiques langagières en rapport à l'activité professionnelle, nous avons procédé par le calcul des pourcentages des différentes langues exprimées en différents contextes. La figure ci-dessous présente les langues les plus employées par nos informateurs. Après le regroupement des différentes situations nous avons obtenu les résultats suivants :

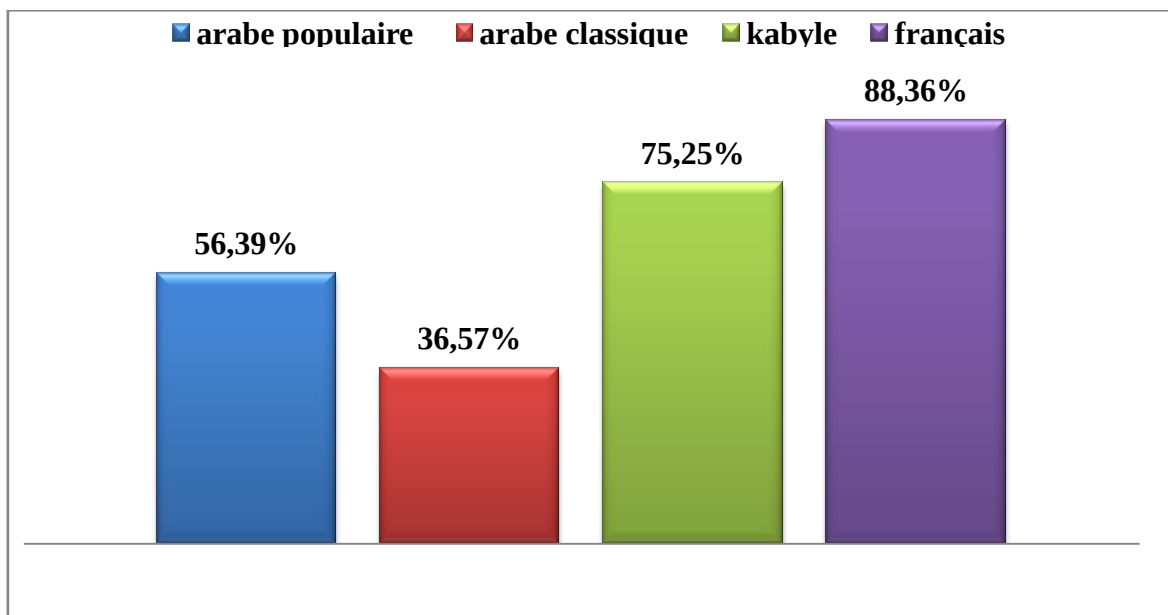


Figure 3 : Résultat global des pratiques langagières dans le milieu professionnel

En guise de synthèse aux pratiques langagières professionnelles, les pourcentages recueillis révèlent une réalité linguistique tout à fait singulière. L'analyse effectuée nous traduit la possibilité de dire que le français semble utilisé en pratique langagière dans le milieu professionnel. En effet, comparativement aux autres langues le français détient la première place soit 88,36%, talonné de près par le kabyle estimé à 75,25% et de l'arabe populaire dont le taux est de 56,39%.

De cet éclaircissement, il nous semble que nous pouvons avancer des propos selon lesquels, en plus du français, les langues populaires tiennent une place très importante dans le milieu du secteur public. Cette situation dénote non seulement l'attachement des administrateurs aux langues populaires, mais aussi à la langue française. Cependant, nous tenons significativement à souligner, par ailleurs, l'absence sinon la pratique insignifiante de l'arabe classique qui paraît très souffrant vis-à-vis des autres langues. Globalement, comme son taux est expressément très faible soit 36,57% il importe de dire que les différentes dispositions et les planifications linguistiques prises en faveur de cette langue n'ont pas donné de résultats souhaités.

Par ailleurs, dans l'ensemble et en tenant compte des indices recueillis, il s'avère que la pratique des langues dans le milieu professionnel se rapproche de celle de la rue. En effet pour nos informateurs, les langues les plus employées quotidiennement semblent présentes dans le cadre professionnel. Même si les pourcentages sont plus ou moins différents, il nous semble qu'il s'agit bel et bien d'un transfert linguistique. Autrement-dit, notre analyse confirme le transfert d'emploi de langues en passant du contexte informel au contexte formel. Et même si nous constatons, à travers cette analyse, le recul de la pratique des langues populaires dans le milieu du travail, comparativement à celle de la rue, il nous semble que ce recul est compensé par la pratique effective du français et de l'arabe classique dont les indices sont différents.

De manière précise, à travers les deux espaces ciblés dans le questionnaire, à savoir public et professionnel relatifs aux pratiques langagières, les résultats recueillis confirment par des indices précis, l'omniprésence du français et des langues populaires et leur pratique dans les deux espaces mis en évidence. En effet, ce transfert linguistique, attesté en termes de chiffres, offre au français et aux langues populaires, dont le statut constitutionnel est inexistant, une position considérable en pratiques langagières. Cette place semble, à notre sens, moins réservée à l'arabe classique qui n'arrive pas à en avoir malgré sa prise en charge et sa valorisation par l'État Algérien.

Ainsi, cette présente étude, que nous avons entreprise au sein du secteur public, précisément celui de la Direction de la Jeunesse et des Sports de Bejaia, a pu nous rendre compte des pratiques langagières à la fois quotidiennes et professionnelles du personnel administratif. Cette description sommaire dont l'aspect est sociolinguistique, tire ses sources de la politique d'arabisation prônée par l'État après l'indépendance. Nous en avons pu voir, à cet égard, que malgré la promotion de l'arabe écrit et la stigmatisation officielle des langues populaires et du français, langue étrangère, cette décision institutionnelle n'a pas engendré, par conséquent, ni la pratique exclusive de la langue arabe ni le rejet des langues populaires et du français de la part de nos enquêtés. Au contraire, il nous semble que cette action constitutionnelle, exercée sur le plan des langues en Algérie, a favorisé l'attachement à ces langues qui s'est manifesté en termes de pratiques langagières. Nos informateurs, malgré leur statut professionnel, fonctionnaires et représentants de l'institution de l'État, leur pratique linguistique déclarées ne répondent donc pas au projet désiré, tant attendue par les partisans de l'arabisation.

1.3. La pratique scripturale professionnelle des administrateurs

Étant donné que nous avons ciblé un organisme du secteur public, il nous a semblé important de saisir les langues employées en pratique scripturale. Dans cette optique, nous savons pertinemment que suivant les textes officiels seul l'arabe classique est accepté dans le milieu administratif notamment en pratique scripturale. Donc, avec cette investigation et grâce aux déclarations que nous avons recueillies, nous tenterons de mettre en évidence la réalité sociolinguistique dans le secteur de la jeunesse et des sports de Bejaia.

D'emblée, en posant les deux questions qui se rapportent à l'usage scriptural dans les correspondances officielles : " *Quelle(s) langue(s) utilisez-vous à l'écrit avec votre tutelle ?* " et " *Quelle(s) langue(s) votre tutelle utilise-elle à l'écrit ?* ", nous avons obtenu les résultats suivants que nous présentons comme suit :

Contexte	Langues	Fréquences		
		Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les correspondances de la tutelle	arabe populaire	00	00	00
		00%	00%	00%
	arabe classique	23	11	15
		46,93%	22,44%	30,61%
	kabyle	00	00	00
		00%	00%	00%
français		28	16	5
		57,14%	32,65%	10,20%

Tableau 6 : Pratiques scripturales de la tutelle

Contexte	Langues	Fréquences		
		Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les correspondances avec la tutelle	arabe populaire	00	00	00
		00%	00%	00%
	arabe classique	20	14	15
		40,81%	28,57%	30,61%
	kabyle	00	00	00
		00%	00%	00%
français		33	11	5
		67,34%	22,44%	10,20%

Tableau 7 : Pratiques scripturales avec la tutelle

Du premier coup, à travers les deux tableaux ci-dessus, nous constatons l'absence totale des langues populaires. Cette situation s'explique par le fait que dans les textes de lois et de décrets, en plus des langues étrangères, les langues populaires ne sont pas reconnues officiellement. Cependant, ce qui nous paraît étonnant c'est l'usage du français au niveau des correspondances ministérielles. Dans ces deux contextes, la

pratique du français semble supérieure à celle de l'arabe classique variant entre (67,34% et 57,14%) contre (40,81% et 46,93%) pour l'arabe classique. Dans les deux contextes 30,61% soit plus d'un quart de nos enquêtés n'utilisent pas l'arabe classique.

A la question " *Quelle(s) langue(s) utilisez-vous à l'écrit avec votre directeur ?*" notre objectif est de saisir, en termes de pratique scripturale, les langues employées avec le responsable de la structure de la Jeunesse et des Sports de Bejaia. A notre sens, il est le seul représentant principal de la tutelle. Cela dit, l'usage de l'arabe classique en pratique scripturale pourrait être imposé. Le tableau ci-dessous résume les déclarations de nos enquêtés :

Contexte	Langues	Fréquences		
		Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les correspondances avec le directeur	arabe populaire	00	00	00
		00%	00%	00%
	arabe classique	26	15	8
		53,06%	30,61%	16,32%
	kabyle	00	00	00
		00%	00%	00%
	français	18	14	17
		36,37%	28,57%	34,69%

Tableau 6 : Pratiques langagières avec le directeur

Comme les contextes scripturaux précédents, il est fondamental de préciser que les langues populaires demeurent absentes dans ce présent contexte. En fait, les seules langues en pratique scripturale sont l'arabe classique et le français. De plus, en tenant compte des déclarations avancées par nos informateurs relatives à ce contexte, nous constatons pertinemment que la langue la plus employée en usage scriptural est l'arabe classique.

Effectivement, en pratique régulière et occasionnelle, l'arabe classique détient la première place soit 53,06% et 30,61%. Néanmoins, ce qui nous paraît surprenant c'est l'intrusion du français en pratique scripturale estimée à 36,37% et 28,57%. Dans cette situation, l'arabe classique se réserve une place considérable voire encore très élevée soit 16,32% seulement des administrateurs affirment ne pas l'utiliser. De cette observation, il est question de dire qu'en termes de fréquence l'arabe classique dépasse largement le français.

D'un autre côté, en ciblant la pratique scripturale entre les services de la Direction de la Jeunesse et des Sports de Bejaia et toujours en rapport à l'activité professionnelle, nous avons élaboré une question qui se rapporte à la pratique des langues entre les collègues de travail à savoir " *Quelle(s) langue(s) utilisez- vous avec vos collègues de travail ?*". Après les différentes lectures effectuées, nous avons obtenu les résultats suivants:

Contexte	Langues	Fréquences		
		Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les correspondances avec les collègues de travail	arabe populaire	00 00%	00 00%	00 00%
	arabe classique	7 14,28%	15 30,61%	27 55,10%
	kabyle	00 00%	00 00%	00 00%
	français	30 61,22%	13 26,53%	6 12,24%

Tableau 7 : Pratiques scripturales avec les collègues de travail

A travers le tableau ci-dessus, nous constatons que les indices recueillis affichent une pertinence nette en termes de pratique linguistique scripturale. En effet, comme les autres contextes scripturaux, les langues populaires semblent carrément absentes même entre collègues de travail. Aucun ne déclare employer l'arabe populaire ou le kabyle.

Par ailleurs, une fréquence considérable d'utilisation du français est à constater en usage régulier. Presque trois quarts de nos enquêtés déclarent que le français est la langue de "toujours". En ce sens, le français enregistre l'indice de 61,22% contre 14,28% pour l'arabe classique. La fréquence « jamais » semble réservée à l'arabe classique dont le pourcentage est de 55,10% contre 26,53% pour le français. Cependant, ce qui nous paraît important également, c'est certainement le taux de 55,10% enregistré par l'arabe classique en fréquence " jamais". A ce titre, le français semble très employé par les administrateurs alors que la pratique de l'arabe classique paraît insignifiante dans ce contexte linguistique.

Par ailleurs, comme nous l'avons souligné dans les pages précédentes, le secteur de la Jeunesse et des Sports de Bejaia est continuellement au contact d'un public. En effet, avec les deux questions suivantes, que nous avons introduites dans le questionnaire, à savoir " *Quelle(s) langue(s) utilisez-vous à l'écrit avec le public ?*" et " *Quelle(s) langue(s) le public utilise-il à l'écrit ?* ", nous avons obtenu les résultats comme suit :

Contexte	Langues	Fréquences		
		Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les correspondances avec le public	arabe populaire	00	00	00
		00%	00%	00%
	arabe classique	2	17	30
		4,08%	34,69%	61,22%
	kabyle	00	00	00
		00%	00%	00%
	français	29	8	12
		59,18%	16,32%	24,48%

Tableau 8 : Pratiques scripturales avec le public

Contexte	Langues	Fréquences		
		Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les correspondances du public	arabe populaire	00	00	00
		00%	00%	00%
	arabe classique	12	17	20
		24,48%	34,69%	40,81
	kabyle	00	00	00
		00%	00%	00%
	français	29	15	5
		59,18%	30,61%	10,20%

Tableau 9 : Pratiques scripturales du public

Comme les autres contextes scripturaux, il est important de souligner que les langues populaires semblent absentes dans ces deux contextes, en pratique scripturale. En fait, les seules langues en usage sont l'arabe classique et le français. Dans les deux situations, les deux tableaux ci-dessus illustrent un état très particulier pour le français. En effet, son usage en fréquence « toujours » paraît identique dans les deux situations évoquées. Il est employé régulièrement par 59,18% de nos enquêtés. Quant à l'arabe classique, en pratique régulière il enregistre « avec le public » un indice de 4,08% contre 24,48% en contexte "correspondances du public". En tendance « jamais » dans les deux situations, son pourcentage est inférieur à celui du français, de surcroît la tendance « jamais » enregistre un taux de 61,22% contre 24,48% pour le français.

Enfin, notre objectif en posant les deux questions essentielles se rapportant aux écrits d’affichage, principalement adressés aux administrateurs en premier lieu et au public en second lieu, à savoir " *Quelle(s) langue(s) utilisez-vous dans les affiches ?*" est dans le but de mettre en exergue les langues qui permettent à l’administration de communiquer les informations par voie d’affichage. A ce titre, les tableaux ci-dessous présentent les indices comme suit :

Contexte	Langues	Fréquences		
		Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les affichages adressés aux administrateurs	arabe populaire	00	00	00
		00%	00%	00%
	arabe classique	21	16	12
		42,85%	32,65%	24,48%
	kabyle	00	00	00
		00%	00%	00%
	français	32	12	5
		65,30%	24,48%	10,20%

Tableau 10 : Pratiques scripturales dans l’affichage adressé au personnel

Contexte	Langues	Fréquences		
		Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les affichages adressés au public	arabe populaire	00	00	00
		00%	00%	00%
	arabe classique	18	15	16
		36,73%	30,61%	32,65%
	kabyle	00	00	00
		00%	00%	00%
	français	31	13	5
		63,26%	26,53%	10,20%

Tableau 11 : Pratiques scripturales dans l’affichage adressé au public

En matière d’affichage, il est fondamental de signaler que dans ces deux contextes, les langues populaires paraissent inutilisables en pratique scripturale. Les seules langues en usage sont l’arabe classique et le français. En pratique scripturale régulière, dans les deux contextes, la pratique du français semble supérieure à celle de l’arabe écrit soit 65,30% et 63,26% contre 42,85% et 36,73%. Par contre, dans les deux contextes, particulièrement en pratique occasionnelle, l’arabe classique dépasse de près le français, soit 32,65% et 30,61% contre 24,48% et 26,53% pour le français. A ce sujet, dans les deux contextes suggérés, la fréquence « jamais » pour l’arabe classique est supérieure à celle du français soit 24,48% et 32,65% contre 10,20% pour le français.

Dans ce sillage, après avoir regroupé les deux fréquences « toujours » et « parfois », nous avons tenté de rassembler, encore une fois, les contextes linguistiques suggérés, si non avec une autre forme de découpage, dont l'objectif fondamental est de mettre en évidence la pratique scripturale des deux langues en usage. Le graphique suivant présente d'une manière précise les pourcentages :

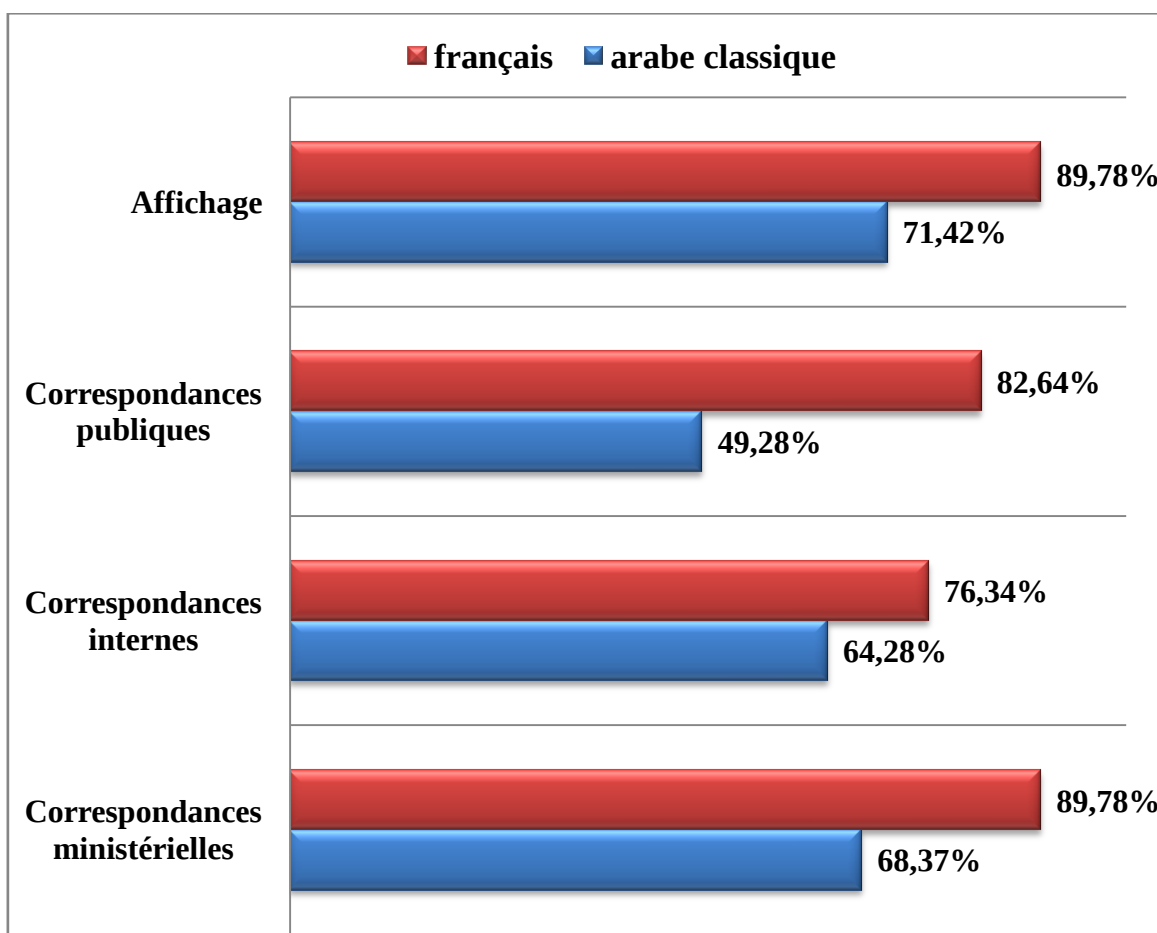


Figure 5 : Les langues en usage scriptural dans les différentes situations

Après avoir regroupé les différentes situations que nous avons suggérées, nous avons pu remarquer que, dans les différents contextes, par rapport à l'arabe classique, le français enregistre des pourcentages très élevés voire même supérieurs à ceux de l'arabe classique. En effet, ses indices varient entre 76,34% et 89,78% contre 49,28% et 71,42% pour l'arabe classique. De surcroît, suivant les indices déclarés par nos informateurs, il s'avère pertinemment que le français, qui n'est pas toléré par le discours officiel, semble très utilisé dans le milieu administratif notamment par la tutelle qui, elle même, impose l'usage scriptural exclusif de l'arabe classique, et interdisant l'usage des autres langues. A ce titre, deux contextes scripturaux (affichage et correspondances officielles) enregistrent des taux très importants soit 89,78%.

Après le regroupement des différentes situations, nous avons obtenu les pourcentages suivants :

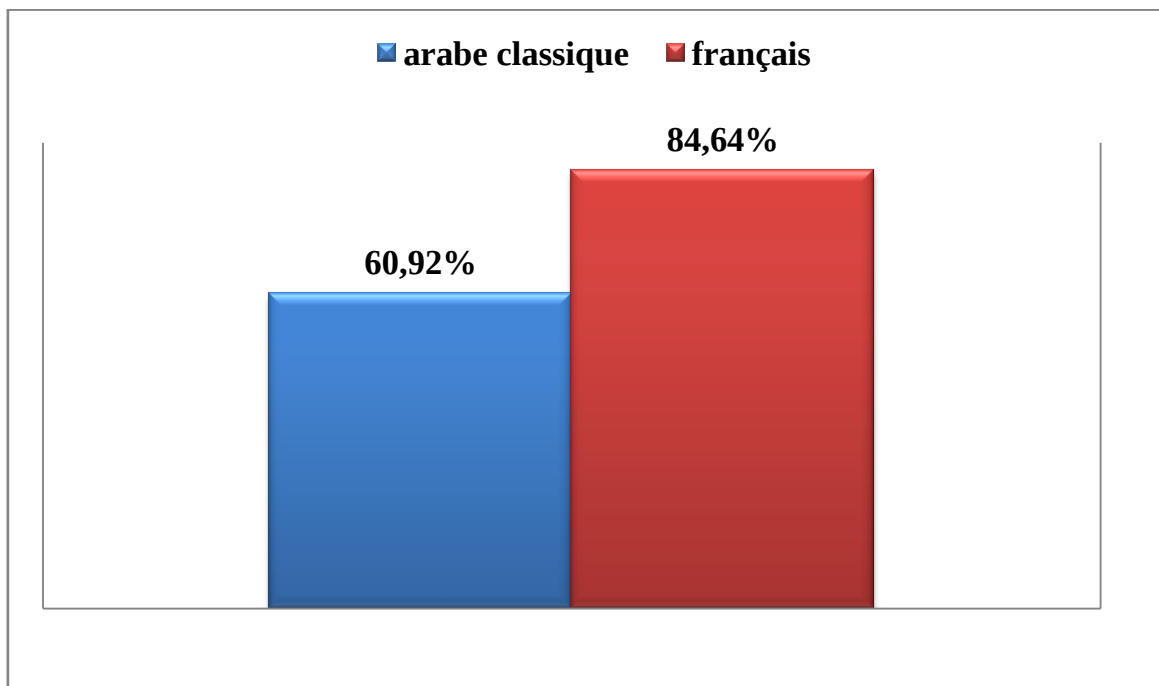


Figure 5 : Le résultat global de la pratique scripturale des deux langues

En guise de synthèse relative à la pratique scripturale dans le milieu professionnel, cette représentation graphique résume la situation de la pratique de l'écrit en différents contextes. En effet, la première constatation est certainement l'absence totale des langues populaires dans les différents contextes que nous avons supposés. La pratique de l'écrit semble réservée au français et à l'arabe classique. A cet égard, malgré son interdiction dans le milieu administratif, par le biais de textes et de décrets lesquels accordent une importance capitale à l'arabe classique, le français semble très présent.

Effectivement, il détient le pourcentage le plus élevé soit 84,64%. Il est, ensuite, talonné de loin par l'usage de l'arabe classique en raison de 60,92%. Au vu des données recueillies sur la pratique de l'écrit chez les administrateurs du secteur de la Jeunesse et des Sports de Bejaia, nous avançons, donc, nos propos en disant que malgré la politique linguistique mise en place, en termes d'arabisation prônée par l'État algérien depuis l'indépendance, il semble que le français est toujours en usage dans le secteur public. De ce fait, il paraît important de souligner que, depuis presque un demi-siècle d'arabisation propulsée par le système éducatif mis en place, la pratique scripturale exclusive de l'arabe classique semble ineffective dans la réalité. Il s'ensuit que le français, langue étrangère, est toujours présent dans la Direction de la Jeunesse et des Sports de Bejaia.

1.4. La pratique scripturale professionnelle du français

A présent, nous avons pu rendre compte des langues en usage scriptural dans le milieu du secteur de la Jeunesse et des Sports de Bejaia. En effet, l'analyse effectuée nous a permis de constater, qu'en plus de la pratique de l'arabe classique, nous avons remarqué également la présence du français, notamment en usage scriptural. A cet égard, il nous a semblé important de saisir en termes de types d'écrits faits en cette langue. Et, dans cette optique, nous nous sommes interrogé sur deux aspects différents, d'une part sur la situation du français employé en pratique scripturale, d'autre part sur la nature des documents faits dans cette langue.

Dans cette visée sociolinguistique, nous avons pu mettre à notre disposition un ensemble d'écrits¹¹⁸, faits dans leur quasi-totalité en français, recueillis en fonction des situations que nous avons suggérés au cours de notre enquête sociolinguistique. Nous soulignons, à cet effet, que les écrits recueillis ont été rassemblés sans pour autant prendre en considération les dates de leur rédaction. Et après vérification, nous avons constaté qu'ils sont récents, leurs dates varient entre (2000 et 2010). Par ailleurs, dans le but de garder l'anonymat des scripteurs des écrits nous avons, à ce sujet, supprimé les noms et les prénoms mentionnés.

Après la lecture attentive des écrits recueillis auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports de Bejaia, nous avons remarqué qu'il est important de faire la lumière sur deux aspects dont l'utilité s'avère essentielle.

En effet, du premier aspect de notre analyse, les lectures effectuées nous ont permis de dire que la pratique scripturale du français sur ces écrits semble particulière. A cet égard, nous avons pu remarquer l'usage de l'arabe écrit sur ces documents. Cette présence à la fois de l'arabe et du français, sur le même document, nous fait certainement penser à deux types de graphies qui sont complètement différentes à la fois en termes de caractères et de sens de la lecture : la graphie arabe et la graphie latine dont la coexistence de deux langues nous rappelle précisément l'expression du bilinguisme scriptural ou encore de l'écriture bilingue. Cette forme scripturale, qui est la caractérisation essentielle de l'ensemble des documents recueillis, nous révèle un autre visage sur la pratique de l'écrit dans le milieu du secteur de la jeunesse et des sports de Bejaia.

¹¹⁸ Voir en annexe les écrits recueillis.

Dans le but de saisir le cadre énonciatif relatif aux écrits recueillis, nous avons pensé mettre en évidence, sous forme de tableau, les instances émettrices et réceptrices des documents comme suit :

Les correspondances	Les instances émettrices	Les instances réceptrices
Les correspondances ministérielles	Le Ministère de la Jeunesse et des Sports.	La Direction de la Jeunesse et sports de Bejaia.
	La Direction de la Jeunesse et des Sports de Bejaia.	Le Ministère de la jeunesse et des sports.
Les correspondances internes	Le responsable de la DJS de Bejaia	Les responsables des services de la DJS de Bejaia
	Le chef de service des sports	Au premier responsable de la DJS de Bejaia
Les correspondances publiques	La Direction de la Jeunesse et des Sports de Bejaia	L'association sportive
	Organisme privé : Bureau de comptabilité et d'expertise	La Direction de la Jeunesse et des Sports de Bejaia
L'affichage	La DJS de Bejaia	Aux personnels de l'administration
	La DJS de Bejaia	Au public

A travers ce présent tableau, que nous avons pu concevoir grâce au corpus scriptural collecté, il s'ensuit que l'organisme de la Direction de la Jeunesse et des Sports de Bejaia, en tant qu'instance réceptrice de documents officiels est, elle aussi, émettrice de documents administratifs. Ces écrits sont destinés à la fois aux instances publiques et privées. En effet, cette mise au point sur les émetteurs et les récepteurs des documents, attestée après les différentes lectures effectuées, traduit pertinemment les contextes que nous avons suggérés au cours notre enquête sociolinguistique dont la réalisation s'est faite sous forme de questionnaire.

Ainsi, dans le but d'analyser la pratique scripturale du français, nous nous sommes appuyé sur le document officiel ci-dessous, émanant du Ministère de la Jeunesse et Sports, dont le paratexte a été sauvegardé tel qu'il est recueilli. En fait, nous avons essayé de traduire la situation du français en pratique scripturale dans le secteur administratif :

- Recueilli pour pour un calendrier

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REIPBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

وزارة الشباب والرياضة

الامين العام

Le Secrétaire Général

رقم 888 الأمانة العامة

MESSIEURS LES DIRECTEURS
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DES WILAYATE.

24

OBJET : A/s « *Calendrier administratif annuel* ».

P. JOINTE : *Une (01).*

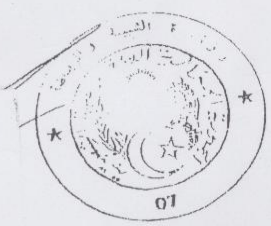
Dans le but de normaliser les relations entre l'administration centrale et les services déconcentrés et dans un souci de coordination et d'efficacité, notamment en ce qui concerne la **transmission - à des périodes régulières** - d'informations et/ou de documents, destinés aux directions centrales - j' ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, **le calendrier administratif annuel**, arrêté en la matière.

Vous voudrez bien, en conséquence, prendre toutes les dispositions utiles pour sa **mise en oeuvre immédiate** et de veiller - personnellement - **au strict respect des délais prescrits** et à la transmission des documents et informations demandés, **exclusivement à l' Organe ou à la Direction centrale concernés**.

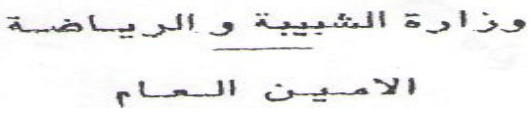
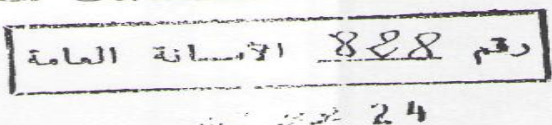
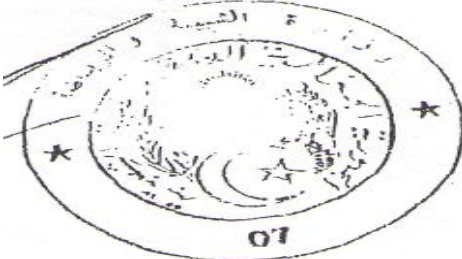
J'attache un intérêt particulier à cet aspect de la gestion et vous signale que tous les manquements seront pris en compte, lors de l' **évaluation et de la notation des responsables**, à l'échelon local.

• **COPIE A MESSIEURS LES WALIS :**
POUR INFORMATION.

الامين العام



En analysant cette circulaire ministérielle, émanant du Ministère de la Jeunesse et des Sports, nous avons pu tirer des résultats relatifs à la pratique scripturale du français que nous pouvons présenter comme suit :

Éléments observés	Commentaires
	À travers la dénomination "<i>République Algérienne Démocratique et populaire</i>", dont l'emplacement se révèle important, nous remarquons l'usage de l'arabe en premier lieu puis en deuxième position le français. Cela pourrait nous suggérer que l'arabe et le français sont deux langues officielles en Algérie.
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS :	Dans ce cas de figure, nous constatons l'usage des deux langues pour la dénomination "<i>Ministère de la Jeunesse et des Sports</i>". Occupant différemment leur espace, à gauche pour le français et à droite pour l'arabe, il s'ensuit que pour cet organisme administratif le français a le même statut que l'arabe.
	
<i>Le Secrétaire Général</i> 	Nous avons dans ce cas, la situation du français dans "<i>Le service du Secrétariat</i>". Le français paraît supérieur à l'arabe en termes de pratique.
MESSIEURS LES DIRECTEURS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES WILAYATE.	Cette mention traduit une situation très claire. En effet, toutes les DJS reçoivent leurs correspondances de leur tutelle en français. Cela dit, le français est très présent dans les autres Directions.
• COPIE A MESSIEURS LES WALIS : Pour INFORMATION	Cette mention traduit non seulement la présence du français dans les autres structures de l'État mais aussi son usage dans les autres Wilayat.
	La mention de validation, (le sceau) faite en arabe, traduit son statut officiel qui est supérieur au contenu dont la langue est le français. Ainsi, la graphie arabe devient supérieure à celle du français. En effet, à travers cette analyse il nous semble que la fonction de l'arabe est symbolique,

De ce fait, il convient de souligner qu'en ce qui concerne les correspondances émises exceptionnellement par la tutelle, ce qui n'est pas le cas pour les autres écrits, les entêtes et les intitulés sont faits à la fois en arabe classique et en français. A ce titre, l'arabe classique se réserve la première position alors que le français est mis en seconde position notamment la dénomination " *République Algérienne démocratique et Populaire*" dont le rôle recouvre une importance capitale. En plus de cette dénomination écrite en français, dont l'existence est capitale, nous avons pu également remarquer d'autres désignations représentant la tutelle du secteur public en question à savoir " *Ministère de la Jeunesse et des Sports*". En effet, en plus de l'arabe écrit, nous avons constaté sa présence aussi en français.

Par ailleurs pour les mentions de validation,¹¹⁹ nous avons pu constater que, même si l'ensemble du contenu est fait en français, la totalité des écrits sont validés en arabe classique.¹²⁰ Leur validation, en langue nationale et officielle, assigne implicitement aux écrits recueillis, dont le français est réservé au contenu, une hiérarchisation des langues. Cette organisation fonctionnelle, que nous avons pu relever à travers le paratexte, dont la caractéristique essentielle est d'introduire la circulaire en arabe classique et de la conclure en cette langue, met en situation particulière l'usage scriptural du français dans le secteur administratif. Par ailleurs, il ressort de cette observation que, pour les concepteurs des documents, la mention de validation seule traduit le contenu en arabe classique dont l'emplacement correspond au sens de sa lecture. Il s'ensuit que, d'une façon ou d'une autre, le statut officiel assigné à l'arabe classique semble effectif dans la mesure où les mentions de validations des documents sont faites en arabe classique, et de surcroît, tous les écrits que nous avons pu recueillir présentent la même caractéristique.

Toutefois, avec les expressions suivantes tirées de l'écrit officiel, " *Mesdames et Messieurs les Directeurs de la Jeunesse et des Sports*", " *Copie pour information à Monsieur le Wali de la Wilaya de Bejaia*" et " *au Secrétariat Général*", nous pourrions peut-être généraliser notre résultat d'analyse, en disant que même les autres structures étatiques reçoivent leurs documents en français. Cela dit, le français, dont le statut est de langue étrangère, est encore employé dans le secteur public. Cette lecture, plus ou moins attentive, donne une image différente du texte juridique en matière de communication administrative, car selon le texte officiel, seul l'arabe langue nationale et officiel est admis.

¹¹⁹ " Les mentions de validation des documents ", cette expression désigne : le sceau, le cachet et la griffe.

¹²⁰ Voir en annexe les écrits recueillis.

Il convient, également, de signaler qu'en tenant compte du statut accordé à l'arabe classique dans le milieu administratif, il résulte que, suivant les scripteurs des documents, le statut officiel assigné à l'arabe classique est supérieur au contenu qui est pris en charge par le français. Néanmoins, la coexistence des deux langues, sur le même écrit, assigne également au français, en matière de correspondance officielle, à la fois une certaine légitimité et de l'officialité.

Dans ce contexte, il s'avère, d'un autre point de vue, que la pratique scripturale exclusive du français est réellement inexistante dans le secteur public, notamment celui de la Jeunesse et des Sports de Bejaia. Et même si, nos informateurs ont déclaré son emploi, avec un pourcentage très important soit 84,64% de la pratique exclusive du français, il s'ensuit que nous sommes confronté à l'écriture bilingue. En effet, nos informateurs ignorent l'usage de l'arabe classique sur les écrits faits en français. Nous assistons, de ce fait, à une situation particulière dans la mesure où la fonction du français est cédée uniquement à véhiculer le message administratif. Nous supposons, donc, qu'avec l'impossibilité pour l'État de mettre en place l'usage scriptural exclusif de l'arabe classique, les autorités tentent, tant bien que mal, de compenser cette absence par la mise des intitulés et des mentions de validation des écrits (le seau) en arabe classique.

Par ailleurs, il résulte de cette présente analyse qu'en matière de pratique scripturale, le secteur de la Jeunesse et des Sports de Bejaia nous semble en situation de bilinguisme scriptural qui ne dit pas son nom. En effet, en plus de l'arabe écrit, dont le statut est très important, le français constitue également la langue du travail administratif. Cette situation a été confirmée dans la mesure où nous avons pu constater non seulement l'usage du français sur les écrits locaux mais aussi sur ceux de la tutelle.

Du second aspect d'analyse, il nous est, également, possible de constater que les écrits recueillis comportent des caractéristiques qui semblent liées à la nature des textes du secteur public choisi. De ce fait, après les lectures effectuées, nous avons pu observer, à chaque fois, le retour de quelques paramètres qui sont presque communs aux écrits collectés dont la fonction est très essentielle. Ces éléments énonciatifs, qui répondent, nous semble-t-il, aux normes du discours épistolaire administratif, donnent à ces écrits une particularité discursive. Nous considérons, à ce titre, que le travail suivant, dont l'objet est une esquisse de présentation des écrits, nous permettrait d'avoir un complément d'information relatif à l'analyse sociolinguistique entreprise.

Le tableau ci-après présente les caractéristiques générales des différents écrits recueillis :

Les écrits	Les caractéristiques générales
Correspondances ministérielles	• La mise en page est remarquablement la même dans tous les écrits, elle répond à une organisation spéciale très ritualisée à savoir les entêtes, le destinataire, le destinataire, l'objet, le corps de l'écrit et la mention de validation. A cette organisation se dessine la planification interlocutive dont l'identification administrative des interlocuteurs est l'objectif principal ;
Correspondances internes	• Les écrits recueillis appartiennent à des instances représentées par des personnes dont la fonction est d'assurer l'échange épistolaire entre les deux instances émettrices et réceptrices. Les pronoms employés peuvent être variés : « je », « nous », « pronom impersonnel » ; • L'introduction du discours législatif par l'emploi des références d'un article de loi ou d'un décret « <i>conformément à l'arrêté interministériel du 13/10/2009 fixant la consistance des offices des établissements de jeunes</i> » et « <i>par référence aux dispositions du décret N°261-01 du 15.09.2009</i> » ;
Correspondances publiques	• Nous avons remarqué également l'emploi de formules figées dont l'idée nous fait rappeler la communication épistolaire ritualisée. Nous avons, en ce sens, pu dégager des formules d'appel et de salutations, ainsi des expressions telles que : « <i>Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées</i> », « <i>Je vous prie de recevoir mes sentiments les meilleurs, l'expression de ma parfaite considération</i> » ;
Écrits d'affichage	• Nous avons constaté aussi, à travers la lecture, l'expression du discours réglementaire, elle est repérable sous plusieurs formulations linguistiques et procédés énonciatifs comme : « <i>il vous est demandé de veiller à la stricte application de la réglementation dans ce domaine</i> » ; • De façon générale, les écrits recueillis se soumettent à une organisation planifiée : rappel et état de la situation règle de droit ; mise en garde conditionnelle et finalement, des exemples de documents à fournir (document ministériel).

2. L'étude des variables sociales

Après avoir analysé les pratiques linguistiques de manière générale, nous avons estimé utile de mettre l'accent sur les variables sociales qui caractérisent nos informateurs. En effet, l'analyse sociolinguistique mise en exergue en fonction des variables sociales nous a permis de prendre en considération deux types de variables à savoir le sexe et l'âge dont la fonction en pratique linguistique s'avère pertinente. Cette prise en considération de la variable sexe est dictée par sa pertinence de distinction entre les pratiques linguistiques des femmes et celles des hommes, car du point de vue de la sociolinguistique, la pratique linguistique pourrait être conditionnée par la variable sexe. La grille suivante illustre le nombre de femmes et d'hommes :

49 Enquêtés		
Sexes	Nombre	Taux
Masculin	30	61,22%
Féminin	19	38,78%

En plus de la variable sexe, nous avons mis l'accent sur la variable âge. Car, selon les sociolinguistes une différenciation d'âge pourrait révéler une différenciation de l'emploi de langues. A ce titre, nous avons tenté de mettre en symbiose les deux systèmes éducatifs en rapport avec leurs âges. Ce présent tableau illustre les deux tranches d'âge prises en compte :

49 Enquêtés		
Tranches d'âge/catégories ¹²¹	Nombre	Taux
Première (1) tranche d'âge : de 20ans à 40 ans	27	55,10%
Deuxième(2) tranche d'âge : de 41 ans à 53 ans	22	44,90%

Pour analyser en fonction de la variable âge, nous avons effectué le découpage suivant les systèmes éducatifs reçus. En effet, nous avons supposé que le système éducatif reçu par nos enquêtés, pourrait influencer sur leur pratiques linguistiques. A ce titre, deux tranches d'âge distinctes ont été désignées: celle de (20ans à 40ans) et celle de (41ans à 53ans). Ce découpage distingue deux périodes : la période de scolarisation avant 1976 et celle d'après 1976. Comme nous l'avons expliqué au deuxième chapitre, l'année 1976 représente celle de la rupture selon laquelle la langue d'enseignement dans tous les paliers était l'arabe classique. Quant au français, depuis cette date il est considéré comme langue étrangère.

¹²¹ Les chiffres (1) et (2) désignent respectivement la catégorie de 20 ans à 40ans et celle de 41ans à 53ans.

2.1. L'impact de la variable sexe sur les pratiques linguistiques

2.1.1. Les pratiques langagières quotidiennes suivant la variable sexe

Avec la question que nous avons introduite « *Quelles langues utilisez-vous dans la rue ?* », nous essayerons, une nouvelle fois de rendre compte des langues en usage en dehors du cadre administratif et ce en fonction de la variable sexe. À cet égard, le tableau ci-dessous présente en pourcentages les fréquences d'usage de langues :

Sexes		Féminin 19/49			Masculin 30/49		
Contexte	Fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans la rue	arabe populaire	2	9	8	3	16	11
		10,52%	47,36%	42,10%	10%	53,33%	36,66%
	arabe classique	00	1	18	5	7	18
		00%	5,26%	94%	16%	23,33%	60%
	kabyle	17	1	1	28	0	2
		89,47%	5,26%	5,26%	93,33%	00%	6,66%
	français	4	13	2	5	20	5
		21,06%	68,42%	10,52%	16,66%	66,66%	16,66%

Tableau 12 : Pratiques langagières quotidiennes en fonction de la variable sexe

Du premier aspect, il nous semble, pour les deux sexes, le kabyle est employé d'une façon régulière à un pourcentage très élevé. Comparativement à l'arabe classique, en usage occasionnel " parfois", le français et l'arabe populaire enregistrent des fréquences très considérables pour les deux sexes, respectivement (66,66% et 53,33%) pour les hommes et (68,42% et 47,36%) pour les femmes. Par ailleurs, le pourcentage d'utilisation de l'arabe classique semble insignifiant chez les femmes soit 5, 26% contre 23,33% chez les hommes.

Du second aspect, en ce qui concerne la pratique du français le tableau, ci-dessus, met en évidence des indices précis relatifs à l'usage du français chez les femmes et celui des hommes. En effet, comparativement aux hommes, les femmes enregistrent des taux importants à la fois en usage régulier et occasionnel du français. Avec l'indice de 10,52% contre 16,66% pour les hommes, les femmes semblent plus intéressées à la pratique du français.

Après le regroupement des deux fréquences « toujours » et « parfois » nous avons obtenu les résultats suivants :

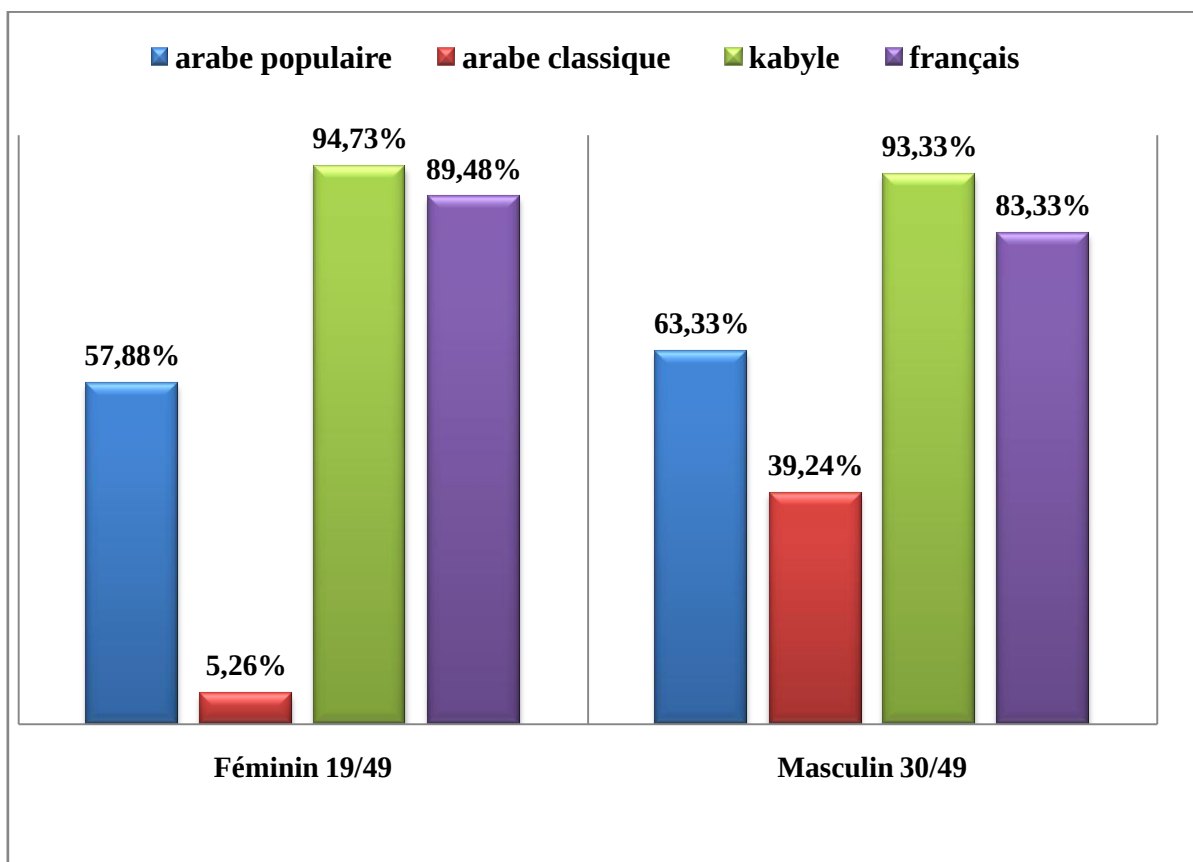


Figure 6 : Pratiques langagières dans la rue en fonction de la variable sexe

En guise de synthèse à la pratique langagière dans la rue, cette représentation graphique met en évidence la différence d'usage de langues. L'écart est situé au niveau de l'emploi de l'arabe classique. A cet égard, entre les deux sexes l'usage de cette langue paraît distinctif soit 5,26% pour les femmes et 39,24% pour les hommes. L'attachement aux autres langues nous semble remarquable pour les deux sexes d'où une pratique langagière supérieure à 50%.

Par ailleurs, contrairement à l'arabe populaire dont les taux sont supérieurs chez les hommes soit 63,33% contre 57,88%, les pourcentages obtenus relatifs à la pratique du français mettent en exergue une différence pertinente entre les femmes et les hommes soit 89,48% contre 83,33%. En effet, à travers ces indices, il s'avère que la pratique linguistique du français chez les femmes est supérieure à celle des hommes. Cette différence d'usage linguistique entre les deux sexes témoigne, à notre sens, de l'estime qu'ont les femmes, en termes de pratiques linguistiques, notamment à l'égard du français.

2.1.2. Les pratiques langagières professionnelles suivant la variable sexe

En exploitant la question que nous avons posée, essentiellement dans les pratiques langagières des deux sexes à savoir "*Quelle(s) langue(s) utilisez-vous avec votre directeur ?*", nous avons pu obtenir les résultats suivants dont les pourcentages sont présentés comme suit :

Sexes		Féminin 19/49			Masculin 30/49		
Contexte	fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage avec le directeur	arabe populaire	11	1	7	8	11	11
		57,89%	5,26%	36,84%	26,66%	36,66%	36,36%
	arabe classique	1	7	11	5	10	15
		5,26%	36,84%	57,89%	16,66%	33,33%	50%
	kabyle	6	4	9	12	5	13
		31,57%	21,05%	47,36%	40%	16,66%	43,33%
	français	8	5	6	11	9	10
		42,10%	26,31%	31,57%	36,66%	30%	33,33%

Tableau 13 : Pratiques langagières avec le directeur en fonction de la variable sexe

A travers cette représentation graphique, nous constatons, en premier lieu, l'usage de l'arabe classique utilisé régulièrement chez les hommes que chez les femmes soit 16,66% contre 5,26%. Néanmoins, comparativement aux autres langues, l'arabe classique semble le moins pratiqué puisque, pour les deux sexes, plus de 50% des enquêtés ne l'utilisent pas. En second lieu, contrairement à l'usage de l'arabe classique, l'arabe populaire semble très employé régulièrement par les femmes soit 57,89% contre 26,66% pour les hommes. Cette absence régulière de l'arabe populaire chez les hommes est investie par sa pratique occasionnelle avec un indice de 36,66% contre 5,26% chez les femmes.

Quant à la pratique du français, il paraît lui aussi plus employé régulièrement par les femmes que par les hommes soit 42,10% contre 36,66%. Cette absence semble compensée par son usage occasionnel soit 30% contre 26,31% chez les femmes. Et en somme, pour les deux sexes, le français paraît le plus employé. Ceci dit, la fréquence « jamais » enregistre des taux inférieurs à ceux des autres langues. Pour le kabyle, suivant ces indices, nous constatons une différence d'usage de cette langue entre les deux sexes. En fait, les hommes paraissent plus attachés à l'usage régulier du kabyle, mais les femmes semblent s'intéresser à son usage occasionnel.

Ensuite, en introduisant la question suivante à savoir " *Quelle(s) langue(s) utilisez-vous avec vos collègues de travail ?*", nous avons ciblé essentiellement, dans ce cadre, la différence entre la pratique langagière des femmes et celle des hommes. L'illustration suivante éclaire les pourcentages comme suit :

Sexes		Féminin 19/49			Masculin 30/49		
Contexte	Fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage avec les collègues de travail	arabe populaire	3 15,78%	6 31,57%	10 52,63%	2 6,66%	11 36,66%	17 56,66%
	arabe classique	00 00%	00 00%	19 100%	00 00%	7 23,33%	23 76,66%
	kabyle	17	1	1	26	3	1
		89,47%	5,26%	5,26%	86,66%	10%	3,33%
	français	5	10	4	10	16	4
		26,31%	52,63%	21,05%	33,33%	53,33%	13,33%

Tableau 14 : Pratiques langagières avec les collègues en fonction de la variable sexe

A travers cette grille et suivant ces pourcentages, nous remarquons l'absence totale de la pratique de l'arabe classique chez les femmes. A ce titre, il n'enregistre aucun pourcentage soit 100% pour la fréquence « jamais », alors que chez les hommes son usage est seulement apparent en pratique occasionnelle soit 23,33%. L'absence de cette langue chez les femmes semble récompensée par l'emploi régulier de l'arabe populaire évalué à 15,78%, son usage occasionnel est estimé à 31,57%. Et 36,66%, par contre, représentent le taux de la pratique occasionnelle de l'arabe populaire chez les hommes.

En ce qui concerne le kabyle et le français, dans l'ensemble, les chiffres avancés par nos informateurs ne mettent pas de distinction entre les deux sexes. En effet, hormis l'usage régulier du français qu'est plus important chez les hommes soit 33,33% contre 26,31%, tous les autres indices n'affichent pas la différence. Pour les deux sexes, le kabyle semble employé avec la même fréquence. De plus, le français semble très employé occasionnellement par les deux sexes soit 53,33% pour les hommes et 52,63% pour les femmes.

En outre, à la question relative au public à savoir "*Quelle(s) langue(s) utilisez-vous avec le public ?*", nous avons constaté des pratiques langagières distinctes et distinctives entre les deux sexes que nous résumons comme suit :

sexes		Féminin 19/49			Masculin 30/49		
Contexte	Fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage avec le public	arabe populaire	3 15,78%	8 42,10%	8 42,10%	3 10%	19 63,33%	8 26,66%
	arabe classique	00 00%	00 00%	00 00%	1 3,33%	7 23,33%	22 73,33%
	kabyle	15	4	00	25	4	1
		78,94%	21,06%	00%	83,33%	13,33%	3,33%
	français	5	12	2	7	19	4
		26,31%	63,15%	10,52%	23,33%	63,33%	13,33%

Tableau 15 : Pratiques langagières avec le public en fonction de la variable sexe

Dans ce contexte linguistique, en analysant la grille ci-dessus il nous semble que globalement les seules langues dont les taux sont très importants sont : le kabyle, le français et l'arabe populaire. Effectivement, le kabyle détient en pratique régulière la première place chez les sexes soit 78,94% et 83,33%. Puis, talonné de près par l'usage occasionnel du français soit plus de 60% pour les deux sexes. Enfin, suivi par l'usage différent entre les deux sexes de l'arabe populaire. A ce titre, en fréquence « parfois » les hommes enregistrent un indice de 63,33% contre 42,10% chez les femmes ; alors qu'en usage régulier, les femmes enregistrent 15,78% contre 10%. Ainsi, pour les deux sexes, il nous semble que le kabyle est beaucoup plus en contact du français puisque ce dernier enregistre des taux de 63,33% en fréquence « parfois ».

Quant à l'arabe classique, comparativement aux femmes dont la fréquence d'usage est de 00%, les hommes, en termes de pratique occasionnelle, semblent plus attachés à cette langue. En effet, sur les 26,66% recueillis, 23,33% sont les indices de la fréquence « parfois ».

Enfin, avec la question que nous avons introduite à savoir "« *Quelle(s) langue(s) utilisez-vous en réunion de travail ?* », notre but est de comprendre la dynamique des langues en contexte de réunion. Le présent tableau met en exergue les pratiques langagières des femmes et celles des hommes que nous exposons comme ci-dessous :

sexes		Féminin 19/49			Masculin 30/49		
Contexte	Fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage en réunion de travail.	arabe populaire	4 21,06%	3 15,78%	12 63,15%	3 10%	15 50%	12 40%
	arabe classique	2 10,52%	2 10,52%	15 78,94%	2 6,66%	15 50%	13 43,33%
	kabyle	5 26,31%	8 42,10%	6 31,57%	9 30%	10 33,33%	11 36,66%
	français	14 73,68%	4 21,06%	1 5,26%	17 56,66%	10 33,33%	3 10%

Tableau 16 : Pratiques langagières en réunion travail en fonction de la variable sexe

En analysant la pratique des langues de manière générale, nous avons pu rendre compte des langues en pratique dans les réunions de travail. A cet égard, le français semble très employé dans ce présent contexte. D'un autre côté, il s'avère pertinemment que l'usage du français est remarquablement apparent chez les femmes soit 73,68 en fréquence « toujours ». Alors que, chez les hommes le pourcentage est de 56,66%. Cette absence, nous semble, est réinvestie en pratique occasionnelle avec un indice de 33,33%.

Quant aux autres langues, il nous semble que, chez hommes, les pourcentages sont beaucoup plus importants en usage occasionnel. En fait, l'arabe classique et l'arabe populaire enregistrent des taux de 50% et le kabyle, quant à lui, obtient un indice de 33,33% contre 42,10% chez les femmes. L'arabe classique et l'arabe populaire, par ailleurs, paraissent absents chez les femmes. En effet, les chiffres recueillis illustrent clairement son rejet. À ce titre, en fréquence « jamais » les femmes enregistrent des taux de 63,15% et 78,94%.

Après regroupement des deux fréquences " toujours " et " parfois " relatif aux pratiques langagières professionnelles des femmes nous avons obtenu les résultats suivants que nous présentons comme suit:

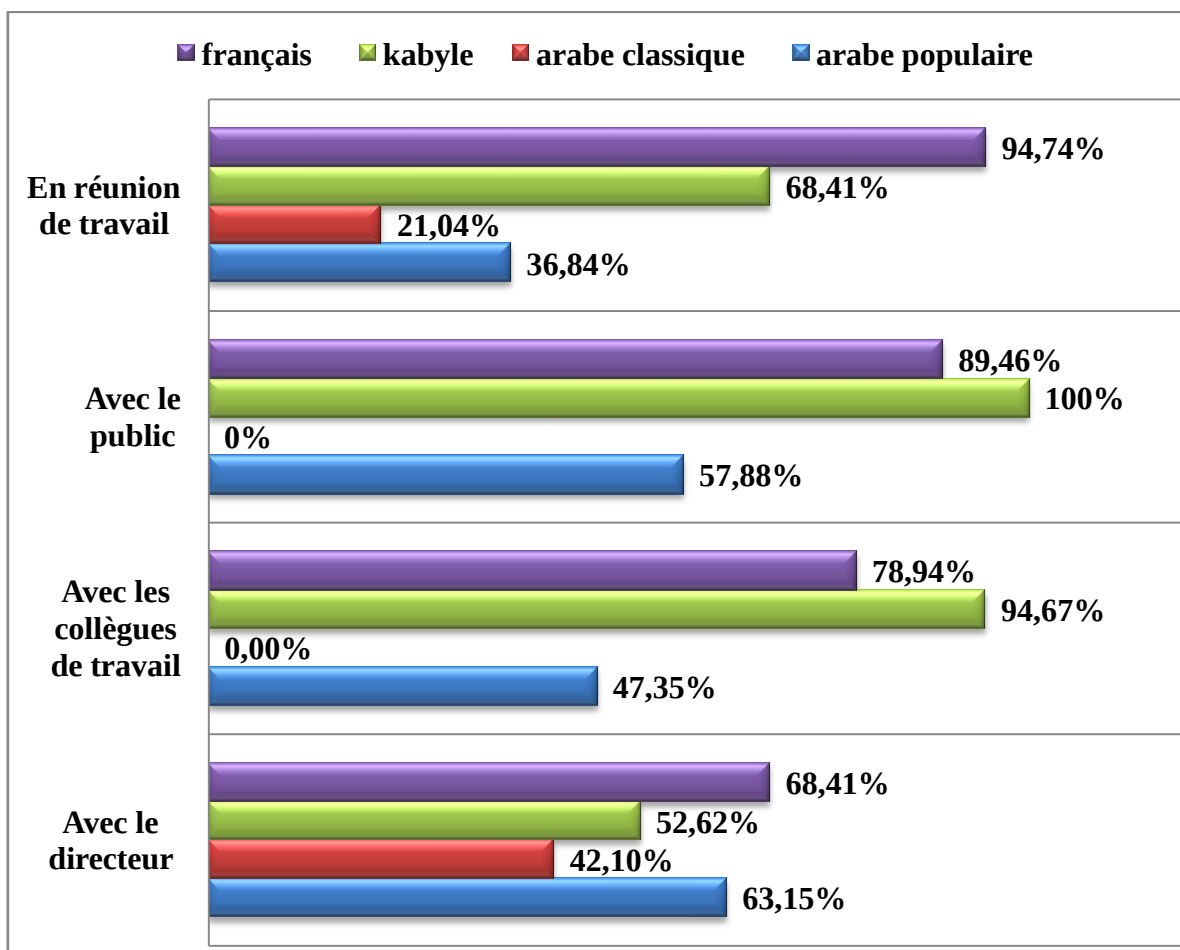


Figure 7 : Pratiques langagières chez les femmes dans le milieu administratif

À travers cette représentation graphique qui est le reflet des pratiques langagières professionnelles des femmes dans le secteur public, nous constatons que le français détient le pourcentage le plus élevé dans les réunions de travail soit 94,74%. Puis talonné par la pratique du kabyle estimé à 68,41%, pour les autres langues, les indices sont inférieurs à 50%. Les deux contextes suivants enregistrent, par ailleurs, des taux de 00% relatifs à l'usage l'arabe classique chez les femmes. Cette absence est investie par la pratique de l'arabe populaire dont les indices sont de 57,88% et 47,35%. Et contrairement au premier contexte, le kabyle et le français enregistrent, dans les deux contextes suivants, les premiers indices. En ce qui concerne le dernier contexte, les femmes semblent attachées aux quatre langues, avec un intérêt particulier pour le français et l'arabe populaire dont les pourcentages sont de 68,41% et 63,15%. Par comparaison aux autres langues, la pratique de l'arabe classique, par contre, est insignifiante soit 42,10%.

Après le regroupement des deux fréquences " toujours" et "parfois" relatif aux pratiques langagières professionnelles des hommes, nous avons obtenu les résultats suivants que nous présentons comme suit:

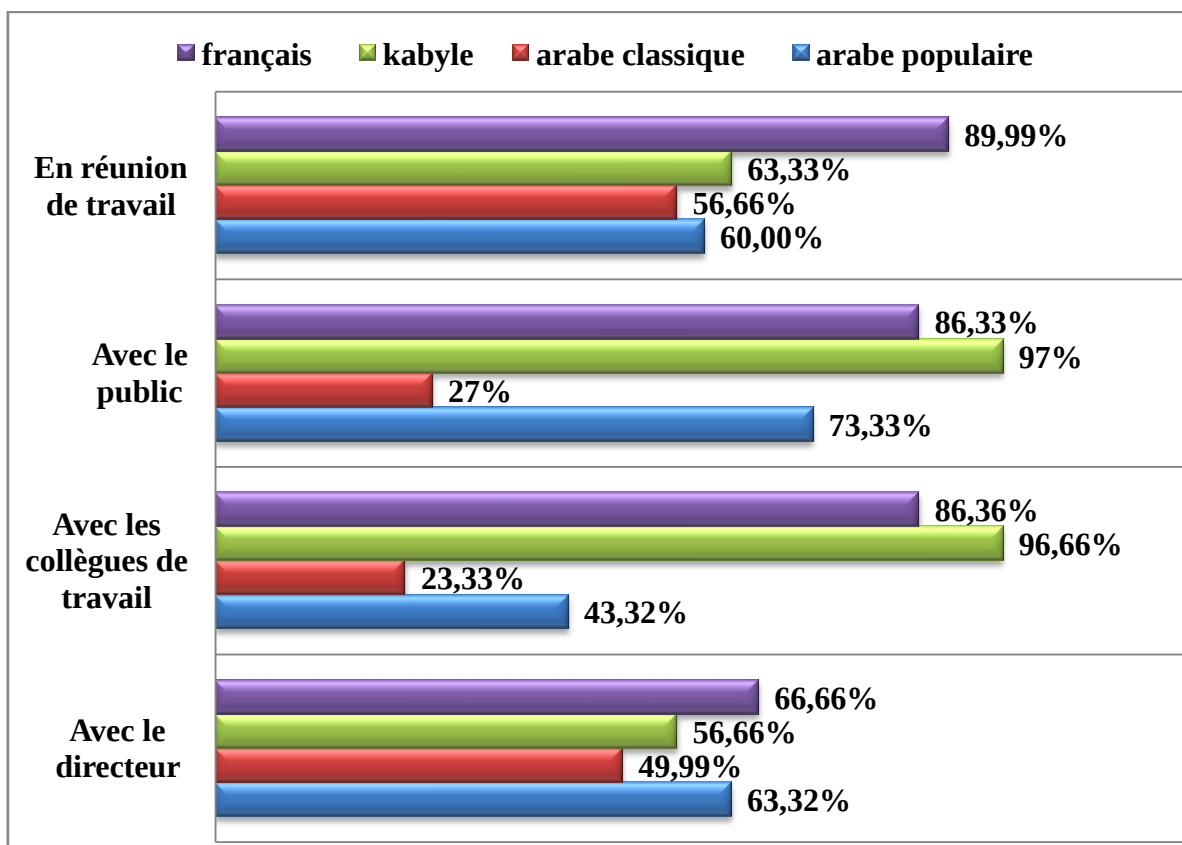


Figure 8 : Pratiques langagières chez les hommes dans le milieu administratif

Concernant cette présente représentation graphique dont elle est le miroir des pratiques langagières professionnelles des hommes, nous constatons que le français détient le taux le plus important dans les réunions de travail soit 89,99%. Puis suivi de loin par la pratique des trois langues à savoir le kabyle, l'arabe populaire et enfin l'arabe classique. Pour les deux contextes suivants, le français et le kabyle enregistrent, par ailleurs, des taux relativement importants. Ils détiennent, à ce sujet, les pourcentages les plus élevés ; l'arabe classique obtient, quant à lui, des indices insignifiants chez les hommes. Et contrairement aux trois premiers, le quatrième contexte affiche des indices qui se rapprochent mutuellement avec une importance particulière pour le français et l'arabe populaire soit 66,66% contre 63,32%. Par ailleurs, si nous procédons à un parallèle entre les pratiques langagières des deux sexes, la pratique du français semble identique dans la mesure où, chez les femmes, l'emploi du français paraît similaire à celui des hommes. L'arabe classique, par contre, vu ces contextes, les indices obtenus affichent une distinction en termes de pratiques langagières professionnelles.

Après le regroupement des différentes situations que nous avons suggérées et en tenant compte de la variable sexe, nous avons obtenu les résultats suivants que nous présentons comme suit:

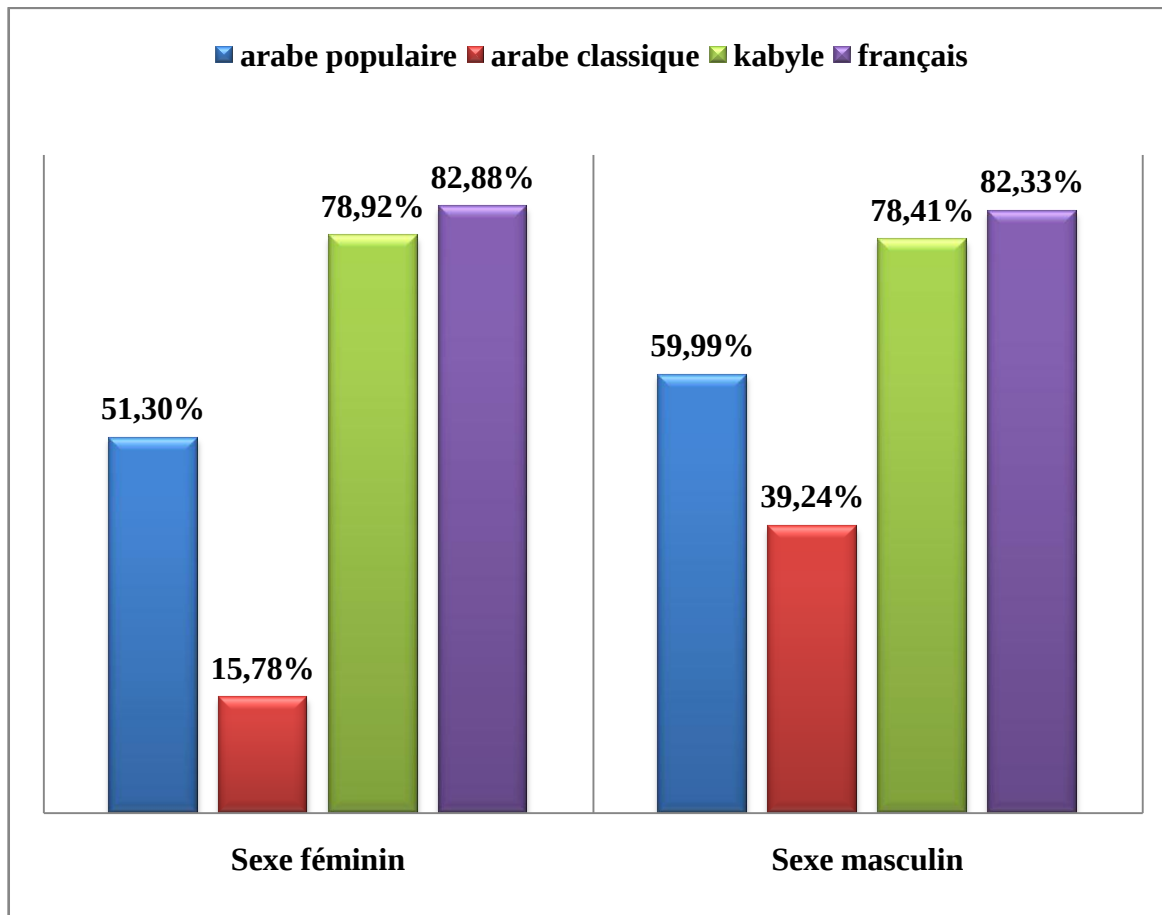


Figure 9 : Résultat global des pratiques langagières en fonction de la variable sexe

En guise de synthèse, cet histogramme éclaire, d'une manière globale et en fonction des deux sexes, les langues les plus employées dans le secteur de la jeunesse et des sports de Bejaia. D'emblée, il est remarquablement important de signaler que les langues les plus utilisées, chez les deux sexes, à une fréquence considérable, semblent le français, le kabyle et l'arabe populaire. Néanmoins, l'usage de l'arabe populaire semble différent soit 59,99% pour les hommes contre 51,30% pour les femmes. L'usage de l'arabe classique, par contre, suivant les deux sexes suscite une véritable interrogation à savoir sa pratique insignifiante chez les femmes. Alors que chez les hommes, avec un pourcentage de 39,24% relatif à l'emploi de l'arabe classique, par comparaison aux femmes, il obtient, à ce sujet, une différence de 23,46%.

2.1.3. La pratique scripturale professionnelle suivant la variable sexe

Quant à la pratique scripturale, nous avons élaboré deux questions qui se rapportent spécifiquement à l'usage de langues dans les écrits officiels telles "*Quelle(s) langue(s) utilisez-vous à l'écrit avec votre tutelle ?*" et "*Quelle(s) langue(s) votre tutelle utilise-elle à l'écrit ?*" après avoir analysé les réponses en fonction de la variable sexe, nous avons eu les indices comme suit :

sexes		Féminin 19/49			Masculin30/49		
Contexte	Fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les correspondances de la tutelle	arabe	00	00	00	00	00	00
	populaire	00%	00%	00%	00%	00%	00%
	arabe	11	7	1	13	10	7
	classique	57,89%	36,84%	5,26%	43,33%	33,33%	23,33%
	kabyle	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	français	12	6	1	16	11	3
		63,15%	31,57%	5,26%	53,33%	36,66%	10%

Tableau 17 : Pratiques scripturales de la tutelle en fonction de la variable sexe

Sexes		Féminin 19/49			Masculin30/49		
Contexte	Fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les correspondances avec la tutelle	arabe	00	00	00	00	00	00
	populaire	00%	00%	00%	00%	00%	00%
	arabe	10	7	2	10	10	10
	classique	52,63%	36,84%	10,52%	33,33%	33,33%	33,33%
	kabyle	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	français	12	4	3	21	7	2
		63,15%	21,05%	15,78%	70%	23,33%	6,66%

Tableau 18 : Pratiques scripturales avec la tutelle en fonction de la variable sexe

Pour atteindre notre but qui consiste à saisir les langues en usage dans les correspondances ministérielles, nous nous sommes basés sur les déclarations de nos enquêtés. De ces tableaux, il nous semble que la pratique régulière du français dépasse celle de l'arabe classique pour les deux sexes. En ce sens, la pratique de cette langue enregistre des taux variant entre (53,33% et 70%) pour les hommes et (63,15% et 63,15%) pour les femmes. Pour l'arabe classique, avec la tutelle, et comparativement aux hommes, les femmes enregistrent l'indice le plus élevé soit 52,63%.

En ciblant l'usage de langues dans les correspondances internes, nous avons introduit les deux questions suivantes : " *Quelle(s) langue(s) utilisez-vous à l'écrit avec votre directeur ?*" et "*Quelle(s) langue(s) utilisez- vous avec vos collègues de travail ?*" Après une lecture attentive, nous avons relevé des résultats dont une différence de pratique scripturale est pertinente entre les femmes et les hommes. A cet égard, les indices sont exposés comme suit :

Sexes		Féminin 19/49			Masculin 30/49		
Contexte	fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les correspondances avec le directeur	arabe	00	00	00	00	00	00
	populaire	00%	00%	00%	00%	00%	00%
	arabe	11	2	6	9	9	12
	classique	57,89%	10,52%	31,57%	30%	30%	43,33%
	kabyle	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	français	8	6	5	10	7	13
		42,10%	31,57%	26,31%	33,33%	23,33%	43,33%

Tableau 19 : Pratiques scripturales avec le directeur en fonction de la variable sexe

Sexes		Féminin 19/49			Masculin 30/49		
Contexte	fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les correspondances avec les collègues	arabe	00	00	00	00	00	00
	populaire	00%	00%	00%	00%	00%	00%
	arabe	2	7	10	4	8	18
	classique	6,66%	36,84%	52,63%	13,33%	26,66%	60%
	kabyle	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	français	13	1	5	17	12	1
		68,42%	5,26%	26,31%	56,66%	40%	3,33%

Tableau 20 : Pratiques scripturales avec les collègues en fonction de la variable sexe

Dans le contexte suggéré avec le directeur, une différence de pratique du français et de l'arabe classique semble pertinente. Avec le directeur, la pratique scripturale de l'arabe classique et du français chez les femmes paraît supérieure à celle des hommes soit 57,89% contre 30% pour l'arabe classique et 42,10% contre 33,33% pour le français.

Dans ce cas, la pratique régulière du français est supérieure à celle de l'arabe classique pour les deux sexes. Pour les femmes le français enregistre 68,42% contre 6,66% pour l'arabe classique ; pour les hommes, l'usage du français enregistre 56,66% contre 13,33% pour l'arabe classique. En ce sens, la pratique du français semble très importante chez les femmes.

Par ailleurs, toujours par rapport à l'activité administrative, nous avons posé les deux questions suivantes : " *Quelle(s) langue(s) utilisez-vous à l'écrit avec le public ?* " et " *Quelle(s) langue(s) le public utilise-t-il à l'écrit ?* " dans le but de saisir la pratique de l'écrit dans les correspondances publiques. A ce titre, les deux illustrations ci-dessous mettent en évidence la pratique scripturale entre les sexes :

Sexes		Féminin 19/49			Masculin 30/49		
Contexte	Fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les correspondances avec public	arabe	00	00	00	00	00	00
	populaire	00%	00%	00%	00%	00%	00%
	arabe	3	4	12	6	9	15
	classique	15,78%	21,05%	63,15%	20%	30%	50%
	kabyle	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	français	10	5	4	14	13	3
		52,63%	26,31%	21,05%	46,66%	43,34%	10%

Tableau 21 : Pratiques scripturales avec le public en fonction de la variable sexe

Sexes		Féminin 19/49			Masculin 30/49		
Contexte	Fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les correspondances du public	arabe	00	00	00	00	00	00
	populaire	00%	00%	00%	00%	00%	00%
	arabe	6	4	9	13	10	7
	classique	31,57%	21,05%	47,36%	43,33%	33,33%	23,33%
	kabyle	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	français	10	5	4	19	9	2
		52,63%	26,31%	21,05%	63,33%	30%	6,66%

Tableau 22 : Pratiques scripturales du public en fonction de la variable sexe

Ces deux tableaux mettent en lumière la différence de pratique scripturale de l'arabe classique et du français. Dans les deux contextes, la pratique de l'arabe classique est plus significative chez les hommes que les femmes. De plus, remarquablement, la pratique régulière du français est plus importante chez les hommes en deuxième contexte soit l'indice de 63,33% contre 52,63% pour les femmes. Tandis que, en premier contexte, les femmes prétendent utiliser plus le français que les hommes soit 52,63% contre 46,66% chez les hommes.

En plus de cela, nous avons posé deux questions principales qui se rapportent aux langues en usage dans les écrits d’affichage à savoir : " *Quelle(s) langue(s) utilisez-vous dans les affiches ?*" Après une lecture minutieuse, nous avons décelé les pratiques d’affichage, entre les hommes et les femmes, comme suit :

Sexes		Féminin 19/49			Masculin 30/49		
Contexte	fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les affichages adressés au personnel	arabe populaire	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	arabe classique	8	3	8	6	12	12
		42,10%	15,78%	42,10%	20%	40%	40%
	kabyle	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	français	11	6	2	21	6	3
		57,89%	31,57%	10,52%	70%	20%	10%

Tableau 23 : Pratiques scripturales dans les affichages adressés au personnel suivant la variable sexe

Sexes		Féminin 19/49			Masculin 30/49		
Contexte	Fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les affichages adressés au public	arabe populaire	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	arabe classique	8	4	7	10	10	10
		42,10%	21,05%	36,84%	33,33%	33,33%	33,33%
	kabyle	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	français	14	4	1	18	8	4
		73,68%	21,05%	5,26%	60%	26,66%	13,33%

Tableau 24 : Pratiques scripturales dans les affichages adressés au public suivant la variable sexe

De ces deux contextes, nous constatons que la pratique scripturale se limite comme nous l’avons signalé au début à deux langues seulement. Malgré la compagne accordant la place officielle à l’arabe classique, il s’avère remarquable que le français tient une place importante chez les femmes et chez les hommes. Distinctement chez les femmes, en affichage au public, leur pratique scripturale régulière du français semble supérieure à celle des hommes soit 73,68% contre 60%, alors qu’en affichage adressé au personnel, le pourcentage des hommes est supérieur à celui des femmes soit 70% contre 57,89%. Pour l’arabe classique, dans les deux contextes, son usage régulier chez les femmes est supérieurement important qu’à celui des hommes. En conséquence, dans ces deux contextes nous déduisons une pratique importante de l’arabe classique chez les femmes, moins importante que chez les hommes. L’usage du français, par contre, est remarquable chez les deux sexes.

Après le regroupement des deux fréquences « toujours » et « parfois » et de l'ensemble des contextes scripturaux relatifs aux femmes, nous avons obtenu les indices suivants que nous présentons comme suit:

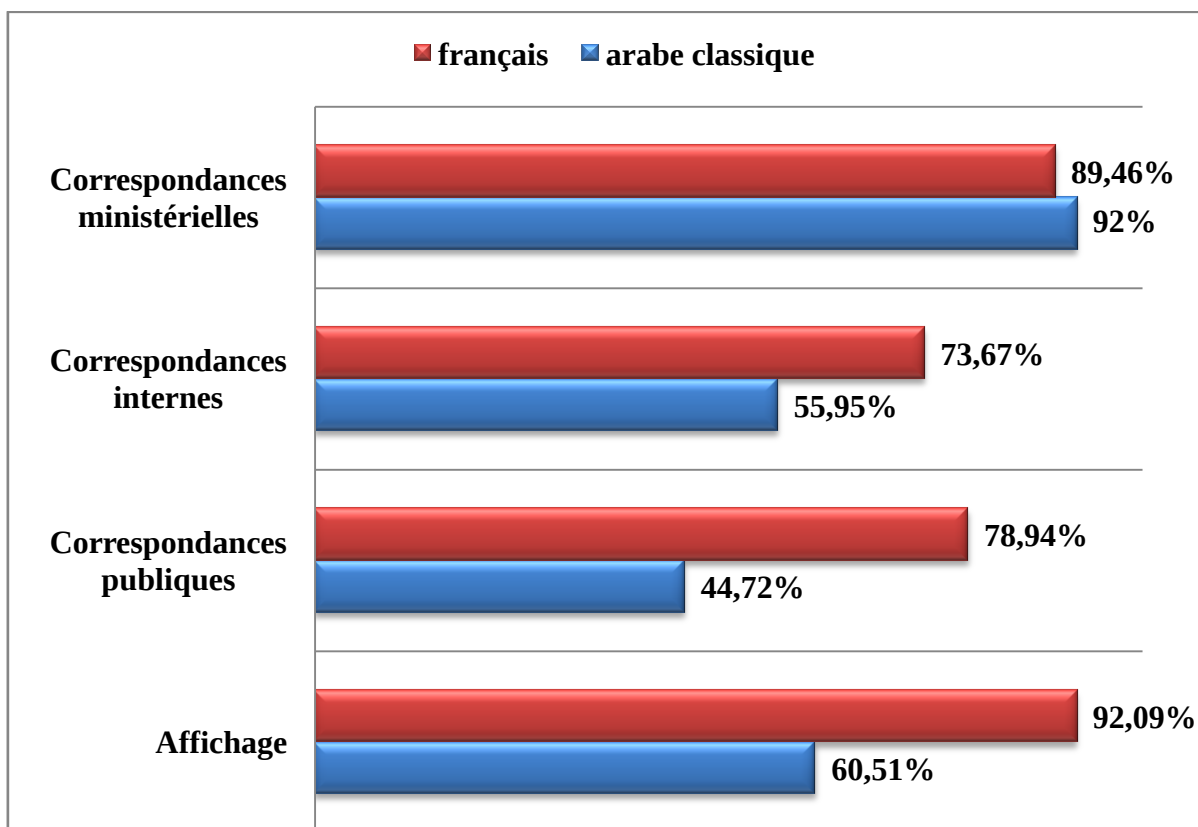


Figure 10 : Pratiques scripturales chez les femmes

De cette représentation graphique, nous déduisons des conclusions très pertinentes par rapport aux langues en usage scriptural chez les femmes. De première vue, il paraît que la pratique de la langue française, dans tous les contextes suggérés, est significativement remarquable dans la mesure où les chiffres avancés dépassent les 50% dans toutes les situations. Précisément, chez les femmes les indices varient entre (92,09% et 73,67%). En effet, nous constatons deux contextes, enregistrant des taux importants, qui sont ceux des correspondances officielles et de l'affichage. Quant aux deux autres, ils obtiennent des taux inférieurs aux précédents.

Pour la pratique de l'arabe classique, comparativement au français, il s'avère que son usage est important en correspondances ministérielles, affichant un taux supérieur au français soit 92% contre 84,46%. Pour les autres contextes, par rapport au français, l'emploi de l'arabe classique semble faible variant entre (44,72% et 60,51%).

Après le regroupement des deux fréquences « toujours » et « parfois » et de l'ensemble des contextes scripturaux relatifs aux hommes, nous avons obtenu les indices suivants que nous présentons comme suit:

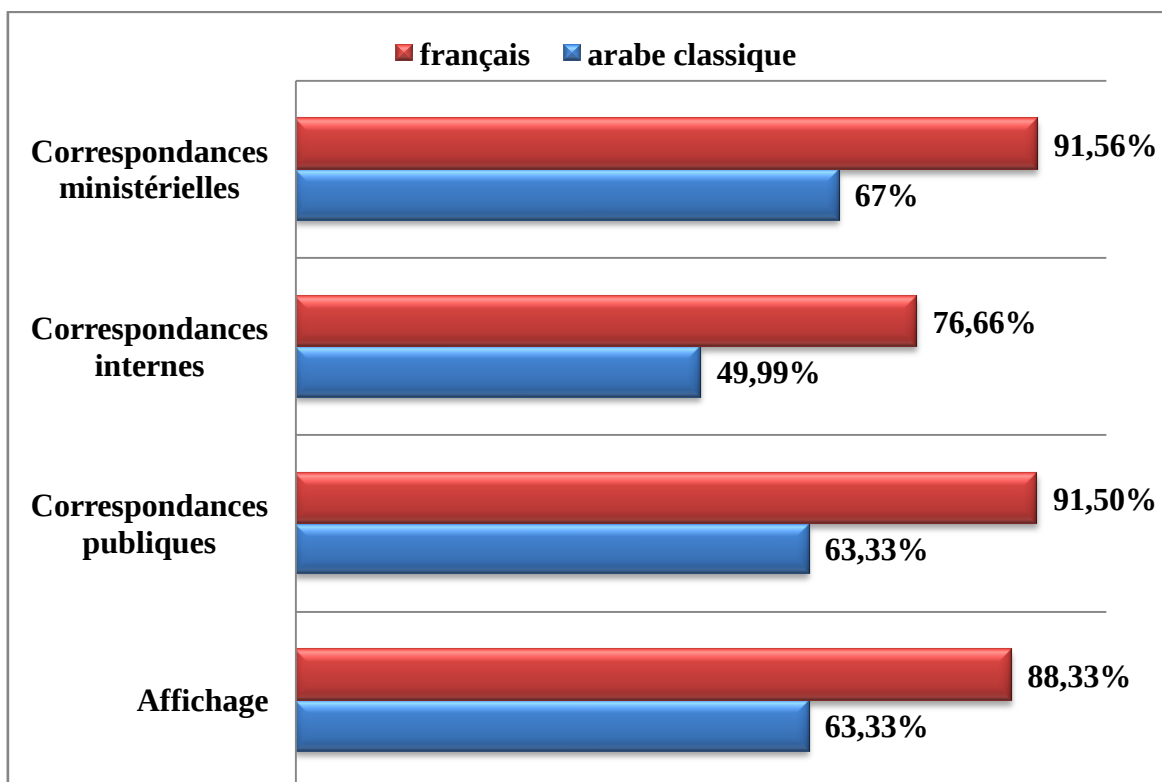


Figure 11 : Pratiques scripturales chez les hommes

En effet, à travers cette illustration, nous tirons des conclusions très pertinentes par rapport à la pratique scripturale chez les hommes. De première vue, il paraît que la pratique du français, dans tous les contextes suggérés, est significativement remarquable dans la mesure où les indices obtenus dépassent ceux de l'arabe classique. Précisément, chez les hommes les pourcentages varient entre (91,56% et 76,66%) contre (49,99% et 67%) pour l'arabe classique.

Et si nous procédons au parallèle entre la pratique de l'écrit chez les femmes et celle des hommes, nous constatons des particularités très distinctives. En effet, comparativement aux hommes, les femmes nous semblent très dociles par rapport à la pratique scripturale de l'arabe classique, spécifiquement, dans les correspondances officielles. A ce titre, non seulement l'arabe classique en obtient un pourcentage important mais aussi il dépasse celui du français. En plus de cette distinction, et toujours relatif à l'usage de la langue officielle, nous remarquons également une différence entre les deux sexes particulièrement au niveau des correspondances internes et publiques.

Après le regroupement des différentes situations que nous avons suggérées, nous avons obtenu les résultats comparatifs entre les deux sexes que nous présentons comme suit :

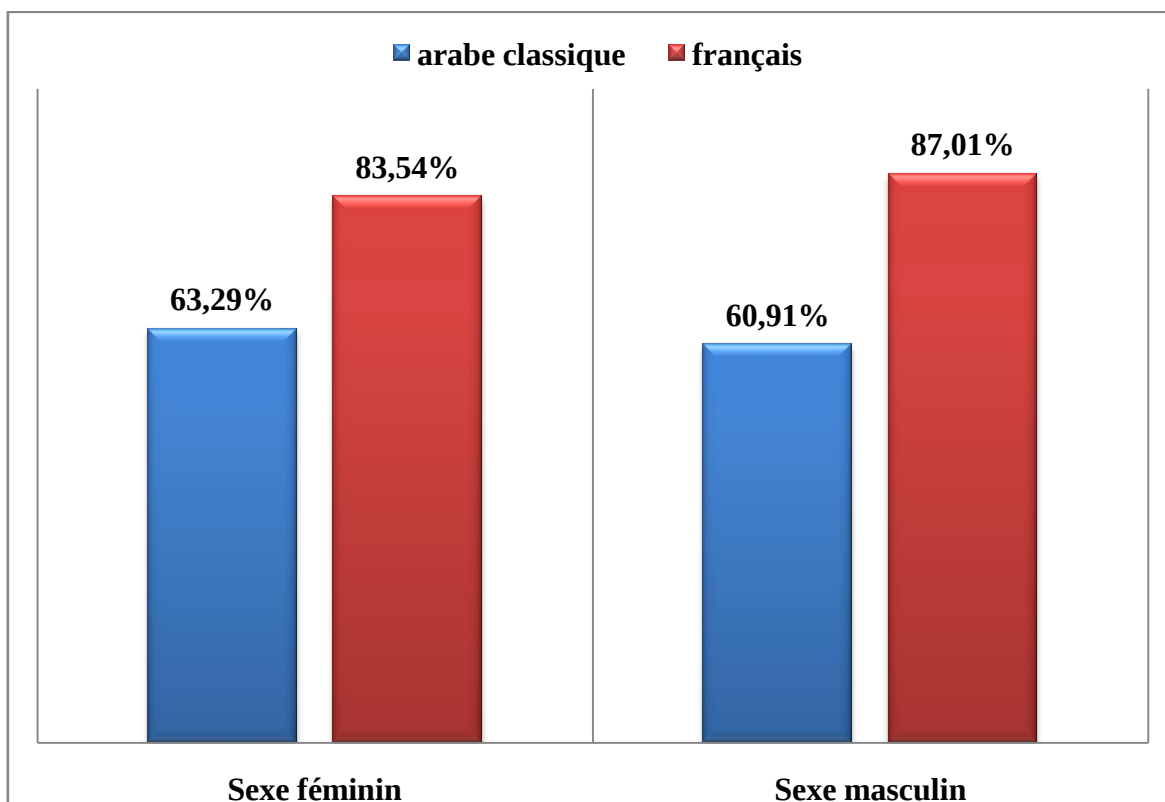


Figure 12 : Résultat global de la pratique scripturale en fonction de la variable sexe

En guise de synthèse, il s'avère qu'en tenant compte de la variable sexe, la pratique scripturale déclarée par nos informateurs présente une distinction importante. En effet, ni les femmes ni les hommes ne déclarent employer les langues populaires dans le milieu du secteur public. Cette situation est due, à notre sens, à une seule raison que ces langues ne sont pas tolérées par les instances officielles. Cependant, ce qui nous semble important de souligner c'est la présence du français à la fois chez les hommes et chez les femmes.

Cette représentation graphique met en relief, à cet égard, l'usage des deux langues à savoir l'arabe classique et le français. De première impression, nous tenons à noter qu'entre les deux sexes, l'usage du français semble différent soit 83,54% chez les femmes contre 87,01% pour les hommes. Alors que pour l'arabe, langue nationale et officielle, nous en constatons l'inverse, les femmes enregistrent 63,29% contre 60,91% pour les hommes. Cela dit, comparativement à l'arabe classique, la pratique de la langue française détient la première place soit 83,54% chez les femmes et 84,14% chez les hommes.

2.2. L'impact du système éducatif sur les pratiques linguistiques

2.2.1. Les pratiques langagières quotidiennes en fonction de l'âge

À travers la question que nous avons introduite à savoir : *"Quelle(s) langue(s) utilisez-vous avec votre directeur ?"*, notre but était de saisir, dans ce contexte, la différence entre les deux catégories par rapport à l'utilisation des langues. Le tableau suivant expose les pourcentages d'utilisation des langues :

Tranches d'âge		De 20ans à 40ans 27/49 (1) ¹²²			De 41ans à 53ans 22/49(2)		
Contexte	Fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans la rue	arabe populaire	1 3,70%	14 51,85%	12 44,44%	4 18,18%	9 40,90%	9 40,90%
	arabe classique	00 00%	1 3,70%	26 96,30	00 00%	7 31,81%	15 68,18%
	kabyle	26 96,30%	1 3,70%	00 00%	19 86,36%	3 13,64%	00 00%
	français	6 22,22%	19 70,37%	2 7,40%	3 13,63%	14 63,63%	5 22,72%

Tableau 25 : Pratiques langagières quotidiennes en fonction des deux catégories

De ce tableau, en tenant compte des déclarations de nos enquêtés, nous signalons une différence d'utilisation des langues entre les deux catégories. En premier lieu, l'emploi occasionnel de l'arabe classique évalué à 31,81% pour la deuxième(2) contre 3,70% pour la première manifeste véritablement la différence entre les deux catégories. De plus, en pratique régulière le français et le kabyle détiennent des taux supérieurs chez la première catégorie soit 96,30 et 22,22% contre 86,36% et 13,63% pour la deuxième catégorie. Pour l'arabe populaire sa pratique occasionnelle semble importante chez la première 51,85% contre 40,90% ; en pratique régulière il enregistre 18,18% pour la deuxième tranche contre 3,70% pour la première catégorie.

¹²² Les chiffres (1) et (2) désignent respectivement la catégorie de (20 ans à 40ans) et celle de (41ans à 53ans).

Après le regroupement des deux fréquences « toujours » et « parfois » nous avons obtenu les résultats de comparaison, faits en fonction des deux catégories d'âge que nous présentons comme suit :

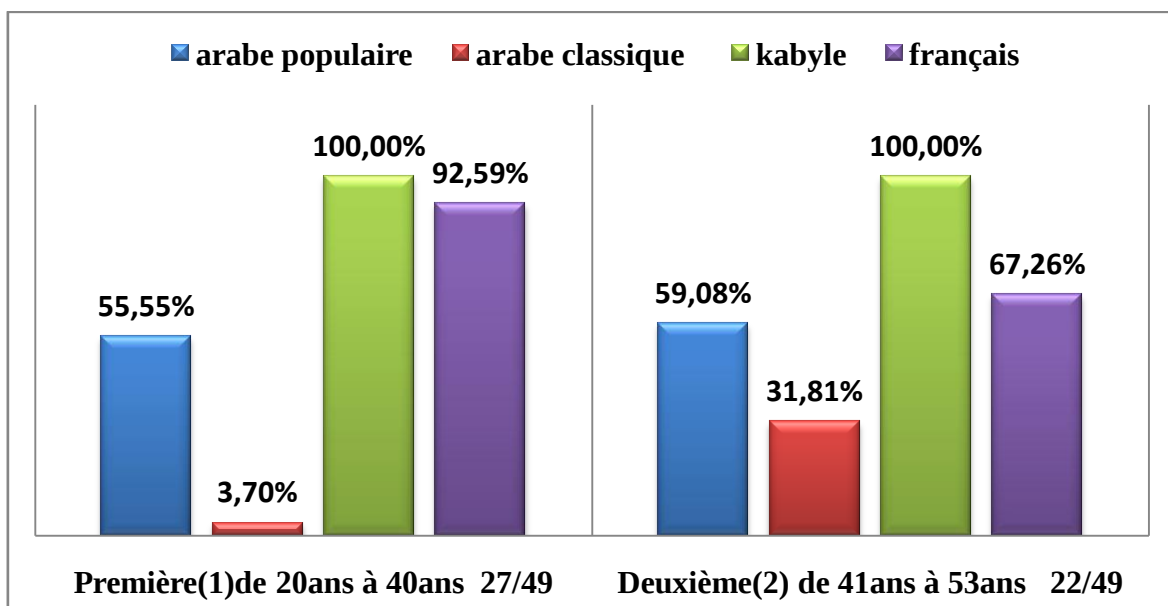


Figure 13 : Pratiques langagières dans la rue en fonction de l'âge

De cette représentation graphique, nous dégagons quelques remarques qui nous semblent très importantes. En premier lieu, nous constatons l'usage des langues populaires à savoir l'arabe populaire et le kabyle dont les taux sont relativement différents pour les deux catégories. Cette mise au point atteste le rôle essentiel de ces deux langues dans l'espace public. En second lieu, nous soulignons l'usage du français qui semble très convoité beaucoup plus par la tranche de (20 ans à 40 ans) que par la deuxième catégorie soit 92,59% contre 67,26%. Enfin, nous notons, par ailleurs, que l'usage de l'arabe classique est réservé à la deuxième tranche d'âge, alors que son pourcentage est très insignifiant chez la première catégorie soit 31,81% contre 3,70%.

Ainsi, ce qui nous semble pertinent de souligner, à travers ces indices, est la faible pratique de l'arabe classique chez la première catégorie dont l'âge varie entre (20ans et 40ans). Cette situation manifeste, à notre sens, une véritable contradiction dans la mesure où le système éducatif subi par cette catégorie est chargé d'enseignement en arabe classique. En effet, son statut, en matière d'enseignement, est non seulement comme matière mais aussi comme langue de toutes les matières. Quant au français, il en enregistre un taux supérieur par rapport à la deuxième catégorie soit 92,59%. Cela dit, malgré son statut officiel, de langue étrangère, il réussit à avoir une place considérable dans la rue.

2.2.2. Les pratiques langagières professionnelles en fonction de l'âge

Nous avons pu mettre en évidence dans la première partie de la section qu'en ce qui concerne la pratique langagière le français semble très utilisé. De cette variable sociale, nous essayerons de rendre compte des langues en usage en fonction des deux tranches d'âge mises en exergue au début de ce chapitre.

En effet, pour comprendre la pratique langagière, exprimée par les deux catégories d'âge, dans le contexte professionnel, nous avons procédé par la question suivante : "*Quelle(s) langue(s) utilisez-vous avec votre directeur ?*", après une lecture minutieuse nous avons obtenu les résultats comme suit :

Tranches d'âge		De 20ans à 40ans 27/49 (1)			De 41ans à 53ans 22/49 (2)		
Contexte	Fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage avec le directeur	arabe populaire	13 48,14%	4 14,81%	10 37,07%	6 27,27%	8 36,36%	8 36,36%
	arabe classique	1 3,70%	8 29,62%	18 66,66%	5 22,72%	7 31,82	10 45,45%
	kabyle	9 33,33%	10 37,03%	8 29,62%	8 36,36%	3 13,64%	11 50%
	français	10 37,03%	7 25,92%	10 37,03%	8 36,36%	8 36,36%	6 27,27%

Tableau 26 : Pratiques Langagières avec le directeur en fonction de l'âge

Ce présent tableau met en relief des pourcentages très pertinents à l'égard des langues en usage par les deux catégories. De première vue, il paraît qu'entre les deux tranches l'emploi de l'arabe populaire est différent. La tendance d'utilisation régulière estimée à 48,14% pour la première et 27,27% pour la deuxième alors que en usage « rare » la deuxième est plus supérieure que la première soit 36,36% contre 14,81%. Pour l'arabe classique, les chiffres dévoilent la différence. L'usage régulier de cette langue est remarquable en deuxième tranche, moins observable en première soit 22,72% contre 3,70%. Quant au kabyle et au français, ils n'affichent pas leur pertinence par rapport à ce découpage.

Toujours par rapport à la pratique langagière, exprimée par les deux catégories, nous avons voulu saisir la situation des langues entre les collègues de travail en exploitant la question que nous avons posée à savoir : " *Quelle(s) langue(s) utilisez-vous avec vos collègues de travail ?*" Le tableau ci-dessous illustre les résultats comme suit :

Tranches d'âge		De 20ans à 40ans 27/49 (1)			De 41ans à 53ans 22/49 (2)		
Contexte	Fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage avec les collègues de travail	arabe populaire	2	9	16	3	8	11
		7,41%	33,33%	59,25%	13,64%	36,36%	50%
	arabe classique	00	2	25	00	6	16
		00%	7,41%	92,59%	00%	27,27%	72,73%%
	kabyle	25	1	1	18	3	1
		92,59%	3,70%	3,70%	81,81%	13,63%	4,54%
	français	7	17	3	8	9	5
		25,92%	62,96%	11,11%	36,36%	40,90%	22,72%

Tableau 27 : Pratiques Langagières avec les collègues de travail en fonction de l'âge

À travers cette présente grille, il nous semble qu'entre les deux tranches d'âge, la pertinence des indices est au niveau de l'usage de l'arabe classique. En fait, cette remarque est repérable en usage occasionnel qui paraît plus employé par la deuxième tranche, moins utilisé par la première soit 27,27% contre 7,41%. Nous constatons également l'absence totale de la pratique régulière de l'arabe classique. De surcroît, aucun indice n'est affiché par les deux catégories.

En ce qui concerne la pratique du français, il nous paraît important de souligner que la pertinence est très remarquable entre les deux tranches d'âge. En effet, en usage régulier, la catégorie de 41ans à 53ans semble supérieure en terme d'indices soit 36,36% contre 25,92%. Alors que, en usage occasionnel la tranche de (20ans à 40ans) semble supérieure en terme de pourcentage soit 62,96% contre 40,90%. Il nous semble, par ailleurs, qu'en tenant compte de ces déclarations, la classe de 20ans à 40ans paraît plus supérieure, en matière de la pratique du français, soit 11,11% contre 22,72% pour la fréquence "jamais".

Par ailleurs, toujours en ciblant la pratique langagière, nous avons tenté d'exploiter la question que nous avons mise en exergue à savoir : " *quelle(s) langue(s) utilisez-vous avec le public ?*". En effet, notre objectif principal est d'appréhender la situation des langues, exprimée par les deux tranches d'âge, en présence du public. La grille ci-dessous illustre les pourcentages comme suit :

Tranches d'âge		De 20ans à 40ans 27/49 (1)			De 41ans à 53ans 22/49 (2)		
Contexte	Fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage avec le public	arabe	2	13	12	4	13	5
	populaire	7,41%	48,14%	44,44%	18,18%	59,09%	22,72%
	arabe	00	1	26	1	5	16
	classique	00%	3,70%	96,30%	4,54%	22,72%	72,72%
	kabyle	22	4	1	16	4	1
		81,48%	14,81%	3,70%	72,72%	18,18%	4,54%
	français	7	19	1	5	13	4
		25,92%	70,37%	3,70%	22,72%	59,09%	18,18%

Tableau 28 : Pratiques langagières avec le public en fonction de l'âge

Après la lecture attentive de ce tableau, il paraît qu'entre les deux catégories d'âge la pratique des langues est différente. Précisément, en pratique régulière des langues le kabyle détient la première place pour les deux catégories. Néanmoins son usage est important pour la première soit 81,48% contre 72,72% pour la deuxième. De cette pratique régulière du kabyle, se sont insérées des pratiques occasionnelles des langues tels le français et l'arabe populaire.

D'un autre côté, comparativement à la deuxième dont le taux est 59,09% seulement, l'usage du français chez la première est très important soit 70,37%. En revanche, l'usage occasionnel de l'arabe populaire est remarquable dans la deuxième catégorie soit 59,09 contre 48,14% pour la première. Entre les deux tranches d'âge une très nette différence de la pratique de l'arabe classique est distinctement repérable soit 27,27% pour la deuxième contre 3,70% pour la première. De surcroît, la pratique de l'arabe classique chez les informateurs de (41ans à 53ans) semble supérieure, en termes d'indices par rapport à ceux de (20ans à 40ans) soit 72,72% contre 96,30% en fréquence « jamais ».

Enfin, en tenant compte de la question, que nous avons introduite dans le questionnaire, à savoir « *Quelle(s) langue(s) utilisez-vous en réunion de travail ?* », notre but est de rendre compte de la réalité sociolinguistique, révélée par les deux classes d'âge, en situation de réunion. Le tableau ci-dessous résume, comme suit, la fréquence d'emploi de langues en réunion de travail :

Tranches d'âge		De 20ans à 40ans 27/49 (1)			De 41ans à 53ans 22/49 (2)		
Contexte	Fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage en réunion de travail	arabe	4	8	15	3	10	9
	populaire	14,81%	29,62%	55,55%	13,64%	45,45%	40,90%
	arabe	2	8	17	3	9	10
	classique	7,40%	29,62%	62,92%	13,63%	40,90%	45,45%
	kabyle	7	12	8	7	6	9
		29,92%	44,44%	29,62%	31,82%	27,27%	40,90%
	français	15	10	2	16	4	2
		55,55%	37,03	7,40%	72,72%	18,18%	9,09%

Tableau 29 : Pratiques langagières en réunion de travail en fonction de l'âge

Il y a lieu de constater, dans le tableau ci-dessus, qu'en contexte de réunion de travail, l'usage de l'arabe classique est plus remarquable chez la deuxième catégorie que chez la première que ce soit en usage régulier ou occasionnel soit 13,63% contre 7,40% en usage régulier et 40,90% contre 29,62% en pratique occasionnel. . De plus, pour la fréquence « Jamais », la première catégorie est supérieure à la deuxième soit 62,92% contre 45,45%.

En plus de l'arabe classique, le français paraît très employé par la tranche de 41ans à 53ans notamment en pratique régulière soit 72,72% contre 55,55% pour la première catégorie. Alors que, la classe de 20ans à 40ans paraît plus attachée à l'usage occasionnel soit 37,03 contre 18,18% pour la deuxième catégorie. Donc, il s'avère pertinemment que la pertinence d'usage du français, en contexte de réunion, est remarquablement apparente sur les deux usages « régulier » et « occasionnel ».

Comparativement à l'arabe classique, pour les langues populaires, il nous semble que, pour les deux tranches d'âge, les indices de leurs usages sont favorablement importants. Pour les deux usages « régulier » et « occasionnel » les langues populaires enregistrent des taux supérieurs à ceux de l'arabe classique

D'un côté, après avoir regroupé les deux fréquences « toujours » et « parfois », nous avons obtenu les pourcentages suivants relatifs à la première catégorie :

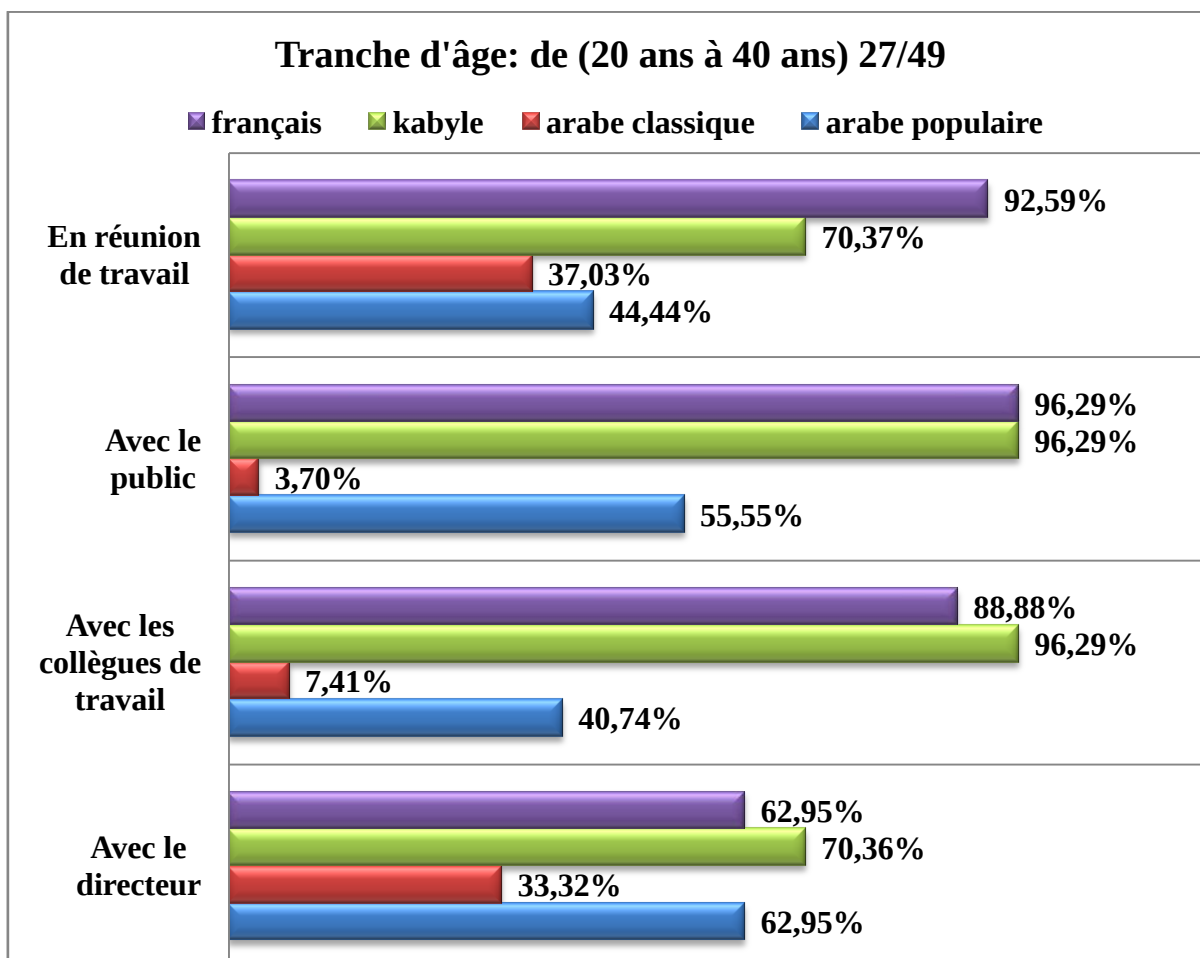


Figure 14 : Pratiques langagières dans les différents contextes

L'histogramme ci-dessus traduit, nous semble-t-il, l'état des pratiques langagières professionnelles chez la première catégorie. En effet, ce qui nous semble évident de souligner est la faible pratique de l'arabe classique. Ainsi, malgré son enseignement intensif qui a touché de près la première catégorie, la langue arabe, à statut national et officiel, n'arrive pas à avoir un pourcentage important. L'arabe populaire, quant à lui, se réserve une place, concurrençant même l'arabe classique notamment dans le dernier contexte soit 62,95% contre 33,32%. En ce qui concerne le français, il occupe la première position particulièrement en réunion de travail soit 92,59%, concurrencé par le kabyle qui enregistre, lui aussi, des indices importants variant entre 70,37% et 96,29%. Et, il nous semble que cet état de fait, que nous avons mis en relief à travers ces pratiques langagières professionnelles déclarées par nos informateurs, traduit une situation particulière du français dans le secteur public.

D'un autre côté, après le regroupement des deux fréquences « toujours » et « parfois », nous avons obtenu les pourcentages suivants :

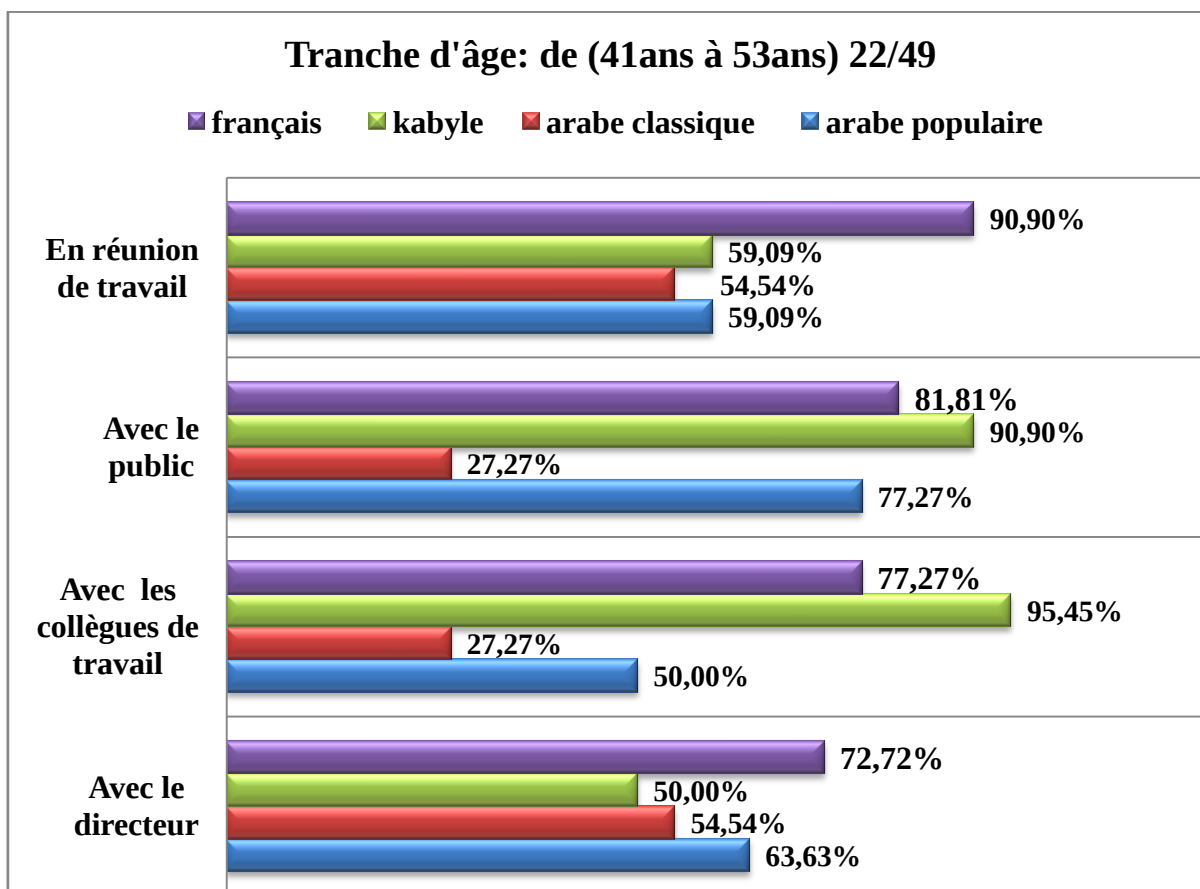


Figure 15 : Pratiques langagières dans les différents contextes

L'histogramme ci-dessus résume, à notre sens, la situation des pratiques langagières professionnelles chez la deuxième catégorie dans le secteur de la jeunesse et des sports. En effet, à travers cette représentation graphique nous relevons en premier lieu la pratique de l'arabe classique qui semble différente par rapport à la première catégorie d'âge. Avec ses indices variant entre 27,27% et 54,54%, il réussit à se réserver une place par comparaison à la tranche de (20ans à 40ans). L'arabe populaire, quant lui, se réserve une place, concurrençant même l'arabe classique dans les quatre contextes suggérés. Ses indices varient entre 50% et 77,27%, malgré sa stigmatisation, il est, à ce titre, le concurrent de l'arabe classique. En ce qui concerne le français, il occupe la première position particulièrement en réunion de travail et les communications avec le directeur. Et dans l'ensemble, ses pourcentages varient entre 72,72% et 90,90%. Par ailleurs, nous remarquons, à cet effet, que le français se trouve en différentes situations tantôt avec le kabyle et l'arabe populaire, tantôt avec les trois langues notamment le premier et le dernier contexte.

Par ailleurs, après avoir regroupé les différentes situations, nous avons obtenu les indices suivants :

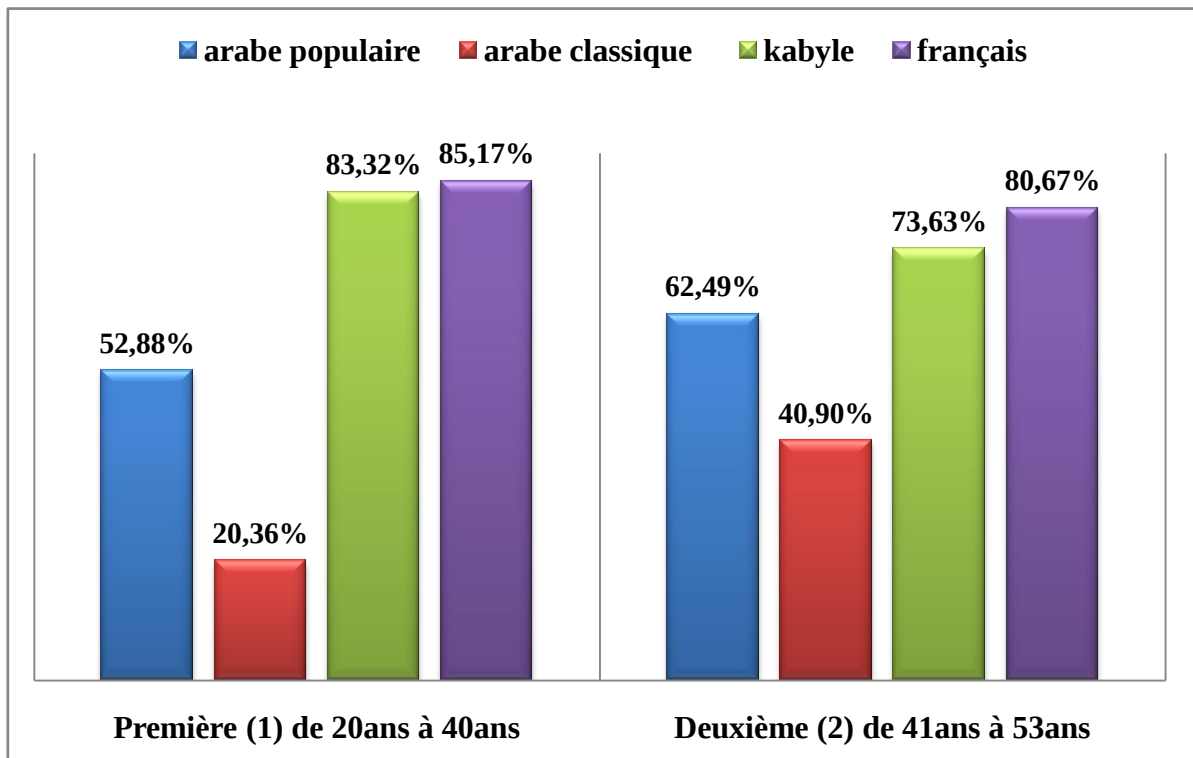


Figure 16 : Résultat global des pratiques langagières en fonction de l'âge

Dans l'ensemble, en pratiques langagières, il paraît qu'entre les deux catégories l'utilisation des langues est notablement différente. La première accorde une importance au kabyle et au français variant entre 83,32% et 85,17% alors que la deuxième le taux de l'emploi de ces deux langues est inférieure (73,63% et 80,67%), d'ailleurs compensé par l'usage de l'arabe populaire puis talonné par l'arabe classique.

Il nous semble fondamental de dire que pour la première catégorie, l'usage de l'arabe classique est insignifiant. A ce titre, nous nous rendons compte que la pratique de l'arabe classique chez la première catégorie est significativement très faible. Nous déduisons que la politique d'arabisation mise en place n'a pas influé les pratiques langagières de nos enquêtés. Cependant, de leur système éducatif, il résulte un attachement significatif à la langue française, qui est enseignée depuis 1976 en tant que langue étrangère. Enfin, de cet altérité partagée avec la langue française, nous constatons également un attachement aux langues populaires notamment le kabyle chez les deux catégories.

2.2.3. La pratique scripturale professionnelle en fonction de l'âge

A travers l'analyse effectuée, nous avons montré qu'en pratique scripturale le français semble très employé. Dans ce sillage, avec la variable âge, nous tenterons de rendre compte des langues en usage scriptural en fonction des deux tranches d'âge mises en évidence dans les pages précédentes.

Dans ce parcours, en exploitant les deux questions que nous avons avancées à savoir " *Quelle(s) langue(s) utilisez-vous à l'écrit avec votre tutelle ?* " et " *Quelle(s) langue(s) votre tutelle utilise-elle à l'écrit ?* Notre objectif est de comprendre l'usage scriptural dans les correspondances officielles en fonction des deux catégories d'âge. En analysant les réponses déclarées nous avons obtenu les taux suivants que nous présentons comme suit :

Tranches d'âge		De 20ans à 40ans 27/49			De 41ans à 53ans 22/49		
Contexte	Fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les correspondances avec la tutelle	arabe populaire	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	arabe classique	9	12	6	11	3	8
		33,33%	44,44%	22,22%	50%	13,63%	36,36%
	kabyle	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	français	15	7	5	18	4	00
		55,55%	25,92%	18,51%	81,81%	18,18%	00%

Tableau 30 : Pratiques scripturales avec la tutelle en fonction de l'âge

Tranches d'âge		De 20ans à 40ans 27/49			De 41ans à 53ans 22/49		
Contexte	Fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les correspondances de la tutelle	arabe populaire	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	arabe classique	11	6	10	12	5	5
		40,74%	22,22%	37,03%	54,54%	22,72%	22,72%
	kabyle	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	français	12	10	5	16	6	00
		44,44%	37,03%	18,51%	72,72%	27,27%	00%

Tableau 31 : Pratiques scripturales de la tutelle en fonction de l'âge

De ces deux contextes, nous constatons pour la première une différence d'utilisation de l'arabe classique et du français. Pour la deuxième, il paraît que l'arabe classique se réserve une place intéressante dans la mesure où en usage « toujours » son taux dépasse les 50%, néanmoins, comparativement au français ce dernier enregistre de plus 72,72% en pratique régulière. Quant à la première catégorie, nous remarquons l'arabe

classique qui enregistre un pourcentage de 44,44% en pratique irrégulière. Le français de son côté arrive à atteindre les 55,55% en contexte « avec la tutelle » contre 44,44% à celui par la tutelle ».

Par ailleurs, en ciblant la pratique des langues dans les correspondances internes, nous avons posé les deux questions suivantes : " *Quelle(s) langue(s) utilisez-vous à l'écrit avec votre directeur ?*" et "*Quelle(s) langue(s) utilisez-vous avec vos collègues de travail ?*" Après une lecture minutieuse, nous avons pu déceler des résultats dont la pertinence est remarquable entre les deux catégories d'âge. A ce titre, les pourcentages sont présentés comme suit :

Tranches d'âge		De 20ans à 40ans 27/49 (1)			De 41ans à 53ans 22/49 (2)		
Contexte	Fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les correspondances avec le directeur	Arabe populaire	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	Arabe classique	11	6	10	9	5	8
		40,74%	22,22%	37,03%	40,90%	22,72%	36,36%
	Kabyle	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	Français	11	9	7	7	4	11
		40,74%	33,33%	25,92%	31,81%	18,18%	50%

Tableau 32 : Pratique scripturale avec le directeur en fonction de l'âge

Tranches d'âge		De 20ans à 40ans 27/49 (1)			De 41ans à 53ans 22/49(2)		
Contexte	Fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les correspondances entre les collègues de travail	Arabe populaire	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	Arabe classique	1	12	14	5	3	14
		3,70%	44,44%	51,85%	22,72%	13,63%	63,63%
	Kabyle	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	Français	15	7	5	15	6	1
		55,55%	25,92%	18,51%	68,18%	27,27%	4,54%

Tableau 33 : la pratique scripturale entre les collègues de travail en fonction de l'âge

En effet, en analysant le premier tableau, relatifs aux langues en usage dans les correspondances avec le directeur, nous avons pu constater qu'entre les deux catégories, la pratique scripturale du français paraît significative dans la mesure où chez la première catégorie le pourcentage du français en pratique régulière est de 40,74% contre 31,81% pour la deuxième. De plus, nous constatons la même remarque par rapport à la fréquence « parfois », en fait la première catégorie semble plus attachée à la pratique occasionnelle soit 33,33% contre 18,18%. Quant à l'arabe classique, il n'enregistre aucune différence entre les deux catégories.

En ce qui concerne le deuxième contexte, il paraît que la pratique « régulière » du français est significativement importante chez la deuxième catégorie soit 68,18% contre 55,55% pour la première. Ceci dit la fréquence « jamais » semble plus importante chez la première catégorie avec un indice de 18,51% contre 4,54%.

En outre, avec les collègues de travail, la pratique régulière de l'arabe classique reste insignifiante chez la première soit 3,70% contre 22,72% pour la deuxième. Cette absence de la pratique régulière semble investie par l'usage occasionnel dont les pourcentages sont de 44,44% pour la première catégorie et 13,63% pour la deuxième.

D'un autre côté, par rapport à l'activité administrative, nous avons voulu exploiter les deux questions posées relatives aux correspondances publiques à savoir : " *Quelle(s) langue(s) utilisez-vous à l'écrit avec le public ?* " et " *Quelle(s) langue(s) le public utilise-il à l'écrit ?* " dans le but de saisir la pratique scripturale publique en fonction des deux tranches d'âge. A ce titre, les deux grilles ci-dessous mettent en exergue les indices comme suit :

Tranches d'âge		De 20ans à 40ans 27/49 (1)			De 41ans à 53ans 22/49 (2)		
Fréquences		Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les correspondances avec le public	arabe populaire	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	arabe classique	2	10	15	6	4	12
		7,40%	37,03%	55,55%	27,27%	18,18%	54,54%
	kabyle	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	français	12	9	6	12	9	1
		44,44%	33,33%	22,22%	54,54%	40,90%	4,54%

Tableau 34 : La pratique scripturale employée avec le public en fonction de l'âge

Tranches d'âge		De 20ans à 40ans 27/49 (1)			De 41ans à 53ans 22/49 (2)		
Contexte	Fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les correspondances du public	arabe populaire	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	arabe classique	5	11	11	7	5	10
		18,51%	40,74 %	40,74 %	31,81%	22,72 %	45,45 %
	kabyle	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	français	11	10	6	18	4	00
		40,74%	37,03 %	22,22 %	81,81%	18,18 %	00%

Tableau 35 : La pratique scripturale employée du public en fonction de l'âge

Suivant les déclarations de nos enquêtés, nous saisissons de ces deux tableaux des révélations pertinentes. A partir de ces deux contextes, nous remarquons en premier lieu le taux de l'usage du français qui est supérieur à celui de l'arabe classique. Entre les deux contextes, il paraît qu'il est plus utilisé par le public que par les administrateurs d'ailleurs les pourcentages avancés montrent plus de 50% pour la fréquence « jamais » le taux le plus élevé est remarquable sur deux situations considérablement pertinentes à savoir en premier lieu la pratique de l'arabe classique semble significative pour la deuxième catégorie soit (27,27%-31,81%) contre (7,40%-18,51%) pour la première tranche d'âge.

Pour la pratique scripturale du français, nous constatons sa présence dans les deux contextes distinctement différente soit 81,81% par le public et 54,54% avec le public. De plus, entre les deux catégories l'usage régulier du français présente une nette différence dans la mesure où la deuxième l'utilise plus que la première soit (54,54%-81,81%) contre (44,44%-40,70%).

Enfin, dans ce parcours, nous avons voulu, encore une fois, exploiter les questions principales qui se rapportent aux langues en usage dans les écrits d'affichage à savoir : "*Quelle(s) langue(s) utilisez-vous dans les affiches ?*" Après une lecture attentive, nous avons pu éclairer la situation des langues en pratiques scripturales notamment l'affichage entre les deux catégories d'âge que nous présentons comme suit :

Tranches d'âge		De 20ans à 40ans 27/49			De 41ans à 53ans 22/49		
Contexte	Fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les affichages adressés au personnel	Arabe populaire	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	Arabe classique	7	12	8	11	5	6
		25,92%	44,44%	29,62%	50%	22,72%	27,27%
	Kabyle	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	Français	15	7	5	17	5	00
		55,55%	25,92%	18,51%	77,27%	22,72%	00%

Tableau 36 : Pratiques scripturales dans les affichages adressés aux personnels en fonction de l'âge

Tranches d'âge		De 20ans à 40ans 27/49			De 41ans à 53ans 22/49		
Contexte	Fréquences	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Langues en usage dans les affichages adressés au public	Arabe populaire	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	Arabe classique	8	9	10	11	5	6
		29,62%	33,33%	37,03%	50%	22,72%	27,27%
	Kabyle	00	00	00	00	00	00
		00%	00%	00%	00%	00%	00%
	Français	15	7	5	17	5	00
		55,55%	25,92%	18,51%	77,27%	22,72%	00%

Tableau 37 : Pratiques scripturales dans les affichages adressés au public en fonction de l'âge

Pour les deux grilles ci-dessus nous constatons la même reproduction des pourcentages. En ce sens, sur les deux contextes, l'arabe écrit et le français enregistrent presque les mêmes indices. Cependant, pour les deux tableaux, la différence est remarquable entre les deux catégories. En effet, dans les deux contextes, la pratique régulière est plus importante chez la deuxième catégorie soit 72,27% contre 55,55% pour

la première. Et dans les deux contextes également, la fréquence « jamais » enregistre l'indice de 18,51% chez la première contre 00% pour la catégorie de (41ans à 53ans).

Quant à l'arabe classique, dans les deux grilles, entre les deux catégories, son usage semble insignifiant, en usage régulier, chez la première tranche d'âge alors que en pratique occasionnelle, elle enregistre des taux supérieurs à la catégorie de (41ans à 53ans) soit (33,33% et 44,44%) contre 22,72% dans les deux contextes.

Après le regroupement à la fois des deux fréquences « toujours » et « parfois » et des contextes scripturaux, nous avons obtenu les résultats comme suit :

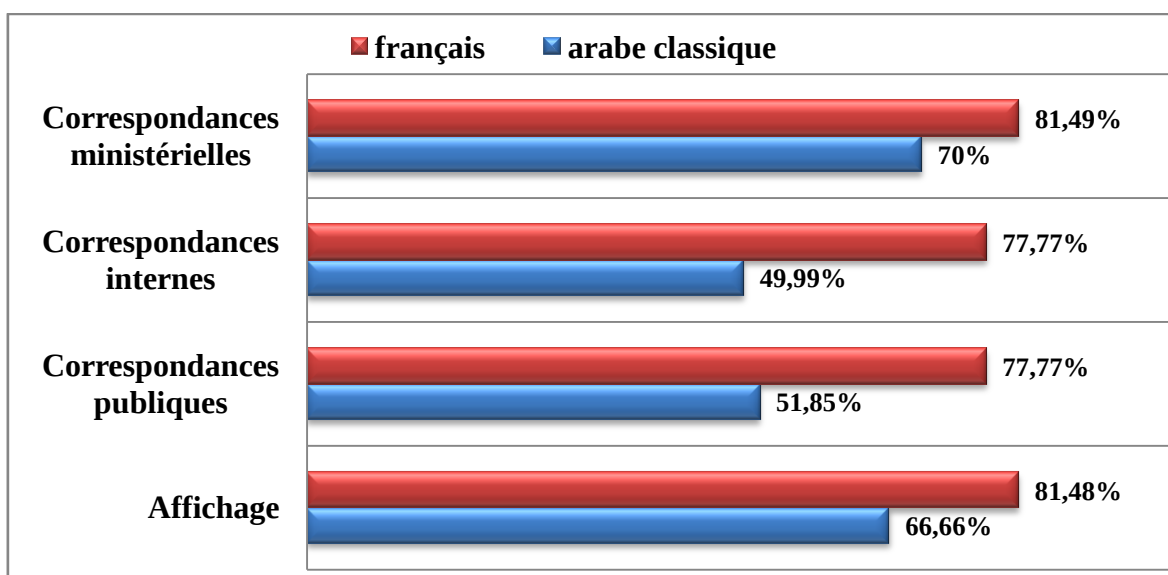


Figure 17 : Pratiques scripturales chez la catégorie de 20ans à 41ans

En effet, l'histogramme ci-dessus nous illustre parfaitement la différence d'emploi des langues en pratique scripturale chez la catégorie de (20ans à 41ans). En premier lieu, il en paraît remarquable que la pratique scripturale du français est non seulement très présente mais aussi régulière dans les quatre contextes. A ce titre, les taux varient entre (77,77% et 81,49%) contre (49,99% et 70%) pour l'arabe classique.

Et dans ce parcours, contrairement au français, l'arabe classique enregistre des taux très variables. Avec les correspondances internes et publiques, la tranche de 20ans à 41ans affiche des taux les moins faibles soit (49,99% et 51,85%). Quant aux autres types de correspondances, les indices de la pratique de la langue officielle tend à se rapprocher de ceux du français.

Enfin, en guise de constatation, il s'avère que la classe de 20ans à 40ans, dont l'enseignement du français est très réduit par rapport à celui de l'arabe classique, est très attachée à la pratique du français. Et cela dit, la pratique exclusive de la langue arabe, déclarée unique langue officielle, est inexistante chez cette catégorie.

Pour saisir la pratique de l'écrit chez la tranche de (41ans à 53ans), nous avons tenté de rassembler les contextes comme suit :

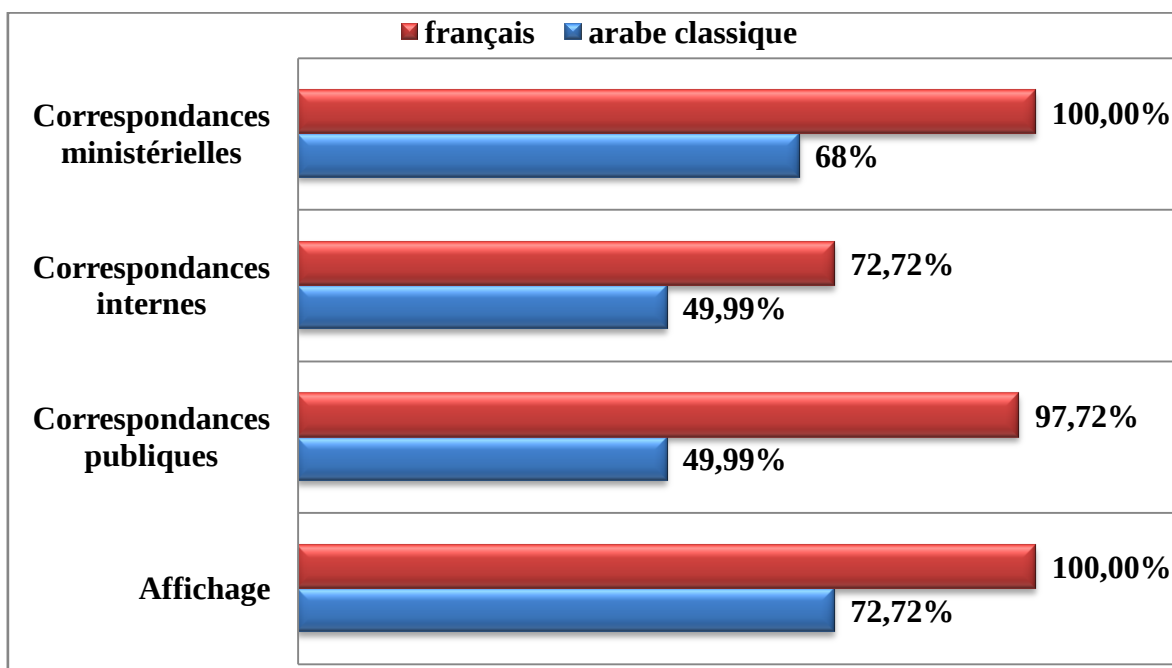


Figure 18 : Pratiques scripturales chez la catégorie de 41ans à 53ans

En ce qui concerne l'histogramme ci-dessus, relatif à la pratique scripturale chez la tranche de (41ans à 53ans), les chiffres illustrent parfaitement la différence d'emploi du français et de l'arabe classique en pratique scripturale. Dans ce parcours, il nous en paraît très clair que la pratique scripturale du français est non seulement présente mais très importante notamment sur trois contextes. A ce sujet, les taux presque constants enregistrés dans ces trois types de correspondances (ministérielles, publiques et affichage) varient entre (97,72% et 100%) contre (68% et 72,72%) pour l'arabe classique.

Par ailleurs, paradoxalement au français, la langue nationale officielle enregistre des indices variables, moins insuffisants par rapport à son statut. En effet, comme la catégorie de (20ans à 40ans), la catégorie de (41ans à 53ans) affiche, pour les correspondances internes et publiques, le taux le moins faible soit (49,99%). Pour les autres types de correspondances, les taux de la pratique de l'arabe classique talonnent de loin ceux du français.

En guise de déduction, il s'avère pertinemment que la catégorie de (41ans à 53ans) a développé, elle aussi, un attachement particulier à l'usage du français qui est dû peut-être à la qualité de son enseignement. De surcroît, le graphe précédent affiche des taux de cent pour cent. Cependant, ce qui nous paraît étonnant c'est certainement les indices liés à l'usage de l'arabe classique qui sont presque identiques à ceux de la première catégorie. Cela dit, en analysant les contextes scripturaux, le passage de l'arabe classique, de statut de matière au statut de langue d'enseignement, n'a pas engendré des pratiques linguistiques notamment scripturales différentes à l'égard de cette langue.

Enfin, après avoir regroupé les différents contextes nous avons obtenu les résultats suivants :

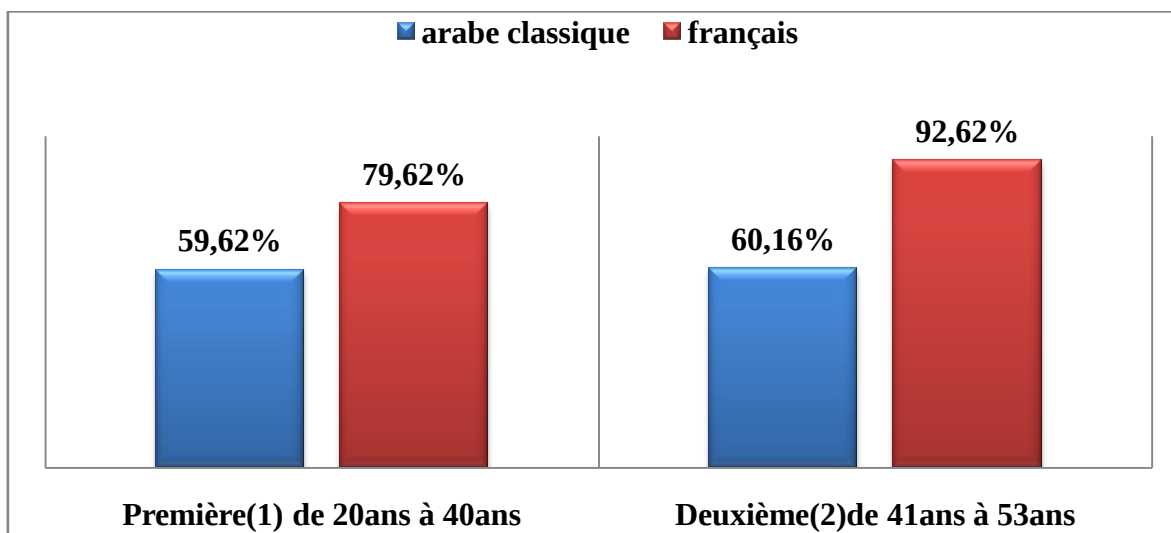


Figure 19 : Résultat global de la pratique scripturale selon la variable âge

De cette représentation graphique, nous déduisons une conclusion pertinente que la variable d'âge dont les catégories sont réparties en fonction de la scolarisation est déterminante dans la pratique du français dans le milieu professionnel. Comparativement à la première dont le pourcentage est de 79,62%, la pratique du français chez la deuxième est considérablement importante soit 92,62% des questionnés emploient le français dans leur travail administratif.

Quant à l'arabe classique, il n'y a aucune indication qui nous permette de saisir une différence de sa pratique entre les deux catégories. Dans cette optique, la première catégorie qui a reçu sa scolarité en langue arabe classique semble ne pas se distinguer de la deuxième dont la langue d'enseignement était le français. A ce titre, il nous paraît fondamental de le dire que l'enseignement en arabe n'a pas donné ses fruits dans

l'administration, au contraire, à notre sens, il a renforcé la présence du français. Le taux recueilli en usage du français pour la première catégorie confirme notre point de vue soit 79,62% contre 59,62% pour l'arabe classique. Pour la deuxième tranche d'âge, il importe de préciser que le taux obtenu 92,62% pour le français est justifié par sa place qu'il occupait à cette période c'est-à-dire le système éducatif avant 1976.

3. La synthèse générale sur les pratiques linguistiques

Dans cette optique, nous tenons à préciser que cette présente enquête n'a pas pour visée principale de fournir des données sur la manière dont les administrateurs utilisent les langues. En effet, l'analyse des pratiques linguistiques dans le milieu administratif sollicité à savoir le secteur de la Jeunesse et des Sports de Bejaia nous a révélé des situations sociolinguistiques très pertinentes que nous pouvons présenter comme suit :

L'analyse sociolinguistique que nous avons entreprise nous a donné l'occasion de saisir la situation du plurilinguisme dans le milieu administratif. En effet, en examinant l'entrée principale de la Direction de Jeunesse et des Sports de Bejaia nous constatons visiblement l'usage exclusif de l'arabe classique qui est mis en valeur sur l'enseigne¹²³ de l'établissement public. A ce titre, l'utilisation exclusive de l'arabe classique, sur cette enseigne, donne l'air de l'usage unique de la langue officielle. Néanmoins, après l'analyse effectuée, il s'avère pertinemment que le plurilinguisme est une pratique incontestable et habituelle dans l'espace administratif. Cette situation sociolinguistique se manifeste en différentes pratiques, qu'elle soit langagière ou scripturale, de formes linguistiques combinatoires, avec des fréquences d'usage très diverses telles : (français/arabe classique/kabyle/ arabe populaire), (français/kabyle/arabe populaire). Cette spécificité n'est absolument pas étrange au sein de la société algérienne. En ce sens, plusieurs études ont montré le caractère plurilingue de notre société. Toutefois, ce qui nous semble très particulier c'est l'absence de la pratique linguistique monolingue « arabe classique » prônée par l'État depuis le début de l'indépendance. Autrement-dit, il nous semble que le discours officiel sur les langues est impuissant à installer la pratique exclusive de l'arabe classique dans l'espace administratif.

¹²³ Voir en annexe l'entrée principale de la Direction de la Jeunesse et des Sports de Bejaia.

De ce point de vue, il nous semble, également, qu'il est important de parler du transfert linguistique entre la pratique des langues dans la rue et dans le secteur public ciblé. Les langues utilisées en dehors du cadre administratif s'avèrent très employées par nos enquêtés dans leur milieu professionnel. Par ailleurs, à ce plurilinguisme, fait sociolinguistique, s'ajoute celui du multilinguisme caractérisé par la compétence plurilingue des administrateurs. En d'autres termes, le plurilinguisme, dont la DJS de Bejaia se caractérise, est le fait des locuteurs déclarant parler plusieurs langues dans le même milieu professionnel.

En outre, en guise de synthèse à ce travail, il est important de souligner également que la prise en charge de la variable sexe nous a permis de constater des pratiques de langues spécifiques à chaque sexe. En effet, en ce qui concerne la pratique langagière du français, les femmes enregistrent des taux élevés par rapport à ceux des hommes. Pour l'arabe classique, la tendance favorable à sa pratique est observable chez les hommes et moins chez les femmes.

La variable âge nous a permis aussi de distinguer deux pratiques linguistiques caractéristiques à chaque catégories d'âge. Sur le plan des pratiques langagières, nous constatons l'usage exclusif du kabyle et du français pour la première tranche d'âge suivi de loin par l'arabe populaire. Quant à la deuxième catégorie, en plus de l'arabe classique dont le taux est important par rapport à la première, les autres langues semblent convoitées par la deuxième tranche d'âge. De plus, la pratique scripturale exclusive de l'arabe classique et du français manifeste aussi une différenciation d'usage entre les deux catégories. En effet, suivant les déclarations recueillies, la pratique scripturale du français est très élevée pour la deuxième catégorie soit 92,62% contre 79,62%.

Cette présente analyse nous a dévoilé, entre autres, la présence du français et des langues populaires dont le statut demeure inexistant dans les textes officiels. En ce sens, en dépit de leur marginalisation, ces langues franchissent les portes du domaine officiel pour devenir présentes dans l'administration. En plus de l'arabe populaire, le berbère, représenté dans ces contextes par la variété kabyle, demeure absent en pratique scripturale. Cet état de fait est dû au statut juridique de tamazight de langue nationale et non officielle. C'est pourquoi, il est important de préciser que l'usage des langues populaires demeure jusqu'à présent oral.

Par ailleurs, nous constatons une divergence de pratiques linguistiques des administrateurs et de celles du discours officiel. En effet, l'arabe classique promulgué langue nationale et officielle, reconnu unique langue dans le milieu administratif se voit concurrencé par l'emploi du français et des langues populaires. Il nous semble que le texte législatif sur la langue ne reflète pas la réalité sociolinguistique. De cette mise au point, nous remarquons deux facettes sur la problématique des langues dans le secteur de la jeunesse et des sports de Bejaia. L'une qui se manifeste en pratiques linguistiques réelles, l'autre qui apparaît sous forme de mesures prises par l'État sur les langues prenant le nom de politique linguistique que D. ROBILLARD définit dans cette citation : " Dans la plupart des pays néo-indépendant le(non) choix de la (des) langue(s) officielle(s) et nationale(s) est lié à une problématique unificatrice."¹²⁴ Dans ce parcours, nous soulignons également que la situation sociolinguistique de la direction de la Jeunesse et des Sports est particulière. A ce sujet, L- J. CALVET souligne qu' " il y a donc deux façons d'intervenir sur les langues et sur les situations sociolinguistiques, l'une qui procède de la politique linguistique (in vitro) et l'autre de la pratique sociale (in vivo)"¹²⁵

De cette présente analyse, nous relevons également un fait sociolinguistique très pertinent que nous pouvons caractériser en termes de contact de langues. Ce phénomène sociolinguistique se manifeste en plusieurs formes linguistiques que, malheureusement notre approche macro sociolinguistique, ne pourra pas rendre compte de ces formes. L'alternance codique en les langues en usage semble le fait par excellence qui se présente en différentes actualisations de langues telles : kabyle-français-arabe populaire ou français-kabyle ou arabe populaire-arabe classique, etc.

Cette présente étude a, par ailleurs, révélé un fait sociolinguistique pertinent qui est celui de la diglossie qui se manifeste en différentes formes. A ce titre, la diglossie français/kabyle et français/arabe populaire semble remarquable dans la mesure où le français est assimilé à une variété haute (employé à l'écrit et à l'oral), le kabyle et l'arabe populaire attribués à des variétés basses (utilisés uniquement à l'oral). En pratique langagière notamment avec le directeur où la pratique du kabyle est insignifiante, la diglossie se fait en une double face à savoir l'arabe populaire/l'arabe classique et l'arabe populaire/le français. Cette forme diglossique se présente ainsi, dans notre espace

¹²⁴ ROBILLARD D. 1997, « Politique linguistique », in M-L MOREAU (éd) *Sociolinguistique concepts de base* Liège, Mardaga, 230.

¹²⁵ CALVET L-J, 1997, « in vitro vs. in vivo », in M-L, MOREAU (éd) *Sociolinguistique concepts de base*, Liège, Mardaga, p.180.

d'investigation, entre l'arabe dialectal/arabe classique et la plus distinctive étant celle de l'arabe populaire/français. A cet égard, il semble important pour nous d'évoquer de manière précise la diglossie dynamique qui se manifeste en termes d'inégalité dans le processus de la dominance et de la classification sociale à l'égard des fonctions de ces langues. De cette diglossie se révèle la minoration et l'exclusion des langues populaires de la pratique linguistique officielle.

L'analyse des pratiques linguistiques dans le milieu du travail nous livre une autre dimension sociolinguistique à savoir l'attachement à la langue de Voltaire et ce malgré les différents décrets stipulant la généralisation de l'utilisation de la langue arabe dans tous les domaines de travail. Cette altérité partagée entre la langue française et le secteur de la Jeunesse et des Sports de Bejaia manifeste plusieurs intentions telles la pratique et l'attachement permanents à cette langue. En ce sens, les indices avancés, par cette enquête, relatifs aux pratiques linguistiques, confirment ces propos. Par ailleurs, suivant l'analyse effectuée les variables prises en compte constituent un facteur de différenciation des pratiques linguistiques des administrateurs notamment l'usage du français. Cette caractérisation sociale nous livre un aperçu panoramique sur les langues en usage dans le secteur public.

Enfin, en guise de conclusion, il est fondamental de préciser que les déclarations émises par nos informateurs peuvent ne pas refléter la réalité sociolinguistique du milieu étudié. Toutefois, leurs affirmations rendent compte de quelques chiffres en matière de pratiques linguistiques que nous pourrions peut-être assigner aux représentations sociales et au discours épilinguistique des administrateurs.

Chapitre IV

Les représentations sociolinguistiques

A travers ce présent chapitre, nous essayerons de mettre en évidence le discours assigné aux langues en usage dans le secteur de la Jeunesse et des Sports de Bejaïa. En effet le concept du discours épilinguistique rassemble toutes les différentes acceptions telles : représentations, attitudes, imaginaires linguistiques, bien que distinctes, semblent être conjointement imbriquées. De toute évidence, toutes ces notions renvoient plus ou moins de façon directe ou indirecte à la façon dont les locuteurs perçoivent, jugent, appréhendent leur univers linguistique.

Compte tenu du caractère plurilingue de notre terrain d'enquête dont la justification a été apportée par l'analyse des pratiques linguistiques, nous tenterons à travers la question relative aux représentations de référence de rendre compte de leurs jugements et de leurs opinions à l'égard des langues en usage dans le secteur de la jeunesse et des sports de Bejaia. En d'autres termes, il sera question de voir si leurs pratiques linguistiques sont le fruit de leurs représentations sociolinguistiques. Une telle entreprise nous semble fructueuse, car en fait, comme le fait remarquer K. BOUCHER la langue comme fait de culture : " est l'objet de multiples représentations et attitudes individuelles, collectives, positives ou négatives, au gré des besoins et intérêts. Ces représentations qui tiennent leur origine dans le mythe ou la réalité du rapport de puissance symbolique, dictent les jugements et les discours, commandent les comportements et les actions."¹²⁶

Et dans cette optique, même si nous avons tenté, dans le deuxième chapitre, de définir le concept de " représentations", il est de notre devoir de faire la lumière sur ce que nous appelons " représentations d'usage " et " représentations de référence ". En effet, en raison de la technique d'enquête que nous avons limitée au questionnaire auto-administré, il sera impossible pour nous d'appréhender les représentations d'usage qui s'opèrent dans les interactions verbales. Cependant, à travers notre questionnaire, nous avons voulu atteindre les représentations de référence qui sont construites de convictions et de jugements voire même de croyances acceptés par les membres d'un groupe quelconques.

Dans ce sillage, afin d'atteindre les représentations référentielles de nos informateurs, nous avons suggéré, à travers le questionnaire, des domaines référentiels. Pour l'ensemble des référents suggérés notre choix a été dicté par la surcharge sémantique

¹²⁶BOUCHER K., 1999, «Approche des représentations sociolinguistiques dans un groupe de jeunes Librevillois», *Le français en Afrique*, 13, Didier-Érudition, p.173.

et connotative qui les caractérise. A cet égard, en termes d'association référentielle, il nous est possible de constater que, dans l'histoire de l'humanité, les langues ont été l'objet de références représentationnelles et même instrument d'apanage de sensibles domaines tels que la science, la modernité, la religion, la politique, la culture, voire même l'identité, etc.

Dans le but de rendre compte des représentations sociolinguistiques du personnel administratif nous avons estimé important de mettre en relief cette perceptivité en présentant globalement sous forme de représentation graphique les langues que nous avons répertoriées et les domaines de référence suggérés dans le questionnaire. À ce titre, l'illustration ci-dessous présente les référents comme suit :

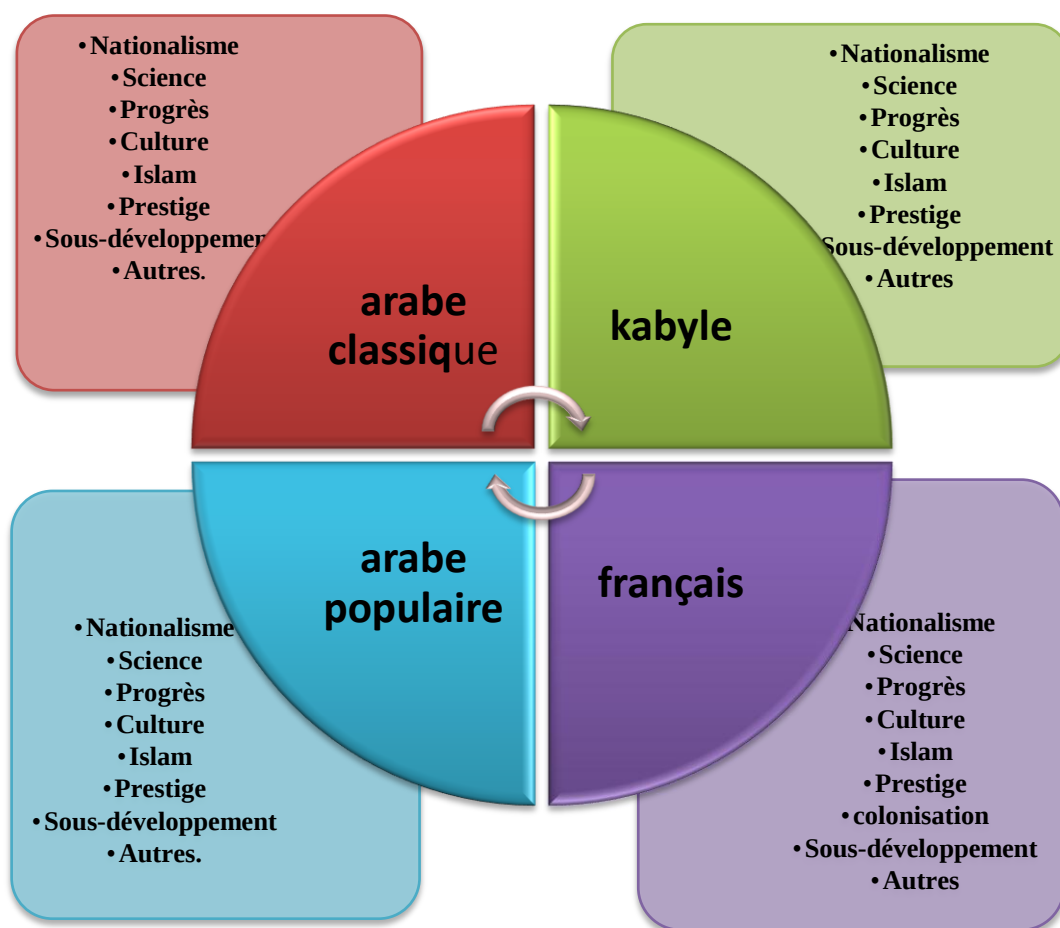


Figure 4: Langues et domaines référentiels

A travers notre analyse, nous essayerons, d'une part, de saisir les représentations sociolinguistiques de nos enquêtés à l'égard des langues en présence. La démarche analytique choisie consistera à quantifier le nombre de réponses favorables et défavorables pour chaque domaine de référence dont les résultats globaux sont mis en partie annexes. Puis, nous donnerons de l'importance aux quatre domaines de référence privilégiés par

nos informateurs. En exploitant ces résultats de manière précise, nous tenterons de rendre compte de leurs attitudes à saisir le discours développé à l'égard des langues en usage.

Par ailleurs, en se servant de ces résultats, nous essayerons d'examiner les domaines de référence associés aux langues en usage en fonction des deux variables sociales prises en compte dans le troisième chapitre à savoir la variable sexe et âge. Ainsi, il s'agira de comprendre les domaines de valorisation et de dévalorisation des langues suivant les deux variables prises en compte.

1. Les représentations sociolinguistiques à l'égard de l'arabe classique

En analysant les pratiques linguistiques de nos informateurs, nous avons pu constater que comparativement aux autres langues telles le kabyle, l'arabe populaire et le français, l'arabe classique semble moins employé dans le milieu administratif. Ce constat a été mis en évidence en prenant en considération les différentes affirmations émanant de notre échantillon constitué de 49 enquêtés. A priori, nous avons pu avoir en termes d'analyse quantitative les indices de pratique linguistique de l'arabe classique dans les différents contextes que nous avons suggérés.

De cette perspective sociolinguistique, nous avons tenté, encore une fois, dans ce sillage, d'interroger notre échantillon en vue de mettre en relief la nature du discours développé à l'égard de l'arabe classique. A ce titre, en suggérant aux enquêtés des domaines de référence, notre question était la suivante : "*selon vous, la pratique de l'arabe classique est associée à quel(s) domaine(s) ?*", le tableau global¹²⁷ résume d'une manière générale les pourcentages en fonction des domaines de référence liés à cette langue. Et de manière globale, nous en constatons que le nombre de réponses obtenues est visiblement différent en fonction des domaines référentiels.

A cet égard, en analysant le tableau, il nous semble que pour l'arabe classique, les seuls domaines de références dont les pourcentages sont très importants, sont le nationalisme, l'islam et la culture. Pour les autres domaines, il nous paraît qu'ils sont relégués à un niveau inférieur.

¹²⁷ Voir en annexe les résultats globaux exprimés par nos informateurs.

En effet, dans le but d'appréhender de façon précise les taux exprimés à l'égard de l'arabe classique, nous avons procédé par la présentation des indices de réponses favorables sous forme d'histogramme. L'illustration suivante expose les pourcentages comme suit :

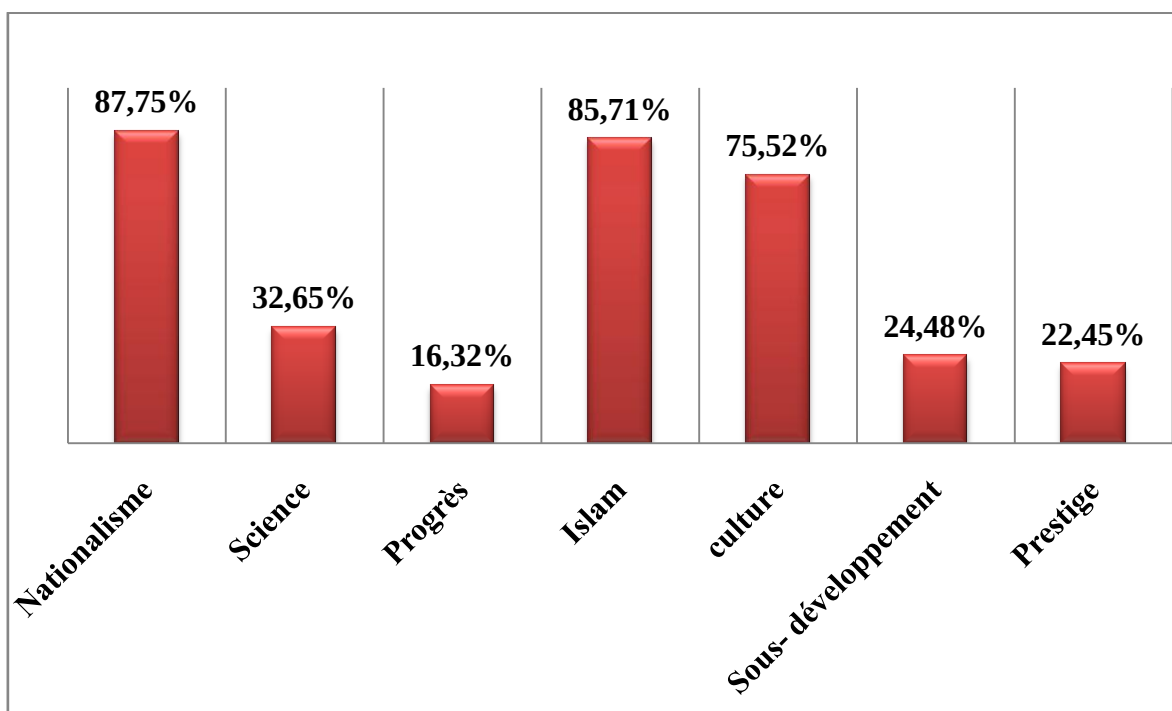


Figure 5: Domaines référentiels développés à l'égard de l'arabe classique

En fait, ce présent graphe met en lumière les représentations de référence développées à l'égard de l'arabe classique. En premier lieu, les chiffres annoncent clairement sa valorisation en tant que langue du nationalisme algérien et celle de la culture et de la religion. Cette considération est remarquable par rapport aux pourcentages obtenus. De surcroît, il enregistre pour ces trois domaines des taux importants soit 75,62%, 87,71 et 87,75%.

A travers ces pourcentages, il s'avère donc que les administrateurs témoignent d'un profond attachement à la langue arabe classique. Pour eux, en plus de sa mise en valeur en tant que langue de la culture, elle est également symbole du nationalisme et de la religion. Nous estimons que la citation suivante illustre explicitement cet attachement à l'égard de l'arabe classique : " La langue arabe est l'élément essentiel de l'identité culturelle, ne peut être dissociée de notre personnalité ; un des éléments fondamentaux de notre identité nationale et une composante essentielle de notre personnalité ; véhicule de l'islam auquel nous tenons profondément ; langue de plusieurs millions de musulmans à travers le monde ; le coran support spirituel de la langue arabe ; le livre saint ; révélé dans

la langue arabe, lui assure sa pérennité. Il ne saurait y avoir d'arabe sans l'islam. De même, en revanche, il ne saurait y avoir d'islam sans l'arabe ; c'est le patrimoine commun de l'ensemble des pays arabes"¹²⁸. Cela dit, en raison de son rapport à la religion, locomotive incontournable de la diffusion de l'islam, nos informateurs n'ont pas pu écarter le rapprochement entre l'arabe classique et la religion musulmane.

De cet éclaircissement, nous avons pu avoir de façon globale les réponses favorables aux domaines de référence liées à l'arabe classique. Nous tenterons, par ailleurs, d'avoir les quatre domaines les plus privilégiés par nos enquêtés en leur demandant d'effectuer le classement (*classez de 1 à 4*). Le graphique ci-dessous synthétise comme suit les taux les plus importants :

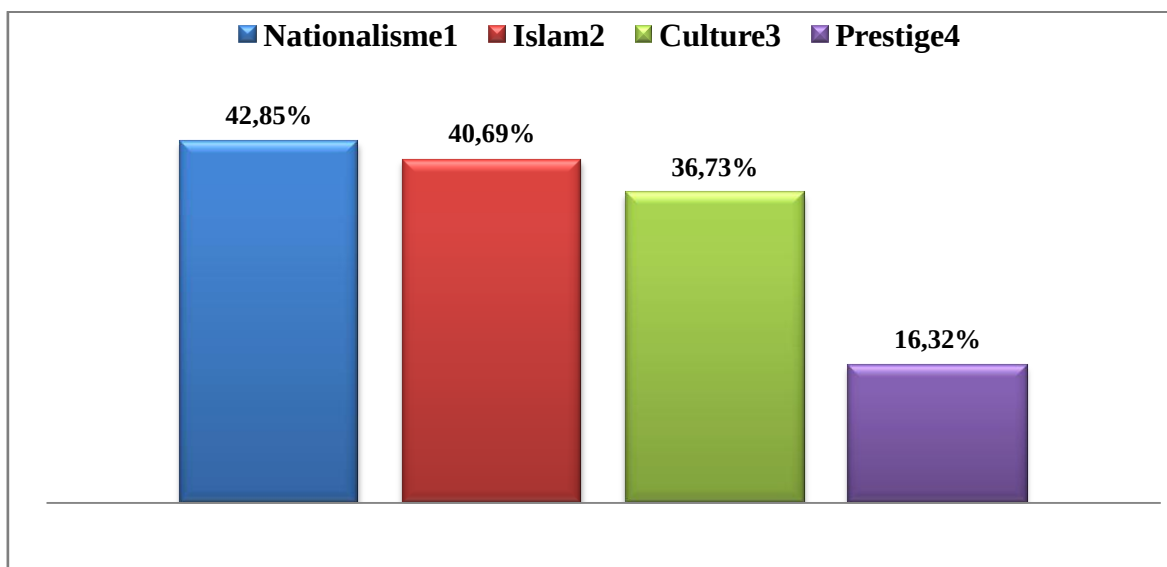


Figure 6: Quatre domaines référentiels assignés à l'arabe classique

En effet, comme nous l'apercevons au niveau de ce graphique les domaines de référence que les informateurs ont associés à l'arabe classique sont celui du nationalisme, de l'islam et de la culture respectivement avec des indices de 42,85%, 40,69% et 36,73%. Cette reconnaissance du caractère national, religieux et culturel de cette langue est le fruit, d'une part de la politique linguistique et du système éducatif d'autre part qui lui ont attribué un statut important.

Dans cette optique, le discours idéologique a réussi à construire, au niveau des représentations de nos informateurs, un mythe linguistique, car selon le discours officiel des responsables, seul l'arabe classique est capable de véhiculer les constantes nationales à savoir l'unité nationale, l'islam et la culture arabo-musulmane.

¹²⁸ TALEB IBRAHIMI K., *Les Algériens et leur(s) langue(s)*, op.cit., p49.

Toutefois, lorsque nous avons posé notre question à savoir, " *selon vous, la pratique de l'arabe classique est associée à quel(s) domaine(s) ?* ", nous avons constaté qu'au cours de l'analyse, nos informateurs ont écarté quelques domaines de leur choix. A ce titre, avec la figure ci-dessous, nous tenterons de saisir les réponses défavorables liées à cette langue. Notre objectif principal est de comprendre les domaines de stigmatisation.

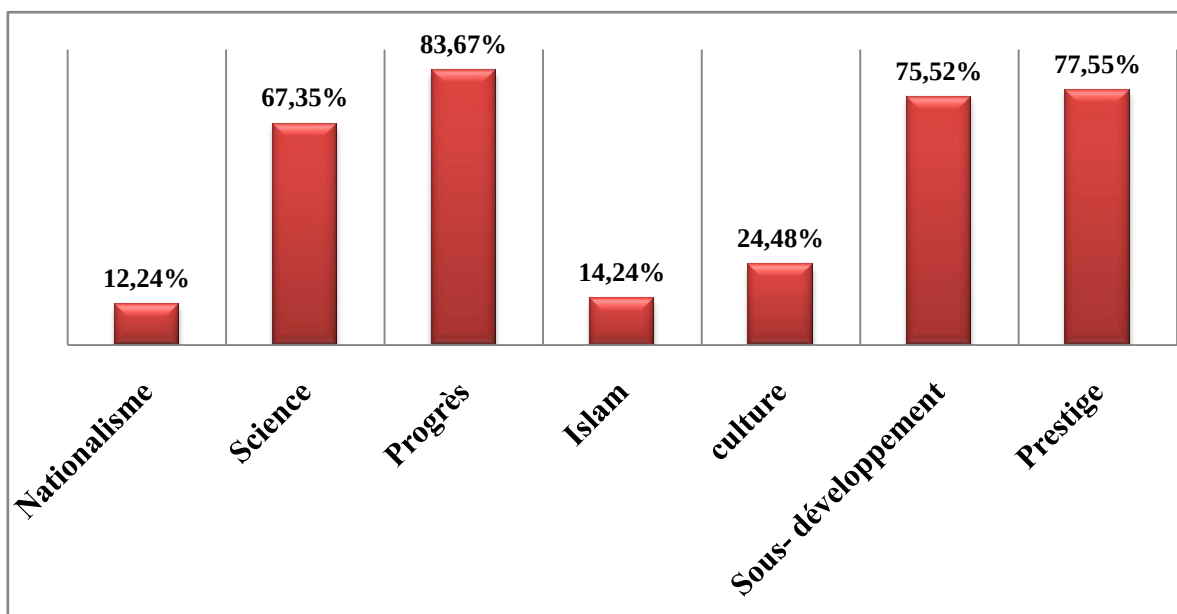


Figure 7: Réponses défavorables à l'égard de l'arabe classique

En ce sens, il nous semble que malgré son statut de langue d'enseignement, les pourcentages relatifs aux domaines de la science et du progrès sont très surprenants. En effet, respectivement nous enregistrons 67,35% et 83,67% d'indices défavorables. De ce fait, à travers ces chiffres, les administrateurs affichent une réticence à l'égard de cette langue. Ils prétendent affirmer que l'arabe écrit ne pourra en aucun cas leur assurer la transmission du savoir scientifique voire même la modernité. Cette dévalorisation est remarquablement apparente suivant les chiffres recueillis. En ce sens, aux yeux de nos informateurs, l'arabe classique promulgué langue nationale et officielle est inapte à transmettre les savoirs ou à véhiculer la technologie. De surcroît, avec un indice de 24,48% d'avis favorables, presque un quart de notre échantillon associe l'arabe classique au sous-développement.

Ce qui nous conduit, en outre, à dire que toutes les tentatives de valorisation de l'arabe scolaire en tant que langue du « savoir » et du « progrès », instituées par le biais de l'école et de la politique linguistique, ont à ce jour échoué. De ce fait, le statut capital accordé à cette langue, par le discours officiel, semble impuissant à modifier l'imaginaire linguistique de nos informateurs vis-à-vis de l'arabe classique.

1.1. L'étude des variables sociales à l'égard de l'arabe classique

1.1.1. L'étude de la variable sexe à l'égard de l'arabe classique

Par ailleurs, nous essayerons de voir nettement les domaines de représentation affectés à l'arabe classique suivant les deux sexes. De manière générale, le tableau ci-après¹²⁹ traduit les domaines de références exprimés par les femmes et les hommes. De première vue, il nous paraît important de signaler que les indices semblent différents entre les deux sexes. Cette distinction est presque remarquable dans les différents domaines.

Dans le but de saisir nettement les indices de distinction exprimés par les hommes et les femmes, nous avons pensé à présenter les pourcentages sous forme de représentation graphique :

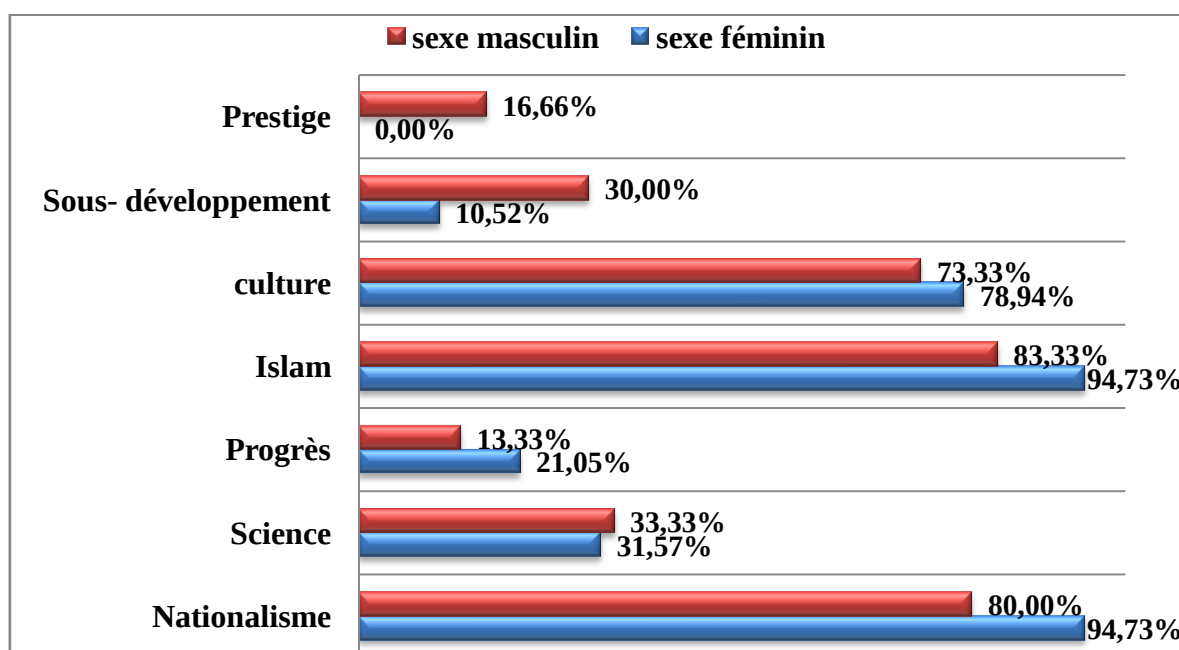


Figure 8: Domaines référentiels assignés à l'arabe classique suivant la variable sexe

A travers l'histogramme ci-dessus, nous remarquons que les réponses affirmées par les hommes et les femmes semblent distinctement pertinentes. En effet, comparativement aux femmes, les hommes enregistrent des pourcentages très élevés dans quatre domaines de références à savoir le « nationalisme », le « progrès », l'« islam », et la « culture ». Alors que chez les femmes, les seuls domaines dont les taux sont différents, par rapport aux hommes, sont le prestige et le sous développement. À ce titre, avec un indice de 0%, il nous semble que chez les hommes la pratique de l'arabe classique ne désigne absolument pas le prestige. Par ailleurs, l'indice de 30%

¹²⁹ Voir en annexe la grille globale illustrant les représentations référentielles des femmes et celles des hommes.

d'affirmation chez les hommes contre 10,52% chez les femmes pour le sous développement traduit une stigmatisation affichée à l'égard de cette langue. De plus, en ce qui concerne le « progrès », il nous paraît important de souligner qu'avec un pourcentage de 21,05% pour les femmes contre 13,33% pour les hommes le degré de valorisation de l'arabe classique est remarquablement plus élevé chez les femmes.

En outre, en vue de voir exactement le classement des quatre domaines les plus implorants chez le sexe féminin, nous avons procédé par la présentation des pourcentages comme suit :

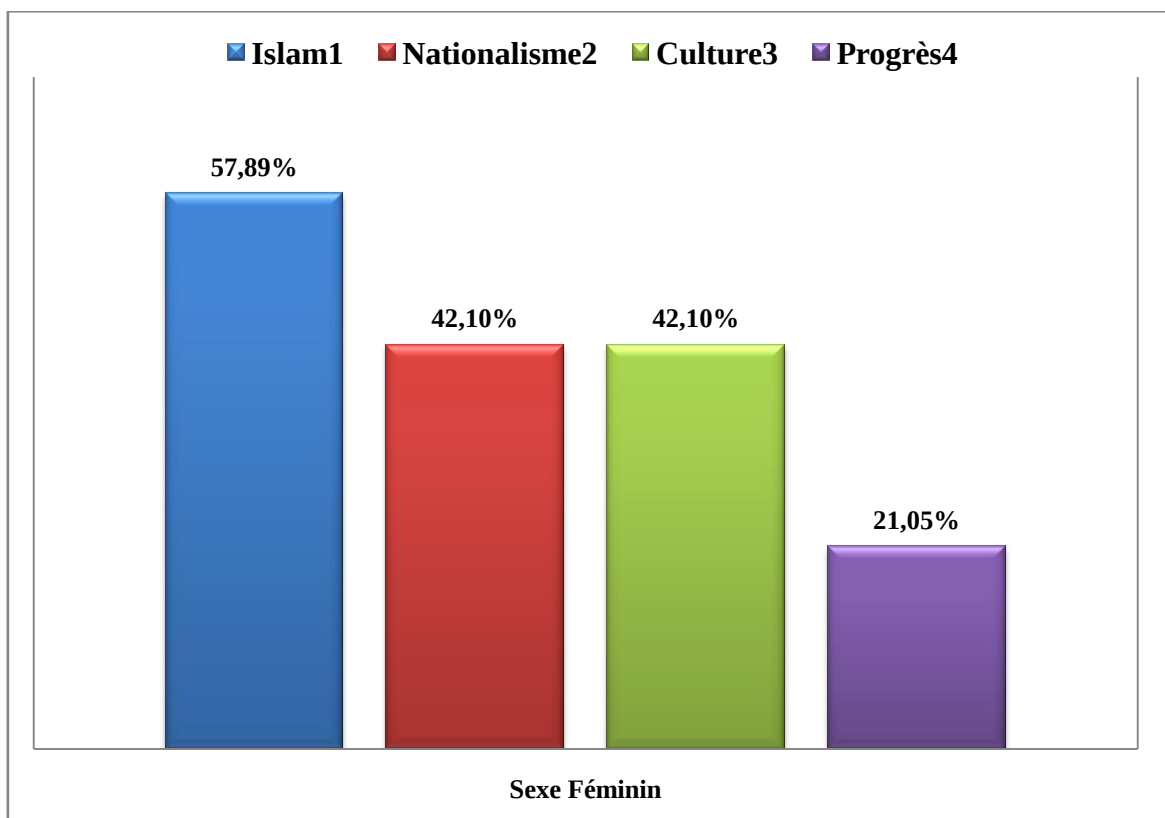


Figure 9: Quatre domaines référentiels assignés à l'arabe classique suivant la variable sexe

De cette présente illustration, il s'avère pertinemment que les femmes associent en premier lieu l'arabe classique à l'islam. En effet, avec l'indice de 57,89% les femmes prétendent que l'arabe classique est la seule langue qui permet à l'islam d'exister. En plus de ce domaine de référence, nous en remarquons également, pour la deuxième et la troisième position, deux domaines référentiels à savoir le nationalisme et la culture dont les taux sont complètement identiques soit 42,10%. Quant au quatrième classement, nous constatons visiblement que les femmes ont mis en évidence le référent « progrès » avec un pourcentage de 21,05% soit le 100% par rapport à l'ensemble des femmes.

En plus, afin de saisir avec précision le classement des quatre domaines les plus implorants chez le sexe masculin, nous avons pensé à présenter les indices comme suit :

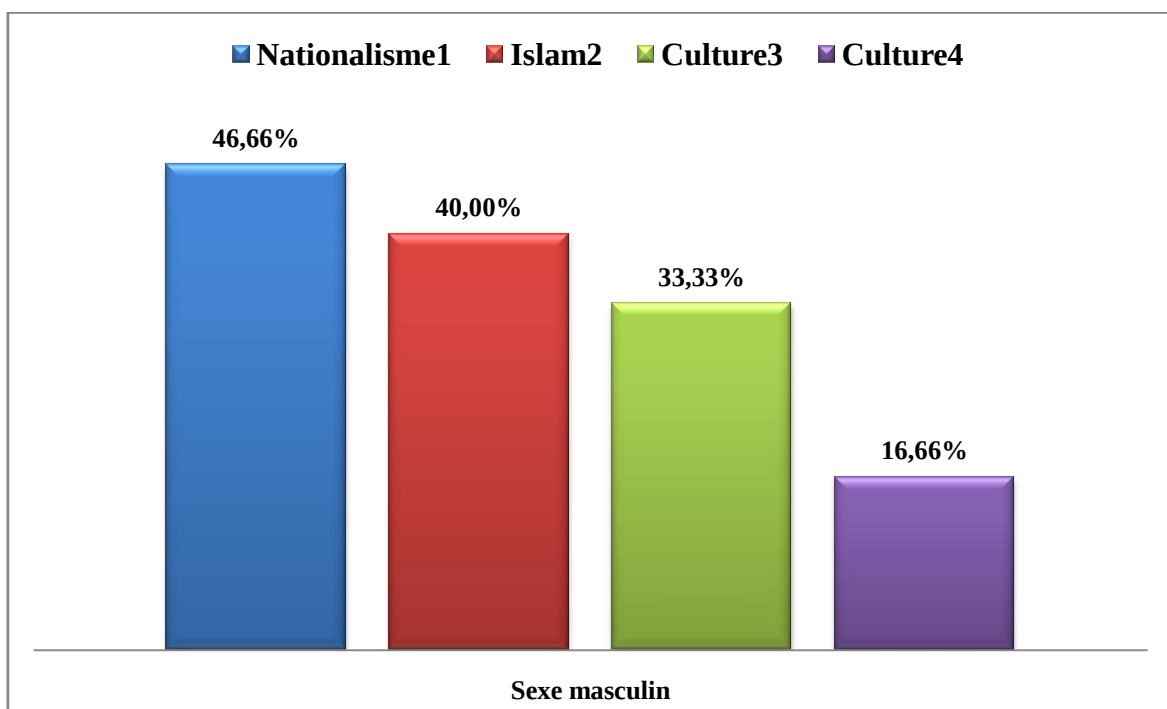


Figure 10: Quatre domaines référentiels assignés à l'arabe classique suivant la variable sexe

En fait, l'histogramme ci-dessus illustre nettement les quatre domaines les plus importants chez le sexe masculin. Il nous semble que chez les hommes, avec le pourcentage de 46,66%, classé en première position, le « nationalisme » est le référent le plus important, puis talonné de près, en deuxième position, par le choix de l'islam soit 40% sur l'indice global de 83,33%. Quant à la troisième et à la dernière position, les hommes choisissent un seul domaine référentiel qu'est celui de la « culture ».

Si nous essayons de procéder à un parallèle entre les représentations des femmes et celles des hommes, nous déduisons une différence très nette. À ce titre, il s'avère pertinemment que les femmes associent beaucoup plus l'arabe classique à l'« islam » tandis que les hommes l'associent au premier classement au « nationalisme ».

En plus de cette distinction, nous pouvons relever également des marques de valorisation et de dévalorisation. À ce sujet, à travers ces deux illustrations, il semble que la réticence, par rapport au « progrès », est remarquablement apparente chez les hommes. En ce sens, malgré sa quatrième position, les femmes assignent à l'arabe classique l'aspect du progrès et de la modernité.

1.1.2. L'étude de la variable âge à l'égard de l'arabe classique

Notre but dans ce parcours est de comprendre les domaines de références en fonction des deux catégories d'âge mises en relief dans les précédentes pages. Comme les tableaux précédents, sur l'ensemble de la grille¹³⁰ les indices sont différents d'une catégorie à une autre. Afin de saisir nettement les pourcentages de réponses favorables et défavorables pour les deux catégories d'âge à l'égard de l'arabe classique, nous avons pensé à présenter les taux comme suit :

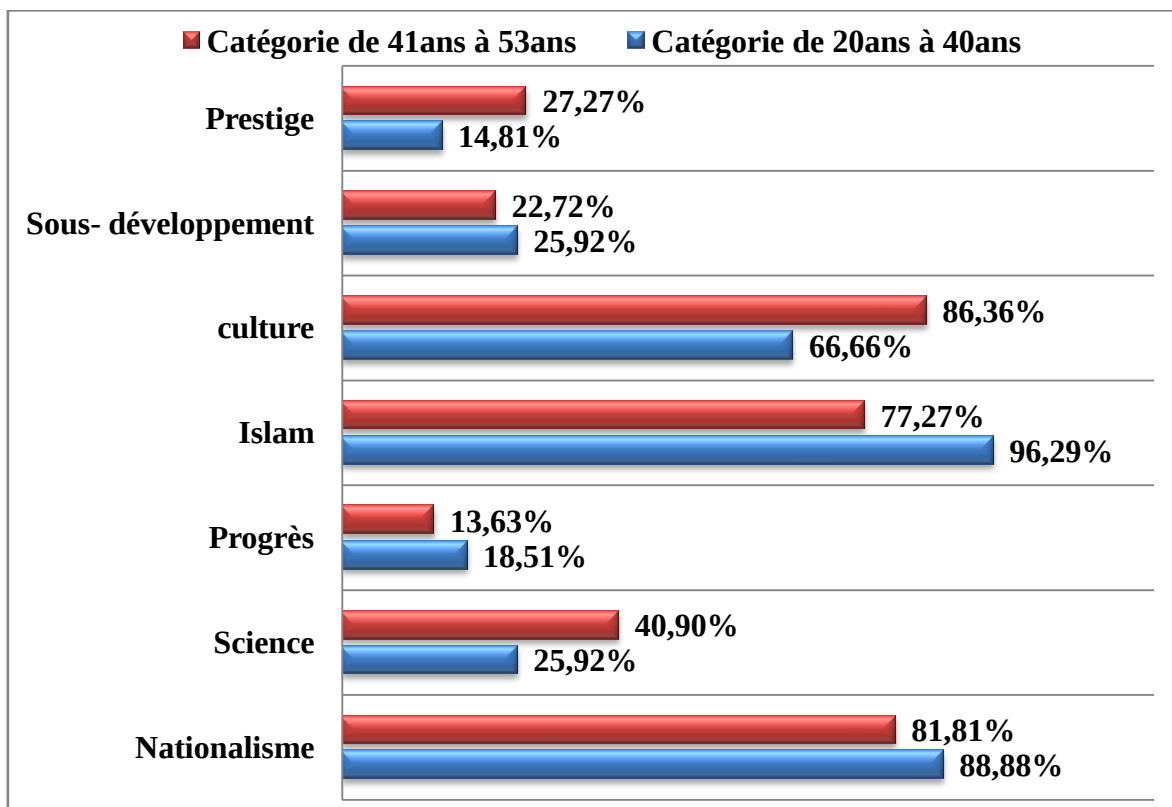


Figure 11: Domaines référentiels assignés à l'arabe classique en fonction de la variable âge

Globalement, suivant les deux catégories d'âge, la différence est remarquablement apparente au niveau de quelques domaines. De première vue, pour la tranche de (20ans à 40ans), les taux affichés sont supérieurs par rapport à la catégorie de (41ans à 53ans). Effectivement, pour les domaines de l'« islam » et du « nationalisme » les indices sont respectivement de 96,29% et 88,88% contre 77,27% et 81,81% pour la deuxième catégorie. Alors que pour la catégorie de (41ans à 53ans), les indices de différenciation sont remarquables dans trois domaines à savoir la science, la culture et le prestige. Et comparativement à la première catégorie, il nous semble que la valorisation de l'arabe classique est très présente chez la catégorie de (41ans à 54ans) puisque les indices

¹³⁰ Voir en annexe la grille globale distinguant les représentations entre les deux catégories d'âge.

sont de 40,90% contre 25,92 pour le référent « science » et 86,36% contre 66,66% pour celui de la « culture ».

D'un autre côté, afin de pouvoir saisir les quatre domaines les plus importants pour la catégorie de (20ans à 40ans), nous avons pu présenter les indices sous forme de représentation graphique comme suit :

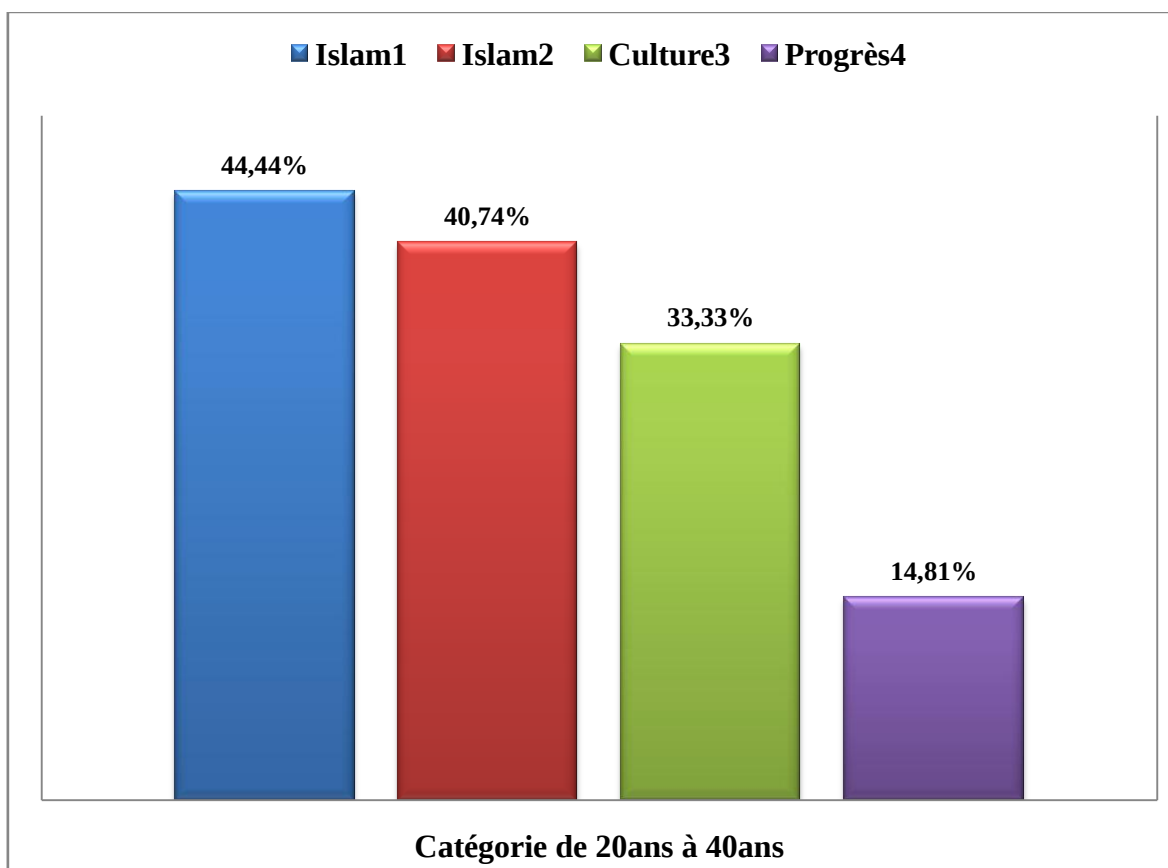


Figure 12: Quatre domaines référentiels assignés à l'arabe classique suivant la variable âge

L'histogramme ci-dessus traduit les premiers domaines de représentation pour la catégorie d'âge de (20ans à 40ans). En effet, nous y remarquons pertinemment que l'arabe classique est assigné, à deux reprises, à l' « islam ». Autrement dit, sur 96,29% de l'ensemble de la première catégorie exprimé en faveur de l'islam, 44,44% et 40,74% le place respectivement en première et en deuxième position. En plus de ce domaine référentiel, nous constatons également le caractère culturel associé à cette langue soit 33,33% sur le chiffre global de 66,66%.

Enfin, il est fondamental de souligner que le dernier classement est assigné au « progrès » soit 14,81% sur l'indice global à savoir de 18,51%. En effet, à travers cet indice, il nous semble qu'il s'agit de la valorisation de cette langue. Et nous précisons que

cette association de valorisation est le fruit du système éducatif qui a donné beaucoup d'importance à l'arabe classique.

En plus, afin d'appréhender le classement des quatre domaines les plus implorants chez la deuxième catégorie c'est-à-dire de (41ans à 53ans) à l'égard de l'arabe classique, nous avons procédé par la présentation des indices comme suit :

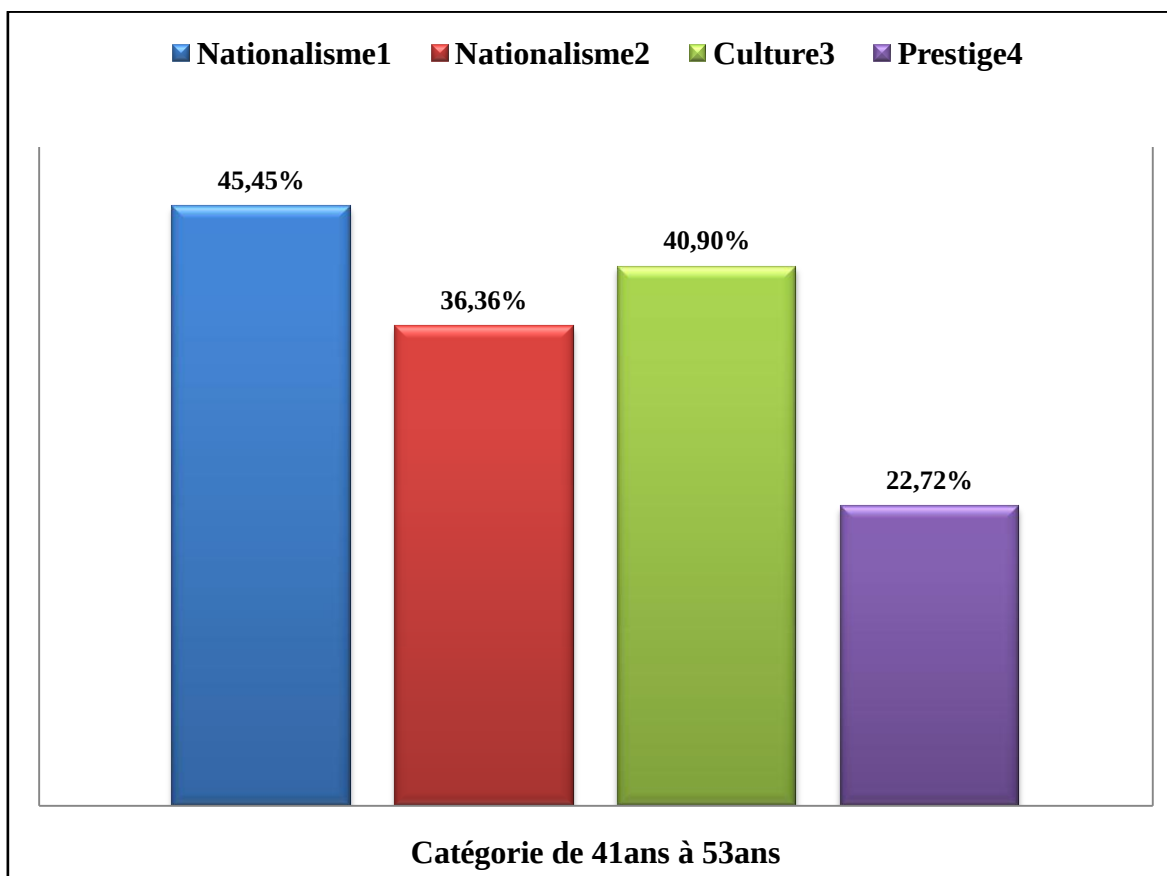


Figure 13: Quatre domaines référentiels assignés à l'arabe classique suivant la variable âge

A travers cette représentation graphique, nous constatons nettement les premiers domaines de représentation pour la catégorie d'âge de (41ans à 53ans). En effet, nous y percevons que l'arabe classique est associé, à deux reprises, au « nationalisme ». En d'autres termes, sur 81,81% de l'ensemble de la deuxième catégorie, exprimé en faveur du « nationalisme », 45,45% et 36,36% le place respectivement en premier et en deuxième classement. En plus de ce domaine référentiel, nous observons également le caractère culturel associé à cette langue soit 40,90% sur le chiffre global de 86,36%.

En outre, il est important de préciser que la dernière position est assignée au « prestige » soit 22,72% sur l'indice global à savoir 18,51%. En fait, cet indice nous rappelle la relation entre le « nationalisme » et la valeur prestigieuse de l'arabe classique

que le système scolaire avant la réforme de 1976 a engendré chez la catégorie de (41ans à 53ans).

En guise de déduction, si nous procédons à un parallèle entre les deux catégories, il nous paraît peut-être important de dire que les deux systèmes éducatifs expliqués précédemment ont engendré des représentations sociolinguistiques particulièrement différentes. En ce sens, la tranche de (41ans à 53ans), dont la période de scolarisation correspondait à l'ère du nationalisme et du patriotisme national, semble influencée par la vision sociolinguistique développée à l'égard de l'arabe classique à cette époque. Donc incontestablement pour eux, l'arabe classique est symbole du nationalisme. Cet attachement semble aussi accompagné d'une valeur prestigieuse associée à cette langue dont le taux est de 22,72%. Alors que pour la tranche de (20ans à 40ans) dont l'enseignement de l'arabe classique est lié à celui de l'éducation islamique, et le domaine de représentation, dont la position est très importante, semble l'islam. De plus, malgré son insignifiance à cause de l'indice de 14,81% et sa quatrième position, l'arabe classique est symbole du progrès, par voie de conséquence, l'islam est, lui aussi, associé au progrès.

En outre, pour le domaine culturel, dont la position est de troisième pour les deux catégories, nous remarquons également une différence très nette entre les deux tranches d'âge. En effet, il est très présent chez la catégorie de (41ans à 53ans) soit 40,90% contre 33,33% pour la tranche de (20ans à 40ans).

En guise de conclusion aux représentations sociolinguistiques à l'égard de l'arabe classique, il est à notre sens intéressant de souligner que, comparativement aux autres langues, l'arabe classique enregistre au niveau de deux domaines de référence des taux très importants à savoir le « nationalisme » et l'« islam » soit 87,75% et 85,71. Ceci dit, la politique linguistique, propulsée par l'école, a réussi à inculquer les deux référents dans l'esprit des informateurs. A ce titre, nos informateurs n'arrivent pas à détacher la langue arabe classique des deux représentations référentielles des officiels.

C'est pourquoi, il est peut-être intéressant de souligner que les valeurs attribuées à l'arabe classique, langue nationale et officielles, par les administrateurs du secteur public examinés au cours de l'enquête témoignent directement, à cet égard, de la force et de la persistance du discours officiel sur les langues.

2. Les représentations sociolinguistiques à l'égard de l'arabe populaire

Nous avons tenté à travers l'analyse des pratiques linguistiques de rendre compte de la place de l'arabe populaire dans le milieu administratif. En tenant compte des spécificités linguistiques de la région dont le kabyle est très présent, nous avons pu constater que l'arabe populaire, lui aussi, est très employé. A l'exception de la pratique scripturale dont l'utilisation est réservée au français et à l'arabe classique, l'arabe populaire, quant à lui, semble très en vogue. De ces deux paramètres à la fois régional et linguistique, nous nous sommes interrogé, encore une fois, sur la qualité du discours développé à l'égard de cette langue.

En introduisant la question relative aux représentations de références à savoir : "*selon vous, la pratique de l'arabe populaire est associée à quel(s) domaine(s) ?*", nous avons pu avoir des résultats très pertinents. En effet, à travers la grille intégrale, il nous paraît important de souligner que, globalement, les seuls domaines de référence dont les taux sont supérieurs à 50% sont la « culture » et le « nationalisme ». A ce titre, la culture semble le seul thème de référence qui détient le pourcentage le plus important soit 89,79% puis talonné de loin par le domaine du « nationalisme » avec un indice de 67,34%.

Ensuite, dans le but de saisir les autres pourcentages nous avons pensé à représenter sous forme graphique présentant d'une façon détaillée les indices relatifs aux différents domaines :

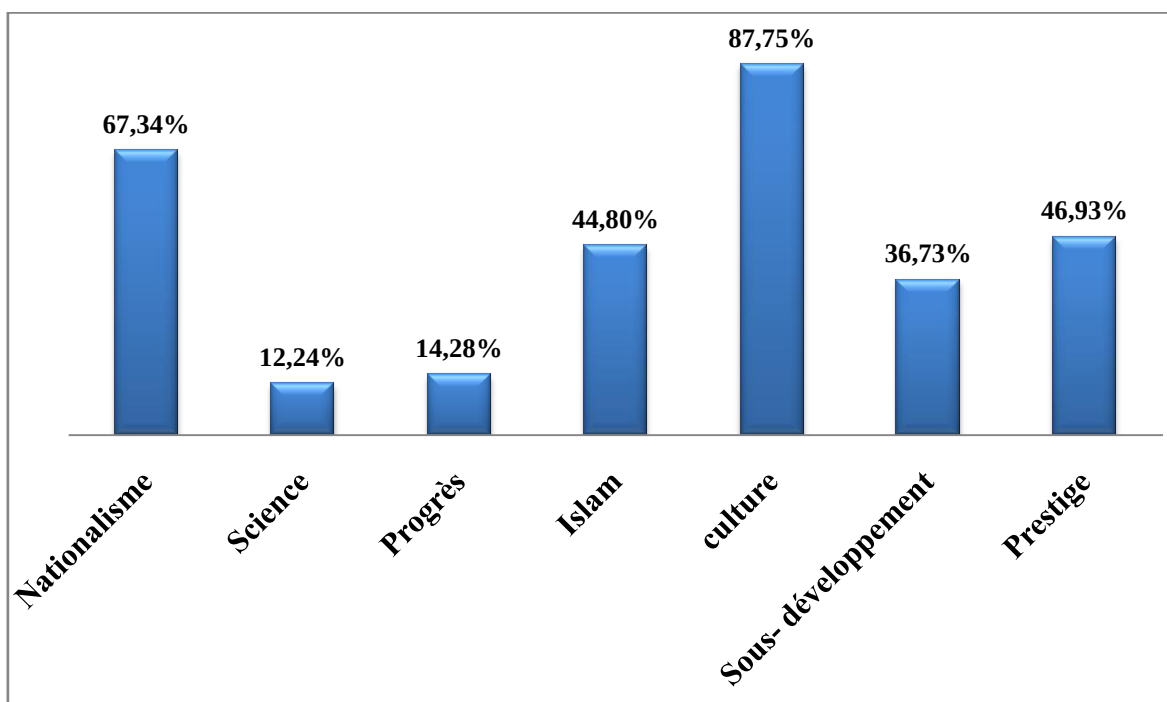


Figure 14: Domaines référentiels assignés à l'arabe populaire

En effet, à travers cette figure, les seuls domaines de référence que nous estimons très significatifs sont la « culture » et le « nationalisme ». Et comme nous l'avons souligné avant, pour nos informateurs aussi, l'arabe populaire semble véhiculer la culture populaire algérienne. Cette valorisation culturelle est la conséquence de toute la tradition orale qu'il véhicule de génération en génération. Comparativement à l'arabe classique, l'arabe populaire détient le taux le plus élevé dont la source de culture tire ses racines de la société elle-même. Toutefois, l'aspect culturel assigné à l'arabe classique n'est absolument pas le fruit de la pratique linguistique mais de sa scolarisation en tant que langue d'enseignement dans tous les paliers.

A cet aspect culturel que caractérise l'arabe populaire s'ajoute, en deuxième lieu, le nationalisme dont le pourcentage est de 67,34%, un taux inférieur à celui de l'arabe classique soit une différence de 20,41%. Ce qui nous amène à soulever le décalage entre la pratique linguistique et les représentations de référence. En ce sens, contrairement à l'arabe populaire, l'arabe classique paraît insignifiant en pratique linguistique, néanmoins en manière de représentations sociolinguistiques relatives au domaine du nationalisme, l'arabe classique enregistre le taux le plus élevé par rapport aux autres langues. De ce fait,

il nous semble que le discours sur les langues en Algérie a influencé les représentations de références de nos informateurs, l'arabe classique est une langue nationale plus que les autres.

Par ailleurs, il est à noter qu'en matière de religion, comparativement aux autres langues kabyle et français dont les réponses favorables sont insignifiantes, l'arabe populaire semble très attaché à l'islam. En effet, avec l'indice de 44,80% il détient la deuxième place après l'arabe classique. A ce titre, probablement à cause de l'assimilation par nos informateurs, il est associé à la religion musulmane dans la mesure où l'arabe populaire est une variété de l'arabe classique.

Et en leur demandant d'effectuer le classement (*classez de 1 à 4*), nous avons tenté de saisir exactement les quatre domaines de représentation les plus importants pour nos enquêtés. Le graphique suivant met en évidence les indices comme suit :

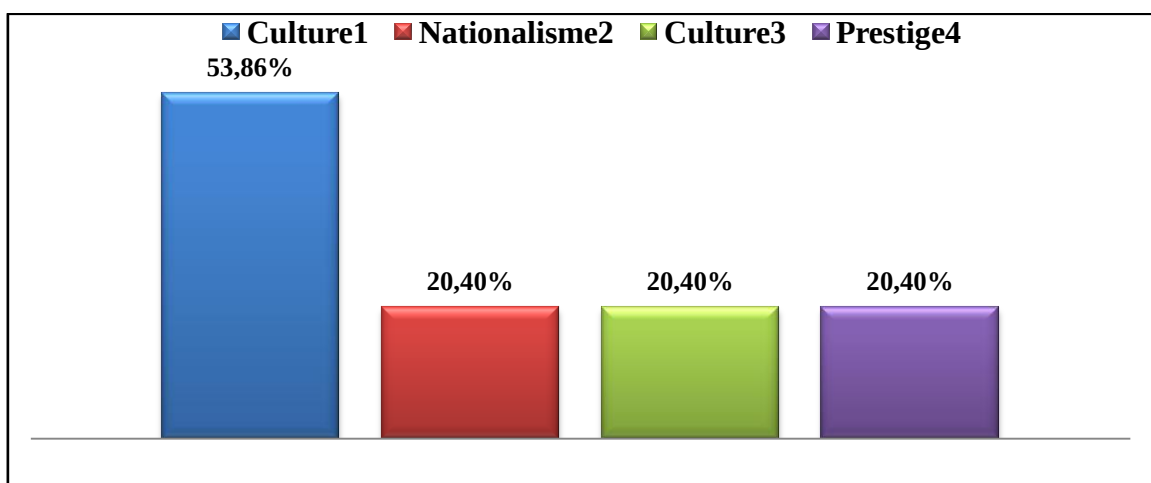


Figure 15: Quatre domaines référentiels associés à l'arabe populaire

De cette représentation graphique, ce qui nous semble pertinent de signaler est certainement le pourcentage de 53,86% et celui de 20,40%, sur 87,75% de l'indice global, enregistrés par le domaine de la culture dont respectivement le classement est de première et de troisième position. Cette distribution confirme, avec pertinence, le rapport de l'arabe populaire avec le domaine de la culture.

Par ailleurs, en plus de la couleur culturelle assignée à l'arabe populaire, nous constatons pertinemment, avec des positions différentes, le nationalisme et le prestige dont les pourcentages sont identiques soit 20,40%. A ce titre, même si nous avons sollicité un organisme administratif situé dans une région dont la pratique linguistique est à dominance kabyle, il nous paraît important de dire qu'en matière de représentations, l'arabe populaire

est symbole du prestige. A ce niveau, à défaut d'informations, il nous est impossible de saisir exactement la spécificité de ce prestige dont prétendent affirmer nos informateurs.

Néanmoins, quand nous avons introduit notre question à savoir " *selon vous, la pratique de l'arabe populaire est associée à quel(s) domaine(s) ?* ", nous avons constaté que nos enquêtés ont éloigné quelques domaines. Afin d'atteindre les réponses défavorables par rapport aux domaines de référence, nous avons tenté de quantifier les taux comme suit :

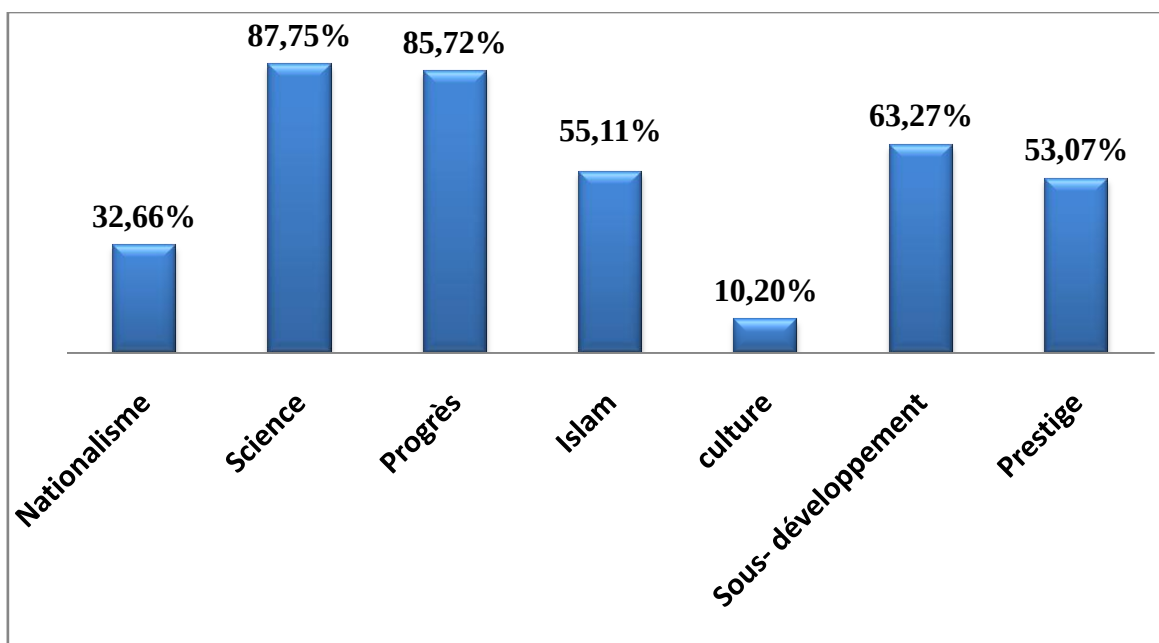


Figure 16: Réponses défavorables à l'égard de l'arabe populaire

A cette mise en valeur du caractère culturel et national de l'arabe populaire s'ajoute, également, sa dévalorisation. Avec des indices supérieurs à ceux de l'arabe classique, l'arabe populaire n'est en aucun cas, aux yeux de nos informateurs, la langue de la science et du progrès. En effet, respectivement, avec des réponses défavorables dont les taux de 87,75% et 85,72% l'arabe populaire semble incapable de garantir, lui aussi, le progrès technique et la modernité. De toute évidence, cette forme de stigmatisation est le résultat de la politique linguistique qui tente, tant bien que mal, de minorer les langues locales. De surcroît, en plus de sa « folklorisation » en tant que langue de la culture populaire, en raison du discours officiel sur les langues en Algérie, nos informateurs assignent à la pratique de cette langue le caractère du sous développement. A ce titre, avec l'indice de 36,73% soit un quart des enquêtés, l'arabe populaire est symbole de la décadence. Ceci dit que la valorisation de l'arabe populaire relatif au domaine culturel ne désigne pas la culture savante.

2.1. L'étude des variables sociales à l'égard de l'arabe populaire

2.1.1. L'étude de la variable sexe à l'égard de l'arabe populaire

Nous avons pu voir que l'arabe populaire, comme les quatre langues, est l'objet lui-même de valorisation et de stigmatisation. Dans ce contexte, de notre part, nous essayerons de saisir en termes de représentations sociolinguistiques les domaines de référence développés à l'égard de l'arabe populaire. Pour ce faire, nous avons pris en compte la variable sexe dont la fonction semble importante.

En fait, ce qui nous paraît important de souligner à partir du tableau¹³¹ ci-après, c'est particulièrement cette différence visible en matière d'indices entre les représentations sociolinguistiques des hommes et celles des femmes à l'égard de l'arabe populaire. Et dans le but de saisir exactement les indices, nous avons pensé les présenter sous forme de représentations graphiques. L'histogramme suivant présente, avec précision, les réponses favorables assignées à l'arabe populaire comme suit :

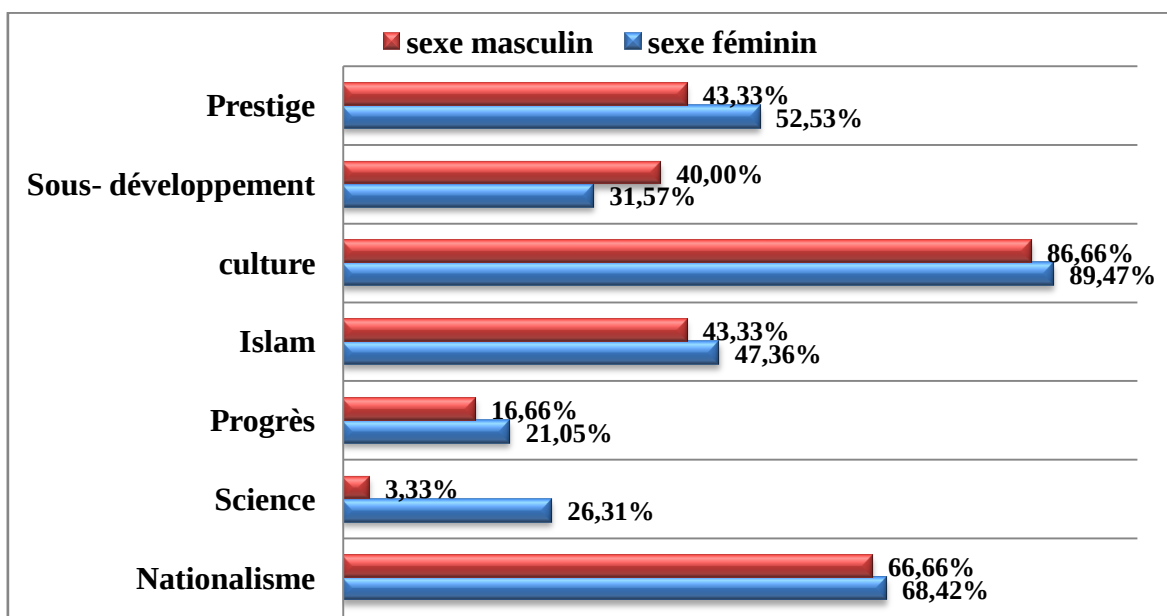


Figure 17: Domaines référentiels assignés à l'arabe populaire suivant la variable sexe

Enfin, en guise de comparaison entre les deux illustrations ci-dessus, nous constatons visiblement que pour les femmes sur sept domaines de référence suggérés nous signalons uniquement un seul dont le pourcentage est inférieur à celui des hommes soit 31,57% contre 40%. Le domaine exprimé par les hommes semble celui du sous-développement. Ce qui nous pousse à avancer l'idée que l'arabe populaire est plus valorisé chez les femmes que chez les hommes. Cette considération affichée par les

¹³¹ Voir en annexe la grille globale des représentations exprimées par les deux sexes à l'égard de l'arabe populaire.

femmes pour l'arabe populaire est remarquablement apparente dans les autres champs de représentation notamment celui de la science soit 26,31% pour les femmes contre 3,33% pour les hommes.

Par ailleurs, dans ce sillage, nous essayerons de saisir exactement les quatre domaines les plus privilégiés par les hommes relatifs à l'arabe populaire. Le graphe suivant expose nettement les pourcentages de représentations comme suit :

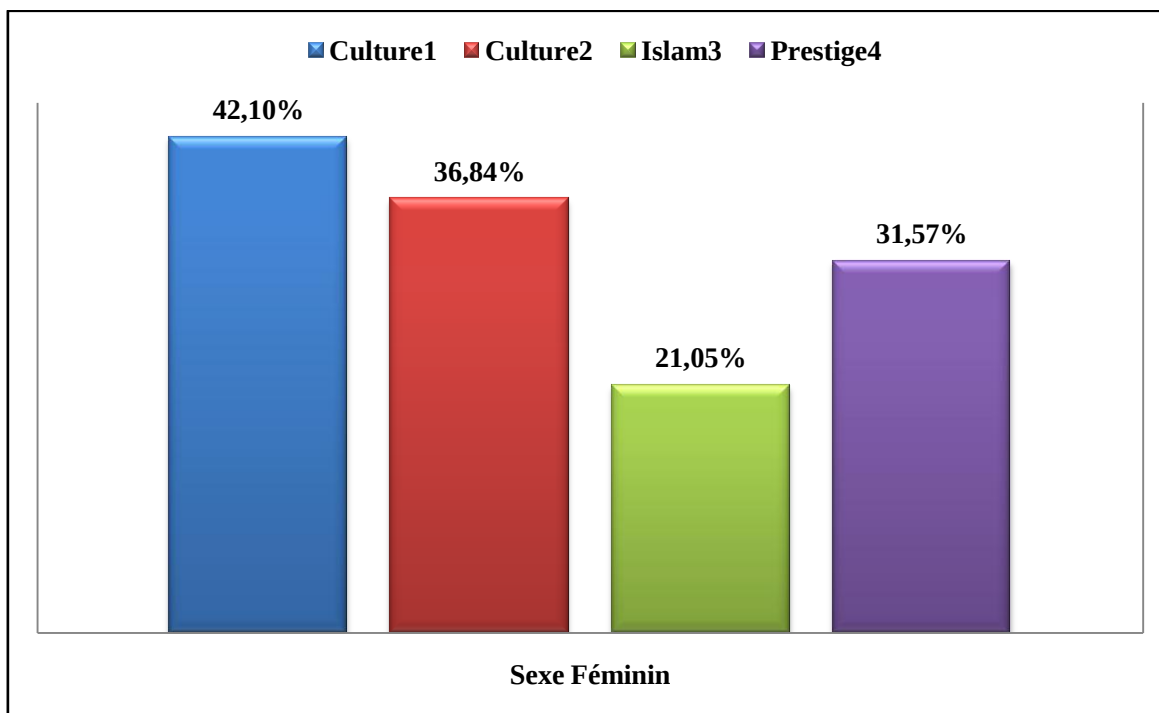


Figure 18: Quatre domaines référentiels assignés à l'arabe populaire suivant la variable sexe

Le graphe ci-dessus élucide clairement les représentations de références exprimées par les femmes à l'égard de l'arabe populaire. C'est ainsi que les indices, pour les deux premiers classements, les femmes associent l'arabe populaire au domaine « culture » soit 42,10% pour la première position et 36,84% pour le deuxième classement. Cette valorisation de l'arabe populaire, en tant que langue de la culture, est due à la culture populaire qu'il véhicule à savoir en termes de traditions et de chants. En plus du caractère « culturel » associé à cette langue, l'arabe populaire, chez les femmes, avec un indice de 100% sur le chiffre global, est symbole de l'« islam ». Ceci dit, chez les femmes, l'arabe populaire est assimilé à l'arabe classique dans la mesure où lui aussi est véhicule de la religion musulmane. Nous constatons, par ailleurs, la valeur prestigieuse assignée à l'arabe populaire par les femmes. En fait, avec un taux de 31,57% sur 52,53% de l'indice global, la langue arabe populaire est véhiculaire du « prestige ».

De plus, en vue d'appréhender exactement les quatre domaines les plus privilégiés par les hommes vis-vis de l'arabe populaire. L'illustration suivante expose nettement les indices de représentations comme suit :

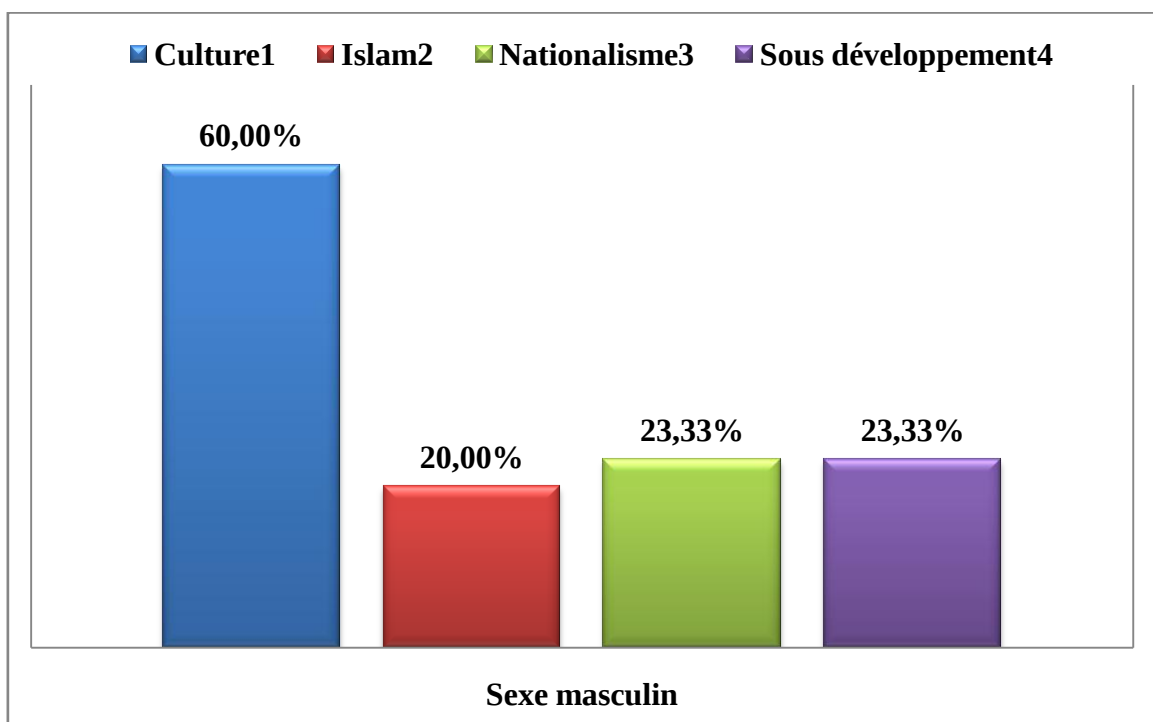


Figure 19: Quatre domaines référentiels assignés à l'arabe populaire suivant la variable sexe

La figure ci-dessus met en exergue les quatre représentations référentielles les plus importantes chez les hommes. Eu égard au pourcentage de 60% sur 86,66% du chiffre global, le caractère « culturel » attribué à l'arabe populaire semble très important. A ce titre, comparativement aux autres champs de représentation le premier classement paraît remarquable en termes d'indice. Puis, suivi de l' « islam » avec un pourcentage de 20%. En plus, nous constatons également la présence du « nationalisme » soit 23,33% sur 66,66% de l'indice global, il nous semble, à ce titre, que les hommes assimilent l'arabe populaire à l'arabe classique. Enfin, chez les hommes, il semble que l'arabe populaire prête l'image du sous développement, avec le pourcentage de 23,22%, l'arabe populaire est signe de décadence.

Ainsi, si nous procédons à un parallèle entre les deux sexes nous remarquons pertinemment, qu'en matière de valorisation et dévalorisation de l'arabe populaire, les femmes prêtent une image valorisante à l'égard de l'arabe populaire tandis que les hommes en assignent des représentations dévalorisantes. Par ailleurs, le caractère du «nationalisme » attribué à cette langue semble très présent seulement chez les hommes. Et

l'aspect « culturel » chez les femmes à l'égard de cette langue, par contre, est très important.

2.1.2. L'étude de la variable âge à l'égard de l'arabe populaire

Dans ce contexte, nous tenterons de rendre compte des représentations de référence développées à l'égard de l'arabe populaire en fonction de la variable âge. En effet, le tableau mis en annexe retrace les indices suivant la variable prise en compte. Et dans le but de saisir la nature des domaines de références, nous avons procédé par l'exploitation des chiffres du tableau. La représentation graphique ci-dessous présente clairement les taux comme suit :

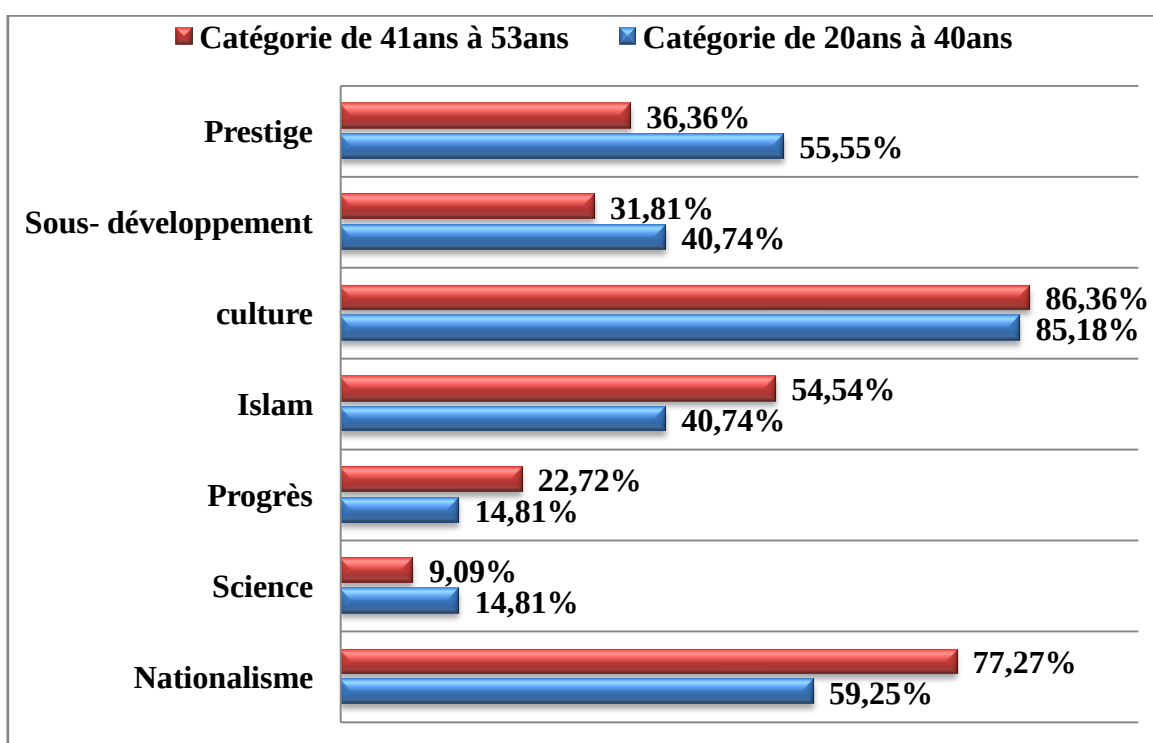


Figure 20: Domaines référentiels assignés à l'arabe populaire en fonction de la variable âge

En guise de comparaison entre les deux catégories ci-dessus, nous constatons clairement que la catégorie de (20ans à 40ans) détient des pourcentages très importants dans trois domaines référentiels. À ce titre, le prestige, le sous développement et la science constituent les seuls dont les indices sont supérieurs par rapport à la catégorie de (41ans à 53ans) soit respectivement 55,55%, 40,74% et 14,81%. Quant à la tranche de (41ans à 53ans) les taux les plus importants sont remarquablement apparents sur trois thèmes référentiels à savoir le « nationalisme », le « progrès » et l' « islam » soit respectivement 77,27%, 54,54% et 22,72%. Enfin, le seul domaine dont le taux est presque identique entre les deux catégories est celui de la « culture ».

D'un autre côté, il nous semble que la tranche de 20ans à 40ans stigmatise plus l'arabe populaire dans la mesure où elle enregistre 40%,74% contre 31,31% pour la catégorie de 41ans à 53ans. De plus, nous constatons de la stigmatisation de l'arabe populaire chez la première catégorie puisque le taux recueillis par rapport au « sous-développement » est supérieur à celui de la deuxième catégorie.

Par ailleurs, dans le but de voir nettement les quatre domaines référentiels les plus privilégiés par la catégorie de (20ans à 40Ans), nous avons pensé à présenter les pourcentages sous forme d'histogramme que nous pouvons élucider comme suit :

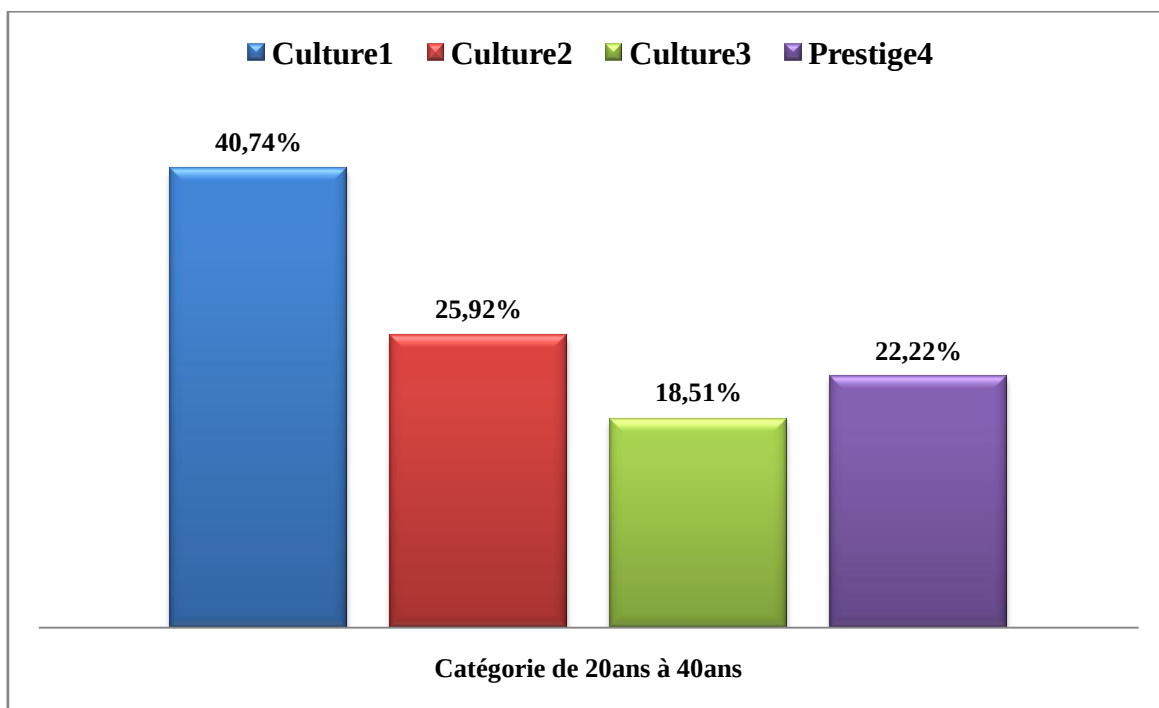


Figure 21: Quatre domaines référentiels assignés à l'arabe populaire suivant la variable âge

En effet, à travers cette figure, pour la catégorie de (20ans à 40ans) le seul domaine de référence dont les classements sont importants semble celui de la « culture ». Dans ce sillage, sur les quatre positions, il occupe les trois premiers classements avec des taux variant entre 40,74% et 18,51%. Cette association exclusive au caractère culturel de l'arabe populaire est le fruit de la politique linguistique qui stigmatise les langues parlées au profit de la langue nationale et officielle qu'est l'arabe classique. De surcroit, aucun n'indice relatif au domaine scientifique n'est enregistré. La tranche de (20ans à 40ans) semble très influencée par la vision sociolinguistique du discours officiel sur les langues en Algérie.

En plus de l'aspect culturel assigné à l'arabe populaire, nous remarquons également la valeur prestigieuse attribuée à cette langue. En fait, avec l'indice de 22,22%, classé en quatrième position, la pratique de la langue arabe populaire est signe de prestige pour cette catégorie.

Et en vue de saisir exactement les quatre domaines les plus privilégiés par la catégorie de (41ans à 53ans) vis-vis de l'arabe populaire. L'illustration suivante expose nettement les indices de représentations comme suit :

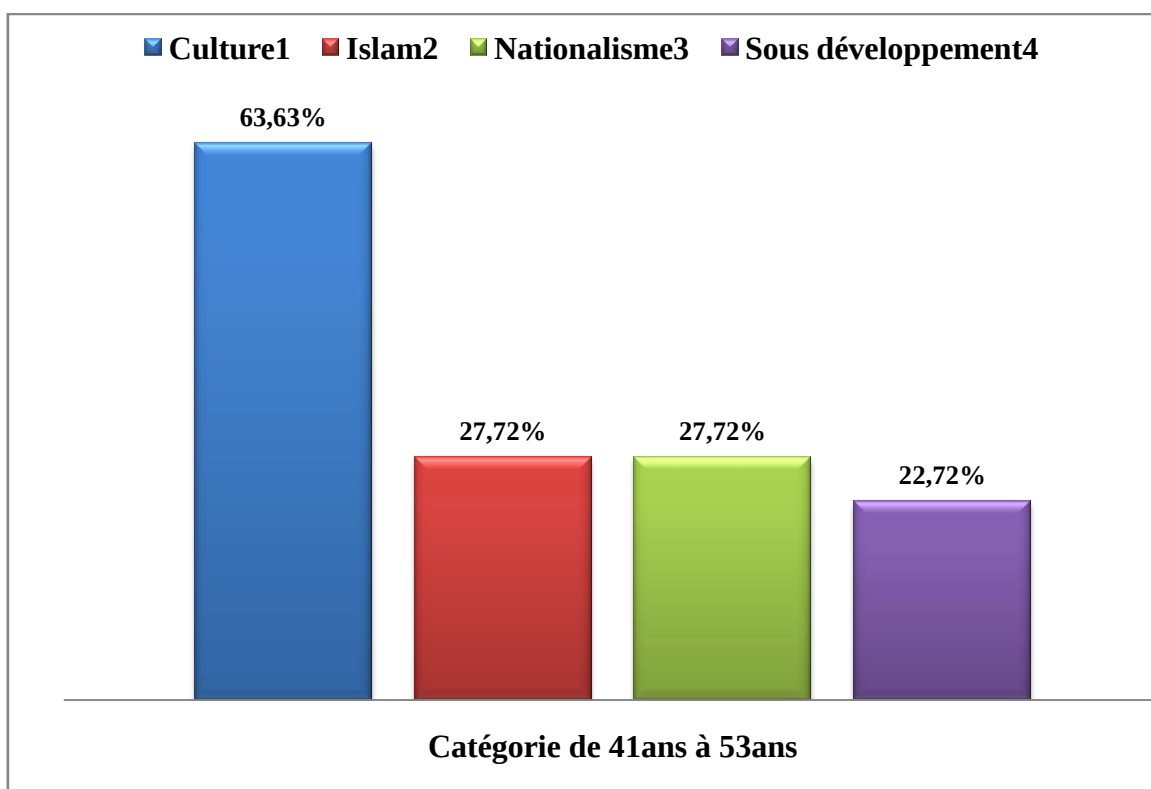


Figure 22: Quatre domaines référentiels assignés à l'arabe populaire suivant la variable âge

De cette représentation graphique, il s'avère pertinemment que pour la catégorie de (41ans à 53ans) les images référentielles développées à l'égard de l'arabe populaire sont différentes. En effet, pour la première position le domaine de représentation est celui de la « culture », puis talonné de près, avec des positions différentes, par l' « islam » et le « nationalisme ». Donc, respectivement nous remarquons le taux de 63,63% attribué la culture et 27,27% pour les deux autres. De ce fait, comparativement à la tranche de 20ans à 40ans, l'arabe populaire semble être associé à des champs divers.

Nous remarquons également que les informateurs de cette catégorie assimilent l'arabe populaire à l'arabe classique. À ce sujet, la présence des deux référents à savoir le « nationalisme » et l' « islam », comme domaines privilégiés, insinue, en termes de représentations référentielles, un rapprochement entre ces deux langues

De plus, si nous procédons à une analyse comparative entre les deux catégories, en termes de valorisation et de dévalorisation de l'arabe populaire, nous enregistrons, à ce titre, pour les deux catégories, deux domaines complètement différents. Pour la tranche de (20ans à 40ans) l'arabe populaire semble la langue du prestige, en ce sens, il est signe d'émancipation et de libération. Alors qu'avec un pourcentage de 22,72%, la tranche de (41ans à 53ans) associe l'arabe populaire au sous- développement.

3. Les représentations sociolinguistiques à l'égard du kabyle

En analysant les pratiques linguistiques, nous sommes arrivé à une conclusion que, eu égard à sa place dans la région, le kabyle tient une place capitale dans l'univers linguistique de nos enquêtés. C'est pourquoi, il est important de souligner que sa pratique est très remarquable dans le milieu administratif sollicité. En ce sens, dans les différents contextes que nous avons suggérés, spécialement en pratique langagière, son usage est incontestablement très significatif. Ces constatations nous ont poussé à saisir les représentations de références développées à l'égard du kabyle.

En effet, en étudiant les résultats du tableau¹³² que nous avons obtenus à travers la question posée à savoir "*selon vous, la pratique du kabyle est associée à quel(s) domaine(s) ?*" nous avons pu constater trois domaines de références enregistrant des taux significativement importants. Le kabyle est perçu, en premier lieu, par nos enquêtés comme langue de la culture, puis talonné de près par les deux domaines suivants : nationalisme et prestige. À ce titre, la représentation graphique ci-dessous résume, avec précision, les indices comme suit :

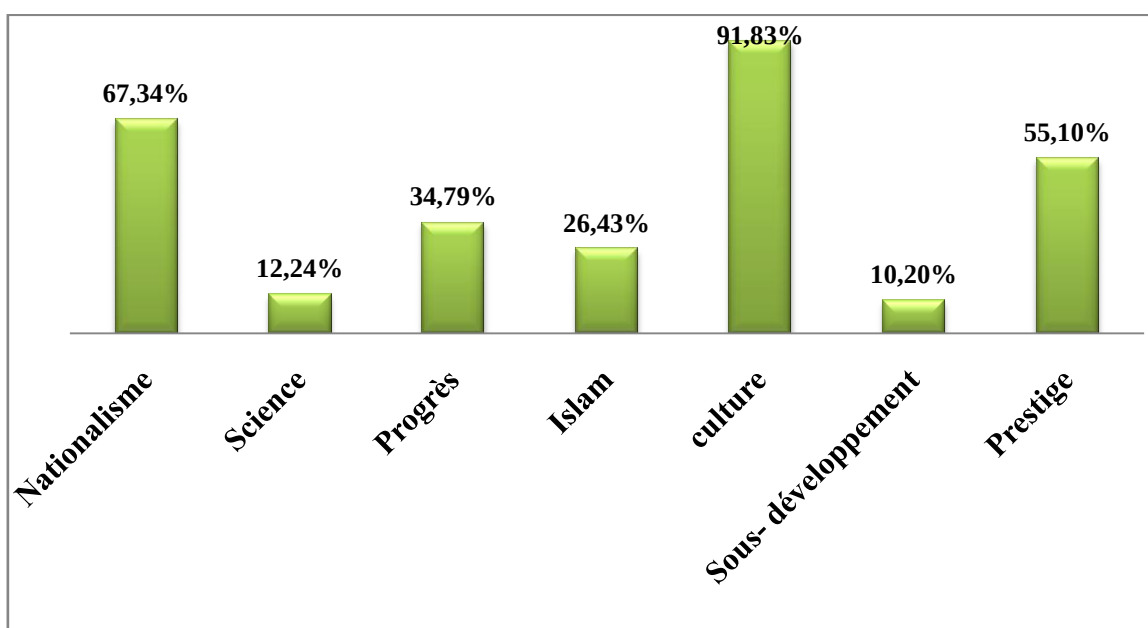


Figure 23 : Domaines référentiels assignés au kabyle

Effectivement, le kabyle est perçu comme langue de la culture dont le pourcentage est considérablement significatif soit 91,83%. Ce rapprochement entre la langue kabyle et le domaine culturel s'explique par le fait que la région de Kabylie, depuis très longtemps, a été le théâtre de revendication et de reconnaissance identitaire, culturelle et nationale. De

¹³²Voir en annexe les résultats de manière générale exprimés à l'égard du kabyle.

ce fait, cette revendication a fait naître le statut de langue nationale à partir de 2002. A cet aspect culturel, s'ajoute celui lié à l'admiration illusoire pour le kabyle dans la mesure où cette variété du berbère est souvent associée au prestige.

Afin de comprendre le classement des quatre domaines référentiels relatif au kabyle, après une lecture attentive des déclarations, nous avons pu avoir les résultats suivants :

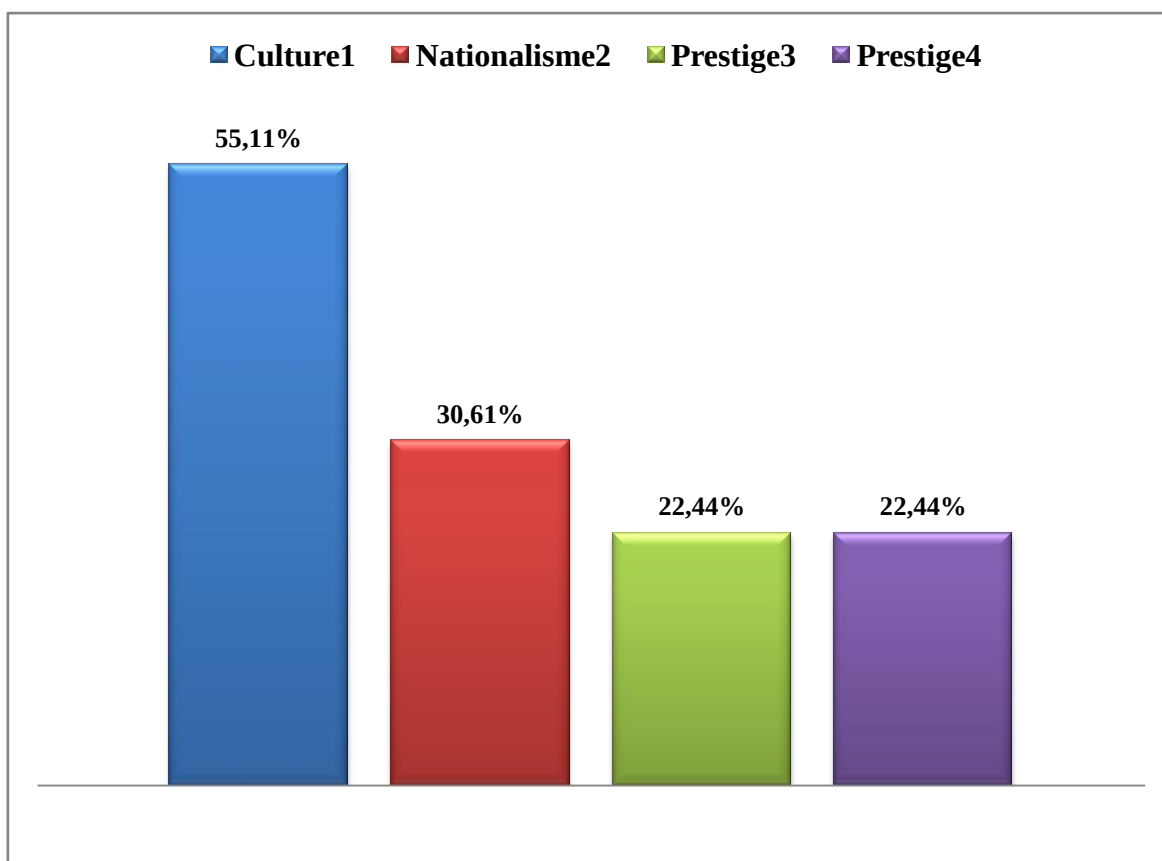


Figure 24: Quatre domaines référentiels assignés au kabyle

Lorsque nous avons demandé à nos enquêtés de classer les quatre domaines qui leur semblent importants, nous avons pu constater, à ce sujet, les mêmes thèmes référentiels qui sont revenus dans le classement. A ce titre, 55,11% sur le chiffre global de 91,83% classe le domaine culturel en première position. Il est, en effet, valorisé dans la mesure où la culture véhiculée par le kabyle est perçue comme l'un des domaines de valorisation de cette langue. Ce premier classement est suivi de près par le « nationalisme » dont le pourcentage est de 30,61%. Enfin, nous constatons visiblement que le « prestige » se réserve les deux dernières places avec un indice de 22,44%.

Cependant, lorsque nous avons inséré notre question à savoir " *selon vous, la pratique du kabyle est associée à quel(s) domaine(s)?*", nous avons pu remarquer que nos informateurs ont éloigné quelques représentations référentielles. Afin d'atteindre les réponses défavorables par rapport aux domaines de référence, nous avons tenté de présenter les indices comme suit :

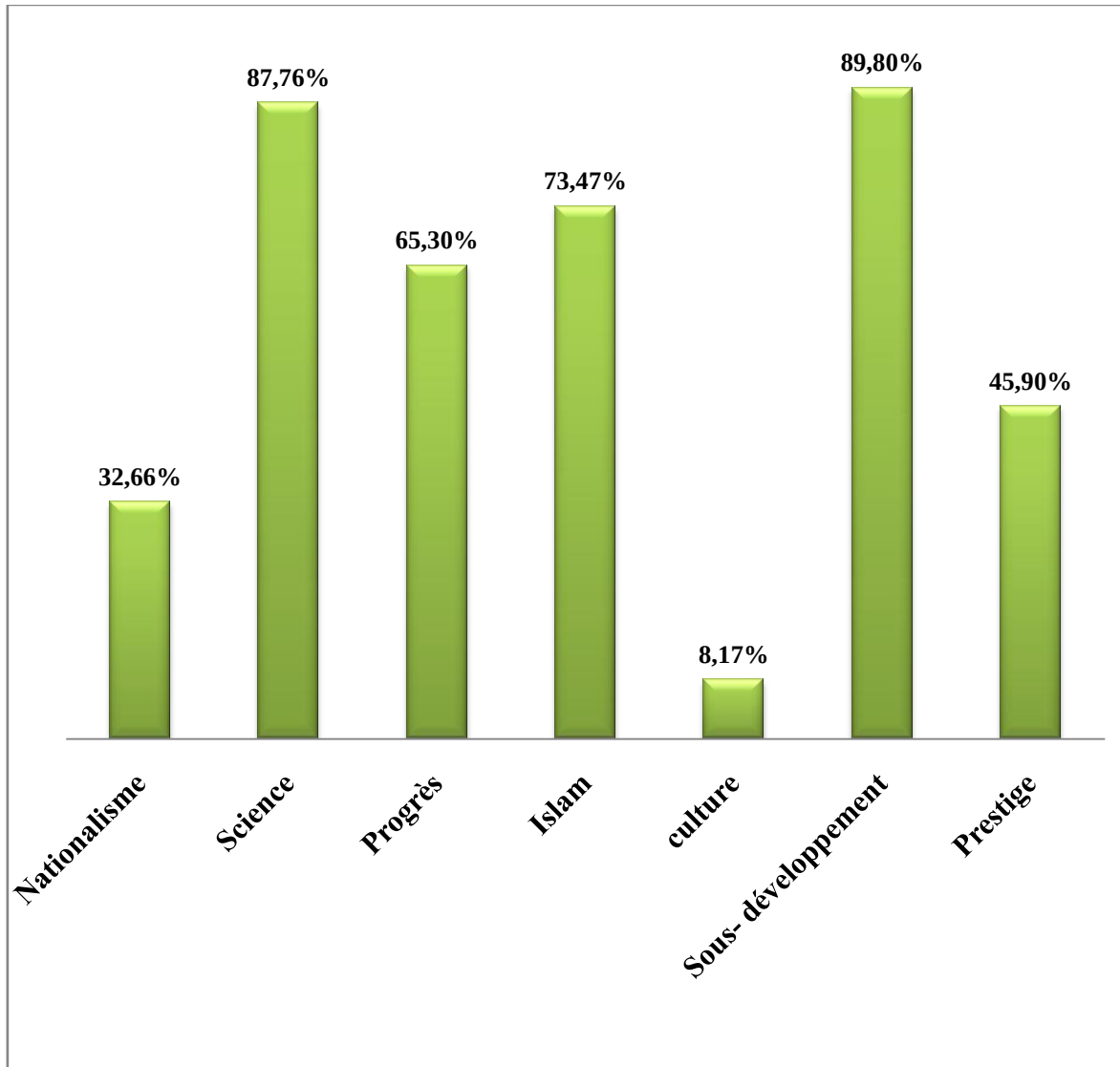


Figure 25: Réponses défavorables à l'égard du kabyle

Néanmoins, à cette valorisation perceptible, au niveau des indices, se manifeste aussi de la dévalorisation que nous pouvons relever à travers les chiffres dont les pourcentages sont supérieurs à 50%. De ce fait, même si le kabyle est associé au domaine culturel, il nous semble que nos enquêtés ne croient pas qu'il peut véhiculer le savoir et le progrès. En effet, respectivement avec ces indices défavorables dont les taux sont de 87,76% et 65,30%, nous constatons de l'insécurité linguistique affichée à l'égard du kabyle.

Donc, à travers ces indices, pour nos informateurs cette variété du berbère ne pourra en aucun cas transmettre la science et leur garantir le progrès technologique. Et même si le kabyle est revendiqué par ses locuteurs comme langue nationale et officielle, il nous semble qu'à leurs yeux il est incapable d'assurer le savoir scientifique et la modernité. D'autant plus, nous assistons ces derniers temps à son enseignement dans tous les paliers. Donc, suivant les taux recueillis, nous disons simplement que les administrateurs refusent d'admettre que le kabyle puisse assurer le rôle de langue du savoir et du progrès. Il résulte que, même si le kabyle est valorisé en tant que langue de la culture, il serait, peut-être, important de signaler que cette association au domaine culturel ne signifie en aucun cas celui de la culture savante dont l'existence est le fruit de la scolarisation. Ceci dit, pour nos informateurs, le kabyle véhicule seulement la culture populaire.

D'une manière précise, il nous semble que cette attitude de stigmatisation à l'égard du kabyle est l'effet de la planification linguistique dont la fonction est de promouvoir, à travers l'école, la place de l'arabe classique.

En guise de comparaison, si nous procédons à un parallèle entre l'arabe populaire et le kabyle vis-à-vis du classement, les deux constatations que nous pouvons relever sont, certainement, celles relatives aux domaines de représentation et aux pourcentages qui paraissent presque identiques pour les deux langues. En ce sens, il s'avère que les langues maternelles en Algérie, dont le statut officiel est inexistant, ont subi le même sort causé par le discours épilinguistique officiel sur les langues. De ce fait, que ce soit au niveau de la valorisation ou de la stigmatisation, les langues populaires, représentées par l'arabe populaire et le kabyle, ont enduré les mêmes conséquences. Cela nous amène à dire que l'impact du discours officiel sur les langues en Algérie, notamment l'arabe classique et le français, nous semble différent de celui provoqué sur les langues populaires.

3.1. L'étude des variables sociales à l'égard du kabyle

3.1.1. L'étude de la variable sexe à l'égard du kabyle

Après avoir mis en évidence les représentations référentielles d'une manière globale, nous tenterons, dans ce sillage, de rendre compte des représentations sociolinguistiques développées à l'égard du kabyle en fonction de la variable sexe. Dans ce contexte, en analysant la grille globale¹³³ nous avons pu remarquer des différences pertinentes en termes de pourcentages exprimés par les hommes et les femmes. La figure suivante met en évidence, comme suit, les réponses favorables affirmées par les deux sexes :

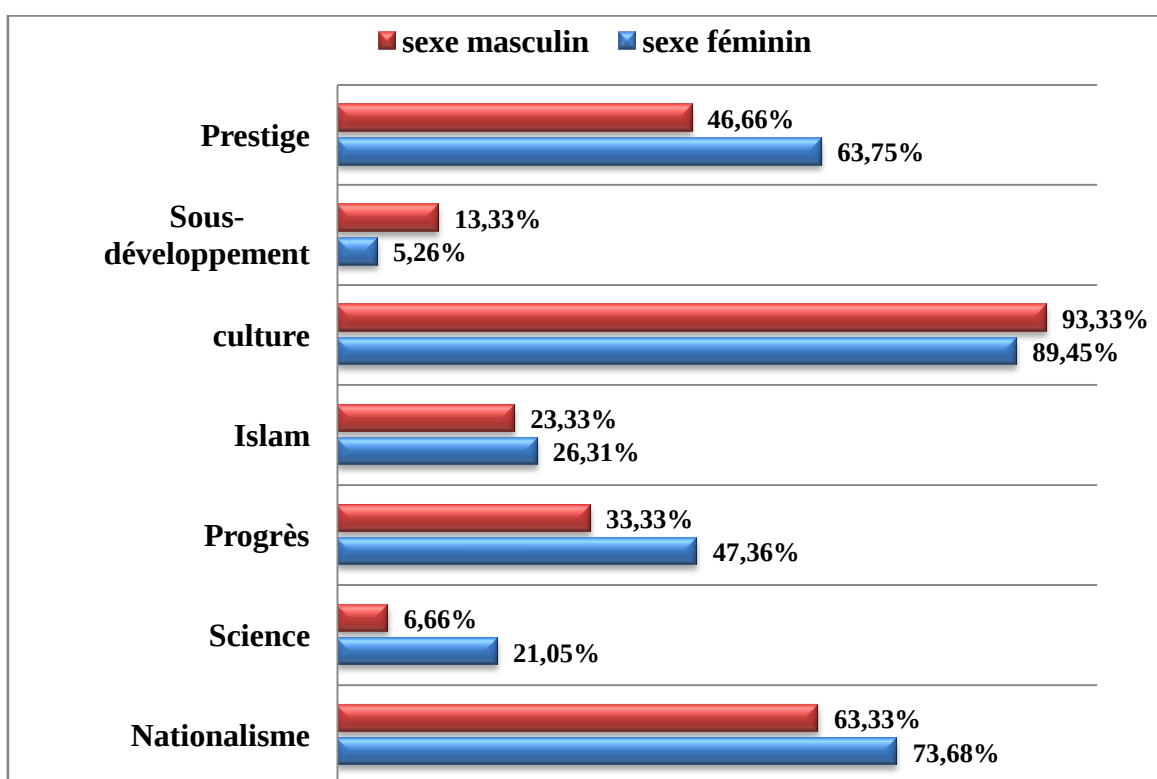


Figure 26: Domaines référentiels assignés au kabyle suivant la variable sexe

Dans l'ensemble, sur les sept domaines référentiels suggérés, les femmes enregistrent des taux supérieurs aux hommes au niveau de cinq domaines de référence. En effet, seulement la culture et le sous développement semblent plus importants pour les hommes, respectivement soit 93,33% contre 89,45% et 13,33% contre 5,26%. En ce sens, nous soulignons que, comme l'arabe populaire, le kabyle semble très dévalorisé par les hommes que par les femmes. De ce fait, selon les chiffres avancés par nos informateurs et en tenant compte des deux domaines de valorisation science et progrès, il s'avère que le

¹³³ Voir en annexe la grille globale relative aux représentations exprimées suivant la variable sexe.

le kabyle est plus valorisé chez les femmes que les hommes, à ce titre, respectivement 21,05% contre 6,66% et 47,36% contre 33,33%.

Par ailleurs, dans le but de voir précisément les quatre domaines de référence sociolinguistique exprimés par les femmes, nous avons procédé par la mise en évidence des indices que nous présentons comme suit :

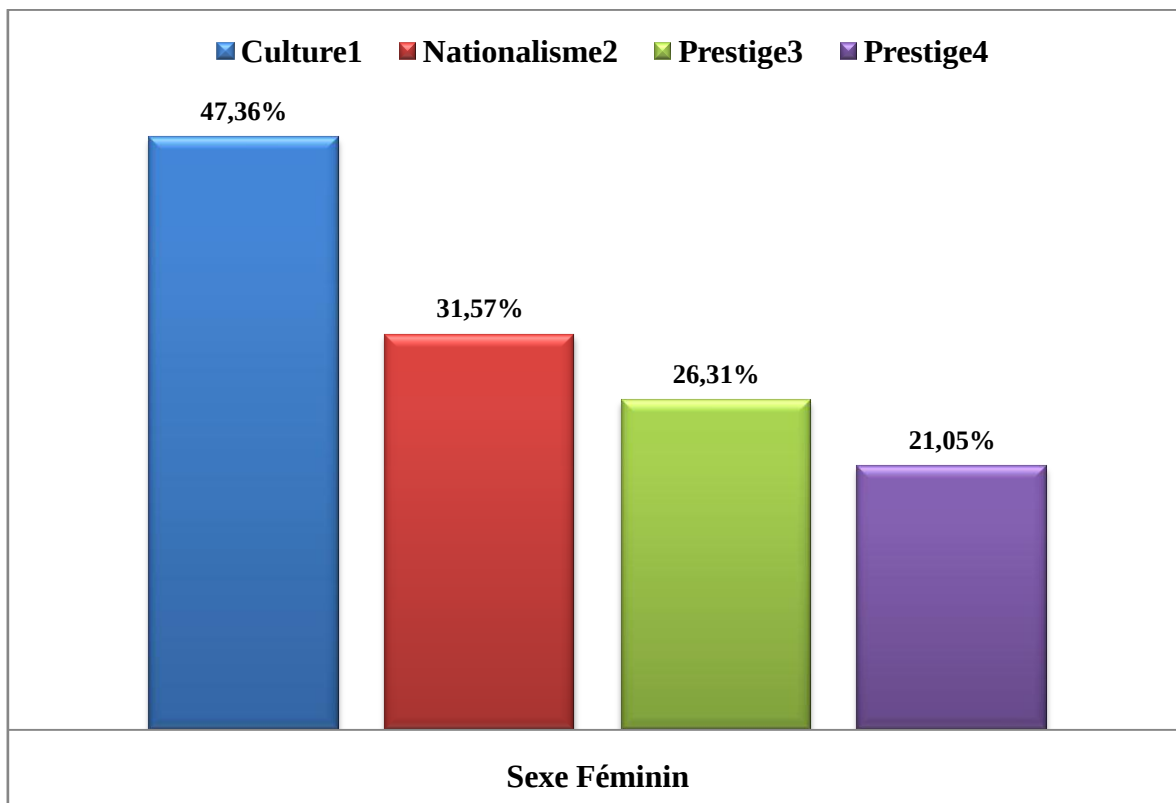


Figure 27: Quatre domaines référentiels assignés au kabyle suivant la variable sexe

La figure ci-dessus éclaire clairement les représentations référentielles exprimées par les femmes à l'égard du kabyle. C'est ainsi que, pour les deux premiers classements, les femmes assimilent le kabyle à deux domaines différents « culture » avec un indice de 47,36% ensuite au « nationalisme » avec un taux de 31,57%. Cette valorisation du kabyle par les femmes, en tant que langue de la culture, est le produit de la culture traditionnelle qu'il véhicule. En plus du caractère « culturel » associé à cette langue, le kabyle, chez les femmes, est symbole du « nationalisme ».

Par ailleurs, nous constatons à travers cette illustration que les femmes assignent au kabyle une grande valeur prestigieuse que nous pouvons comprendre à partir de la troisième et de la quatrième position dont les indices sont respectivement de 26,31% et de 21,05%. Et en tenant compte des deux positions investies par le « prestige », nous

déduisons, donc, que les femmes ont développé un attachement singulier à l'égard du kabyle.

D'une autre façon, dans le but d'appréhender avec précision les quatre domaines les plus privilégiés par les hommes à l'égard du kabyle, nous avons pensé procéder par la présentation de l'illustration dont les indices sont exposés comme suit :

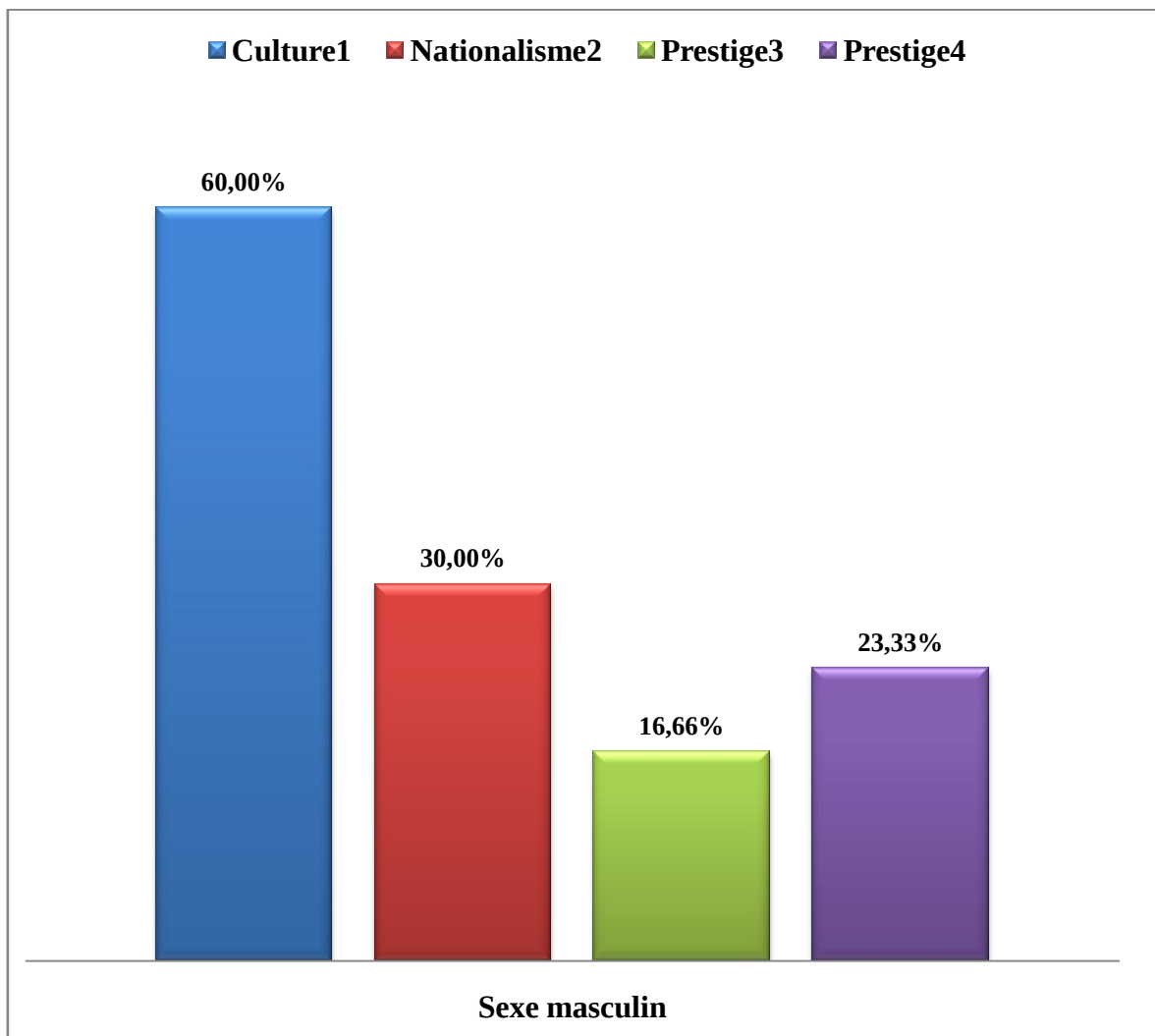


Figure 28: Quatre domaines référentiels assignés au kabyle suivant la variable sexe

L'histogramme ci-dessus met en lumière les quatre représentations référentielles les plus importantes chez les hommes. Eu égard au pourcentage de 60% sur 93,33% du chiffre global, le caractère « culturel » attribué au kabyle semble très important. Et comparativement aux autres classements, la première position paraît remarquable en termes d'indice. Ensuite, talonné de loin par le « nationalisme » avec un pourcentage de 30% sur l'indice globale soit 73,68%.

En outre, pour les deux derniers classements, le référent « prestige » semble le plus important pour les hommes. En effet, avec les indices de 16,66% et 21,33% le sexe masculin assigne une grande appréciation au kabyle.

Enfin, si nous procédons à un parallèle entre les deux sexes, il s'avère pertinemment qu'à travers les deux représentations graphiques, les hommes et les femmes développent les mêmes domaines de référence. Ceci dit, l'imaginaire linguistique à l'égard du kabyle paraît identique à la fois au niveau des champs de représentation et des classements. Toutefois, ce qui nous semble distinctif, c'est certainement au niveau des pourcentages recueillis. A ce titre, pour les hommes, le taux attribué à la culture semble supérieur à celui des femmes soit 60% contre 47,36%, pour le nationalisme, 31,57% pour les femmes contre 30% pour les hommes.

De plus, ce qui nous semble distinctif également c'est par rapport au prestige dont le pourcentage, chez les femmes, est supérieur en troisième position et inférieur au quatrième classement à celui des hommes soit 26,31% contre 16,66% et 21,05% contre 23,33%. Ce qui veut dire que même si les hommes affichent de la considération à l'égard du kabyle, il nous semble qu'elle est inférieure à celle des femmes, d'autant plus que les femmes l'associent au prestige avec un indice de 26,31% contre 16,66% pour les hommes.

3.1.2. L'étude de la variable âge à l'égard du kabyle

Dans ce contexte, nous tenterons de mettre en évidence les représentations référentielles sociolinguistiques des informateurs exprimées à l'égard du kabyle en fonction de la variable âge. A ce sujet, nous essayerons de rendre compte de leurs domaines de référence suivant les deux systèmes éducatifs mis en œuvre. En effet, le tableau global expose, de manière sommaire, les indices recueillis. Dans le but de mettre en lumière les domaines référentiels, nous avons procédé par la présentation des indices sous forme d'histogramme. À ce titre, le graphique ci-dessous expose les réponses favorables à l'égard du kabyle :

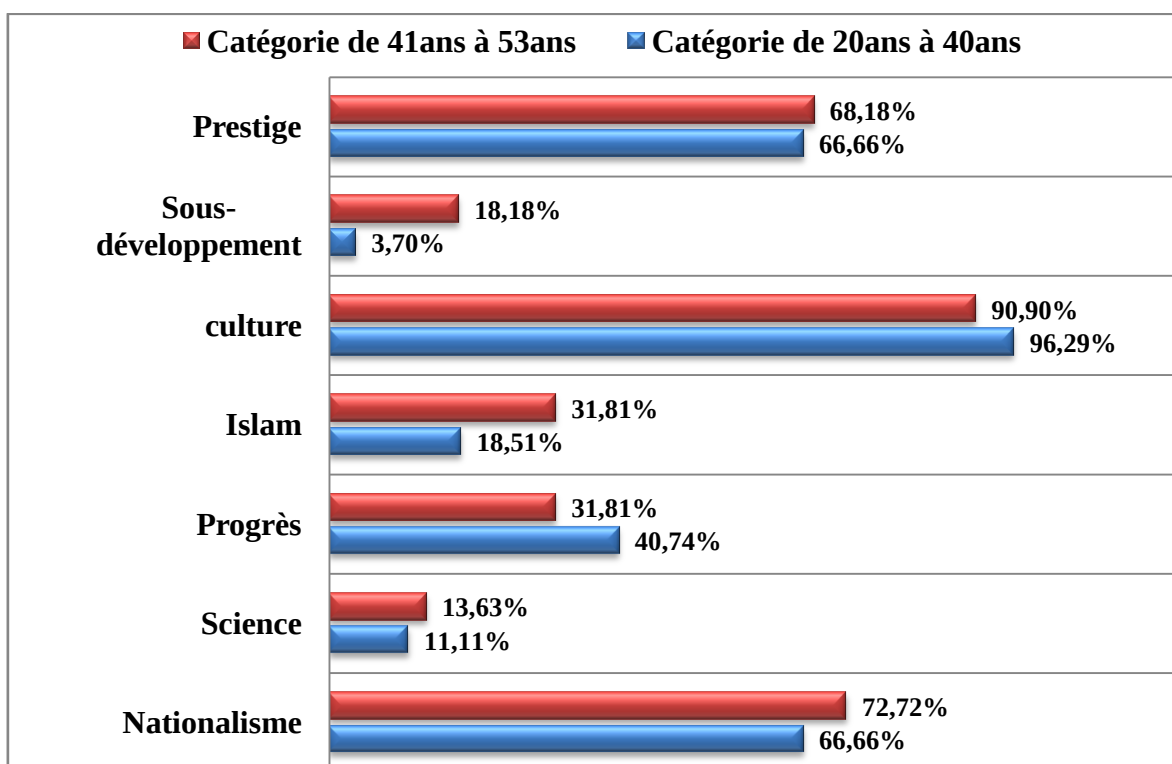


Figure 29: Domaines référentiels assignés au kabyle en fonction de la variable âge

Dans l'ensemble, ces deux histogrammes mettent en relief les champs de référence des deux catégories. En effet, pour la catégorie de (41ans et 53ans), elle enregistre trois domaines dont la différence est importante par rapport à celle de (20ans à 40ans). Nous soulignons, en l'occurrence, l'islam et le nationalisme. A cette considération affichée s'ajoute aussi de la stigmatisation, par la tranche d'âge (41ans à 53ans) dans la mesure où 18,18% l'associent au sous-développement. De ce fait, malgré les taux insignifiants à l'égard de la science et du progrès, la catégorie de (20ans à 40ans) affiche la valorisation du kabyle d'où l'indice défavorable au « sous-développement » de 96,29% contre 81,81% pour la catégorie de (41ans à 53) ans.

Dans le but de voir exactement les thèmes référentiels les plus importants pour la tranche de (20ans à 40ans), nous avons pensé à présenter les taux sous forme d'illustration que nous pouvons présenter comme suit :

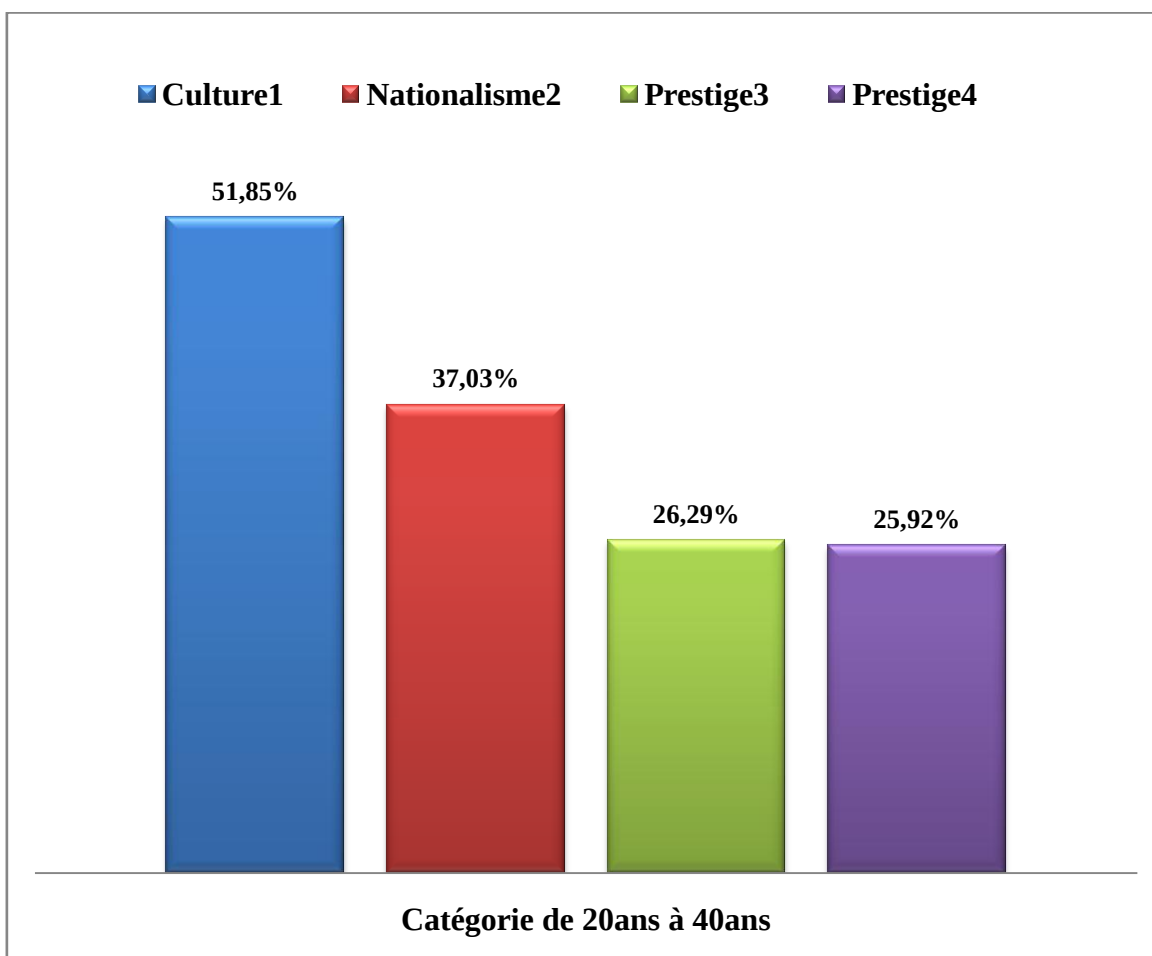


Figure 30: Quatre domaines référentiels assignés au kabyle suivant la variable âge

De première vue, ce qui nous semble clair de la figure ci-dessus, c'est certainement le retour des domaines de référence désignés dans la variable sexe. En effet, avec la catégorie de (20ans à 40ans), le domaine « culture » enregistre le taux le plus important soit 51,85% sur l'indice global de 96,29%. À ce titre, plus de la moitié des informateurs de cette tranche d'âge associe la pratique du kabyle au référent « culture ». Ce premier classement est talonné par le référent « nationalisme » qui détient le deuxième pourcentage soit 37,03%. Enfin, pour les deux dernières positions, elles sont cédées au « prestige » soit 26,29% et 25,92%.

Il s'avère donc pertinemment que la valeur prestigieuse assignée à cette langue est présente également chez cette catégorie d'âge. Cependant, aucune représentation référentielle associée au domaine du savoir ou du progrès n'est présente. Nos informateurs, désignés par cette classe d'âge, refusent d'attribuer à cette langue le caractère scientifique.

Et afin de saisir exactement les quatre domaines les plus privilégiés par la catégorie de (41ans à 53ans) vis-vis du kabyle, nous avons procédé par la mise en évidence des indices de représentations comme suit :

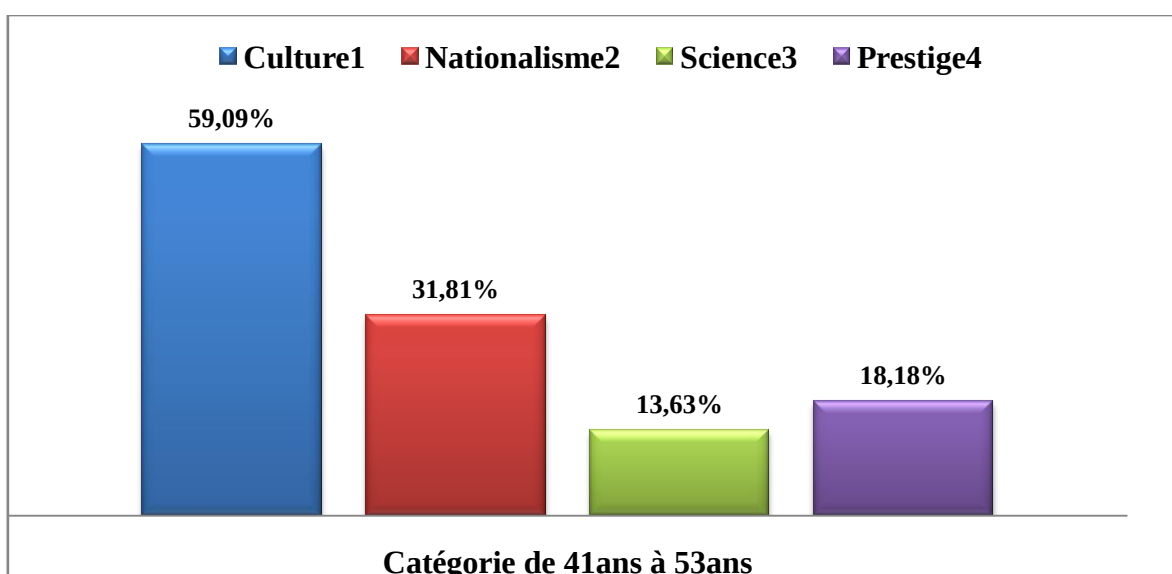


Figure 31: Quatre domaines référentiels assignés au kabyle suivant la variable âge

De façon générale, ce qui nous semble clairement observable c'est, en premier lieu, la présence des trois thèmes pour cette catégorie d'âge à savoir la culture, le nationalisme et le prestige. Nous relevons, à ce titre, un pourcentage très important pour la culture soit 59,09%, puis suivi de loin par le référent « nationalisme » dont le pourcentage est de 31,81% et le prestige, quant à lui, est remarquable au niveau de la dernière position avec un indice de 18,18%. En plus de cette constatation, nous relevons également la présence du référent « science » chez cette catégorie. En fait, placé en troisième position, avec un indice de 13,63% soit 100% par rapport au chiffre global de cette catégorie, le caractère scientifique assigné au kabyle semble dérisoire.

Cependant, en procédant à une comparaison entre les deux catégories, il nous semble que la différence est située à la fois au niveau des pourcentages et de la présence du référent « science » pour la catégorie de (41ans à 53ans). A ce titre, il nous paraît que la considération accordée à la langue kabyle est différente selon qu'elle exprime le prestige pour la tranche d'âge de (20ans à 40ans) ou selon qu'elle exprime de la considération

scientifique pour la catégorie de (41ans à 53ans) d'où un taux de 13,63%. De ce fait, le classement demandé à nos informateurs dévoile, avec précision, les domaines les plus associés aux langues en général et au kabyle en particulier.

Si nous essayons de faire un parallèle entre les représentations référentielles assignées au kabyle et celles associées à l'arabe populaire, en tenant compte des deux catégories, visiblement, nous constatons une restriction de domaines pour l'arabe populaire, particulièrement pour la catégorie de (20ans à 40ans), alors que, pour la tranche en question, le kabyle est associé à plusieurs domaines de représentations sociolinguistiques.

Par ailleurs, il résulte de cette présente analyse que la dévalorisation du kabyle par le discours officiel a engendré chez nos informateurs un état de culpabilité et de dépréciation par rapport aux référents « progrès » et « science ». Et il nous semble que ce sentiment de marginalisation a produit, à son tour, un désir d'affirmation culturelle et voire même identitaire qui s'est manifesté à travers les chiffres recueillis dans les référents suivants : « culture », « nationalisme » et « prestige ». De manière précise, la notion de l'identité recouvre, nous semble-t-il, une multitude d'entités représentationnelles, que nous pouvons saisir en termes de valeurs et de considérations exprimées en différentes facettes déclinant l'appartenance culturelle, sociale, linguistique, nationale et symbolique.

En effet, sur les quatre langues recensées dans le secteur de la Jeunesse et des Sports de Bejaia, le kabyle détient les pourcentages les plus importants pour les trois domaines référentiels soulignés. En outre, il s'avère également que suivant les indices obtenus exprimés à l'égard du kabyle, les domaines de références mis en exergue sont ceux qui reviennent d'une façon répétitive. A ce titre, en parcourant de façon précise les indices obtenus suivant les deux variables prises en compte, nous avons pu constater l'attachement de nos informateurs aux trois représentations référentielles mises en lumière.

Dans ce sillage, si nous procédons à la mise en symbiose des trois référents cités ci-dessus, il nous semble que ces récurrences référentielles traduisent, au niveau du signifié, des entités exprimées sous forme de représentations diverses que nous pourrions peut-être englober et regrouper sous le concept de l'identité qui "ne dit pas son nom". Cette association référentielle dénote, nous semble-t-il, l'expression et l'affirmation de l'identité linguistique et culturelle des administrateurs, car ces répétitions référentielles

semblent être la manifestation identitaire affirmée à l'égard du kabyle sous un cachet connotatif multidimensionnel

En plus des domaines référentiels suggérés, nous avons pu déceler grâce à l'option « autre »¹³⁴ des expressions récurrentes révélatrices de l'attachement au kabyle, langue maternelle qui témoignent de l'affirmation de soi et éveillent visiblement de la question identitaire qui semble présente dans l'esprit des administrateurs même dans le milieu administratif. Ces référents identitaires supposent, nous semble-t-il, que le rapprochement entre le thème de l'identité et la langue kabyle est omniprésent. Le graphique suivant illustre nos propos comme suit :



Figure 32: Rapport entre le kabyle et l'identité

De cette illustration, il s'avère pertinemment que nos informateurs, dont le statut professionnel est lié aux institutions de l'État, paraissent, jusqu'à présent, très attachés à la problématique de l'identité qui a fait couler beaucoup d'encre. De plus, à travers ces expressions dont la langue est l'un des vecteurs essentiels qui lui permet d'exister, il est

¹³⁴ Ces résultats ont été affirmés par 16 informateurs sur 49 enquêtés soit 32,65% sur l'indice global.

important de souligner que l'affirmation de soi et de son identité linguistique, en l'occurrence nos informateurs au sein de l'administration, peut être considéré comme le résultat d'un sentiment de menace à l'égard de leur langue donc de leur identité. Comme nous l'avons souligné, cette affirmation identitaire est le résultat de la politique linguistique monolingue basée, juste après l'indépendance, sur l'arabisation totale des structures étatiques.

Par ailleurs, en analysant le discours référentiel assigné au kabyle par les administrateurs du secteur public, nous avons pu remarquer également un ensemble de référents rattachés à la pratique du kabyle, recouvrant des entités et des facettes riches en matière d'affirmations identitaires. À ce titre, en regroupant l'ensemble de ces affirmations en sous domaines, nous avons pu relever quatre thèmes principaux qui se rapportent à celui de l'identité que nous pouvons illustrer comme suit :

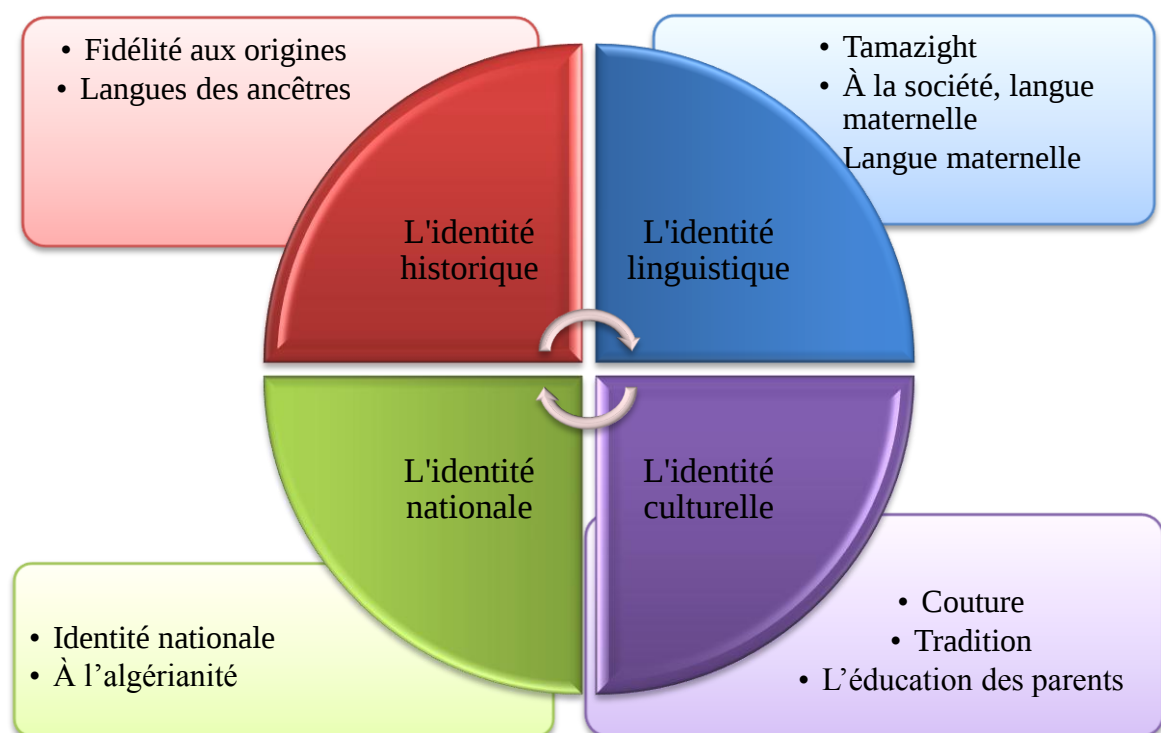


Figure 33: Domaines référentiels liés à l'identité

En effet, en plus du référent « identité » exprimé explicitement, nous avons pu découvrir chez nos informateurs, des discours de référence sociolinguistiques relatifs au kabyle, chargés d'entité identitaire. Et comme le précise AREZKI A. " Pour la communauté kabylophone, le berbère n'est plus, ou n'est plus perçu essentiellement comme outil de communication, mais plutôt un instrument d'affirmation identitaire par

rapport au modèle socioculturel prôné par et dans les institutions étatiques."¹³⁵ Il nous semble qu'à ce titre, les propos soulignés éclairent de façon précise l'attitude multidimensionnelle des administrateurs du secteur de la Jeunesse et des Sports de Bejaia à l'égard de la pratique du kabyle qui s'avère intimement liée à des domaines très proches du référent identitaire.

De manière précise, il nous est possible également d'apercevoir à partir de cette illustration, deux conceptions-clés recouvrant à la fois l'identité et ses entités référentielles. En fait, si nous essayons de comprendre à travers ces affirmations référentielles qu'à priori, aux yeux de nos informateurs, le kabyle est perçu comme le " socle" de l'ensemble des référents mis en exergue regroupés en "substance" dont l'essence constitue l'identité. Cependant, il n'en demeure pas moins que l'inverse pourrait, à notre sens, reproduire ce schéma sémantique. En effet, comme l'identité constitue la somme de l'ensemble des entités référentielles et représentationnelles, elle pourrait, à notre sens, traduire l'image globale du discours référentiel associé au kabyle.

¹³⁵ AREZKI A., *Le désignant français : ethnique, nom de langue et de culture*, op. cit. , p.154.

4. Les représentations sociolinguistiques à l'égard du français

Nous avons essayé de rendre compte, avec le chapitre précédent, de la pratique du français dans le secteur de la Jeunesse et des Sports de Bejaia. L'analyse des pratiques linguistiques professionnelles nous a révélé que, que ce soit en pratique langagière ou scripturale, le français est encore en usage dans ce secteur public. De ce constat, nous nous sommes interrogé, encore une fois, sur les domaines de représentation exprimés à l'égard de cette langue. Ainsi, après avoir passé en revue l'ensemble des réponses de nos enquêtés, nous nous sommes rendu compte que, comparativement aux autres langues, les représentations exprimées à l'égard du français sont complètement différentes.

En analysant les résultats du tableau global¹³⁶ que nous avons obtenus à travers la question posée à savoir "*selon vous, la pratique du français est associée à quel(s) domaine(s) ?*", nous avons pu constater que l'imaginaire linguistique des informateurs de la Direction de la Jeunesse et des Sports de Bejaïa vis-vis de la langue française est diversifié. Dans ce milieu, le français jouit d'une grande valeur, à ce titre, il est associé au savoir et au progrès. Pour l'ensemble des enquêtés, sur les quatre langues répertoriées, le français semble la seule et unique langue qui permet de véhiculer le savoir scientifique et la modernité. C'est la langue de l'univers intellectuel et professionnel telles que les sciences médicales et la technologie.

Par ailleurs, nous avons pu remarquer qu'à travers la grille globale, mise en annexe, que seul le français enregistre le taux le moins faible par rapport au référent sous-développement soit 8,17%. Aucune langue, sauf le français, n'a pu avoir un indice de valorisation. A ce titre, l'arabe populaire et l'arabe classique détiennent les pourcentages les plus élevés variant entre 24,48% et 36,73%. Le kabyle, par contre, enregistre un taux qui se rapproche de celui du français soit 10,20%.

En plus du caractère scientifique et progressif du français, nous avons pu remarquer la présence du référent « colonisation » dont le pourcentage semble signifiant. À ce titre, il nous paraît clair que cette assimilation du français au colonisateur Français n'a pas encore quitté l'esprit de nos informateurs.

¹³⁶ Voir en annexe les résultats généraux exprimés à l'égard du français.

En ce sens, pour saisir de façon précise, en termes d'indices les domaines de références, nous avons procédé par la présentation sous forme de représentation graphique les indices que nous résumons comme suit :

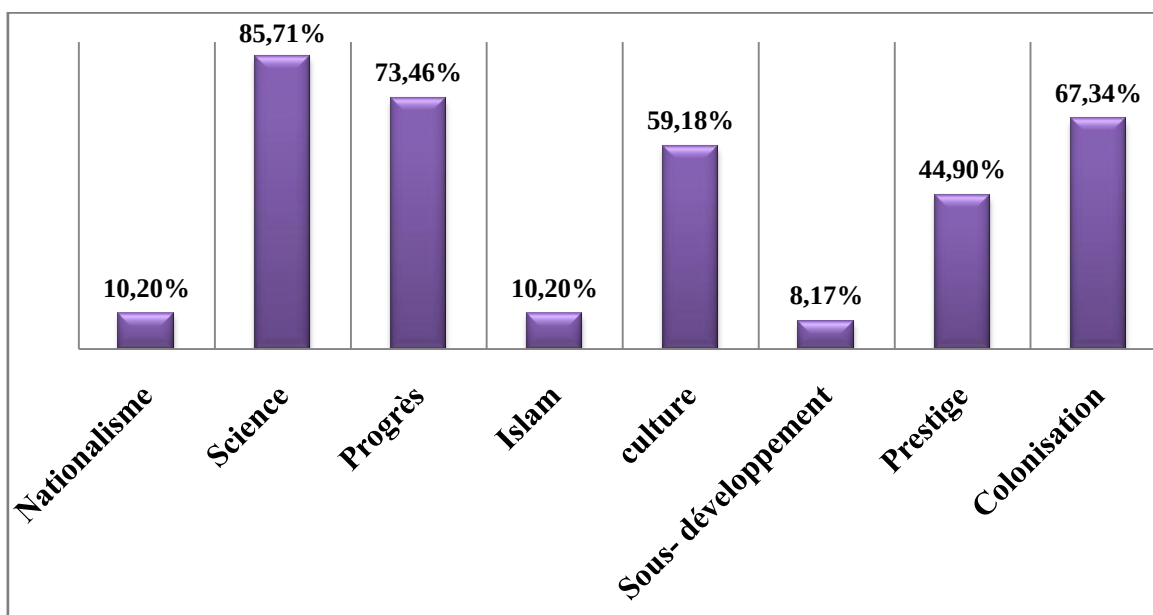


Figure 34: Domaines référentiels assignés au français

En effet, de cette représentation graphique nous constatons de manière très nette la valorisation du français. Cette considération scientifique assignée à la langue française est apparente dans la mesure où les pourcentages obtenus confirment nos propos. Sur les huit domaines suggérés, le français enregistre des taux importants dans les domaines suivants: la science, le progrès, la culture et le prestige. A ce titre, le référent « science » détient le pourcentage le plus substantiel voire même le plus notable par rapport aux autres langues soit 85,71%, puis suivi de près par celui du « progrès » avec un indice de 73,64%, ce dernier est talonné de près par le domaine de la « culture » soit 59,18%, enfin 44,90%, indice enregistré avec le référent « prestige. Du coup, il nous semble que ce « prestige » attribué à la langue française est significativement chargé de valeurs considérables dans la mesure où elle est souvent associée aux langues vivantes par opposition aux langues mortes.

Cependant, il nous semble important de saisir avec précision les quatre domaines de références, liés à cette langue (*classez de 1 à 4*), dont la fonction est très capitale pour nos informateurs. Cet histogramme illustre clairement les quatre domaines de classement fournis par nos enquêtés :

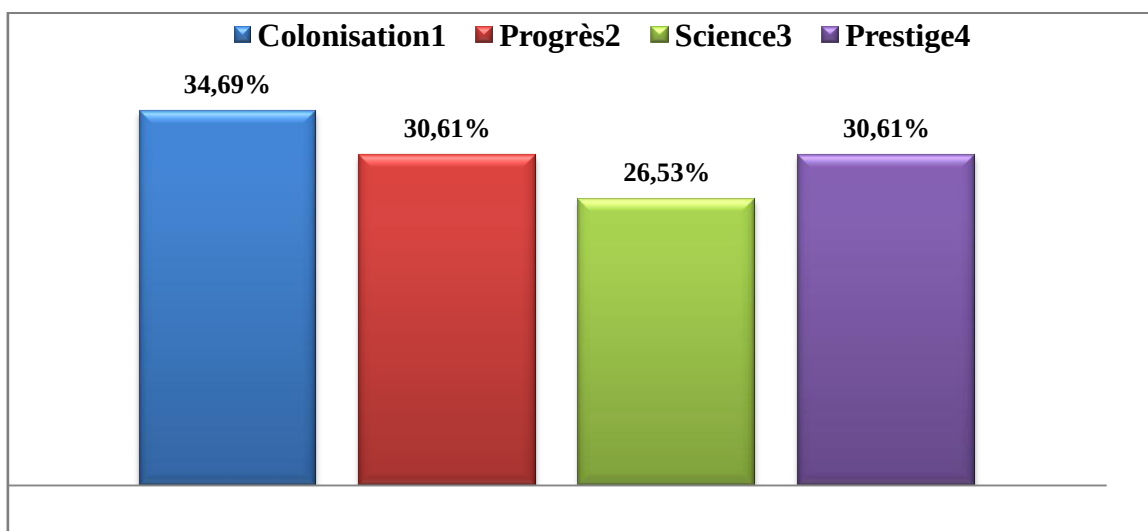


Figure 35: Quatre domaines référentiels assignés au français

De cette représentation graphique, il est fondamentalement important de souligner que même si les taux relevés d'une manière générale, relatifs aux domaines de la science et du progrès sont supérieurs à celui de « la colonisation » il nous paraît significatif de dire qu'après presque cinquante ans d'indépendance, le conflit est intériorisé dans l'imaginaire linguistique des nouvelles générations. Ce classement en première position avec 34,69% sur 67,34% de l'ensemble des réponses favorables pour le colonialisme, traduit toutefois la persistante de la rancune. Cela dit, cette position est révélatrice d'un certain malaise vis-à-vis du français. À ce titre, nous pensons que cette stigmatisation du français est également le fruit de la politique linguistique et du discours officiel sur le français qui associe souvent cette langue au colonialisme français autrement dit « langue du colon ». Toutefois, à cette condamnation surgit encore une fois la valorisation que nous pouvons indiquer à travers la deuxième et la troisième position voire même les chiffres, soit 30,61% pour la « science » et 26,53% pour le « progrès ».

Enfin, nous relevons également la représentation référentielle du « prestige » dont la position est quatrième avec un indice de 30,61%. En effet, ce présent classement révèle, par ailleurs, une autre entité sociolinguistique dont la manifestation est en termes de valorisation linguistique. Classé en quatrième position, avec un indice de 30,61%, nos informateurs associent le français au prestige. Il est également symbole de position sociale et l'instrument de communication d'une catégorie particulière de gens. En ce sens,

pratiquer le français, du moins pour cette catégorie, constitue une véritable reconnaissance sociale et une considération professionnelle.

Néanmoins, lorsque nous avons analysé nos résultats découlant de la question suivante à savoir " *selon vous, la pratique du français est associée à quel(s) domaine(s)?*", nous avons pu observer que nos informateurs ont écarté quelques représentations référentielles. Afin d'atteindre les réponses défavorables par rapport aux domaines de référence exprimés à l'égard du français, nous avons tenté de présenter les taux comme suit :

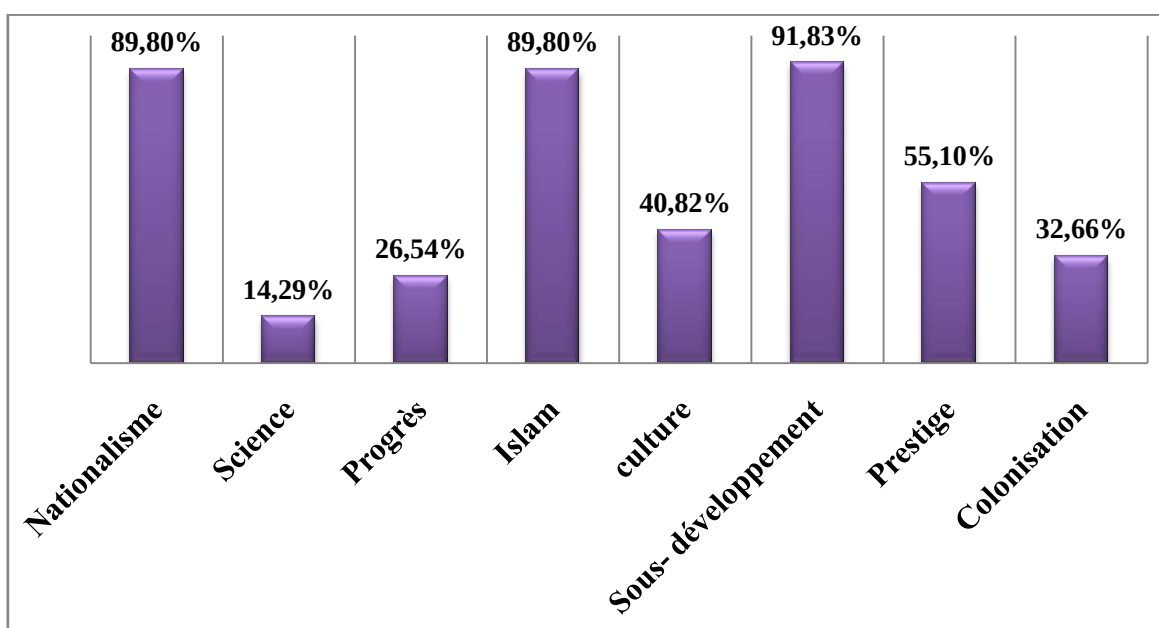


Figure 36: Réponses défavorables à l'égard du français

En guise d'analyse, l'histogramme traduit avec pertinence les domaines dont les indices sont défavorables. En effet, hormis les 10,20% qui associent le français au « nationalisme », 89,80% de nos informateurs, par contre, ne perçoivent pas que le français pourrait être lié à ce domaine. En plus de ce référent, nous avons relevé également, à travers cette figure, l'insignifiance de l'indice relatif au thème de l' « islam ». A ce titre, il s'avère pertinemment, suivant l'indice favorable obtenu de 10,20% soit 89,80% de réponses défavorables, que nos informateurs écartent tout rapprochement entre la langue française et la religion musulmane. À leurs yeux, le français ne véhicule absolument pas le message religieux. Et il nous semble que cet écartement et cette stigmatisation sont le résultat de l'école algérienne et du discours officiel sur les langues dont la valorisation référentielle a été attribuée uniquement à la langue nationale et officielle. Car, en suivant les indices, la seule langue qui en détient les pourcentages les plus importants est l'arabe classique.

4.1. L'étude des variables sociales à l'égard du français

4.1.1. L'étude de la variable sexe à l'égard du français

Comme les autres langues, nous essayerons, à travers cet espace, de rendre compte, du rapport existant entre la variable sexe et les domaines de références développés à l'égard du français. Le tableau général présente des distinctions très pertinentes en termes de pourcentages relatifs aux représentations sociolinguistiques. En vue d'appréhender les indices de manière précise, nous avons procédé par la présentation des référents sous forme d'histogramme. La figure ci-dessous présente nettement les réponses favorables en fonction de la variable sexe :

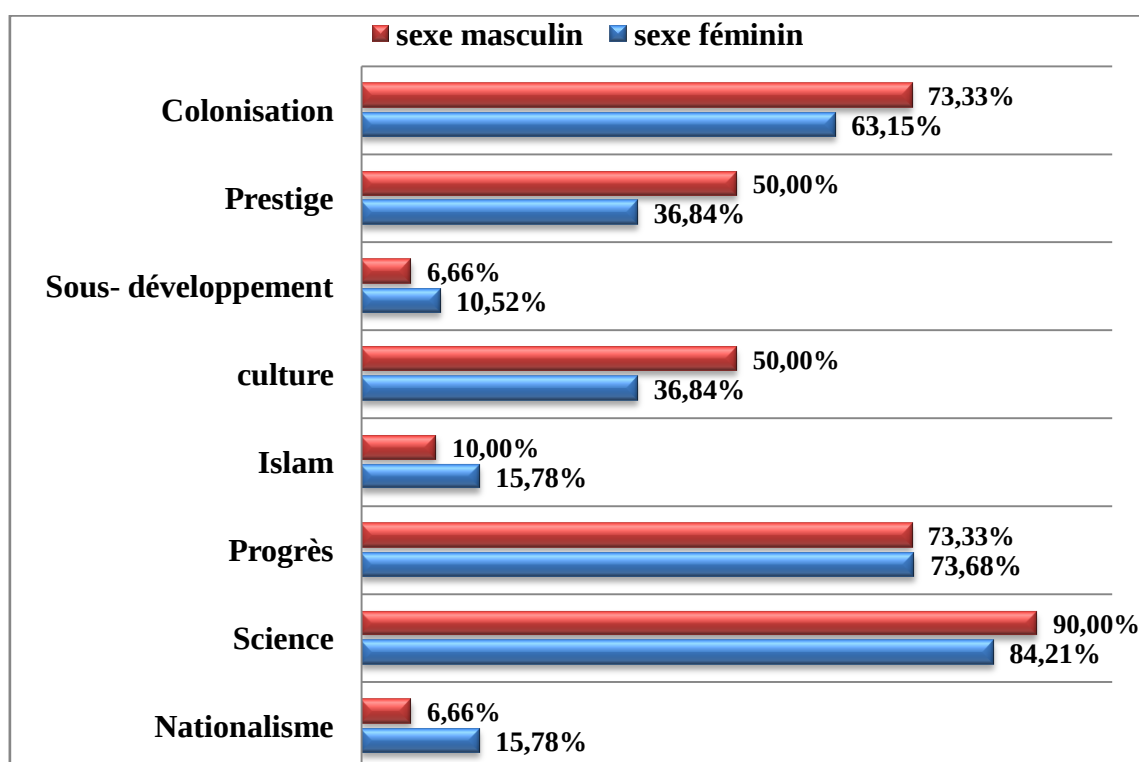


Figure 37: Domaines référentiels assignés au français suivant la variable sexe

Globalement, il ressort de cette illustration une différence spécifique de représentation sociolinguistique entre les hommes et les femmes. Suivant les affirmations de nos informateurs, quatre domaines de référence chez les hommes enregistrent des taux supérieurs à ceux des femmes à savoir la « colonisation », le « prestige », la « culture » et la « science ». En effet, avec un indice de 73,33% contre 63,15% pour les femmes, le référent « colonisation » semble très présent chez les hommes. Malgré cette stigmatisation, les hommes associent au français la valeur scientifique soit 90% contre 84,21% pour le sexe féminin. Enfin, les deux représentations référentielles à savoir « prestige »

et « culture » dont les pourcentages sont semblables soit 50% contre 36,84% pour les femmes.

Contrairement aux hommes, les femmes enregistrent des taux supérieurs dans les domaines suivants : le « nationalisme », l'« islam » et le « sous développement ». Cette supériorité, en termes de chiffres, est remarquablement apparente dans les référents dont les indices sont très insignifiants pour les deux sexes. De ce fait, il nous paraît important de dire qu'entre les femmes et les hommes la stigmatisation du français, en tant que langue du colonisateur, est très remarquable chez le sexe masculin soit 73,33% contre 63,15% pour les femmes. Un seul thème de référence, par contre, enregistre un indice identique entre les hommes et les femmes, c'est celui du progrès soit 73,33% et 73,68%.

Par ailleurs, en exploitant la question posée " *selon vous, la pratique du français est associée à quel(s) domaine(s)?*", suivie de la consigne (*classer de 1 à 4*) votre choix, nous avons tenté de mettre en évidence les quatre thèmes de référence les plus importants par les femmes. La figure suivante présente les indices de représentations sociolinguistiques comme ci-après:

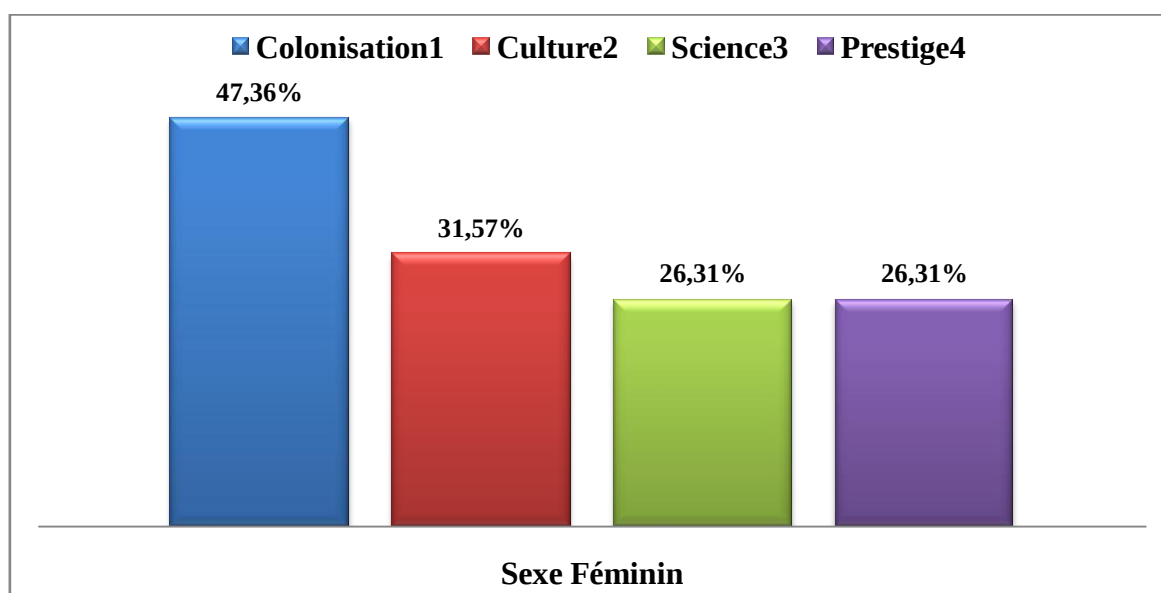


Figure 38: Quatre domaines référentiels assignés au français suivant la variable sexe

A travers cette illustration nous constatons visiblement l'appariation du référent « colonisation » exprimé à l'égard du français. Avec son indice de 47,36% sur 63,15% et sa place en première position, ce référent semble présent chez les femmes. Talonné de près par le domaine culturel, le français, pour le sexe féminin, semble assigné à la « culture » soit 31,57% sur 36,84% de l'indice global exprimé par les femmes.

En plus de ce caractère culturel attribué à la langue de Voltaire, nous remarquons également deux valorisations référentielles à savoir « science » et « prestige », mises respectivement en deuxième et en troisième position dont les pourcentages sont de 26,31%. A ce titre, même si le référent « science », exprimé par les femmes de façon générale détient le pourcentage plus élevé, il s'avère pertinemment que son classement est relégué au troisième position.

De plus, en se servant de la question posée à savoir " *selon vous, la pratique du français est associée à quel(s) domaine(s)?*", suivie de la consigne (*classer de 1 à 4*) votre choix, nous avons essayé de mettre en exergue les quatre domaines de référence privilégiés par les hommes. La figure suivante présente les pourcentages de représentations référentielles comme ci-après:

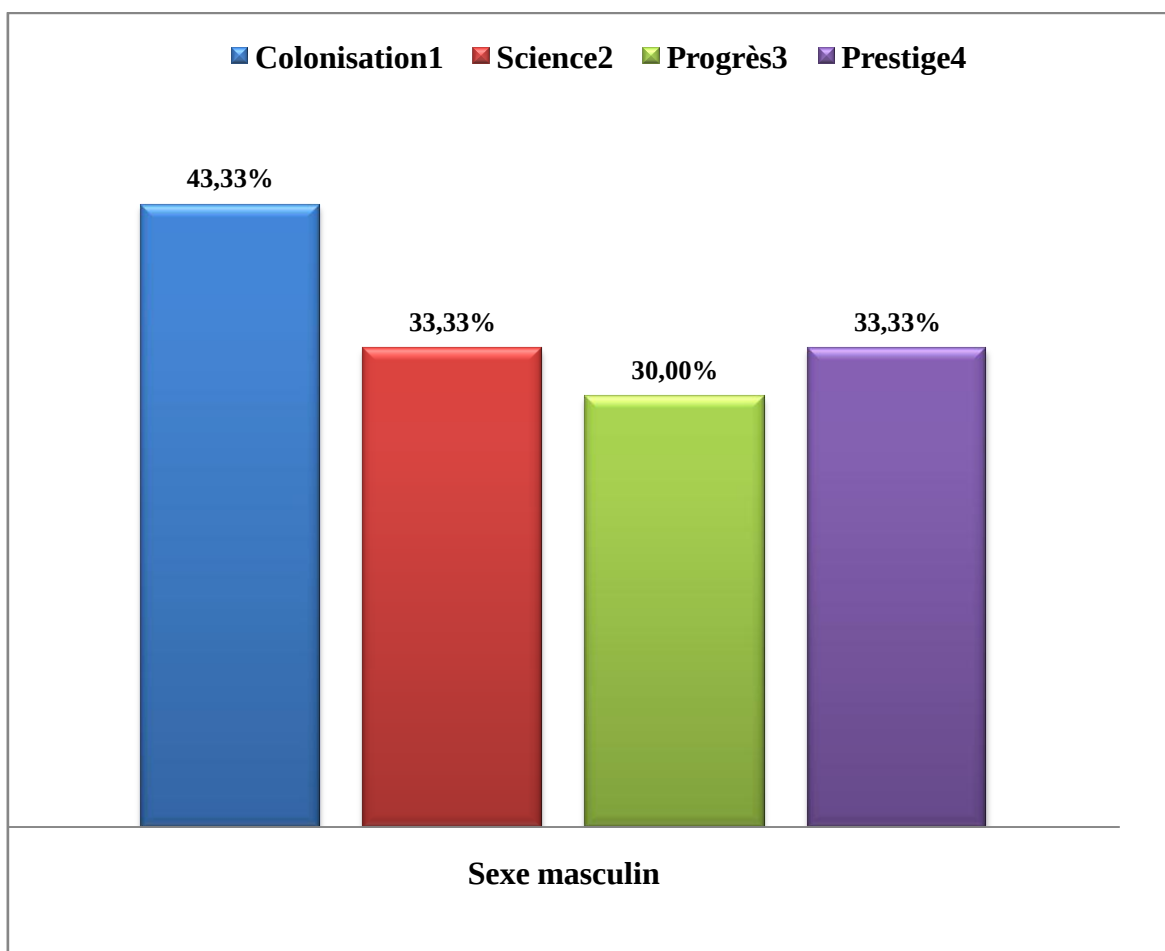


Figure 39: Quatre domaines référentiels assignés au français suivant la variable sexe

Ce qui nous paraît clair entre les deux illustrations, c'est la présence du référent « colonisation » que les deux sexes ont mis en première position. De ce fait, malgré la différence d'indice soit 47,36% pour les femmes et 43,33% pour les hommes, il nous

semble que, pour les deux sexes, la rancune de colonisation est présente. Toutefois, entre les deux sexes, nous remarquons l'existence du prestige classé identiquement, mais évalué différemment, de ce fait, 33,33% pour les hommes contre 26,31% pour les femmes.

De plus, nous remarquons que les domaines réservés à la deuxième et à la troisième position sont ceux de la science, de la culture et du progrès. En effet, pour le domaine scientifique, les hommes semblent plus convaincus du caractère scientifique du français dont la position est de deuxième avec un indice supérieur à celui des femmes soit 33,33% contre 26,31%. A cette valorisation scientifique affichée s'ajoute celle liée à la modernité. En ce sens, les hommes croient certainement à l'image du progrès véhiculé par le français d'où sa troisième position et son indice de 30% sur 73,33% l'ensemble des réponses favorables.

Enfin, ce qui nous paraît singulièrement important c'est l'aspect du prestige attribué au français par les deux sexes. A ce titre, ce quatrième classement accordé au prestige, même si les pourcentages sont distinctivement différents soit 33,33% pour les hommes contre 26,31% pour les femmes, ce référent nous dévoile une grande considération pour cette langue.

4.1.2. L'étude de la variable âge à l'égard du français

Nous tenterons, à travers cette présente analyse, de mettre en exergue les domaines de représentation exprimés à l'égard du français. En effet, notre étude sera mise en rapport à la variable âge dont les catégories prises en compte sont désignées par les deux systèmes éducatifs mis en œuvre par l'État algérien. À ce sujet, le tableau global résume d'une façon générale les indices référentiels. En analysant les taux recueillis, il semble visible de souligner que des différences de pourcentage sont remarquables entre les deux catégories d'âge. Ceci dit, chaque tranche d'âge développe des représentations spécifiques à l'égard du français.

Dans le but de mettre en lumière ces pertinences de distinctions, nous avons pensé présenter les chiffres sous forme de représentation graphique que nous mettons en évidence comme suit :

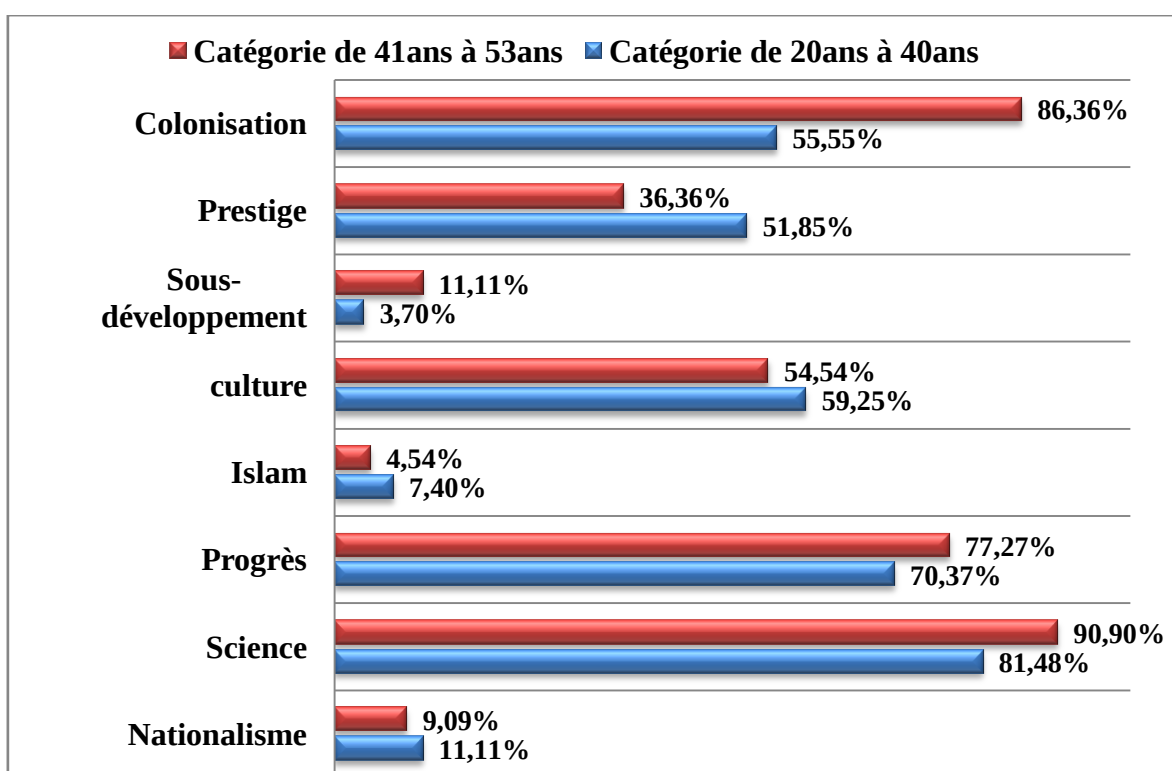


Figure 40: Domaines référentiels assignés au français

Globalement, ce qui nous semble clair de ces deux illustrations c'est certainement les trois domaines exprimés par la catégorie de (41ans à 53ans) dont les indices sont supérieurement importants à ceux de la catégorie de (20ans à 40ans). En effet, la valorisation du français semble nette dans la mesure où, en rapport aux domaines scientifique et le progrès, la catégorie de (41ans à 53ans) enregistre des taux 90,90% et

77,27% contre 81,48% et 70,37% pour la tranche de (20ans à 40ans). Ceci dit que la valorisation du français, en tant que langue de la science et du progrès, chez la catégorie de (41ans et 53ans) est supérieure à celle de (20ans à 40ans).

Néanmoins, il est important de souligner qu'à l'égard de la colonisation, la tranche de 41ans à 53ans semble plus proche de la stigmatisation du français. Ce pourcentage, de 86,36% contre 55,55% pour la tranche de (41ans à 53ans), témoigne nettement de la rancœur vis-à-vis de la colonisation française et de l'assimilation de la langue française au colonialisme français, d'autant plus le pourcentage de 11,11% enregistré par cette tranche, en rapport au sous-développement, affiche une sorte de stigmatisation imperceptible voire latente.

Par ailleurs, en exploitant la question posée à savoir " *selon vous, la pratique du français est associée à quel(s) domaine(s)?*", suivie de la consigne (*classer de 1 à 4*) votre choix, notre but principal est de saisir exactement les quatre représentations référentielles développées par la tranche d'âge de (20ans à 40ans) à l'égard du français. A ce titre, nous avons pensé mettre sous forme de graphique les pourcentages comme suit :

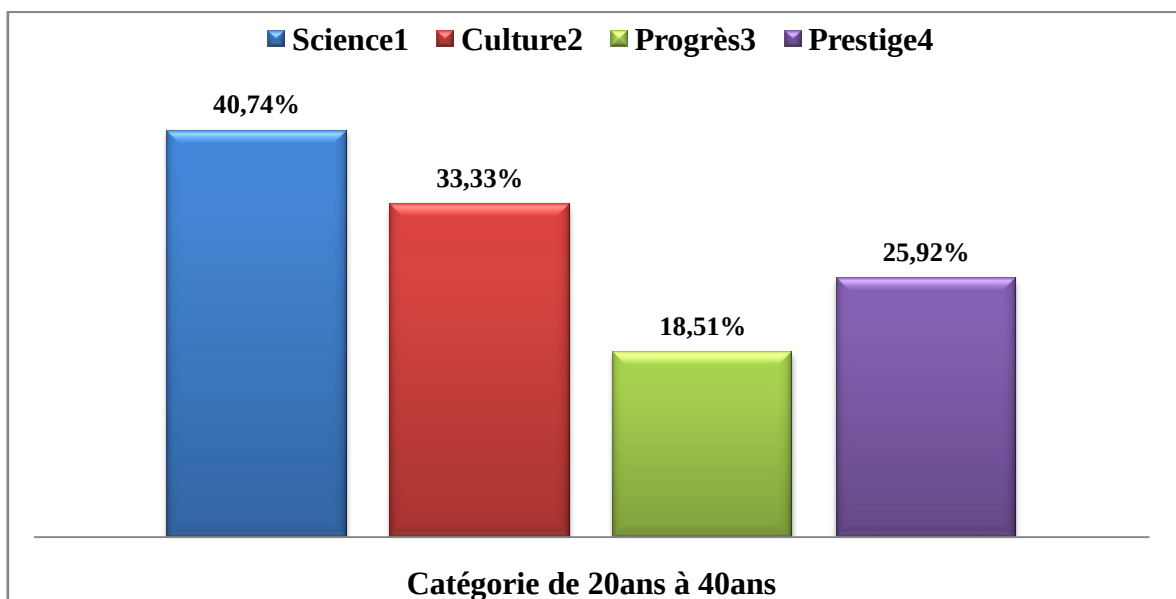


Figure 41: Quatre domaines référentiels assignés au français suivant la variable âge

En effet, la figure ci-dessus traduit de manière transparente les quatre domaines les plus importants chez la catégorie de (20ans à 40ans). Effectivement, à travers ces chiffres, nous pouvons dire que le français est très valorisé. Placé en première position, le référent « science » détient le pourcentage le plus élevé soit 40,74% sur l'indice global de 81,48%. Cette tranche d'âge semble en position de valorisation du français. Nous relevons

en deuxième classement le référent « culture » qui détient la deuxième place, lui aussi, en termes de pourcentage soit 33,33% sur 59,25%. Le référent « progrès », quant à lui, occupe la troisième place, son indice, par contre, est inférieur à celui du quatrième classement soit 18,51% contre 25,92% pour le « prestige ».

De cette description, il s'avère que, malgré son enseignement en tant que langue étrangère et sa stigmatisation à travers l'école « langue du colon », la place du français chez la catégorie de (20ans à 40ans) semble importante dans la mesure où les indices de valorisation de cette langue paraissent significatifs.

Dans l'objectif d'appréhender nettement les quatre représentations référentielles exprimées par la tranche d'âge de (41ans à 53ans) à l'égard du français, nous avons pensé exploiter la question posée à savoir " *selon vous, la pratique du français est associée à quel(s) domaine(s) ?*" suivie de la consigne (*classer de 1 à 4*) votre choix. A ce titre, nous avons essayé de mettre en lumière les indices sous forme d'illustration que nous exposons comme suit :

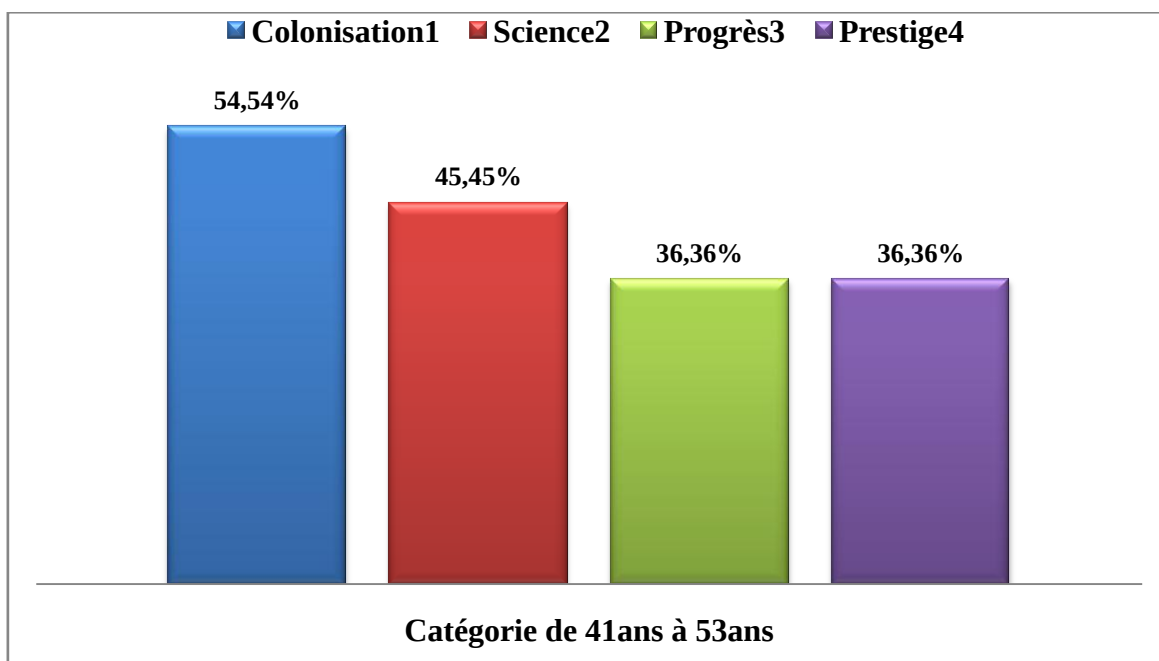


Figure 42: Quatre domaines référentiels assignés au français suivant la variable âge

En analysant les pourcentages de la figure ci-dessus, il nous est possible d'affirmer que la catégorie de (41ans à 53ans) n'a pas pu effacer l'image de représentations historiques attribuée à la langue française. En ce sens, le rapport mis entre la colonisation et le français semble remarquable dans la mesure où la position initiale du référent colonisation et son taux enregistré soit 54,54% révèle un malaise intériorisé. De

plus, en tenant compte des circonstances de leur scolarisation, qui coïncidait avec l'ère de l'indépendance, l'image d'assimilation du français avec la colonisation française semble évidente.

Si nous essayons d'établir un parallèle entre les deux catégories, nous apercevons qu'en matière de valorisation, le français semble chargé de valorisation représentationnelles chez la tranche de (41ans à 53ans). A ce titre, les pourcentages enregistrés par les domaines tels « la science, le progrès et le prestige » pour des indices de 45,45%, 36,36% et 36,36% confirment incontestablement une très haute considération pour la langue française.

Quant à la tranche de (20ans à 40ans), tous les domaines de références recueillis attestent clairement de la valorisation affichée de cette langue. Ainsi, il s'avère que le français, sur l'ensemble des quatre classements, est mis en valeur, car selon leurs affirmations, il prend tous les qualificatifs de valorisation à savoir langue du « savoir », de la « culture », du « progrès » enfin du « prestige ». Cela dit, même si son enseignement est très pauvre en matière de volume horaire et de la consistance des programmes, il demeure toujours très apprécié par les locuteurs. Eu égard à cette valorisation du français, observable au niveau des indices, il nous semble que le discours stigmatisant la langue française, stipulant langue du colon, disparaîtra, peut-être, avec le temps. Donc, le français continuera à être présent dans l'imaginaire linguistique de nos informateurs.

5. La synthèse générale sur les représentations sociolinguistiques

L'analyse du discours développé à l'égard des langues en usage dans le secteur de la jeunesse et des sports de Bejaïa nous a permis de déceler des représentations sociolinguistiques controversées, chargées de référents représentationnels connotatifs que nous pouvons exposer comme suit :

L'analyse des langues en usage nous dévoile une autre entité sociolinguistique sur la situation des langues dans le milieu administratif. En effet, le discours officiel sur les langues en Algérie que nous avons saisi dans les textes officiels et l'institution scolaire, semble capable d'agir sur les attitudes des locuteurs en général et ceux du secteur de la jeunesse et des sports de Bejaïa en particulier. Le schéma de valorisation et de stigmatisation des langues exprimé dans les autres structures étudiées semble plus ou moins présent chez nos informateurs. De ce fait, les langues maternelles, que l'État avait ignorées en termes de statut et de prise en charge, sont considérées incapables d'assurer les fonctions sociales valorisées : langues de la science et du progrès. A ce titre, aux yeux de nos informateurs, les langues vernaculaires sont dépourvues de substances vitales qui peuvent leur donner des considérations scientifiques. Elles sont reléguées à un stade moins important pour nos informateurs. La fonction des langues maternelles, selon les affirmations recensées, est " de préserver les coutumes " et " les traditions laissées par nos ancêtres", " l'éducation familiale", "l'identité algérienne" ce qui veut dire que les langues maternelles semblent incapables de véhiculer une culture autre que la culture populaire.

Il nous paraît, par ailleurs, important de souligner que vis-à-vis du kabyle, les référents assignés à son égard et les expressions développées dans l'option « autre » traduisent le désir de l'affirmation de soi dont le référent principal est celui de « l'identité » que nous avons saisi sous ses diverses dimensions. Exceptionnellement, les représentations référentielles développées à l'égard du kabyle semblent chargées de valorisation identitaire. L'association du référent « identité » au kabyle dénote un attachement particulier à cette langue qui tire ses sources de la politique linguistique monolingue prônée par l'État. Cela dit, malgré la stigmatisation affichée du kabyle, attestée à travers les indices obtenus, nos informateurs n'ont pas écarté de faire le rapprochement entre le kabyle et le référent « identité ».

Dans ce parcours, il nous semble que le discours officiel sur les langues a influencé les représentations de nos informateurs dans la mesure où les langues, niées et ignorées par le discours épilinguistique des officiels semblent, elles aussi, stigmatisées par nos informateurs. A ce sujet, nous pouvons adhérer à ce que A. DOURARI souligne en termes d'incidences de la politique linguistique à l'égard des attitudes des Algériens en disant que " Les Algériens sont amenés à se détester, à détester leurs langues maternelles. Ils ont l'impression terrible d'être mal nés. Une haine de soi si incroyable que certains affirment sans honte que le parler algérien est pathologique."¹³⁷ Par ailleurs, L-J Calvet a montré précisément les répercussions du discours épilinguistique sur l'imaginaire linguistique des locuteurs en disant que " La force de l'idéologie est en effet telle que ceux-là même qui défendent leurs langues opprimées contre la centralisation glottophage en sont parfois les victimes. Que dire alors de ceux qui, parlaient leur langue, n'ont pas acquis les moyens de critiquer la vision que leur en donne l'idéologie dominante ! Leur seul refuge est la culpabilité repentante ; oui, bien sûr, nous parlons cette langue de sauvage, ce dialecte, ce patois"¹³⁸

Cependant, ce qui nous semble étonnant à travers cette étude, c'est certainement les représentations sociolinguistiques développées à l'égard de l'arabe classique. En effet, l'analyse effectuée dans le milieu administratif nous a montré que l'arabe classique est confiné à des domaines de référence, même si restreints mais importants, à savoir le nationalisme et l'islam. Cela dit, l'arabe classique, en tant que constante de l'État, lui aussi, véhicule les autres constantes dont la fonction est essentielle. De ce fait, les deux catégories d'âge, réparties en fonction des systèmes éducatifs subis, ont donné une image réduite de l'arabe classique. C'est pourquoi, il nous semble que le discours linguistique officiel exprimé en faveur de cette langue n'a pas pu mettre des évidences de valorisation en termes de : langue de la science et de la modernité. L'arabe écrit, décrété par les concepteurs langue du savoir, par le biais de l'école, semble incapable de modifier ou de construire des représentations sociolinguistiques chargées de valeurs savantes. En ce sens, nous adhérons complètement aux propos d'A. AREZKI dans lesquels, il affirme que " Les pratiques linguistiques ne se laissent pas modifier par les décrets comme le croient souvent les partisans d'une politique volontariste de défense d'une langue."¹³⁹

¹³⁷ DOURARI A., 2010, *El Watan Week-end*, du vendredi 12 Mars, Alger, p.5.

¹³⁸ CALVET L-J., 1974, *Linguistique et colonialisme*, Paris : Petite Bibliothèque Payot, p.50.

¹³⁹ AREZKI A., 2010, *La planification linguistique en Algérie ou l'effet de Boomerang sur les représentations sociolinguistiques*, op. cit., p.169.

D'une autre manière, nous pouvons, peut-être, dire que l'introduction de l'enseignement de l'arabe classique dans les deux systèmes éducatifs n'avait pas pour objectif d'inculquer l'image d'une langue à la fois savante et instructive. Au contraire, elle a été mise en combinaison avec le nationalisme, l'arabisme et la lutte contre le colonialisme, de ce fait, les déclarations émises par nos enquêtés confirment notre point de vue. Ainsi, son introduction dans le milieu scolaire était, à ce jour, sous l'apanage des idéologies à la fois politique et religieuse. A ce titre D. TEMIM a indiqué dans sa contribution que " La représentation qui se dessine autour de la langue arabe est essentiellement d'ordre idéologique, politique et/ou religieux. Langue officielle, dont la fonction essentielle est d'ordre symbolique, non expressive, non représentative de l'oralité bien qu'elle ait été à ses débuts porteuse de tradition orale, elle a du mal à trouver sa place dans l'échiquier linguistique [...] Lié à la religion qu'il véhicule, l'arabe littéraire, classique incarne l'aspect de sacralisation ."¹⁴⁰

A travers cette analyse sociolinguistique du secteur de la jeunesse et des sports de Bejaia, nous pouvons aussi déceler un ensemble de représentations autour du schéma diglossique des langues en Algérie. L'image sociolinguistique plurilingue, représentée par la présence des quatre langues au sein du secteur public, donne un certain déséquilibre en termes de représentations sociolinguistiques. De ce fait, comparativement à l'arabe classique et au français, les langues populaires, représentées par le kabyle et l'arabe populaire, semblent en situation de faiblesse en matière de représentations référentielles. Cela dit, l'école et le discours officiel sur les langues ont engendré chez nos informateurs un déséquilibre très apparent entre les représentations assignées aux langues populaires et celles attribuées aux langues enseignées.

En effet, les deux discours épilinguistiques assignés aux quatre langues, paradoxalement opposés, développés par nos informateurs, ont donné, à notre sens, des images antonymiques que nous pouvons peut-être désigner de : faibles/fortes, capables/incapables, langues/parlés, hautes/basses, etc. Ainsi, cette reproduction du modèle diglossique, remarquable en Algérie en termes de fonctions sociales des langues, fait son apparition non seulement sous forme de représentations sociolinguistiques diversifiées, reflétant celles des officiels, mais aussi à travers les pratiques linguistiques

¹⁴⁰ TEMIM D, 2009, « Nomination et représentation des langues en Algérie », In André Tabouret Keller (éd) *Les enjeux de la dénomination des langues dans l'Algérie contemporaine, Nommer les langues, Multilinguismes et institution des langues*, Paris, L'Harmattan, pp. 28-29.

professionnelles du public d'enquête. Ces manifestations linguistiques, ancrées dans le secteur public, caractérisées par la pratique de l'écrit et de l'oral à la fois de l'arabe classique et du français, alors que les langues vernaculaires sont réservées uniquement aux pratiques langagières, donnent une image différente du discours institutionnel sur les langues tant souhaité par l'État algérien. Il en résulte comme le réaffirme A. AREZKI que " Les différentes dispositions et mesure d'aménagement linguistiques prises en faveur de la généralisation de l'usage de l'arabe classique dans tous les domaines de la vie, n'ont pas abouti à la transformation des habitudes linguistiques des Algériens. Néanmoins, le discours idéologique qui a accompagné ces mesures d'aménagement linguistique a agi sur les représentations socioculturelles."¹⁴¹

Il nous semble, par ailleurs, important de souligner que le discours épilinguistique construit par l'image sociale à l'égard des langues, notamment le français, a influencé l'attitude des administrateurs dans la mesure où le français est, jusqu'à présent perçu comme langue du colonisateur. A ce titre, même s'il est chargé de valorisations à travers les indices référentielles relatifs au domaine scientifique et du progrès et les expressions recueillies dans l'option "autres" : " véhiculant la culture savante ", " l'universalité ", " ouverture vers l'extérieur ", "butin de guerre ", l'attitude de stigmatisation à l'encontre du français, que nous avons pu remarquer, plus ou moins claire chez les deux tranches d'âge relatif au référent « colonisation », semble à la fois le résultat du discours social, circonstanciel et scolaire de l'époque qui se caractérise par le mépris affiché à l'encontre de l'occupant français et de sa langue.

Ainsi, de cette modeste analyse, nous remarquons, manifestement, que l'attitude sociolinguistique adoptée par nos informateurs, à l'égard du français, est très ambivalente dans la mesure où cette langue est à la fois acceptée et refusée. En dépit de son statut de langue étrangère, le français incarne, avec des indices significatifs, la modernité et le développement scientifique. En effet, sur les quatre langues recensées, seul le français a pu se faire une place importante en termes de valorisations référentielles. Toutefois à cette considération référentielle liée aux savoirs, s'est construit également, compte tenu de son aspect historique en Algérie, des représentations sociolinguistiques dévalorisantes nourries, entre autres, de l'imaginaire social attribué à l'encontre du colonisateur français.

¹⁴¹ AREZKI A., *La planification linguistique en Algérie ou l'effet de Boomerang sur les représentations sociolinguistiques*, op. cit., p165.

Conclusion

L'analyse sociolinguistique que nous avons menée au sein du secteur public à savoir la Direction de la Jeunesse et des Sports de Bejaia dont l'échantillon est de 49 enquêtés, nous a permis d'esquisser une description sommaire du paysage plurilingue de ce milieu administratif. Cet exposé détaillé sur les langues en usage est basé sur des indices précis découlant d'une enquête qui a mis en lumière le cadre linguistique qui caractérise l'espace du secteur public. Ainsi, en procédant par la démarche hypothéticodéductive, les résultats recueillis confirment, par des pourcentages précis, des affirmations qui n'étaient pour nous qu'intuitives.

En effet, l'analyse des pratiques linguistiques et des représentations sociolinguistiques liées aux langues en présence nous a donné la possibilité de dégager des conclusions significativement importantes. En termes de pratiques linguistiques, comparativement aux autres langues, l'arabe, promulgué langue nationale et officielle, est moins pratiqué que ce soit en usage langagier ou scriptural. Néanmoins, au niveau du discours assigné à son égard, il est très valorisé par nos informateurs dans la mesure où il enregistre des taux importants en matière de valorisations représentationnelles intimement liées aux constantes nationales. De ce fait, il s'avère que la politique linguistique, prônée par l'État algérien, n'a pas engendré, en conséquence, des pratiques linguistiques souhaitées.

En outre, en ce qui concerne les langues populaires dont la reconnaissance officielle est inexistante, elles sont, seulement, présentes en pratiques langagières. Cependant, nos informateurs refusent d'admettre que ces langues puissent véhiculer la science et le progrès, de surcroît, les indices avancés ne donnent aucune conviction affichée. Cette dévalorisation des langues populaires et orales, résultant de la politique linguistique monolingue, traduit le discours selon lequel les langues maternelles sont inaptes à véhiculer les concepts du monde moderne et à promouvoir le développement économique moderne. En plus de cette constatation, se dessine manifestement une contradiction perceptible celle relative à leur revendication en tant que langue nationale et officielle notamment le berbère.

Toutefois, en raison de son ancrage dans la région, le kabyle, variété du berbère, est non seulement vecteur de représentations sociolinguistiques référentielles, mais il est aussi chargé d'entités représentationnelles dont le poids sémantique est directement lié au référent «identité». L'affirmation de soi et le rapprochement entre le kabyle et le thème de

l'identité, exprimés par les administrateurs du secteur public, est le résultat, nous semble-t-il, de la menace voire encore du sentiment de perte linguistique et culturelle, donc de l'identité, qui pèsent, jusqu'à présent, sur les locuteurs kabylophones. Cela dit, aux yeux de nos informateurs, le kabyle ne constitue pas seulement la langue maternelle, mais il est la pièce maîtresse de l'expression culturelle et identitaire.

L'analyse de notre échantillon a également révélé que le français dans les institutions de l'État se réserve une place importante à la fois en termes de pratiques linguistiques et de représentations référentielles. En effet, dans le bain linguistique qui caractérise la Direction de la Jeunesse et des Sports de Bejaia et malgré la politique linguistique imposant l'usage exclusif de l'arabe classique dans le milieu administratif, le français trouve sa place que ce soit à l'oral ou à l'écrit. Toutefois, l'usage scriptural du français semble particulier dans la mesure où il est mis en association avec la pratique de l'arabe. De ce fait, même s'il est pratiqué dans les écrits officiels, il nous semble qu'il est soumis aux conditions dans la mesure où l'ensemble des documents administratifs recueillis sont validés en arabe classique. Cela dit, en plus de la dénomination "*La République Algérienne Démocratique et Populaire*" dont le rôle est essentiel, introduite en arabe, la totalité des sceaux de validation des écrits sont faits en français.

Quant aux représentations assignées à cette langue, nous remarquons pertinemment que le français est devenu à la fois objet d'acceptation et de refus par les informateurs dans la mesure où le discours référentiel, développé par l'image sociale à l'égard des langues, notamment le français, a influencé l'attitude des administrateurs. Cela dit, le français est, jusqu'à présent, perçu comme langue du colonisateur. Et même s'il est chargé de valorisations représentationnelles, à travers les indices référentielles mis en exergue et les expressions recueillies dans l'option " autres " : " véhiculant la culture savante ", " l'universalité ", " ouverture vers l'extérieur ", " butin de guerre "; enfin en tant que langue de la science et du progrès, l'attitude de stigmatisation à l'encontre du français, que nous remarquons plus ou moins différente chez les deux tranches d'âge semble à la fois le résultat du discours social, circonstanciel, historique et scolaire de l'époque qui se caractérise par le mépris affiché à l'encontre de l'occupant français et de sa langue. Donc, de cette modeste analyse nous remarquons, manifestement, que l'attitude sociolinguistique adoptée, par nos informateurs, à l'égard du français est ambivalente dans la mesure où cette langue est à la fois acceptée et refusée.

Globalement, il ressort de cette modeste analyse une constatation pertinente que nous pouvons affirmer en termes de décalage entre le discours exprimé à l'égard des langues en présence et leurs pratiques linguistiques déclarées. En effet, toutes les tentatives mises en place afin d'instaurer l'usager exclusif de l'arabe classique dans l'administration ont échoué. Il résulte de cette étude que l'action de l'État vis-à-vis de la politique linguistique est impuissante à réguler les communications individuelles et collectives voire même officielles. Cette situation témoigne également de l'impossibilité de l'État à régir les échanges linguistiques entre les administrateurs.

De ce fait, il s'avère que le français et les langues populaires dépassent les fréquences d'usage linguistique par rapport à l'arabe classique. Toutefois, ce qui nous semble important de souligner est certainement les représentations sociolinguistiques de nos informateurs qui reflètent le discours officiel à l'égard des langues en Algérie.

Par ailleurs, au terme de cette analyse, nous avons constaté que les deux variables sociales, prises en compte à savoir le sexe et l'âge, ont pu exercer leur influence sur les pratiques linguistiques et les domaines de références affectés aux langues notamment l'arabe classique et le français. Ainsi, en matière des pratiques linguistiques de l'arabe classique et du français, l'enquête sociolinguistique menée, compte tenu de la variable sexe, nous a renseigné sur la pratique de l'arabe classique qui est remarquable chez les hommes moins que chez les femmes, alors que la pratique du français semble en situation inverse, en ce sens, les femmes prétendent parler le français plus que les hommes. En ce qui concerne les représentations sociolinguistiques exprimées à l'égard des deux langues, nous avons pu constater que les hommes et les femmes développent des discours et des domaines de références complètement différents.

Quant à la variable âge, dont le découpage a été fait en fonction des deux systèmes éducatifs mis en place par l'État algérien, nous avons pu également observer des pratiques linguistiques et des attitudes sociolinguistiques différentes exprimées en fonction des deux catégories d'âge. En effet, en pratiques langagières et scripturales, il s'avère que le français est plus employé que l'arabe classique. Cela dit, toute la politique linguistique, mise en œuvre depuis l'indépendance à ce jour, propulsée depuis 1976 à travers des projets pédagogiques et de textes officiels, dont l'objectif essentiel consiste à généraliser l'utilisation de la langue arabe, n'a pas pu installer la pratique linguistique exclusive de l'arabe classique dans le milieu du secteur public.

Par ailleurs, en matière de discours épilinguistique, les deux tranches d'âges ont exprimé des attitudes complètement différentes à l'égard du français et de l'arabe classique que nous pouvons relier, nous semble-t-il, inéluctablement aux circonstances historiques et aux contenus pédagogiques pris en compte par les deux enseignements. Il en résulte, donc, que les facteurs idéologiques et sociopolitiques exercent un impact important sur les représentations et les attitudes sociolinguistiques des administrateurs.

C'est pourquoi, il est nécessaire de préciser qu'au vu des données recueillies sur la pratique de l'écrit chez les administrateurs du secteur de la Jeunesse et des Sports de Bejaia, nous avançons nos affirmations en disant que malgré la politique linguistique monolingue mise en place, en termes d'arabisation, instituée par l'État algérien depuis l'indépendance à travers des textes législatifs et de Loi, il semble que le français, langue étrangère en Algérie, est toujours en usage dans le secteur public. De ce fait, il paraît essentiel de préciser que, depuis presque un demi-siècle d'arabisation projetée par l'école algérienne, la pratique exclusive de l'arabe classique semble ineffective dans la réalité. Il s'ensuit que le français, langue étrangère, est toujours présent dans les institutions de l'État algérien.

Ainsi, cette modeste contribution sociolinguistique, réalisée au sein d'une structure étatique à savoir la Direction de la jeunesse et des Sports de Bejaia, nous a indiqué, à travers une investigation scientifique, l'aspect sociolinguistique plurilingue du secteur public. En effet, en plus de l'arabe, dont le statut officiel est de langue nationale et officielle, et le français, langue étrangère, nous avons pu, entre autres, constater la présence des langues vernaculaires dans les institutions de l'État. Cette affirmation sociolinguistique, relative au caractère plurilingue de notre espace d'enquête, attestée à travers l'analyse des pratiques linguistiques et des représentations sociolinguistiques, témoigne de l'usage diversifié des langues que nous avons pu saisir en termes de pouvoir linguistique symbolique, de situation diglossique et de bilinguisme scriptural.

Il nous semble, enfin, qu'il est temps de poser, encore une fois, la problématique du statut des langues en Algérie, notamment le français, dans la mesure où l'étude que nous avons menée a révélé non seulement sa valorisation en tant que langue mais aussi sa pratique à la fois langagière et scripturale. Cela dit, pour les instances concernées, il est important de revoir, en matière d'enseignement, le volume horaire affecté à son égard, et sa prise en charge en tant que langue de travail administratif.

Par ailleurs, au terme de cette recherche scientifique entreprise au sein d'un secteur public, situé dans une région dont la caractéristique linguistique essentielle est remarquablement la pratique quotidienne du kabyle, il ressort en fin de compte que l'approche macro sociolinguistique adoptée n'a pas pu rendre compte de toutes les énigmes sociolinguistiques. En revanche, elle nous a ouvert les portes et les perspectives de recherche dont les interrogations sont très importantes. En effet, faute de temps, notre étude qui a interrogé à la fois les pratiques linguistiques et les représentations des administrateurs, n'avait pas pour objectif fondamental de rendre compte de la manière dont les langues sont employées par nos informateurs. C'est pourquoi, il serait peut-être intéressant, dans ce parcours, d'interroger les autres aspects sociolinguistiques qui nous permettraient, sans aucun doute, de rendre compte de la situation micro sociolinguistique du secteur public.

Par voie de conséquences, plusieurs pistes de recherche, que nous pouvons présenter comme suit, pourraient être suggérées, afin de faire la lumière sur les autres aspects sociolinguistiques du secteur public:

D'emblée, avec cette investigation macro sociolinguistique, nous avons pu rendre compte des langues en usage dans une région qui se caractérise par des paramètres sociaux et linguistiques, certainement différents par rapport aux autres régions. A ce titre, tout en se focalisant sur les structures étatiques, il serait intéressant, d'une part, de travailler sur les autres structures administratives situées dans des régions dont les spécificités sociales, culturelles et linguistiques sont différentes. Dans cette optique, il serait important, d'autre part, de saisir à la fois les pratiques linguistiques et les représentations sociolinguistiques qui pourraient être, elles aussi, objet de modification et d'évolution avec le temps.

Comme l'analyse sociolinguistique effectuée nous a permis de rendre compte du caractère plurilingue du secteur de la jeunesse et des sports de Bejaia, d'où la situation de contact de langues, il résulte, de ce fait, qu'il serait souhaitable d'interroger l'aspect linguistique interne des langues en usage, en l'occurrence, la pratique du français qui est au contact des langues locales d'où l'apparition de phénomènes tels l'alternance codique, l'interférence, etc. Ainsi, à l'aide des autres techniques d'enquête et des interactions verbales recueillies dont l'approche d'analyse sera de type micro sociolinguistique, il serait possible et important de se focaliser sur l'aspect structural et interne des langues employées en pratiques langagières ou/et scripturales, notamment le français, dans le milieu du secteur public.

De plus, l'étude que nous y avons entreprise nous a fait la lumière sur des faits sociolinguistiques pertinents telle la diglossie qui se manifeste clairement en termes de statuts des langues en usage dans le milieu administratif. À ce titre, il serait, par ailleurs, possible, dans ce cas de figure, de mener une étude sociolinguistique approfondie dont l'objectif principal touchera essentiellement l'usage des langues en situations formelles et informelles. En d'autres termes, l'étude consisterait à analyser le conflit diglossique dans le milieu administratif.

En outre, le travail que nous avons mené nous a ouvert les pistes sur d'autres perceptives que nous estimons pertinentes. En effet, il s'avère, à travers cette analyse, qu'en matière de pratique scripturale, en plus de l'arabe écrit, le français est encore en usage dans l'espace administratif. C'est pourquoi, il serait important de s'interroger, encore une fois, sur la qualité de la pratique scripturale du français en fonction des deux variables prises en compte notamment celle relative au découpage générationnel. Le but essentiel consisterait, nous semble-t-il, à appréhender la compétence scripturale du français chez les administrateurs, par rapport au français standard, en fonction des deux enseignements mis en place par l'État.

Enfin, l'étude que nous avons entreprise, au sein d'un organisme administratif, nous a permis de nous poser des questions relatives à la situation des langues, notamment le français, au sein du secteur public à caractère productif. L'activité économique, que nous constatons d'ores et déjà, accélérée par le facteur de la mondialisation, en l'occurrence en Algérie, génère des situations sociolinguistiques importantes, supposons-nous très diversifiées et dont les pratiques linguistiques semblent agissantes, appelle, nous semble-t-il, à comprendre la situation du français dans le secteur économique. En effet, en ciblant le secteur de production, dont la caractéristique essentielle est d'assurer l'activité économique, cette investigation nous permettra, par le moyen d'enquêtes sociolinguistiques diverses d'appréhender l'état des langues dans le milieu économique à la lumière des textes de loi portant la généralisation de l'utilisation de la langue arabe.

Pour conclure, à travers cette contribution sociolinguistique, nous avons tenté de participer, un tant soit peu, à enrichir le champ de recherche dont l'utilité s'avère importante. Bien qu'il ne soit pas, à notre sens, exhaustif, nous souhaitons que ce modeste travail ait éclairé plus ou moins les pistes que nous avons tracées.

Bibliographie

Ouvrages

- AGERON R., 1968, *Les Algériens musulmans et la France : 1871-1919*, Paris, PUF.
- AREZKI D., 2008, *Méthodologie de la recherche graduée et post-graduée*, Tizi-Ouzou, Editions L'ODYSSEE.
- ASSELAH-RAHAL S. & BLANCHET Ph. (éd), 2007, *Plurilinguisme et enseignement des langues en Algérie : Rôles du français en contexte didactique*, Collection Proximités-Sciences du Langage, Fernelmont, Editions Modulaires Européennes (E.M.E).
- BACHMANN C., (éd), 1981, *Langage et communication sociale*, Paris, Hatier-Crédif.
- BAYLON C., 1996, *Sociolinguistique, société, langue et discours*, Paris, Collection Nathan Université.
- BEAUD M., 2005, *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger une thèse de Doctorat, de magister ou un mémoire de fin de licence*, Collection « Guides Approches », Alger, Casbah Editions.
- BENRABAH, M., 1999, *Langue et pouvoir en Algérie*, Paris, Editions Séguier.
- BLANCHET P., 2000, *La linguistique de terrain. Méthode et théorie. Une approche ethno sociolinguistique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- BOUDJEDRA R., 1992, *Le FIS de la haine*, Paris, Denoël.
- BOYER H., (éd), 1996, *sociolinguistique, territoire et objets*, Lausanne, Delachaux et Nestlé.
- BOYER H., 2001, *Introduction à la sociolinguistique*, Paris, Dunod.
- CALVET L.-J., 1974, *Linguistique et colonialisme*, Paris, Petite Bibliothèque Payot.
- CALVET J.-L., 1987, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Payot.
- CALVET J.-L., 1994, *Les voix de la ville : introduction à la sociolinguistique urbaine*, Paris, Payot.
- CALVET L.-J. & DUMONT P. (éd), 1999, *L'enquête sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan.
- CALVET, L.-J., 1999, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Edition Plon.
- CALVET L.J, 2002, *La sociolinguistique*, Collection, Que sais-je ? Paris, PUF.
- CHAKER S., 1989, *Manuel de Linguistique berbère*, Alger, Edition Bouchène.

- CHEVALLIER J., 1987, *Le service public*, Collection, Que sais-je ?, Paris, Edition PUF.
- COLLETTE K., 2004, « Analyse de la relation épistolaire entre l'administration publique et les usagers », Thèse de doctorat, sciences du langage, Université de Besançon, France.
- COSTER M., 2007, *Les enjeux des conflits linguistiques*, Paris, Edition L'Harmattan.
- Dictionnaire de Linguistique et Des Sciences du langage, 1994, Paris, Larousse.
- DUCROT O. & SCHAEFFER J-M., 1995, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil.
- DUMONT P. & MAURER B., 1995, *Sociolinguistique du français en Afrique francophone*, Paris, EDICEF/AUPELF,
- FUCH J., 1955, *Arabiyya, Recherches sur l'histoire de la langue et du style arabes*, Paris, Didier.
- GRANDGUILLAUME. G, 1983, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Maisonneuve, Edition Laros.
- LADMIRAJ.-R., LIPIANSLD E.M., 1989, *La communication interculturelle*, Paris, Armand Colin.
- LAMIZET, B., 2002, *Politique et identité*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- MAOUGAL M-L., 2000, *Langage et langues entre tradition et modernité*, Paris, Marinoor.
- MEILLET A., 1952, *Les langues du monde*, Paris, La Société Linguistique de Paris.
- MOREAU L-L. (éd), 1997, *Sociolinguistique concepts de base*, Liège, Margada.
- SAUSSURE F., 1994, *Cours de linguistique générale*, Alger, ENAG.
- SEBAA R., 2002, *L'Algérie et la langue française, l'altérité partagée*, Oran, Editions Dar el Gharb.
- TABOURET KELLER A., (éd), 2007, *Les enjeux de la dénomination des langues dans l'Algérie contemporaine, Nommer les langues, Multilinguismes et institution des langues*, Paris, L'Harmattan, pp.145-157.
- TALEB-IBRAHIMI K., 1995, *Les Algériens et leur(s) langue(s) : Eléments pour une approche sociolinguistique de la société algérienne*, Alger, El Hikma.

Articles

- AIT DAHMANE K., 2000, « Plurilinguisme et enseignement interculturel à l'Université, lieu de formation et d'interaction », in *Synergies Algérie*, N°5, pp.151-158.
- AIT DAHMANE K., 2007, « Enseignement/apprentissage des langues en Algérie entre représentations identitaires et enjeux de la mondialisation », in *Synergies Algérie* N°1, pp.173-180.
- AREZKI A., 2007, « Le désignant français : ethnique, nom de langue et de la culture en situation méliorative dans le parler kabyle », In André Tabouret Keller (éd), *Les enjeux de la dénomination des langues dans l'Algérie contemporaine, Nommer les langues, Multilinguismes et institution des langues*, Paris, L'Harmattan, pp.145-157.
- AREZKI A., 2010, « La planification linguistique en Algérie ou l'effet de Boomerang sur les représentations sociolinguistiques », in *Revue du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique : Le français en Afrique*, N°25, Institut de Linguistique Française- CNRS UMR 6039-NICE, pp.165-171.
- BOUCHER, K., 1999, « Approche des représentations sociolinguistiques dans un groupe de jeunes Librevillois », *Le français en Afrique*, 13, Didier-Erudition, pp.173-192.
- BOUDALIA-GREFFOU M., 1993, « Pédagogie maternelle et didactique des langues étrangères », in revue *NAQD, Culture et système éducatif*, N°5, Alger.
- BOUKOUS A., 1999, « Le questionnaire », in CALVET J-L. & DUMONT P (éd), *L'enquête sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan, pp.15-24.
- BOUMEDINI B., 2009, « Le français dans le raï, une réalité linguistique par rapport à un phénomène social », in *Synergie Algérie*, N° 4, pp. 123-131.
- BOYER H., 1990, « Matériaux pour une approche des représentations sociolinguistique », *Langue française*, n°85.
- BRES J., 1999, « L'entretien et ses techniques », in CALVET J-L. & DUMONT P. (éd), *L'enquête sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan, pp.61-76.
- CALVET L-J., 1997, « In vitro vs in vivo » in MOREAU M-L., (éd), *Sociolinguistiques concepts de base*, Liège, Margada, pp.179-180.
- CHAKER S., 1989, « Arabisation », in *Encyclopédie Berbère*, Tome VI, pp.1-3.

- CHAUDENSON R., 1991, « Plurilinguisme et développement en Afrique subsaharienne francophone : les problèmes de communication », in *Cahiers des sciences humaines*, N°27.
- CHERIGUEN F., 1997, « Politique Linguistique en Algérie », in *Mots*, Volume 52, N°1.
- DABENE M., 1991, « La notion d'écrit ou le continuum scriptural », *Le français aujourd'hui*, n° 93.
- DEBBIH A., 1987, *Algérie-Actualité*, Hebdomadaire du 12 novembre, Alger, N° 1159.
- DIB M., 1993, « Écrivains : écrits vains », in *Ruptures*, N°6, du 16 au 22 février.
- DJAOUT T., 1993, « Des acquis ? », in *Ruptures*, N°15, 20 au 26 avril 1993.
- DORLIAN G., 2008. *Francophonie : conflit ou complémentarité identitaire ?* Volumes 1 & 2, Liban, Lézard Sarl.
- DOURARI A., 2010, *El Watan*, Week-end du vendredi 12 Mars, Alger.
- DUMONT P. & MAURER B., 1995, *Sociolinguistique du français en Afrique francophone*, Paris, EDICEF/AUPELF.
- GRANDGUILLAUME G., 1986, « Nouveaux enjeux culturels au Maghreb, L'arabisation au Maghreb : Itinéraires d'une recherche sur les effets sociaux des rôles des langues », *Collection Etudes de l'Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, Edition du Centre National de la Recherche Scientifique.
- HAMERS J. F., 1997, « Contact de langues », in MOREAU M-L (éd), *Sociolinguistique concepts de base*, Liège, Mardaga, pp.94-100.
- MAOUGAL M. L., 1997, « Le syndrome identitaire ou le subterfuge moderniste », In *Réflexions, Élités et questions identitaires*, Alger, Casbah éditions, N° 1 pp. 64 – 81.
- MARTINET A., 1982, « Bilinguisme et diglossie », in *La Linguistique*, Vol.18- 01.
- MILLET A., 1994, « Approches sociolinguistiques de l'écrit : questions et discussions », in *Liaison- Heso*, n° 23-24.
- ROBILLARD D., 1997, « Politique linguistique », in M-L Moreau (éd) *Sociolinguistique concepts de base*, Liège, Mardaga, pp.229-230.
- TEMIM D., 2009, « Nomination et représentation des langues en Algérie », In André Tabouret Keller (éd) *Les enjeux de la dénomination des langues dans l'Algérie contemporaine, Nommer les langues, Multilinguismes et institution des langues*, Paris, L'Harmattan, pp.19-35.

- THIBAUT P., 1997, « Age », in Moreau. M-L (éd), *Sociolinguistique concepts de base*, Liège, Mardaga, pp.20-26.

Sitographies

- AREZEKI A., Le rôle et la place du français dans le système éducatif algérien, in <http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/23/AREZKI%20Abdenour.pdf>.
- Dictionnaire Universel Francophone, in
- Gilbert GRANDGUILLAUME :
- Gilbert GRANDGUILLAUME :
http://grandguillaume.free.fr/ar_ar/hermes.htm.
<http://www.ac-nancy-metz.fr/casnac/primosysalg.htm>.
<http://www.francophonie.hachette-livre.fr/cgi-bin/sgmlex2?S.SCIP.SL0317100>.
- <http://www.persee.fr>
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Alger site web : <http://www.mesrs.dz>
- Ministère de l'Éducation Nationale, Alger site web : <http://www.meducation.edu.dz/men/>
- SEBAA R, *Culture et plurilinguisme en Algérie* in <http://www.inst.at/trans/13Nr/sebaa13.htm>.
- www.google.fr

Autres références

- Charte d'Alger 1964.
- Charte nationale 1976.
- Charte nationale 1986.
- Constitution de 1976.
- Constitution de 1989.
- Constitution de 1996.
- Guide du maître du premier palier de "l'École fondamentale", Année 1980-1981, Alger, Institut Pédagogique National.
- Journal officiel N°3 du mercredi 16 Janvier 1991 sur la Loi portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe.
- Textes législatifs, Loi et Ordonnance n°76-35 du 16 Avril portant organisation de l'éducation et de la formation.

Annexes

Sommaire

- La demande et l'autorisation.....3
- L'entrée principale.....6
- La première version du questionnaire.....8
- La version définitive du questionnaire.....13
- Les caractéristiques générales des informateurs.....18
- Les résultats sur les représentations sociolinguistiques.....20
- Les écrits recueillis.....33
- Des extraits de la Constitution.....50
- Le Journal officiel54
- Les titres de la presse francophone.....61

La demande et l'autorisation

BENNACER MAHMOUD
Etudiant à l'Université de Bejaia
Ecole Doctorale de Bejaia
Filière: Français /Option: sciences du langage

Bejaia, le 10/11/2009

A
Monsieur / le Directeur de la jeunesse et des sports
de la wilaya de Bejaia

Objet : Demande d'autorisation
(Enquête sociolinguistique et collecte de documents)

Dans le cadre de la réalisation de mon travail de recherche portant le thème suivant « Analyse sociolinguistique des langues en usage dans le secteur public : cas du français » que l'école doctorale de Bejaia m'a confié, qui me permettra d'obtenir le diplôme de Magistère, j'ai l'honneur Monsieur le Directeur de venir très respectueusement solliciter votre aimable et haute bienveillance de bien vouloir m'autoriser à effectuer l'enquête sociolinguistique qui consistera à soumettre à l'ensemble du personnel administratif de votre secteur un questionnaire anonyme portant les objectifs sociolinguistiques liés à mon thème de recherche.

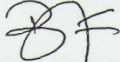
Par ailleurs, permettez-moi de vous demander de bien vouloir accepter de mettre à ma disposition les documents administratifs et les textes officiels (photocopies) existants au niveau de votre direction, ces derniers me donneront les éléments nécessaires et fondamentaux en rapport à la situation sociolinguistique dans le milieu administratif.

Je vous informe M. le Directeur que mon seul objectif par rapport à cette présente opération (enquête et collecte de documents) est purement didactique et documentaire sans lesquels la réalisation du travail n'aura pas lieu.

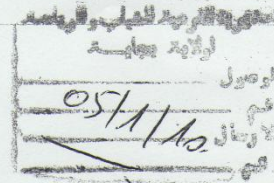
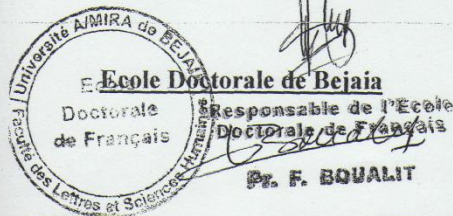
Dans l'attente d'une réponse favorable à ma demande, veuillez agréer Monsieur le Directeur mes considérations les plus distinguées.

L'intéressé

M. BENNAUER MAHMOUD



Directeur de recherche



-5-

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة الشباب و الرياضة

بجاية يوم 07 جانفي 2010

ولاية بجاية
مديرية الشباب و الرياضة
مصلحة التكوين و إدارة الوسائل
رقم: 84/وش ر/ و.ب/ م ش ر/ 2009

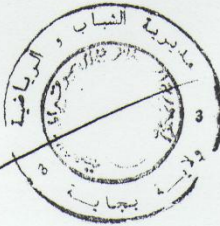
إلى
السيد/ مسؤول مدرسة الدكتوراه فرنسية
تحت إشراف السيد/
رئيس جامعة عبد الرحمان ميرة
- بجاية -

الموضوع/ ف/ي طلب ترخيص لإجراء بحث.
المرجع/ طلب المعني بتاريخ 2009/11/10.

تبعا لإرسال المشار إليه في المرجع أعلاه الذي تقدم به السيد/ بن ناصر
محمود طالب بجامعة عبد الرحمان ميرة (مدرسة دكتوراه شعبية- فرنسية -) المتضمن
طلب ترخيص لإجراء بحث .
يشرفني أن أطلب من سيادتكم المحترمة ، التفضل بدعوة المعني
بالأمر للتقرب من مصالحنا بغرض دراسة انشغالاته.
و في انتظار حضور المعني بالأمر، تقبلوا منا فائق
الاحترام و التقدير.

من الوزير بالتفويض منه
مدير الشباب و الرياضة

بن عثمان



L'entrée principale



La première version du questionnaire

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'un travail de recherche universitaire

Merci de répondre complètement aux questions suivantes.

- **Sexe :**
 - Masculin ☐
 - féminin ☐
- **Lieu de naissance**
- **Lieu de résidence**
- **Age**
- **Fonction administrative**
- **Niveau scolaire :**
 - Primaire ☐
 - Moyen ☐
 - Secondaire ☐
 - supérieur ☐
- **La langue que vous utilisez à la maison est :**
 - Arabe populaire ☐
 - Arabe classique ☐
 - kabyle ☐
 - Chaouia ☐
 - Français ☐
 - Autre (s) (précisez).....

Pourquoi ?

- **La langue que vous utilisez dans la rue est :**
 - Arabe populaire ☐
 - Arabe classique ☐
 - kabyle ☐
 - Chaoui ☐
 - Français ☐
 - Autre(s) (précisez).....

Pourquoi ?

- **A la maison, la langue que vous utilisez à l'écrit est:**
 - Arabe populaire ☐
 - Arabe classique ☐
 - kabyle ☐
 - Chaouia ☐
 - Français ☐
 - Autre(s) (précisez).....

Pourquoi ?

- **Dans l'administration, quelle langue utilisez-vous à l'oral avec :**
 - votre supérieur hiérarchique (directeur, chef de service...)?.....
Pourquoi ?.....
 - ..
 - votre collègue de travail?.....
Pourquoi ?.....
 - Le public?.....
Pourquoi ?.....
- **Dans l'administration, quelle langue utilisez-vous à l'écrit:**
 - Arabe populaire ☐
 - Arabe classique ☐
 - kabyle ☐
 - Chaouia ☐
 - Français ☐
 - Autre(s) (précisez).....

Pourquoi ?.....

- **Quelle langue utilisez-vous (usage de l'écrit) avec:**
 - Votre tutelle (ministère) ?.....
Pourquoi ?.....
 - Votre supérieur hiérarchique (directeur, chef de service...) ?.....
Pourquoi ?.....
 - Votre collègue de travail ?.....
Pourquoi ?.....
 - Le public?.....
Pourquoi ?.....
- **Votre tutelle (ministère) vous écrit en :**
 - Arabe populaire ☐
 - Arabe classique ☐
 - kabyle ☐
 - Chaoui ☐
 - Français ☐
 - Autre(s) (précisez).....

Pourquoi ?.....

- **Le public vous écrit en :**
 - Arabe populaire ☐
 - Arabe classique ☐
 - kabyle ☐
 - Chaoui ☐
 - Français ☐
 - Autre(s) (précisez).....

Pourquoi ?.....

• **Vous suivez les chaines de télévision diffusées:**

- en arabe ☐
- en français ☐
- en anglais ☐
- Autre(s) (précisez).....

Pourquoi ?.....

• **Selon vous, la pratique de l'arabe classique est associée :**

- Au nationalisme ☐
- A la science ☐
- Au progrès ☐
- A l'islam ☐
- A la civilisation ☐
- A la culture ☐
- A la littérature et la poésie ☐
- Au développement ☐
- A la tradition ☐
- A la culture française ☐
- Au sous-développement ☐
- A la modernité ☐
- A l'émancipation ☐
- Au prestige ☐
- A la culture arabe ☐
- Autre(s) (précisez).....

• **Selon vous, la pratique du français est associée :**

- Au nationalisme ☐
- Au colonialisme et colonisateur ☐
- A la science ☐
- Au progrès ☐
- A l'islam ☐
- A la civilisation ☐
- A la culture ☐
- A la littérature et la poésie ☐
- Au développement ☐
- A la tradition ☐
- A la culture française ☐
- Au sous-développement ☐
- A la modernité ☐
- A l'émancipation ☐
- Au prestige ☐
- A la culture arabe ☐
- Autre(s) (précisez).....

• **Vous lisez la presse écrite (journaux):**

- en arabe ☐
- en français ☐
- en anglais ☐
- Autre(s) (précisez).....

Pourquoi ?.....

• **Selon vous, la langue qui répond aux besoins de l'administration est :**

- Arabe populaire ☐
- Arabe classique ☐
- kabyle ☐
- Chaoui ☐
- Français ☐
- Autre(s) (précisez).....

Pourquoi ?.....

• **Selon vous, la langue qui répond aux besoins de notre société est :**

- Arabe populaire ☐
- Arabe classique ☐
- kabyle ☐
- Chaoui ☐
- Français ☐
- Autre(s) (précisez).....

Pourquoi ?.....

Nous vous remercions pour votre contribution.

La version définitive du questionnaire

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'un travail de recherche universitaire

Merci de répondre complètement aux questions suivantes.

- **Sexe :**
 - Masculin ☐
 - féminin ☐
- **Age:.....**
- **Lieu de naissance :.....**
- **Lieu de résidence :.....**
- **Niveau scolaire :**
 - Primaire ☐
 - Moyen ☐
 - Secondaire ☐
 - supérieur ☐
- **Quelle(s) langue(s) utilisez-vous dans la rue? (Cochez votre choix)**

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

- **Dans le cadre du travail administratif, quelle(s) langue(s) utilisez-vous à l'oral ?**

- Avec votre directeur : (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

- Avec vos collègues de travail : (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

-

- Avec le public : (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

- Dans le cadre du travail administratif, quelle(s) langue(s) utilisez-vous en réunion ? (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

- Dans le cadre du travail administratif, quelle(s) langue(s) utilisez-vous à l'écrit ?

- Avec votre tutelle (ministère) : (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

- Avec votre directeur : (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

- Avec vos collègues de travail : (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

- Avec le public : (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

- Dans le cadre du travail administratif :

- Votre tutelle (ministère) vous écrit en : (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

- Le public vous écrit en : (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

- Dans le cadre du travail administratif, l’affichage adressé aux administrateurs, vous le faites en : (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

- Dans le cadre du travail administratif, l’affichage adressé au public, vous le faites en : (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

- **Selon vous, la pratique de l'arabe classique est associée : (classez de 1 à 4)**
 - Au nationalisme ☐
 - A la science ☐
 - Au progrès ☐
 - A l'islam ☐
 - A la culture ☐
 - Au sous-développement ☐
 - Au prestige ☐
 - Autre réponse (précisez).....
- **Selon vous, la pratique de l'arabe populaire est associée : (classez de 1 à 4)**
 - Au nationalisme ☐
 - A la science ☐
 - Au progrès ☐
 - A l'islam ☐
 - A la culture ☐
 - Au sous-développement ☐
 - Au prestige ☐
 - Autre réponse (précisez).....
- **Selon vous, la pratique du kabyle est associée : (classez de 1 à 4)**
 - Au nationalisme ☐
 - A la science ☐
 - Au progrès ☐
 - A l'islam ☐
 - A la culture ☐
 - Au sous-développement ☐
 - Au prestige ☐
 - Autre réponse (précisez).....
- **Selon vous, la pratique du français est associée : (classez de 1 à 4)**
 - Au nationalisme ☐
 - A la colonisation ☐
 - A la science ☐
 - Au progrès ☐
 - A l'islam ☐
 - A la culture ☐
 - Au sous-développement ☐
 - Au prestige ☐
 - Autre réponse (précisez).....

Nous vous remercions pour votre contribution.



Les caractéristiques générales des informateurs

Informateurs	Sexe	Age	Lieu de naissance	Lieu de résidence	Niveau d'étude
Informateur 1	M	38	Bejaia	Bejaia	Secondaire
Informateur2	M	50	Bejaia	Bejaia	Supérieur
Informateur3	F	42	Sedouk	Tichy	Supérieur
Informateur4	M	31	Tizi ouzou	Bejaia	Supérieur
Informateur5	M	48	Bouira	Bejaia	Secondaire
Informateur6	F	34	Bejaia	Bejaia	Supérieur
Informateur7	F	40	Bejaia	Bejaia	Supérieur
Informateur 8	M	29	El Kseur	EL Kseur	Supérieur
Informateur9	F	36	Bejaia	Bejaia	Supérieur
Informateur10	M	27	Sidi Aich	El Kseur	Supérieur
Informateur11	M	29	Bejaia	Bejaia	Secondaire
Informateur12	M	44	Bejaia	Bejaia	Supérieur
Informateur13	F	40	Bejaia	Bejaia	Secondaire
Informateur14	F	20	Bejaia	Bejaia	Moyen
Informateur15	M	44	Bejaia	Bejaia	Secondaire
Informateur16	M	26	-----	Bejaia	Supérieur
Informateur17	M	46	Boufarik	Bejaia	Supérieur
Informateur18	F	40	Bejaia	Bejaia	Secondaire
Informateur19	F	32	Bejaia	Bejaia	Supérieur
Informateur20	M	53	Bejaia	Bejaia	Supérieur
Informateur21	F	27	Bejaia	Bejaia	Secondaire
Informateur22	M	45	Bejaia	Bejaia	Secondaire
Informateur23	M	32	Timezrit	Timezrit	Supérieur
Informateur24	F	25	Sidi aich	Sidi aich	Supérieur
Informateur25	F	43	Bejaia	Bejaia	Secondaire
Informateur26	F	38	Bejaia	Bejaia	Supérieur
Informateur27	F	32	Tizi ouzou	Bejaia	Supérieur
Informateur28	F	27	Bejaia	Bejaia	Supérieur
Informateur29	M	44	Bejaia	Bejaia	Supérieur
Informateur30	F	31	Bejaia	Bejaia	Secondaire
Informateur31	M	43	Bejaia	Bejaia	Secondaire
Informateur32	M	42	Bejaia	Bejaia	Supérieur
Informateur33	M	49	Sétif	Bejaia	Supérieur
Informateur34	M	27	Alger	Bejaia	Supérieur
Informateur35	F	43	Alger	Bejaia	Secondaire
Informateur36	F	32	-----	Bejaia	Supérieur
Informateur37	F	37	Bejaia	Bejaia	Moyen
Informateur38	M	39	Bejaia	Bejaia	Supérieur
Informateur39	M	48	Bejaia	Bejaia	Moyen
Informateur40	M	48	Bejaia	Bejaia	Secondaire
Informateur41	M	35	Bejaia	Bejaia	Secondaire
Informateur42	F	46	Bejaia	Bejaia	Secondaire
Informateur43	M	42	Sidi aich	Bejaia	Supérieur
Informateur44	M	31	BBA	Bejaia	Supérieur
Informateur45	M	46	Bejaia	Bejaia	Supérieur
Informateur46	M	42	Bejaia	Bejaia	Secondaire
Informateur47	M	48	Barbacha	Barbacha	Moyen
Informateur48	M	46	Alger	Bejaia	Supérieur
Informateur49	M	44	Boukhelifa	Bejaia	Moyen

Les résultats sur les représentations sociolinguistiques

Représentations sociolinguistiques à l'égard de l'arabe classique						
49 enquêtés						
Domaines référentiels	Classement				Total	
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	Nombre de réponses favorables	Nombre de réponses défavorables
Nationalisme	21	15	3	4	43	6
	42,85%	30,61%	6,12%	8,16%	87,75%	12,24%
Science	00	2	9	5	16	33
	00%	4,08%	18,36%	10,20%	32,65%	67,35%
Progrès	00	00	2	6	8	41
	00%	00%	4,08%	12,24%	16,32%	83,67%
Islam	20	17	5	00	42	7
	40,81%	34,69%	10,20%	00%	85,71%	14,29%
Culture	5	7	18	7	37	12
	10,20%	14,28%	36,73%	14,28%	75,52%	24,48%
Sous-développement	00	2	4	6	12	37
	00%	4,08%	8,16%	12,24%	24,48%	75,52%
Prestige	00	00	3	8	11	38
	00%	00%	6,12%	16,32%	22,45%	77,55%

Représentations sociolinguistiques à l'égard de l'arabe classique suivant la variable sexe								
Domaines référentiels		Nationalisme	Science	Progrès	Islam	Culture	Sous Développement	Prestige
Sexe Féminin 19 sur 49	1ère	06	00	00	11	01	00	00
		31,57%	00%	00%	57,89%	5,26%	00%	00%
	2ème	08	00	00	05	04	01	00
		42,10%	00%	00%	26,31%	21,05%	5,26%	00%
	3ème	02	03	00	01	08	00	00
		10,52%	15,78%	00%	5,26%	42,10%	00%	00%
	4ème	02	03	04	01	02	01	00
		10,52%	15,78%	21,05%	5,26%	10,52%	5,26%	00%
	R/F ¹⁴²	18	06	04	18	15	02	00
		94,73%	31,57%	21,05%	94,73%	78,94%	10,52%	00%
Sexe Masculin 30 sur 49	1ère	01	13	15	01	04	17	19
		5,26%	68,42%	78,94%	5,26%	21,05%	89,47%	100%
	2ème	14	00	00	10	04	00	00
		46,66%	00%	00%	33,33%	13,33%	00%	00%
	3ème	07	02	01	12	03	01	00
		23,33%	6,66%	3,33%	40%	10%	3,33%	00%
	4ème	01	06	01	02	10	04	01
		3,33%	20%	3,33%	6,66%	33,33%	13,33%	3,33%
	R/F	02	02	02	01	05	04	04
		6,66%	6,66%	6,66%	3,33%	16,66%	13,33%	13,33%
	R/DF ¹⁴³	24	10	4	25	22	9	05
		80%	33,33%	13,33%	83,33%	73,33%	30%	16,66%
	R/DF	06	20	26	5	8	21	25
		20%	66,66%	86,66%	16,66%	26,66%	70%	83,33%

¹⁴² R/F : désigne les réponses favorables.

¹⁴³ R/DF : désigne les réponses défavorables.

Représentations sociolinguistiques à l'égard de l'arabe classique suivant la variable âge

Domaines de références		Nationalisme	Science	Progrès	Islam	Culture	Sous développement	Prestige
Tranche d'âge de 20ans à 40ans	1 ^{ère}	11	00	00	12	2	00	00
		40,74%	00%	00%	44,4%	7,40%	00%	00%
	2 ^{ème}	7	00	00	11	4	2	00
		25,92%	00%	00%	40,7%	14,81%	7,40%	00%
	3 ^{ème}	3	5	1	1	9	1	1
		11,11%	18,5%	3,70%	3,70%	33,3%	3,70%	3,70%
	4 ^{ème}	3	2	4	2	3	4	3
		11,11%	7,40%	14,8%	7,40%	11,11%	14,81%	11,1%
	R/F	24	7	5	26	18	7	4
		88,88%	25,9%	18,5%	96,29%	66,66%	25,92%	14,8%
Tranche d'âge de 41ans à 53ans	1 ^{ère}	10	00	00	9	3	00	00
		45,45%	00%	00%	40,9%	13,6%	00%	00%
	2 ^{ème}	8	2	1	6	3	00	00
		36,36%	9,09%	4,54%	27,2%	13,6%	00%	00%
	3 ^{ème}	00	4	00	2	9	03	01
		00%	18,1%	00%	9,09%	40,9%	13,63%	4,54%
	4 ^{ème}	00	3	2	00	4	02	05
		00%	13,6%	9,09%	00%	18,1%	9,09%	22,7%
	R/F	18	9	3	17	19	5	6
		81,81%	40,9%	13,6%	77,2%	86,3%	22,72%	27,2%
22/49	R/DF	4	13	19	5	3	17	16
		18,18%	59,0%	86,3%	22,7%	13,6%	77,27%	72,7%

Représentations sociolinguistiques à l'égard de l'arabe populaire						
Domaines de représentations	Classement				Total	
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	Nombre de réponse sur 49 enquêtés	Réponse sur 49 enquêtés
Nationalisme	10	10	9	4	33	16
	20,40%	20,40%	18,36%	8,16%	67,34%	32,66%
Science	00	00	2	4	6	43
	00%	00%	4,08%	8,16%	12,24%	87,75%
Progrès	00	2	3	3	7	42
	00%	4,08%	6,12%	6,12%	14,28%	85,72%
Islam	6	7	5	4	22	27
	12,24%	14,28%	10,20%	8,16%	44,89%	55,11%
Culture	26	8	10	00	44	6
	53,06%	16,32%	20,40%	00%	89,79%	10,20%
Sous-développement	4	3	2	9	18	31
	8,16%	6,12%	4,08%	18,36%	36,73%	63,27%
Prestige	1	8	4	10	23	26
	2,04%	16,32%	8,16%	20,40%	46,93%	53,07%

Représentations sociolinguistiques à l'égard de l'arabe populaire suivant la variable sexe								
Domaines de références		Nationalisme	Science	Progrès	Islam	Culture	Sous développement	Prestige
Sexe féminin	1 ^{ère}	05	00	00	03	08	02	00
		26,31%	00%	00%	15,78%	42,10%	10,52%	00%
	2 ^{ème}	05	00	01	02	07	00	02
		26,31%	00%	5,26%	10,52%	36,84%	00%	10,52%
	3 ^{ème}	02	01	02	04	02	02	02
		10,52%	5,26%	10,52%	21,05%	10,52%	10,52%	10,52%
	4 ^{ème}	01	04	01	00	00	02	06
		5,26%	21,05%	5,26%	00%	00%	10,52%	31,57%
	RF	13	05	04	09	17	06	10
		68,42%	26,31%	21,05%	47,36%	89,47%	31,57%	52,63%
Sexe masculin	1 ^{ère}	05	00	00	03	18	02	01
		16,66%	00%	00%	10%	60%	6,66%	3,33%
	2 ^{ème}	05	00	02	06	01	03	05
		16,66%	00%	6,66%	20%	3,33%	10%	16,66%
	3 ^{ème}	07	00	01	01	07	00	02
		23,33%	00%	3,33%	3,33%	23,33%	00%	6,66%
	4 ^{ème}	03	01	02	03	00	07	05
		10%	3,33%	6,66%	10%	00%	23,33%	16,66%
	RF	20	01	05	13	26	12	13
		66,66%	3,33%	16,66%	43,33%	86,66%	40%	43,33%
	R/DF	10	29	14	17	04	18	17
		33,33%	96,66%	46,66%	56,66%	13,33%	60%	56,66%

Représentations sociolinguistiques à l'égard de l'arabe populaire suivant la variable âge								
Domaines de références		Nationalisme	Science	Progrès	Islam	Culture	Sous développement	Prestige
Tranche d'âge de 20ans à 40ans 27 /49	1 ^{ère}	6	00	00	3	11	4	1
		22,22%	00%	00%	11,11%	40,74%	14,81%	3,70%
	2 ^{ème}	5	00	1	3	7	1	4
		18,51%	00%	3,70%	11,11%	25,92%	3,70%	14,81%
	3 ^{ème}	3	1	1	4	5	2	4
		11,11%	3,70%	3,70%	14,81%	18,51%	7,40%	14,81%
	4 ^{ème}	2	3	2	1	00	4	6
		7,40%	11,11%	7,40%	3,70%	00%	14,81%	22,22%
	R/F	16	4	4	11	23	11	15
		59,25%	14,81%	14,81%	40,74%	85,18%	40,74%	55,55%
	R/DF	11	23	23	16	4	16	12
		40,74%	85,18%	85,18%	59,25%	14,81%	59,25%	44,44%
Tranche d'âge de 41ans à 53ans 22 /49	1 ^{ère}	4	00	00	4	14	00	00
		18,18	00%	00%	18,18	63,63%	00%	00%
	2 ^{ème}	5	00	2	6	00	2	4
		22,72%	00%	9,09%	27,72%	00%	9,09%	18,18
	3 ^{ème}	6	1	2	0	5	00	00
		27,27%	4,54%	9,09%	00%	22,72%	00%	00%
	4 ^{ème}	2	1	1	2	00	5	4
		9,09%	4,54%	4,54%	9,09%	00%	22,72%	18,18
	R/F	17	2	5	12	19	7	8
		77,27%	9,09%	22,72%	54,54%	86,36%	31,81%	36,36%
	R/DF	5	20	15	10	3	15	14
		22,72%	90,90%	68,18%	45,45%	11,11%	68,18%	63,63%

Représentations sociolinguistiques à l'égard du kabyle						
Domaines de représentations	Classement				Total	
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	Nombre de réponses favorables	Nombre de réponses défavorables
Nationalisme	10	15	6	2	33	16
	20,40%	30,61%	12,24%	4,08%	67,34%	32,66%
Science	00	1	1	4	6	43
	00%	2,04%	2,04%	8,17%	12,24%	87,76%
Progrès	1	6	6	4	17	32
	2,04%	12,24%	12,24%	8,17%	34,69%	65,30%
Islam	1	2	7	3	13	
	2,04%	4,08%	14,28%	6,12%	26,53%	73,47%
Culture	27	11	4	3	45	4
	55,11%	22,44%	8,17%	6,12%	91,83%	8,17%
Sous-développement	00	1	00	4	5	44
	00%	2,04%	00%	8,14%	10,20%	89,80%
Prestige	2	3	11	11	27	22
	4,08%	6,12%	22,44%	22,44%	55,10%	45,90%

Représentations sociolinguistiques à l'égard du kabyle suivant la variable sexe								
Domaines de références		Nationalisme	Science	Progrès	Islam	Culture	Sous développement	Prestige
Sexe féminin	1 ^{ère}	3	00	1	1	9	00	2
		15,78%	00%	5,26%	5,26 %	47,36%	00%	10,52%
	2 ^{ème}	6	1	4	00	5	00	1
		31,57%	5,26%	21,05%	00%	26,31%	00%	5,26%
	3 ^{ème}	4	1	2	3	1	00	5
		21,05%	5,26%	10,52%	15,78%	5,26%	00%	26,31%
	4 ^{ème}	1	2	2	1	2	1	4
		5,26%	10,52%	10,52%	5,26%	10,52%	5,26%	21,05%
	RF	14	4	9	5	17	1	12
		73,68%	21,05%	47,36%	26,31%	89,45%	5,26%	63,75%
Sexe masculin	1 ^{ère}	5	15	10	14	2	18	7
		26,31%	78,94%	52,63%	73,68%	10,52%	94,73%	36,84%
	2 ^{ème}	7	00	1	0	18	00	00
		23,33%	00%	3,33%	00%	60%	00%	00%
	3 ^{ème}	9	00	3	1	6	1	2
		30%	00%	3,33%	3,33%	20%	3,33%	6,66%
	4 ^{ème}	2	00	4	4	3	00	5
		6,66%	00%	13,33%	13,33%	3,33%	00%	16,66%
	RF	1	2	2	2	1	3	7
		3,33%	6,66%	6,66%	6,66%	3,33%	10%	23,33%

Représentations sociolinguistiques à l'égard du kabyle suivant les deux catégories d'âge								
Domaines de références		Nationalisme	Science	Progrès	Islam	Culture	Sous développement	Prestige
Tranche d'âge de 20ans à 40ans 27/49	1 ^{ère}	3	00	2	1	14	00	2
		11,11%	00%	7,40%	3,70%	51,85%	00%	7,40%
	2 ^{ème}	10	1	4	00	6	00	1
		37,03%	3,70%	14,81%	00%	22,22%	00%	3,70%
	3 ^{ème}	3	1	2	4	2	00	8
		11,11%	3,70%	7,40%	14,81%	7,40%	00%	26,29%
	4 ^{ème}	2	1	3	00	4	1	7
		7,40%	3,70%	11,11%	00%	14,81%	3,70%	25,92%
	R/F	18	3	11	5	26	1	18
		66,66%	11,11%	40,74%	18,51%	96,29%	3,70%	66,66%
	R/DF	9	24	16	22	1	26	9
		33,33%	88,88%	59,25%	81,48%	3,70%	96,29%	33,33%
Tranche d'âge de 41ans à 53ans 22/49	1 ^{ère}	6	00	00	00	13	00	00
		27,27%	00%	00%	00%	59,09%	00%	00%
	2 ^{ème}	7	00	2	2	5	1	2
		31,81%	00%	9,09%	9,09%	22,72%	4,54%	9,09%
	3 ^{ème}	3	00	04	3	2	0	2
		13,63%	00%	18,18%	13,63%	9,09%	00%	9,09%
	4 ^{ème}	0	03	1	2	0	3	4
		00%	13,63%	4,54%	9,09%	00%	13,63%	18,18%
	R/F	16	3	7	7	20	4	15
		72,72%	13,63%	31,81%	31,81%	90,90%	18,18%	68,18%
	R/DF	6	19	15	15	2	18	7
		27,27%	86,36%	68,18%	68,18%	9,09%	81,81%	31,81%

Représentations sociolinguistiques à l'égard du français						
Domaines de représentations	Classement				Total : 49 enquêtés	
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	Nombre de réponse favorables	Nombre de réponses défavorables
Nationalisme	1	00	2	2	5	44
	2,04%	00%	4,08%	4,08%	10,20%	89,80%
Science	15	15	9	3	42	7
	30,61%	30,61%	18,36%	6,12%	85,71%	14,29%
Progrès	4	11	13	8	36	13
	8,16%	22,44%	26,53%	16,32%	73,46%	26,54%
Islam	2	00	1	2	5	44
	4,08%	00%	2,04%	4,08%	10,20%	89,80%
Culture	4	12	8	5	29	20
	8,16%	24,48%	16,32%	10,20%	59,18%	40,82%
Sous-développement	00	1	00	3	4	45
	00%	2,04%	00%	6,12%	8,17%	91,83%
Prestige	00	2	5	15	22	27
	00%	4,08%	10,20%	30,61%	44,90%	55,10%
Colonisation	17	6	8	2	33	16
	34,69%	12,24%	16,32%	4,08%	67,34%	32,66%

Représentations sociolinguistiques à l'égard du français suivant la variable sexe									
Domaines de références		Nationalisme	Science	Progrès	Islam	Culture	Sous développement	Prestige	Colonisation
Sexe Féminin 19/49	1ère	00	5	1	1	2	00	00	9
		00%	26,31%	5,26%	5,26%	10,52%	00%	00%	47,36%
	2ème	00	5	5	00	6	1	00	1
		00%	26,31%	26,31%	00%	31,57%	5,26%	00%	5,26%
	3ème	1	5	4	1	3	00	2	1
		5,26%	26,31%	21,05%	5,26%	15,78%	00%	10,52%	5,26%
	4ème	2	1	4	1	1	1	5	1
		10,52%	5,26%	21,05	5,26%	5,26%	5,26%	26,31%	5,26%
	R/F	3	16	14	3	12	2	7	12
		15,78%	84,21%	73,68%	15,78%	63,15%	10,52%	36,84%	63,15%
Sexe Masculin 30/49	1ère	1	10	3	2	1	00	00	13
		3,33%	33,33%	10%	6,66%	3,33%	00%	00%	43,33%
	2ème	00	10	6	00	5	00	2	5
		00%	33,33%	20%	00%	16,66%	00%	6,66%	16,66%
	3ème	1	4	9	00	5	00	3	3
		3,33%	13,33%	30%	00%	16,66%	00%	10%	10%
	4ème	00	2	4	1	4	2	10	1
		00%	6,66%	13,33%	3,33%	13,33%	6,66%	33,33%	3,33%
	RF	2	27	22	3	15	2	15	22
		6,66%	90%	73,33%	10%	50%	6,66%	50%	73,33%
	RD	28	3	8	27	15	28	15	8
		93,33%	10%	26,66%	90%	50%	93,33%	50%	26,66%

Représentations sociolinguistiques à l'égard du français suivant les deux catégories d'âge									
Domaines de références		Nationalisme	Science	Progrès	Islam	Culture	Sous développement	Prestige	colonisation
Tranche d'âge de 20ans à 40ans	1 ^{ère}	00	11	1	2	2	00	00	10
		00%	40,74%	3,70%	7,40%	7,40%	00%	00%	37,03%
	2 ^{ème}	00	5	7	0	9	00	2	2
		00%	18,51%	25,92%	00%	33,33%	00%	7,40%	7,40%
	3 ^{ème}	1	4	5	1	3	00	5	2
		3,70%	14,81%	18,51%	3,70%	11,11%	00%	18,51%	7,40%
	4 ^{ème}	2	2	6	1	2	1	07	1
		7,40%	7,40%	22,22%	3,70%	7,40%	3,70%	25,92%	3,70%
	R/F	3	22	19	2	16	1	14	15
		11,11%	81,48%	70,37%	7,40%	59,25%	3,70%	51,85%	55,55%
Tranche d'âge de 41ans à 53ans	1 ^{ère}	24	5	8	25	11	26	13	12
		88,88%	18,51%	26,29%	92,59%	40,74%	96,29%	48,14%	44,44%
	2 ^{ème}	1	4	3	00	2	00	00	12
		4,54%	18,18%	13,63%	00%	9,09%	00%	00%	54,54%
	3 ^{ème}	00	10	4	00	2	1	00	4
		00%	45,45%	18,18%	00%	9,09%	4,54%	00%	18,18%
	4 ^{ème}	1	5	8	00	5	00	00	2
		4,54%	22,72%	36,36%	00%	22,72%	00%	00%	9,09%
	R/F	00	1	2	1	3	2	8	1
		00%	4,54%	9,09%	4,54%	13,63%	9,09%	36,36%	4,54%
22/49	R/DF	2	20	17	1	12	3	8	19
		9,09%	90,90%	77,27%	4,54%	54,54%	11,11%	36,36%	86,36%
	R/DF	20	2	5	21	10	19	14	3
		90,90%	9,09%	18,51%	95,45%	45,45%	86,36%	63,63%	11,11%

Les écrits recueillis

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

وزارة الشباب و الرياضة

DIRECTION GENERALE DES SPORTS

مديرية العامة للرياضة

م 761 065

Mesdames et Messieurs les Directeurs de la
Jeunesse et des Sports

OBJET : Organisation de stages avec des experts étrangers.

La Fédération Algérienne des Arts Martiaux a attiré notre attention sur l'organisation, avec des experts étrangers, de stages payants par des associations et des personnes sans l'aval de toute autorité de disciplines et des stages, cette activité fortement lucrative est illégale, et doit être bannie à l'avenir, pour protéger les pratiquants sportifs.

Pour ce faire, il vous appartient d'établir la liste des disciplines sportives où cette pratique a tendance à apparaître, compte tenu de votre connaissance du terrain et à travers l'exemple cité pour y mettre un terme.

Dans tous les cas, toute organisation de stages par des tierces doit parvenir des Fédérations et /ou Liges concernées pour obtenir votre accord et celui des structures centrales le cas échéant.

En tout état de cause il vous est demandé de veiller à la stricte application de la réglementation dans ce domaine. Tout contrevenant au contenu de cette décision se verrait exposé à des mesures coercitives.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Directeurs, l'expression de ma parfaite considération.

المدير العام للرياضة



- 34 -

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

وزارة الشباب والرياضة

الأمين العام

Le Secrétaire Général

MESSIEURS LES DIRECTEURS
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DES WILAYATE.

رقم 888 المانة العامة

24

OBJET : A/s « *Calendrier administratif annuel* ».

P. JOINTE : Une (01).

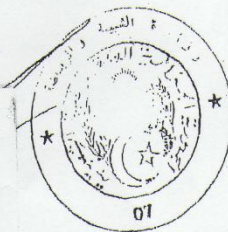
Dans le but de normaliser les relations entre l'administration centrale et les services déconcentrés et dans un souci de coordination et d'efficacité, notamment en ce qui concerne la **transmission - à des périodes régulières** - d'informations et/ou de documents, destinés aux directions centrales - j' ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, **le calendrier administratif annuel**, arrêté en la matière.

Vous voudrez bien, en conséquence, prendre toutes les dispositions utiles pour sa **mise en oeuvre immédiate** et de veiller - personnellement - **au strict respect des délais prescrits** et à la transmission des documents et informations demandés, **exclusivement à l' Organe ou à la Direction centrale concernés**.

J'attache un intérêt particulier à cet aspect de la gestion et vous signale que tous les manquements seront pris en compte, lors de l' **évaluation et de la notation des responsables**, à l'échelon local.

• **COPIE A MESSIEURS LES WALIS :**
POUR INFORMATION.

الأمين العام



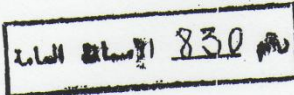
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

وزارة الشباب والرياضة

الأمين العام

Le Secrétaire Général

MESSIEURS LES DIRECTEURS
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DES WILAYATE.



27 يوليو 2002

OBJET : A/s de « l'Acheminement du courrier » et de
« l'utilisation des FAX et Télex ».

REFERENCE : Mon télex N°206/SP.SG. du 13 Mars 2000.

Il m'a été donné de constater que les instructions se rapportant au **respect de la voie hiérarchique** - **au libellé du courrier** destiné aux services centraux et à **l'utilisation du fax** - objet de mon envoi sus-référencé - ont été perdues de vue, **voir totalement ignorées**.

Aussi, je saisis l'occasion de la mise en place du « **calendrier administratif annuel** », qui vous a été transmis par note N°828/SP.SG. du 24.07.2002 et qui tend à organiser et normaliser les relations DJS-MJS, pour rappeler à votre attention les principes directeurs suivants :

- **RESPECT DE LA VOIE HIERARCHIQUE** : par tous les établissements, organismes et personnels, placés sous votre autorité, étant entendu que les questions nécessitant l'intervention de l'administration centrale doivent être accompagnées, obligatoirement, **de l'avis du D.J.S.**
- **LIBELLE DU COURRIER DESTINE AUX SERVICES CENTRAUX** : sur ce plan, il y a lieu de veiller à ce que les **enveloppes soient libellées, selon leur objet**, à l'indicatif de l'organe ou de la structure concernés - en tenant compte des attributions qui leur sont dévolues, par référence aux dispositions du décret **N°261-01 du 15.09.2001**, fixant l'organigramme de l'Administration Centrale du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

5/1

CM

WILAYA DE BEJAIA
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
SERVICE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

N° : /WB/DJS/MJS/SD/2010

N° : /WB/DJS/MJS/SS/2010

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
(DIRECTION GENERALE DES SPORTS)

OBJET : A/S Domiciliation de la 1^{ère} Edition du Festival National
des Ecoles des Echecs.

R E F : V/E N° 61/S/DSTD/ du 31/01/2010.

Faisant suite à votre envoi cité en référence relatif au programme d'animation sportive locale notamment les festivals nationaux des écoles de sport j'ai l'honneur de vous informer de la proposition de notre wilaya a l'effet d'organiser la première édition du festival national des écoles des échecs.

A cet effet, je vous transmets ci-joint la fiche technique descriptive de cette manifestation sportive.

Recevez, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Ci-Joint : Fiche Technique Descriptive.

Fait à Béjaia le



من الموزر وبالكفوض من
مدير الشباب والرياضة

C17

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Jeunesse et des Sports

Wilaya de Bejaia
Direction de la Jeunesse
et des Sports

OBJET : Révision de L'Arrêté Interministériel du 13 Octobre 2009
Fixant la consistance des Offices Des Etablissements de
Jeunes de wilayas,

Conformément à l'arrêté Interministériel du 13 Octobre 2009 fixant la consistance des Offices Des Etablissements de Jeunes de wilayas, et faisant suite à votre envoi N° : 344 relatif à la révision du même arrêté Ministériel, J'ai l'honneur de vous faire un rapport sur la Maison de Jeunes Lieutenant HAMMIMI Nacer d'Akbou mentionnée sur le dit arrêté et qu'il y lieu de supprimer.

En effet l'établissement en question est une bâtisse précaire en préfabriqué qui date de l'ère coloniale implantée au quartier Hira. Suite à la mise en service de la Nouvelle Maison de Jeunes Abderrahmane Farès dans la même commune, la Maison de Jeunes Hammimi Nacer ne répondait plus aux besoins de la Jeunesse. Elle fut abandonnée par le secteur, sa vétusté et son délabrement ont été la véritable cause.

Alors ces espaces sont devenus des lieux de rencontres nocturne pour les jeunes de tous bord. Présentant ainsi, un danger permanent sur cette frange de la société, les autorités de l'époque et à leur tête le directeur de la Jeunesse et des Sports, qui fut aussi directeur de l'Exécutif de Wilaya D.E.W, ont pris la décision de raser ces baraques par mesure de sécurité préventive.

Dans un premier temps, l'assiette foncière a été proposée comme coopérative immobilière au profit des cadres du secteur, mais par la suite et en raison de l'importance du quartier, il a été décidé de construire une école à la place de cet Etablissement. Mais la décision n'a pas fait l'objet d'une notification écrite, néanmoins, concrétisée.



عن الوزير وبالشؤون منه
مدير الشؤون الرياضية

-38-

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

WILAYA DE BEJAIA
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
SERVICE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

N° : RS /WB/DJS/MJS/SD/2010

N° : 112 /WB/DJS/MJS/SS/2010

A

MADAME LA PRESIDENTE DE LA
FEDERATION ALGERIENNE DES ECHECS

OBJET : Compte Rendu.

Conformément à la correspondance n°61S/DSTD / du 31/01/10 relative au programme d'animation sportive locale notamment les festivals nationaux, la Direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Béjaia s'est proposée d'organiser la première édition du festival national des écoles des échecs.

A cet effet une réunion de travail s'est tenue le 14 Février 2010 à 14h30 au siège de la direction de la jeunesse et des sports regroupant la direction de la jeunesse et des sports représentée par son directeur, la fédération algérienne des échecs représentée par son directeur technique national et la ligue de wilaya de Béjaia des échecs représentée par son président.

Un accord de princip favorable a été donné par le représentant de la fédération en attendant son officialisation par la tutelle.

La fiche technique inhérente à l'opération a été débattue et a fait ressortir les points suivants :

- *Tranche d'âge des athlètes : 08 – 10 – 12ans
- *Nombre d'athlètes participants par wilaya : 06 (02 par tranche d'âge des deux sexes) .
- *Officiels fédéraux : 22
- *Durée du festival : 05 jours

Une deuxième séance de travail a été arrêtée pour le Lundi 22 Février 2010 au siège de la Direction de la Jeunesse et des Sports à 14h00 à l'effet de finaliser la fiche technique relative à ce festival .

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Fait à Béjaia le,



من الموقر والمختص
مدير الشباب والرياضة

39-

9

C1

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

WILAYA DE BEJAIA

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SERVICE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

N° : /WB/DJS/MJS/SD/2010

N° : /WB/DJS/MJS/SS/2010

421

NOTE DE RELATION

EXPEDITEUR	Service EPS	DESTINATAIRE	Service jeunesse
OBJET	A/S Hébergement et Restauration Festival des échec du 03 au 07 Juin		
REFERENCE		POUR (1)	

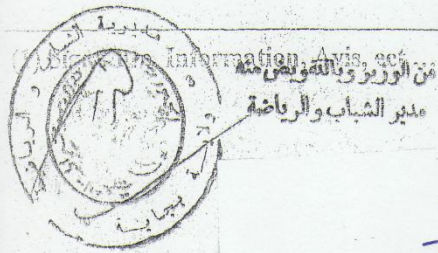
Faisant suite à la réunion de travail tenue au
niveau du siège de la DJS en présence du Directeur
en date du 16/05/2010, je tiens à vous informer
des décisions retenues :

Auberge Souan : - Hébergement, Petit déjeuner
- Déjeuner et Dîner

Auberge Tichy : - Hébergement, Petit déjeuner
- Dîner

Auberge Akas : - Hébergement et Petit Déjeuner

Date : 17/05/2010



Le chef de service de Sport

[Signature]

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
DIRECTION DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
DE LA WILAYA DE BEJAIA

N° [] DJS/2010 .

A

MONSIEUR LE CHEF DE SERVICE
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIF .

OBJET : Annuaire statistique 2009 .

Dans le cadre des travaux statistique du secteur et conformément au Canevas existant, j'ai l'honneur de vous demander de procéder à la mise à jour des données suivantes .

- Ligue sportives (spécialisées et omnisport)
- Réparation des licenciés par catégorie .
- Répartition des pratiquants non licenciés par catégorie
- Encadrement émergent sur le budget de l'état .

A cet effet, il y a lieu de me rendre destinataires des informations y afférent avant le 31/01/2010 .

Comptant sur votre entière collaboration, veuillez recevoir Monsieur mes salutations distinguées .

FAIT A BEJAIA LE []



عن الوزير بالتفويض منه
مدير الشباب والرياضة

- 41 -

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DE LA WILAYA DE BEJAIA

N° 989 /MJS/WB/DJS/2002/

Le Directeur de la Jeunesse et des Sports

A

Messieurs/ Les Chefs de Services : Jeunesse- Sports et Administration .
Les Inspecteurs Jeunesse et Sports.

Monsieur/ Le Directeur du CIAJ, en communication aux responsables
des structures : Maisons de Jeunes- Centres Culturels- C.S.P
et Auberges de jeunesse.
Le Directeur de L'OPOW en communication aux responsables
des unités salles O.M.S.

Messieurs/ Les Présidents des Ligues Sportives.
Les Présidents des Clubs Sportifs Amateurs.
Les Présidents des Ligues de Jeunesse.
Les Présidents des Associations des Activités de Jeunes.

Monsieur/ Le Président de L'association des Cadres du Sport.

Objet/ Journées et Horaires de
Réception du public.

J'ai l'honneur de vous informer que les journées de réception du public
à la Direction de la Jeunesse et des Sports, sont fixées comme suit :

- 08H30Mn à 11H30mn
- DIMANCHE 14h00Mn à 16H00Mn
- 08H30Mn à 11H30Mn
- MARDI 14H00Mn à 16H00Mn

En dehors des ces deux Journées, la réception du public se fera
sur présentation de la **Convocation**.

La **pièce d'identité** du visiteur doit être déposée obligatoirement
auprès des agents chargés de la réception.

Le bon fonctionnement des services, est subordonné à l'application
stricte et rigoureuse de cette note.

Fait à Béjaia le _

N-B/ P/Information et Affichage.

COPIE POUR INFORMATION/

Monsieur le Wali de la Wilaya de Béjaia

-CABINET.

-SECRETARIAT GENERAL.



- 42 -

Chef de Service des Sports

Béjaia le 11/04/2010

11 AVR 2010
A
Monsieur le Directeur de la Jeunesse et des Sports

Objet : A/S réunion de coordination du 08/04/2010

Faisant suite à l'invitation émanant de Monsieur le Directeur général des sports, une réunion de travail présidée par ce dernier a été tenue en date de 08/04/2010 au niveau de L'ANALJ de zeralda en présence de l'ensemble des chefs des services des Sports avec pour ordre du jour les points suivants :

- 1- Recensement des terrains matico susceptible d'accueillir l'implantation de la pratique du tennis.
- 2- Recensement des terrains non utilisés pouvant abriter des aires de jeu.
- 3- Point de situation trimestrielle sur l'état d'exécution des résolutions de Monsieur le Ministre portée sur la circulaire ministérielle N° 61 du 14/02/2010.

Premier point :

Le recensement des terrains matico a pour objectif l'implantation et la vulgarisation de la pratique du tennis à travers toute nos villes et particulièrement vers nos citées.

Des kits matériels pédagogique seront disponible pour les écoles de sports, les CSP reste des pôles idéals pour le développement de cette discipline en raison de leur espace pédagogique et sécuritaire.

Deuxième point :

Il a été demandé le recensement des terrains vagues et aires de jeu qui ne sont pas exploiter et de trouver à quelle nature juridique il appartienne pour les récupérer et les exploiter.

Aussi il a été demandé de faire un recensement des terrains Matico détériorés pour un éventuel aménagement.

- 43 -

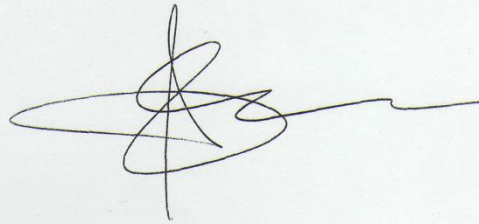
Troisième point :

Il a été demandé l'élaboration et le suivi d'un plan de travail afin de mettre en œuvre la circulaire N°61 du 14/02/2010 qui constitue une base de départ pour le développement sportif national.

Un débat s'en est suivi ou il y a eu plusieurs interventions relatives au premier et deuxième point de l'ordre du jour ainsi que la situation des classe sports études ou un grand travail reste à faire.

En conclusion le directeur général remercia l'ensemble des participants, leur demanda de doubler l'effort pour la réussite de la relance du mouvement sportif national et de transmettre les documents avant le 24/04/2010.

Chef de Service des Sports



- 44 -

10

cl

BEJAIA LE 20.01.2008

COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT JUDICIAIRE.
PORTE SARASINE BEJAIA.

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS DE LA
WILAYA DE BEJAIA.

Objet : Respect du décret 01.351 du 10.11.2001.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le respect du décret exécutif cité en objet, relatif au contrôle des subventions de l'état ou des collectivités locales aux associations et organisations.

En effet, certains responsables d'associations ne respectent pas le décret précité, notamment l'article 4 qui stipule que le commissaire aux comptes est désigné pour une durée de 3 ans successifs et renouvelable une fois.

Si pour une raison ou une autre, l'association change de CAC sans respecter les mandats, le contrôle deviendra difficile et suspect.

Aussi, comme vous êtes le principal donateur j'attire votre attention sur le respect de cet article par vos services financiers, afin de mieux cerner le contrôle.

Recevez MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE LA WILAYA DE BEJAIA, mes salutations distinguées.

Y.BIREM CAC.

PORTE SARASINE BEJAIA.

P.J = copie décret 01.351 du 10.11.001.

Comptable Agrée
Commissaire aux Comptes
Porte Sarasine BEJAIA
Tél: 034 20 21 19

-45-

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**DIRECTION DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS DE LA WILAYA
DE BEJAIA**

N° : 4318 /M.J.S/D.J.S/W.B/2009

Avis

Monsieur le Directeur de la Jeunesse et des Sports de la Wilaya de Béjaïa lance un avis d'ouverture d'un concours sur épreuve pour l'accès au grade de : **SECRETAIRE DE DIRECTION** conformément aux :

1. Conditions générales pour participer aux concours :

Corps	Nombres de postes ouverts	Conditions de recrutement
SECRETAIRE DE DIRECTION	01	Concours sur épreuve parmi les candidats titulaires du diplôme de technicien en secrétariat ou d'un titre reconnu équivalent.

2. Constitution du dossier de candidature :

- Demande manuscrite de participation à l'épreuve
- Deux (02) photos d'identité
- Copie légalisée de la carte d'identité nationale
- Certificat de scolarité
- Relevé des notes obtenu de l'institut qui englobe toute la durée de formation
- Extrait du casier judiciaire
- Certificat de nationalité algérienne
- Fiche familiale
- Justification vis-à-vis du service national à savoir : sursitaire, en report d'incorporation - (en cours de validité) -, exempté ou dispensé.
- Certificats médicaux (médecine générale et phthisiologie)
- Extrait de naissance

3. Dépôt des dossiers :

- Les dossiers de candidature doivent être transmis à la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Wilaya de Béjaïa, ex CFA, Béjaïa, ou déposé au Secrétariat de la Direction, durant les 30 jours qui suivent la date : 11 AOUT 2009

Observation :

- Les dossiers incomplets ou parvenus après le délai réglementaire ne seront pas pris en considération.

Fait à Béjaïa, le

/

من الوزير وبالتفويض منه
مدير الشباب والرياضة

- 46 -



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**DIRECTION DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS DE LA WILAYA
DE BEJAIA**
N° : 4316 /M.J.S/D.J.S/W.B/2009

Avis

Monsieur le Directeur de la Jeunesse et des Sports de la Wilaya de Béjaïa lance un avis d'ouverture d'un concours sur épreuve pour l'accès au grade de : Attaché de l'administration, conformément aux :

1. Conditions générales pour participer aux concours :

Corps	Nombres de postes ouverts	Conditions de recrutement
Attaché de l'administration	01	Concours sur épreuve parmi les candidats titulaires du baccalauréat ayant accompli avec succès deux (02) années d'enseignement ou de formation supérieures dans une des spécialité suivantes : - Sciences juridiques et administratives - Sciences de gestion - Sciences de l'information et de la communication - Sciences économiques

2. Constitution du dossier de candidature :

- Demande manuscrite de participation à l'épreuve
- Deux (02) photos d'identité
- Copie légalisée de la carte d'identité nationale
- Copie légalisée du baccalauréat de l'enseignement secondaire
- Certificat de scolarité
- Relevé des notes des deux années universitaires
- Extrait du casier judiciaire
- Certificat de nationalité algérienne
- Fiche familiale
- Justification vis-à-vis du service national à savoir : sursitaire, en report d'incorporation - (en cours de validité) -, exempté ou dispensé.
- Certificats médicaux (médecine générale et phthisiologie)
- Extrait de naissance

3. Dépôt des dossiers :

- Les dossiers de candidature doivent être transmis à la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Wilaya de Béjaïa, ex CFA, Béjaïa, ou déposé au Secrétariat de la Direction, durant les 30 jours qui suivent la date : 11 AOUT 2009

Observation :

- Les dossiers incomplets ou parvenus après le délai réglementaire ne seront pas pris en considération.



من الوزير وبالتفويض منه
مدير الشباب والرياضة

Fait à Béjaïa, le

-47-

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
OFFICE DU PARC OMNISPORTS DE LA WILAYA DE BEJAIA

AVIS

Monsieur le Directeur de l'Office du parc omnisports de la wilaya de Béjaia lance un avis d'ouverture d'un concours sur titre pour l'accès aux grades de :
Technicien supérieur en informatique, conformément aux :

1. Conditions générales pour participer aux concours :

Corps	Nombre de postes ouverts	Conditions de recrutement
Technicien supérieur en informatique	01	- Concours sur épreuve, parmi les candidats titulaires des diplômes ci-après : - Diplôme des études universitaires appliquées (DEUA) en informatique - Diplôme technicien supérieur (TS) en informatique

2. Constitution du dossier de candidature :

1. Demande manuscrite de participation au concours.
2. Deux (02) photos d'identité.
3. Copie légalisée de la carte d'identité nationale.
4. Copie certifiée conforme à l'original du diplôme demandé.
5. Extrait du casier judiciaire.
6. Certificat de nationalité algérienne.
7. Fiche familiale ou fiche individuelle.
8. Copie certifiée conforme à l'original de l'attestation justifiant la position vis-à-vis du Service national.

9. Certificats médicaux (médecine générale et physiologie).

10. Extrait de naissance.

3. Dépôt des dossiers :

- Les dossiers de candidatures doivent être transmis à la Direction de l'Office du parc omnisports de la wilaya de Béjaia, sis à Terga-Ouzemour Béjaia ou déposés au secrétariat de l'Opow, durant les 30 jours qui suivent la date de publication par voie de presse nationale.

Observation :

- Les dossiers incomplets ou parvenus après le délai réglementaire ne seront pas pris en considération.

DDK/05/09/2009

ANEP N° 777 780

-48-

Mardi 4 juin 2008

Pub

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DE LA WILAYA DE BÉJAÏA

AVIS

Monsieur le Directeur de la Jeunesse et des sports de la wilaya de Béjaïa lance un avis d'ouverture d'un concours sur titre pour l'accès aux grades de : **Conseiller du sport - Conseiller pédagogique à la jeunesse - Technicien supérieur du sport - Educateur spécialisé de la jeunesse**, conformément aux :

1 - Conditions générales pour participer aux concours :

Corps	Nombres de postes ouverts	Conditions de recrutement
Conseillers du sport	25	Concours sur titre, parmi les candidats issus des établissements de formation spécialisée, justifiant du baccalauréat de l'enseignement secondaire et ayant subi une formation spécialisée de cinq (5) ans.
Conseillers pédagogiques à la jeunesse	05	Concours sur titre, parmi les candidats issus des établissements de formation spécialisée, justifiant du baccalauréat de l'enseignement secondaire et ayant subi une formation spécialisée de quatre (4) ans.
Techniciens supérieurs du sport	26	Concours sur titre, parmi les candidats issus des établissements de formation spécialisée, justifiant du baccalauréat de l'enseignement secondaire et ayant subi une formation spécialisée de trois (3) ans.
Educateurs spécialisés de la jeunesse	09	Concours sur titre, parmi les candidats issus des établissements de formation spécialisée, justifiant du baccalauréat de l'enseignement secondaire et ayant subi une formation spécialisée de trois (3) ans.

2 - Constitution du dossier de candidature :

- Demande manuscrite pour participer au concours - Copie du diplôme certifiée conforme à l'original - Copie légalisée du baccalauréat de l'enseignement secondaire - Dernier relevé des notes obtenues de l'Institut qui englobe les années de formation - Certificat de nationalité algérienne - Extrait du casier judiciaire - Attestation justifiant le dégageement du Service national - Attestation de travail dans la spécialité (le cas échéant) - Certificats médicaux (médecine générale et phthisiologie) - Extrait de naissance

3 - Dépôt des dossiers :

- Les dossiers de candidature doivent être transmis à la Direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Béjaïa ex-CFA, Béjaïa, ou déposés au secrétariat de la Direction, durant les 45 jours qui suivent la date de publication par voie de presse nationale.

Observation :

- Les dossiers incomplets ou parvenus après le délai réglementaire ne seront pas pris en considération.

DDK/04/06/2008

ANEP N° 720 153

-49-

Des extraits de la Constitution et des textes législatifs, Loi et Ordonnance

« **La langue nationale.** La langue arabe est un élément essentiel de l'identité culturelle du peuple algérien. On ne saurait séparer notre personnalité de la langue nationale qui l'exprime. Aussi, l'usage généralisé de la langue arabe et sa maîtrise en tant qu'instrument fonctionnel créateur, est une des tâches primordiales de la société algérienne au plan de toutes les manifestations de la culture et à celui de l'idéologie socialiste. En retrouvant son propre équilibre à travers l'expression légitime, authentique et rationnellement outillée de son être national, l'Algérie contribuera beaucoup mieux à enrichir la civilisation universelle tout en profitant à bon escient de ses apports et expériences.

Il ne s'agit nullement de choisir entre la langue nationale et une langue étrangère. Le problème du choix étant dépassé et irréversible, le débat sur l'arabisation ne peut porter, désormais, que sur le contenu, les moyens, les méthodes, les étapes, la conception générale d'une langue appelée à jouer le rôle qui doit lui revenir si les siens savent en faire, par leur travail et un effort acharné et positif de perfectionnement, l'outil culturel et scientifique destiné à propulser la marche en avant de l'Algérie socialiste. Si le processus d'arabisation est un fait sur lequel on ne doit plus revenir, le lourd handicap, les préjugés tenaces hérités de l'ère coloniale, et les retards subis par la langue arabe en Algérie, ont tous contribué à faire en sorte que le problème ne puisse être résolu en dehors des conditions d'une grave exigence de qualité et d'étapes nécessaires qui, seules, auront raison de ces obstacles matériels et moraux. Il n'en demeure pas moins que le but assigné doit être atteint, non pas pour une simple satisfaction d'amour-propre, mais exigeante, éclairée, responsable, concernant la langue arabe en tant qu'instrument d'éveil et de création, de développement et de progrès, de recherche scientifique et de transformation sociales.

Portée par la ferveur populaire, l'arabisation réalise de jour en jour des progrès considérables en Algérie et permet à de larges secteurs, notamment parmi la jeunesse, de se révéler dans leur pratique de la langue nationale. Il s'agit là, objectivement, d'un acquis d'une grande portée et qui n'est, au demeurant, que très légitime. Il constitue déjà, en même temps qu'une réponse à l'une des aspirations majeures du peuple algérien, un environnement culturel et psychologique indéniable qui prédisposera l'appareil de l'État, le Parti, les organisations de masse, les diverses administrations et les sociétés nationales, les organismes officiels, les entreprises économiques, à rendre de plus en plus effective, par des mesures appropriées, l'arabisation de leurs services. De cette façon, et les initiatives

du pouvoir révolutionnaire aidant pour hâter la réalisation méthodique de ce grand projet, se concrétisera l'unification de l'usage d'une même langue de travail, d'enseignement et de culture, objectif qui s'identifie, parmi d'autres, au recouvrement de tous les attributs historiques de la nation algérienne. Cette récupération totale de la langue nationale et sa nécessaire adaptation à tous les besoins de la société n'excluent pas un ferme encouragement à l'acquisition des langues étrangères, A cet égard, notre idéal le mieux compris est d'être pleinement nous-mêmes, tout en nous ouvrant sur les autres et en maîtrisant, en même temps que notre langue dont la primauté reste indiscutable, la connaissance de langues de culture qui nous faciliteraient la constante communication avec l'extérieur, c'est-à-dire avec les sciences et les techniques modernes et l'esprit créateur dans sa dimension universelle la plus féconde. »

(**Charte nationale de 1976**, titre troisième. *Les grands axes de l'édification du socialisme*. p.65-66).

Article. 3. L'arabe est la langue nationale officielle. L'État œuvre à généraliser l'utilisation de la langue nationale au plan officiel.

(**Constitution de 1976**, Chapitre I, *De la République*, p.2).

Article .3. L'arabe est la langue nationale et officielle.

(**Constitution de 1989**, chapitre I. *De l'Algérie*. P.7).

Article .3.L'arabe est la langue nationale et officielle.

(**Constitution de 1996**, chapitre I. *De l'Algérie*. P.7).

Article .3. L'arabe est la langue nationale et officielle.

Article .3.Bis. Tamazight est également langue nationale.

L'État œuvre à sa promotion et à son développement dans toutes ses variétés linguistiques en usage sur le territoire national.

(**Révision de la Constitution Novembre 2008**, chapitre I. *De l'Algérie*. P.7)

Extraits des textes législatifs, Loi et Ordonnance n°76-35 du 16 Avril 1976 portant organisation de l'éducation et de la formation.

Article 8 - L'enseignement est assuré en langue nationale à tous les niveaux d'éducation et de formation et dans toutes les disciplines. Un décret précisera les modalités d'application du présent article.

Article 9 - L'enseignement d'une ou de plusieurs langues étrangères est organisé dans des conditions définies par décret. (P. 34)

Titre III, chapitre I. L'enseignement fondamental, Missions et objectifs

Article 25 : - L'école fondamentale est chargée de dispenser aux élèves :

- Un enseignement de langue arabe leur permettant une maîtrise totale de l'expression écrite et orale ; cet enseignement, qui est un facteur important de développement de leur personnalité, doit les doter d'un instrument de travail et d'échange pour se pénétrer des différentes disciplines et pour communiquer avec leur milieu. (Premier alinéa, p.36-37).
- L'enseignement des langues étrangères qui doit leur permettre d'accéder à une documentation simple dans ces langues, à connaître les civilisations étrangères et à développer la compréhension mutuelle entre les peuples. (Dernier alinéa, p.37).

Le Journal Officiel



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، مراسيم
قرارات وآراء، مقررات، منشورات، إعلانات وبلغات

Abonnement annuel	Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION : SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT Abonnements et publicité : IMPRIMERIE OFFICIELLE 7, 9 et 13 Av. A. Benbarek — ALGER Tél. : 65. 18. 15 à 17 — C.C.P. 3200 — 50 ALGER Télex : 65 180 IMPOF DZ BADR : 060.300.0007 68/KG ETRANGER : (Compte devises): BADR : 060.320.0600 12
	1 An	1 An	
Edition originale	150 D.A.	400 D.A.	
Edition originale et sa traduction	300 D.A.	730 D.A. (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 3,50 dinars ; édition originale et sa traduction, le numéro : 7 dinars. — Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation et changement d'adresse. Tarif des insertions : 30 dinars la ligne.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANÇAISE)

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 91-05 du 16 janvier 1991 portant généralisation
de l'utilisation de la langue arabe, p. 38.

- 55 -

LOIS

— « » —

Loi n° 91-05 du 16 janvier 1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe.

Le Président de la République,

Vu la Constitution notamment ses articles 3, 58, 80, 115, 117 et 155;

Vu l'ordonnance n° 66-154 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure civile;

Vu l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure pénale;

Vu l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal;

Vu l'ordonnance n° 68-92 du 26 avril 1968 complétée, portant obligation de la connaissance de la langue arabe par les fonctionnaires et assimilés;

Vu l'ordonnance n° 70-20 du 19 février 1970 relative à l'état civil;

Vu l'ordonnance n° 73-55 du 1^{er} octobre 1973 portant arabisation des sceaux nationaux;

Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil;

Vu l'ordonnance n° 76-35 du 16 avril 1976 portant organisation de l'éducation et de la formation et notamment son article 8;

Vu la loi n° 84-05 du 7 janvier 1984 relative à la planification des effectifs du système éducatif;

Vu la loi n° 86-10 du 19 août 1986 portant création de l'académie algérienne de langue arabe;

Vu la loi n° 88-01 du 12 janvier 1988 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques;

Vu la loi n° 88-27 du 12 juillet 1988 portant organisation du notariat et notamment son article 18;

Vu la loi n° 89-11 du 5 juillet 1989 relative aux associations à caractère politique et notamment ses articles 2, 3 et 4;

Vu la loi n° 89-13 du 7 août 1989 portant loi électorale, modifiée et complétée et notamment son article 125;

Vu la loi n° 89-16 du 11 décembre 1989 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'Assemblée populaire nationale;

Vu la loi n° 89-21 du 12 décembre 1989 portant statut de la magistrature;

Vu la loi n° 89-22 du 12 décembre 1989 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement de la Cour suprême et notamment son article 5;

Vu la loi n° 90-07 du 3 avril 1990 relative à l'information et notamment son article 6;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune et notamment son article 38;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya et notamment son article 12;

Vu la loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations;

Vu la loi n° 90-32 du 4 décembre 1990 relative à l'organisation et au fonctionnement de la Cour des comptes;

Après adoption par l'Assemblée populaire nationale,

Promulgue la loi dont la teneur suit :**Chapitre I.****DISPOSITIONS GENERALES**

Article 1^{er}. — La présente loi a pour objet de fixer les règles générales de l'utilisation, la promotion et la protection de la langue arabe dans les différents domaines de la vie nationale.

Art. 2. — La langue arabe est une composante de la personnalité nationale authentique et une constante de la nation.

Son usage traduit un aspect de souveraineté. Son utilisation est d'ordre public.

- 56 -

Art. 3. — Toutes les institutions doivent œuvrer à la promotion et à la protection de la langue arabe et veiller à sa pureté et à sa bonne utilisation.

Il est interdit de transcrire la langue arabe en caractères autres que les caractères arabes.

Chapitre II

DOMAINES D'APPLICATION

Art. 4. — Les administrations publiques, les institutions, les entreprises et les associations, quelle que soit leur nature, sont tenues d'utiliser la seule langue arabe dans l'ensemble de leurs activités telles que la communication, la gestion administrative, financière, technique et artistique.

Art. 5. — Tous les documents officiels, les rapports, et les procès-verbaux des administrations publiques, des institutions, des entreprises et des associations sont rédigés en langue arabe.

L'utilisation de toute langue étrangère dans les délibérations et débats des réunions officielles est interdite.

Art. 6. — Les actes sont rédigés exclusivement en langue arabe.

L'enregistrement et la publicité d'un acte sont interdits si cet acte est rédigé dans une langue autre que la langue arabe.

Art. 7. — Les requêtes, les consultations et les plaidoiries au sein des juridictions, sont en langue arabe.

Les décisions de justice et les jugements, les avis et les décisions du Conseil constitutionnel et de la Cour des comptes, sont rendus ou établis dans la seule langue arabe.

Art. 8. — Les concours professionnels et les examens de recrutement pour l'accès à l'emploi dans les administrations et entreprises doivent se dérouler en langue arabe.

Art. 9. — Les sessions et séminaires nationaux ainsi que les stages professionnels et de formation et les manifestations publiques se déroulent en langue arabe.

Il peut être fait usage de langues étrangères, de façon exceptionnelle et parallèlement à la langue arabe, lors des conférences, rencontres et manifestations à caractère international.

Art. 10. — Sont établis exclusivement en langue arabe, les sceaux, timbres et signes officiels spécifiques aux institutions, administrations publiques et entreprises quelle que soit leur nature.

Art. 11. — Toutes les correspondances des administrations, institutions et entreprises doivent être rédigées exclusivement en langue arabe.

Art. 12. — Les relations des administrations, institutions, entreprises et associations avec l'étranger s'effectuent en langue arabe.

Les traités et conventions sont conclus en langue arabe.

Art. 13. — Le Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire est édité exclusivement en langue arabe.

Art. 14. — Le Journal officiel des débats de l'Assemblée populaire nationale est édité exclusivement en langue arabe.

Art. 15. — L'enseignement, l'éducation et la formation dans tous les secteurs, dans tous les cycles et dans toutes les spécialités sont dispensés en langue arabe, sous réserve des modalités d'enseignement des langues étrangères.

Art. 16. — Sous réserve des dispositions de l'article 13 de la loi relative à l'information, l'information destinée aux citoyens doit être en langue arabe.

L'information spécialisée ou destinée à l'étranger peut être en langues étrangères.

Art. 17. — Les films cinématographiques et/ou télévisuels ainsi que les émissions culturelles et scientifiques sont diffusés en langue arabe ou traduits ou doublés.

Art. 18. — Sous réserve des dispositions de la loi relative à l'information, toutes les déclarations, interventions et conférences ainsi que toutes les émissions télévisuelles se déroulent en langue arabe.

Elles sont traduites si elles sont en langues étrangères.

Art. 19. — La publicité sous quelque forme qu'elle soit, se fait en langue arabe.

Il peut être fait à titre exceptionnel, le cas échéant, usage de langues étrangères parallèlement à la langue arabe, après autorisation des parties compétentes.

Art. 20. — Sous réserve d'une transcription esthétique et d'une expression correcte, les enseignes, les panneaux, les slogans, les symboles, les panneaux publicitaires ainsi que toute inscription lumineuse, sculptée ou gravée indiquant un établissement, un organisme, une entreprise ou un local et/ou mentionnant l'activité qui s'y exerce, sont exprimés dans la seule langue arabe.

Il peut être fait usage de langues étrangères parallèlement à la langue arabe dans les centres touristiques classés.

Art. 21. — Sont imprimés en langue arabe et en plusieurs langues étrangères et à condition que la langue arabe soit mise en évidence, les documents, imprimés, emballages et boîtes comportant des indications techniques, modes d'emploi, composantes, concernant notamment :

- les produits pharmaceutiques,
- les produits chimiques,
- les produits dangereux,
- les appareils de sauvetage et de lutte contre les incendies et les calamités.

Art. 22. — Les noms et indications concernant les produits, marchandises et services et tous objets fabriqués, importés ou commercialisés en Algérie sont établis en langue arabe.

Il peut être fait usage de langues étrangères à titre complémentaire.

Les modalités d'application du présent article seront précisées par voie réglementaire.

Chapitre III

ORGANES D'EXECUTION, DE SUIVI ET DE SOUTIEN

Art. 23. — Il est créé auprès du Chef du Gouvernement un organe national d'exécution,

chargé du suivi et de l'application des dispositions de la présente loi.

Sa composition et les modalités de son fonctionnement seront fixées par voie réglementaire.

Art. 24. — Le Gouvernement présente, dans le cadre de sa communication annuelle à l'Assemblée populaire nationale, un exposé détaillé sur la généralisation et la promotion de la langue arabe.

Art. 25. — Les assemblées élues et les associations veillent dans les limites de leurs prérogatives au suivi de l'opération de généralisation et à la bonne utilisation de la langue arabe.

Art. 26. — L'académie algérienne de langue arabe veille à l'enrichissement, la promotion et le développement de la langue arabe pour assurer son rayonnement.

Art. 27. — Il est créé un centre national chargé de :

- généraliser l'utilisation de la langue arabe par tous les moyens disponibles modernes,
- traduire les recherches scientifiques et technologiques éditées en langues étrangères et assurer leur publication en langue arabe,
- traduire les documents officiels à la demande,
- assurer le doublage des films scientifiques, culturels et documentaires,
- concrétiser les recherches théoriques de l'académie algérienne de langue arabe et des autres académies arabes.

Art. 28. — L'Etat décerne des prix aux meilleures recherches scientifiques réalisées en langue arabe.

Les modalités d'application du présent article seront fixées par voie réglementaire.

Chapitre IV

DISPOSITIONS PENALES

Art. 29. — Est nul et de nul effet tout document officiel rédigé dans une langue autre que la langue arabe.

La partie ayant rédigé ou authentifié ledit document assume l'entière responsabilité des effets qui en découlent.

Art. 30. — Toute violation des dispositions de la présente loi constitue une faute grave entraînant des sanctions disciplinaires.

Art. 31. — Toute infraction aux dispositions des articles 17, 18, 19, 20, 21 et 22 est passible d'une amende de 5.000 à 10.000 DA.

Art. 32. — Quiconque signe un document rédigé dans une langue autre que la langue arabe, lors de l'exercice de ses fonctions officielles, est passible d'une amende de 1.000 à 5.000 DA.

Toutefois, il est possible de signer des documents traduits opposables à l'étranger.

Art. 33. — Les responsables des entreprises privées, les commerçants et les artisans qui contreviennent aux dispositions de la présente loi sont passibles d'une amende de 1.000 à 5.000 DA.

En cas de récidive, il est procédé à la fermeture temporaire ou définitive du local ou de l'entreprise.

Art. 34. — Les associations à caractère politique qui contreviennent aux dispositions de la présente loi sont passibles d'une amende de 10.000 à 100.000 DA.

En cas de récidive, il leur est fait application des dispositions de l'article 33 de la loi n° 89-11 du 5 juillet 1989 relative aux associations à caractère politique.

Art. 35. — Toute personne ayant un intérêt matériel ou moral dans l'application de la présente loi peut intenter un recours auprès des autorités administratives ou une action en justice contre tout acte contraire aux dispositions de la présente loi.

Chapitre V

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 36. — Les dispositions de la présente loi entreront en vigueur dès la publication de la présente loi et en tout état de cause au plus tard le 5 juillet 1992.

Art. 37. — L'enseignement dans la seule langue arabe, au niveau des établissements et instituts d'enseignements supérieurs prendra effet à compter de la première année universitaire 1991/1992 et se poursuivra jusqu'à l'arabisation totale et définitive au plus tard le 5 juillet 1997.

Art. 38. — Les rapports, analyses et ordonnances médicales sont établis en langue arabe.

Toutefois et à titre exceptionnel, ils peuvent être établis en langue étrangère jusqu'à arabisation définitive des sciences médicales et pharmaceutiques.

Art. 39. — Il est interdit aux organismes et entreprises d'importer les équipements d'informatique et de téléx et tout équipement destiné à l'impression et la frappe s'ils ne comportent pas des caractères arabes.

Chapitre VI

DISPOSITIONS FINALES

Art. 40. — Sont abrogées les dispositions de l'ordonnance n° 68-92 du 26 avril 1968 portant obligation de la connaissance de la langue arabe par les fonctionnaires et assimilés, les dispositions de l'ordonnance n° 73-55 du 1^{er} octobre 1973 portant arabisation des sceaux nationaux ainsi que toutes les dispositions contraires à la présente loi.

Art. 41. — La présente loi sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 janvier 1991.

Chadli BENDJEDID.

ORDONNANCES

Ordonnance n° 96-30 du 10 Chaâbane 1417 correspondant au 21 décembre 1996 modifiant et complétant la loi n° 91-05 du 30 Joumada Ethania 1411 correspondant au 16 janvier 1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe .

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 3, 122, 126 et 179;

Vu la loi n° 91-05 du 30 Joumada Ethania 1411 correspondant au 16 janvier 1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe;

Vu le décret législatif n° 92-02 du 4 juillet 1992 relatif à la mise en œuvre de la loi n° 91-05 du 16 janvier 1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe;

Après adoption par le conseil national de transition;

Promulgue l'ordonnance dont la teneur suit :

Article 1er. — La présente ordonnance modifie et complète la loi n° 91-05 du 30 Joumada Ethania 1411 correspondant au 16 janvier 1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe.

Art. 2. — *L'article 11 de la loi n° 91-05 du 16 janvier 1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe est modifié, complété et rédigé comme suit :*

"Art. 11. — Les échanges et les correspondances de toutes les administrations, entreprises et associations, quelle que soit leur nature doivent être en langue arabe.

Toutefois, les échanges des administrations, organismes et associations avec l'étranger doivent s'effectuer selon ce qui est requis par les usages internationaux".

Art. 3. — *L'alinéa 2 de l'article 12 de la loi n° 91-05 du 16 janvier 1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe est modifié, complété et rédigé comme suit :*

"Art. 12. —

Sous réserve de ce qui est requis par les usages internationaux, les traités et conventions sont conclus en langue arabe.»

Art. 4. — *L'article 18 de la loi n° 91-05 du 16 janvier 1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe est modifié, complété et rédigé comme suit :*

"Art. 18. — Toutes les déclarations, interventions, conférences et toutes émissions télévisées doivent être en langue arabe.

Elles doivent être traduites à l'arabe lorsqu'elles sont en langue étrangère.»

Art. 5. — *L'article 23 de la loi n° 91-05 du 16 janvier 1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe est modifié, complété et rédigé comme suit :*

"Art. 23. — Un conseil supérieur de la langue arabe est institué et placé sous le patronage du Président de la République.

Il est chargé notamment :

— du suivi de l'application des dispositions de la présente loi et de toutes les lois visant la généralisation de l'utilisation de la langue arabe, sa protection, sa promotion et son développement,

— de la coordination entre les différentes instances supervisant l'opération de généralisation de l'utilisation de la langue arabe, de sa promotion et de son développement,

— de l'évaluation des travaux des instances chargées de la généralisation de l'utilisation de la langue arabe, de sa promotion et de son développement,

— de l'appréciation de l'opportunité des délais relatifs à certaines spécialités de l'enseignement supérieur, prévus à l'article 7 modifiant et complétant l'article 36, alinéa 2,

— de la présentation d'un rapport annuel au Président de la République sur l'opération de généralisation de l'utilisation de la langue arabe.

D'autres prérogatives peuvent être prévues en vertu d'un décret présidentiel.»

Art. 6. — *L'article 32 de la loi n° 91-05 du 16 janvier 1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe est modifié, complété et rédigé comme suit :*

"Art. 32. — Sera puni d'une amende de mille (1000) à cinq mille (5000) DA, quiconque signe un document rédigé dans une autre langue que la langue arabe, pendant ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions officielles, sous réserve des dispositions des articles 2 et 3 modifiant et complétant les articles 11 et 12 de la présente ordonnance.

En cas de récidive, l'amende est portée au double.»

Art. 7. — *L'article 36 de la loi n° 91-05 du 16 janvier 1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe est modifié, complété et rédigé comme suit :*

"Art. 36. — Les dispositions de la présente ordonnance sont applicables dès sa promulgation.

L'opération de généralisation de l'utilisation de la langue arabe sera totalement parachevée dans un délai n'excédant pas le 5 juillet 1998.

Néanmoins, l'enseignement total et définitif en langue arabe dans tous les établissements de l'enseignement supérieur et les instituts supérieurs sera dispensé dans un délai n'excédant pas le 5 juillet de l'an 2000 et ce sous réserve des dispositions de l'article 23 ci-dessus.»

Art. 8. — Les dispositions de l'article 37 de la loi n° 91-05 du 16 janvier 1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe sont abrogées.

Art. 10. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires à cette ordonnance, notamment le décret législatif n° 92-02 du 3 Moharram 1413 correspondant au 4 juillet 1992, susvisé.

Art. 10. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 10 Chaâbane 1417 correspondant au 21 décembre 1996.

Liamine ZEROUAL.

DECRETS

Décret exécutif n° 96-455 du 7 Chaâbane 1417 correspondant au 18 décembre 1996 portant dissolution du centre national des équipes nationales et transfert de ses biens, droits et obligations, au ministère de la défense nationale.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport conjoint du ministre de la défense nationale et du ministre de la jeunesse et des sports,

Vu la Constitution et notamment ses articles 85-3 et 4 et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale;

Vu l'ordonnance n° 95-09 du 25 Ramadhan 1415 correspondant au 25 février 1995 relative à l'orientation, à l'organisation et au développement du système national de culture physique et sportive;

Vu le décret n° 82-257 du 31 juillet 1982 portant création du centre national des équipes nationales;

Vu le décret présidentiel n° 95-450 du 9 Chaâbane 1416 correspondant au 31 décembre 1995 portant nomination du Chef du Gouvernement;

Vu le décret présidentiel n° 96-01 du 14 Chaâbane 1416 correspondant au 5 janvier 1996, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 91-454 du 23 novembre 1991 fixant les conditions et modalités d'administration et de gestion des biens du domaine privé et du domaine public de l'Etat,

Décète :

Article 1er. — Le centre national des équipes nationales, régi par le décret n° 82-257 du 31 juillet 1982, susvisé, est dissous.

Art. 2. — La dissolution prévue à l'article 1er ci-dessus emporte le transfert au profit du ministère de la défense nationale de l'ensemble des biens, droits et obligations du centre.

Art. 3. — En application des dispositions de l'article 2 ci-dessus, le transfert donne lieu à :

3.1 — l'établissement :

1. d'un inventaire quantitatif, qualitatif et estimatif dressé conformément aux lois et règlements en vigueur.

L'inventaire est approuvé par arrêté conjoint du ministre de la défense nationale, du ministre des finances et du ministre de la jeunesse et des sports.

2. d'un bilan de clôture contradictoire portant sur les moyens et indiquant la valeur des éléments du patrimoine appartenant au centre ou détenu par lui, visé dans un délai de trois (03) mois.

3.2 — la définition des procédures de communication des informations et documents se rapportant à l'objet du transfert, prévu à l'article 2 ci-dessus.

Art. 4. — Les investissements portant sur la réhabilitation du centre national des équipes nationales et inscrits à l'indicatif du secteur de la jeunesse et des sports sont transférés au ministère de la défense nationale, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 5. — Les personnels techniques et administratifs exerçant au centre national des équipes nationales peuvent demander :

5.1 — soit, leur maintien au sein de l'administration chargée des sports. Dans ce cas, les postes budgétaires des intéressés demeurent acquis à l'administration chargée des sports qui se chargera d'assurer leur rémunération conformément à la réglementation en vigueur;

Les titres de la presse francophone

Titres de la presse francophone ¹⁴⁴		
Presse quotidienne	Presse hebdomadaire	Revue et magazines
El Watan	El Watan Weekend	Passerelles
Le Soir d'Algérie	Contacts	Livresques
Liberté	Détectives	Auto Magazine
El Moudjahid	Les Nouvelles Confidences	Phone Magazine
Le Quotidien d'Oran	Les Débats	Revue Destination
La Dépêche de Kabylie	L'Hebdo immobilier	Images et Sons
La Nouvelle République	Gazelle d'Économie	Événements
La Tribune	El HadeF	Le Cap
Le Temps	Le Buteur	Bien-être
L'Authentique	Alger Républicain	Stratigica
Le Jeune indépendant	Top Affaire	Nass Blady
Le Courrier d'Algérie	Maracana	Vies des villes
L'Horizon	Liberté Économique	Auto Marché
Midi	Algérie News	Motors
Derby		
Carrefour		
Maghreb		
Planète Sport		
L'Expression		
La Tribune		
Ouest Tribune		

¹⁴⁴ Nous avons répertorié les titres qui sont distribués au niveau de la wilaya de Bejaia.

